



HAL
open science

Globalisation de l'intervention sociale, reconfiguration des solidarités

Blandine Destremau

► **To cite this version:**

Blandine Destremau. Globalisation de l'intervention sociale, reconfiguration des solidarités. Sociologie. Université Paris Descartes, 2010. tel-02968520

HAL Id: tel-02968520

<https://hal.science/tel-02968520>

Submitted on 15 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE RENE DESCARTES PARIS V
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

**Globalisation de l'intervention
sociale, reconfiguration des
solidarités**

**Mémoire de synthèse en vue de l'obtention de l'Habilitation à
diriger des recherches en Sociologie**

Blandine DESTREMAU

Rapporteur principal : Michel Messu

Soutenue le 15 janvier 2009 à l'Université Paris Descartes

Jury :

Elisabeth Longuenesse, Chercheure au CNRS
Pierre Signoles, Professeur des Universités
Anne-Marie Guillemard, Professeure des Universités
Bruno Lautier, Professeur des Universités

Table des matières

Sigles utilisés	4
Introduction générale.....	5
Premières bifurcations professionnelles.....	5
Recrutement au CNRS comme membre d'URBAMA ; la question de l'aire culturelle	8
L'entrée dans les études de la pauvreté et la déconstruction du « problème »	12
Un long séjour de recherche au Yémen et l'analyse du « système de lutte contre la pauvreté »	14
Mise à disposition à l'IEDES, tournant vers la protection sociale et nouvelle phase d'investissement dans des collaborations internationales.....	19
L'intégration au GRASS et le travail sur les communautés d'Emmaüs	24
Reconstruire une trajectoire complexe	27
Problématique et construction de ce mémoire	28
Chapitre I - La lutte contre la pauvreté, ou la moralisation de l'ordre mondial	32
Introduction : les années 1990, du combat pour le développement à la globalisation de la lutte contre la pauvreté	32
1- Analyser la pauvreté dans le cadre régional du monde arabe : la question se pose-t-elle de façon spécifique dans des économies rentières ?	35
11- Etats rentiers, économies rentières : un paradigme sur mesure pour le Moyen-Orient.....	37
12- Rétraction de l'économie rentière et conflits de répartition	42
13- Pauvreté et inégalités, l'envers de l'économie rentière	43
14- Chômage et appauvrissement des couches moyennes	46
2- La lutte contre la pauvreté comme système international d'intervention	50
21- Construction d'un système de lutte contre la pauvreté aux normes globales : le cas du Yémen	53
22- La « société civile », acteur ou otage de la lutte contre la pauvreté ?	55
23- Familles et communautés : un rempart contre la pauvreté ?	59
3 - Les « pauvres » comme acteurs, les dispositifs comme ressources : l'entre-deux des politiques institutionnelles de lutte contre la pauvreté et des dynamiques sociales	62
31- L'information, une ressource décisive et inégalement distribuée	64
32- Les stratégies des acteurs : convergence des régimes de justification et affirmation de l'intérêt individuel	67
33- Le processus de marchandisation : spéculation, aubaine, nécessité	69
Conclusion : rhétorique de la pauvreté et individualisation du pauvre	72
Chapitre II- La dimension sociale de la globalisation et la réorganisation des solidarités	77
Introduction : les années 2000, l'avènement d'un nouveau consensus ?	77
1- Dynamiques de réforme et d'extension de la protection sociale dans les pays en développement : l'adaptation des formes de solidarité nationale à une nouvelle ère du capitalisme	79
11- Réformer, adapter, ou construire un nouveau paradigme de protection sociale ?.....	82
12- L'extension de la protection sociale : vers une universalisation fragmentée	85

13- Trajectoires de transformation des régimes de protection sociale dans les pays en développement : comment ordonner la diversité ?	87
2- La mobilisation des solidarités de proximité : revitaliser le lien social, ou cautionner la contraction du rôle de l'Etat ?	93
21- Enraciner l'accès aux droits sociaux au niveau local : éclatement ou renouveau des solidarités en France ?	95
22- La solidarité communautaire mobilisée pour l'accès des pauvres aux soins de santé dans le Hadramawt (Yémen)	100
23- La solidarité réinventée : les communautés d'Emmaüs, havres protecteurs	102
3- Solidarité internationale et droits humains : éthique et rhétorique de la globalisation	106
31- Les droits humains, référent éthique de la dimension sociale de la globalisation et de la solidarité internationale	107
32- Les droits humains, un droit sans effectivité en matière sociale ?	110
33- La solidarité internationale, impuissante face à la marchandisation du monde	114
Conclusion : reconfiguration des solidarités, dépolitisation des problèmes sociaux et individualisation de la responsabilité.....	118
Chapitre III : Politiques sociales, travail et citoyenneté dans le monde arabe	122
Introduction : Statuts d'emploi et segmentation des marchés du travail : une construction fortement politisée	122
1- La sécurité sociale statutaire : un privilège convoité	126
11- L'assurance sociale et le paradigme salarial	128
12- Les exclus de la protection sociale statutaire	132
13- Les réformes des systèmes institutionnels de protection sociale	135
2- Femmes, travail et politiques sociales : une « question » spécifique » au monde arabe ?	139
21- Emploi des femmes et informalisation	142
22- Les femmes, la protection sociale et l'ordre familial	148
23- Les femmes, le <i>care</i> et l'emploi domestique.....	151
3- Les mobilités internationales, un mode de gestion des questions sociales?	153
31- L'émigration comme exutoire : exporter les problèmes sociaux	155
32- Migrations et segmentation des marchés du travail : sectoriser les problèmes sociaux.....	158
33- Les employées domestiques et la reproduction des modèles familiaux : différer la modernisation sociale	163
Conclusion : Etat social et régimes de citoyenneté dans le monde arabe.....	166
Conclusion générale	172
Production scientifique de l'auteur par ordre chronologique	178
Références bibliographiques -autres auteurs- citées et consultées	188
1- Travaux théoriques ou comparatifs portant sur la dimension globale ou le monde en développement	188
2- Références sur le monde arabe	202

Sigles utilisés

AAH	Allocation adulte handicapé
ADU	Agence de développement urbain
ANMO	Afrique du Nord et Moyen Orient
APA	Allocation pour l'autonomie
ASE	Aide sociale à l'enfance
BIT	Bureau international du travail
CBO	Community-based organisation
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCT's	Conditional Cash Transfers
CMU	Couverture maladie universelle
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSRP	Cadre stratégique de réduction de la pauvreté
DCP	Droits civiques et politiques
DDASS	Direction départementale de l'action sanitaire et sociale
DESC	Droits économiques, sociaux et culturels
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
ESCWA	Economic and Social Commission for Western Asia (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)
IDH	Indice de développement humain
MDG	Millenium Development Goals
MENA	Middle East and North Africa
ONG(I)	Organisation non gouvernementale (internationale)
PDU	Plan de développement urbain
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RMI	Revenu minimum d'insertion

Introduction générale

Premières bifurcations professionnelles

Chercheur ? Sans préméditation, je me glissais progressivement dans cette activité et cette identité professionnelles. Mes années d'études à l'IEDES¹ et de travail de rédaction de mon mémoire de DEA² m'avaient donné le goût, et les capacités, de construire des problématiques autour de questions sociales, et conduite à entreprendre une thèse de Doctorat³. Hors de tout laboratoire, j'avais vécu les années de rédaction de ma thèse comme un épisode de parcours personnel, qui m'avait emmenée au Yémen, conduite vers de nouveaux champs de savoir et d'interrogations, enrichie de rencontres et d'expériences, initiée à une langue assez différente du dialecte que je pratiquais jusqu'alors⁴. J'avais analysé les logiques paysannes dans des écosystèmes diversifiés, longtemps isolés du reste du monde et soudain ouverts à la migration et aux importations, traversant depuis deux décennies des bouleversements sans précédent. J'avais aussi publié un ouvrage ethnographique dans lequel je relatais ma rencontre avec un monde de femmes, dans une petite bourgade montagnarde, leurs pratiques sociales et leurs représentations⁵. J'étais alors engagée dans le monde du développement (scientifique et professionnel), et ce travail de thèse m'avait permis de me plonger dans l'exploration des médiations, discours et croyances, qui président à des programmations volontaristes, se heurtent à des logiques contradictoires, suscitent des réactions adaptatives ou de rejet de la part des « populations locales ». Pendant quelques années, je laissais cours à deux attirances, l'une vers la recherche et l'enseignement universitaire, l'autre vers le monde associatif et l'intervention.

Jacques Couland, que j'avais rencontré lors de journées d'étude sur l'Arabie du Sud, avait organisé un groupe de recherche sur le monde arabe, au sein du laboratoire Tiers-Monde de l'Université Paris VII- Jussieu. C'est dans ce cadre que je produisis mes premiers articles sur les questions du développement⁶, et aux côtés de cet historien des

¹ Institut d'Etudes du Développement Economique et Social, Université de Paris I.

² [1]- DESTREMAU, Blandine, 1985 : "Migrations et mobilité internationale de la force de travail : le cas de la République Arabe du Yémen", Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies en Socio-Economie du Développement (option Economie), obtenu en mai 1985 à l'Université Paris I (IEDES). Les numéros entre crochets renvoient à ma bibliographie propre, organisée en ordre chronologique, à la fin du manuscrit.

³ [4]- DESTREMAU, Blandine, 1989 : "La République Arabe du Yémen entre l'Or Vert et l'Or Noir - Etude sur un système agraire", Thèse de Doctorat en Sciences Economiques (nouveau régime institué par l'arrêté du 5/7/1984), sous la direction de Monsieur Pierre Salama, Professeur d'Economie, et de Monsieur Marcel Mazoyer, directeur de la Chaire d'Agriculture Comparée de l'Institut National Agronomique, soutenue le 10 février 1989 à l'Université d'Amiens Picardie avec la mention très bien et les félicitations du jury à l'unanimité.

⁴ J'ai obtenu, en 1980, une Maîtrise (Bachelor of Science) en langue arabe et études Moyen-orientales de l'Université de Georgetown, Washington D.C. J'ai ensuite bénéficié d'un programme d'échange universitaire entre mon université et celle d'Amman, Jordanie. J'ai passé deux ans dans ce pays et de l'autre côté du Jourdain, ce qui m'a valu de parler couramment le dialecte jordano-palestinien. Les dialectes yéménites, toutefois, sont fort différents, et leur maîtrise m'aura coûté un nouveau processus d'apprentissage.

⁵ [9]- DESTREMAU, Blandine, 1990 : *Femmes du Yémen*, Editions Peuples du Monde, Paris, 304 p.

⁶ [19]- DESTREMAU, Blandine, 1993: "Tendances et perspectives de l'économie yéménite" in : *Yémen, passé et présent de l'unité, Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 67, n°1, pp.109-119.

[16]- DESTREMAU, Blandine, 1993: "L'économie du Yémen : quelle sortie de la crise?", in Jacques Couland et Blandine Destremau (eds.): *La transition en Arabie du Sud : Economie, Société, Culture, Cahiers du GREMAMO* n° 11, décembre, pp.129-148.

mouvements sociaux que je coordonnais, pour la première fois, trois dossiers thématiques successifs, publiés dans la revue scientifique du laboratoire⁷. Le monde arabe, en bouleversement à l'orée des années 1990, représentait un cadre propice aux analyses des processus de transformation sociale et économique.

Pourtant, mon ambition professionnelle, au sortir de la thèse, était de travailler dans le monde associatif, où je cherchais la force des valeurs partagées et un sens dans l'action. Je souhaitais alors investir cette envie dans une branche spécifique : la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme. C'est cette activité que j'ai pratiquée pendant quelques années. Bénéficiaire de nombreuses sessions de formation professionnelle, je suis devenue formatrice d'adultes dans des banlieues d'Ile-de-France, salariée dans une association financée par des programmes sociaux publics. Des années plus tard, j'investirais dans mes travaux sur la pauvreté l'expérience de cette proximité située avec des chômeurs de longue durée, épouses de migrants à peine francophones bien qu'installées de longue date sur notre territoire, premiers groupes fuyant l'Europe de l'est à la faveur de la chute du mur, réfugiés politiques.

Le Tiers-monde m'attirait, celui des ONG aussi. Je m'appuyai sur le réseau de relations construit à l'IEDES pour frapper à des portes et obtenir des conseils, des informations sur ce qui me semblait une nébuleuse mystérieuse. J'entrai alors à la CIMADE⁸, d'abord comme bénévole, dans le cadre d'un programme centré sur les cultures narcotiques et la consommation de drogues, au Nord et au Sud. Les analyses contenues dans ma thèse et mes publications sur la culture du qat au Yémen⁹ m'avaient préparée à ces réflexions, rendues visibles par la revue *Inter-dépendances*¹⁰.

[11]- DESTREMAU, Blandine, 1991: "Politique commerciale et Développement : Problèmes d'analyse (Le cas du Nord Yémen Républicain)" in Jacques Couland et Blandine Destremau (eds.) : *Arabie du Sud : le commerce comme facteur dynamisant des changements économiques et sociaux, Cahiers du GREMAMO* n° 10, pp. 1-21.

[10]- DESTREMAU, Blandine et COULAND, Jacques (eds.), 1991 : *Arabie du Sud : le commerce comme facteur dynamisant des changements économiques et sociaux, Cahiers du GREMAMO* n° 10. [7]- DESTREMAU, Blandine, 1990: "Le Yémen du Nord : Evolution économique récente" in : *Revue Tiers-Monde*, t. XXXI, n°122, avril-juin, PUF, Paris, pp.461-474.

[5]- DESTREMAU, Blandine, 1989 : "République Arabe du Yémen : Quel développement?" in : *Les Cahiers de l'Orient*, n°15, 3ème trimestre, pp.103-116.

[2]- DESTREMAU, Blandine, 1986: "Yémen du Nord : sur la voie du développement?" in : *Maghreb-Mashreq*, n°114, 4ème trimestre, pp. 73-83.

⁷ [22]- DESTREMAU, Blandine et COULAND, Jacques (eds.), 1995 : *Israël - Palestine. Quelle paix pour quel nouvel ordre régional?*, *Cahiers du GREMAMO*, n° 13.

[17]- DESTREMAU, Blandine et COULAND, Jacques (eds.), 1993 : *La transition en Arabie du Sud : Economie, Société, Culture, Cahiers du GREMAMO* n° 11, décembre.

[10]- DESTREMAU, Blandine et COULAND, Jacques (eds.), 1991 : *Arabie du Sud : le commerce comme facteur dynamisant des changements économiques et sociaux, Cahiers du GREMAMO* n° 10.

⁸ Comité Oecuménique d'Entraide

⁹ [18]- DESTREMAU, Blandine, 1993: "L'économie du qat au Yémen" in : Jacques Couland et Blandine Destremau (eds.): *La transition en Arabie du Sud : Economie, Société, Culture, Cahiers du GREMAMO* n° 11, décembre, pp. 85-96.

[12]- DESTREMAU, Blandine, 1992: "Les enjeux du qat au Yémen" in : *Revue Tiers-Monde*, t. XXXIII, n° 131, juillet-septembre, PUF, Paris, pp.611-621.

[8]- DESTREMAU, Blandine, 1990 : "Le qat et la 'narcotisation' de l'économie yéménite" in : *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n°55-56, n°1/2, pp.267-284.

[6]- DESTREMAU, Blandine, 1990: "Le qat, planche de salut ou cancer de l'économie yéménite?" in : *Etudes Rurales*, n° 117, janvier-mars, pp.179-190.

[3]- DESTREMAU, Blandine, 1988 : "L'or vert du Yémen" in : *Les Cahiers de l'Orient*, n°8, 1er trimestre, pp.253-275.

¹⁰ Dans laquelle je publiais également un article : [13]- DESTREMAU, Blandine, 1992 : "Liban : La drogue contre l'État de Droit" in : *Inter-Dépendances*, n°8, mai.

Rapidement, je devins salariée à la CIMADE, responsable de projets pour le monde arabe, en partenariat avec des associations locales. C'était bien là le monde du développement, mais investi dans un cadre très particulier, extrêmement chargé politiquement, dans lequel je me professionnalisais. J'en profitai pour témoigner de ce que je découvrais en publiant un article sur une réalité encore très fermée à la recherche : celle d'un monde arabe qui se prétendait unifié mais qui avouait ses fractures et ses frontières par les obstacles que les Etats opposaient à la circulation des Palestiniens par le biais de la construction de leurs statuts juridiques¹¹. Ce travail anticipait les réflexions que, des années plus tard, je construirais autour de l'accès aux droits et à la citoyenneté.

La naissance de mes enfants aiguïsaient la tension entre les nécessités de présence régulière en famille et les obligations du travail associatif, à des heures incommodes. Sans compter que j'avais commencé à faire mes armes d'enseignante, en tant que chargée de cours dans plusieurs établissements universitaires. Une possibilité s'ouvrit alors d'obtenir un contrat d'ATER à l'IEDES, pour enseigner dans le cadre du DEA / DESS « Développement agricole », celui au sein duquel j'avais effectué mes travaux de Doctorat.

C'est également à cette période que j'ai rencontré Pierre Signoles, qui m'a offert de devenir chercheur associé dans son laboratoire, URBAMA¹². Je proposai de travailler sur un sujet « interstitiel » : alors que l'équipe se focalisait sur les questions urbaines, qu'en était-il des camps de réfugiés palestiniens, agglomérations parfois immenses, durables et organisées, installées au cœur des villes du Proche-Orient ou à leur périphérie, ces non-villes ? Mes premiers travaux de terrain et productions scientifiques sur cette question¹³ me convainquirent de la richesse du chantier et de l'intérêt à approfondir mes analyses. La période le justifiait aussi : l'ouverture de la Conférence de Madrid en 1993, qui devait aboutir à « la paix au Proche-Orient » et la résolution du « problème palestinien » avaient attiré l'attention sur le manque de travaux autour de la question des réfugiés. Elle m'incita également à réfléchir aux fragmentations territoriales dans cette région du monde¹⁴, et aux liens que nouaient des entrepreneurs palestiniens, jordaniens et israéliens, par des relations de sous-traitance¹⁵, et par la mobilisation de réseaux¹⁶, pour les

¹¹ [15]- DESTREMAU, Blandine, 1993: "Le statut juridique des Palestiniens vivant au Proche Orient" in : *Revue d'Etudes Palestiniennes*, n° 48, été.

¹² UMR 6592 : Centre d'Études et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe (CNRS et Université de Tours)

¹³ [29]- DESTREMAU, Blandine, 1996 : "Les camps de réfugiés et la ville de Amman: entre enclave et quartier", in: Hannyoyer, Jean, et Shami, Seteney (eds.) *Amman, ville et société*, CERMOC, pp. 527 - 552.

[27]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Les camps de réfugiés ou la double identité territoriale : le cas d'Amman" in : *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 11, pp. 5-56. [21]- DESTREMAU, Blandine, 1994 : "Deux camps de réfugiés à Amman", in: *Revue d'Études Palestiniennes*, n° 52, été.

[20]- DESTREMAU, Blandine, 1994: "L'espace du camp et la reproduction du provisoire : les camps de réfugiés palestiniens de Wihdat et de Jabal Hussein à Amman" in Riccardo Bocco et Mohammed Reza Djalili (eds.): *Moyen Orient : Migrations, Démocratisation, Médiations*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 83-99.

¹⁴ [26]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Israël-Palestine : l'espace en miettes, ou l'appropriation identitaire du territoire" in : *Monde Arabe Maghreb Machrek*, n° 150, oct.-déc., pp. 3-18.

¹⁵ [31]- DESTREMAU, Blandine et MANSOUR, Antoine, 1997 : *Palestine-Israel : Subcontracting Relations in the Garment Industry*, Palestine Economic Policy Research Institute, Jérusalem (en anglais et en arabe), 81p.

[28]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Sous-traitance et perspectives de développement : le cas palestinien" in : *Histoires de Développement*, n° 31/32, décembre.

[25]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Formes de mobilisation du travail et petite industrie dans les Territoires Palestiniens Occupés : le cas de la sous-traitance" in : *L'Économie de la paix au Proche Orient*, sous la direction de L. Blin et Ph. Fargues, Maisonneuve et Larose, CEDEJ, pp. 101-116.

[24]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Perspectives des relations économiques israélo-palestiniennes et division industrielle du travail", in : *Cahiers du GREMAMO* n° 13, pp. 111-128.

contourner et tenter de les valoriser à leur profit. La croyance s'installait, au sein des parties impliquées dans les négociations de paix, que l'économie tisserait ce que le politique ne parvenait pas à construire : l'intérêt pour la paix, partagé par les entrepreneurs et agents des échanges et, par suite, la nécessité puis les moyens d'une régionalisation intégrée.

Mes projets de recherche l'exigeaient, les géographes d'URBAMA m'y encourageaient, et l'existence des centres français de recherche à l'étranger nous permettait de l'envisager : afin d'approfondir mes travaux de terrain, et pour m'engager résolument dans une carrière de recherche, je posai ma candidature en 1994 pour deux postes ouverts respectivement à Amman et au Caire et fut acceptée comme chercheur au CERMOC¹⁷ en Jordanie.

C'est alors que la catastrophe survint : une hémorragie cérébrale terrassa mon mari, et tous nos projets. Je me retrouvai en état de survie, matérielle et affective, seule en charge de deux petites filles.

Recrutement au CNRS comme membre d'URBAMA ; la question de l'aire culturelle

Je postulai au CNRS lors de la campagne de recrutement de 1995. Je fus recrutée d'emblée, sur un programme d'étude de la dynamique de régionalisation enracinée dans les engagements et perspectives des négociations de paix au Proche Orient, que j'avais déjà explorée dans plusieurs publications, et sur laquelle je continuai à travailler¹⁸. Mon laboratoire d'affectation était URBAMA; j'y avais déjà une place, que je consolidai. Les problématiques et méthodes de la géographie, proches de thèmes qui avaient traversé ma thèse et mon DEA, et qui sous-tendaient mes travaux sur la Palestine et les Palestiniens, m'aiderent à systématiser les questions de terrain, de territoires et de territorialités, de

¹⁶ [38]- DESTREMAU, Blandine, 1997 : "Diaspora et dimensions de la territorialité : le cas palestinien", in : *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, Espaces du Monde Arabe, n° 1, mars, pp. 25-35.

[33]- DESTREMAU, Blandine, 1997: "Stratégie des entrepreneurs et ressources socio-spatiales : le cas de la branche palestinienne de la confection" in Riccardo Bocco, Jean Hannoyer & Blandine Destremau (eds.) : *Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires*, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), Beyrouth, pp. 145-158.

¹⁷ Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen Orient Contemporain, devenu depuis une branche de l'IFPO, Institut de Recherches au Proche Orient.

¹⁸ [52]- DESTREMAU, Blandine, 1999: "Il diritto ai servizi. La colonizzazione israeliana dei Territori Palestinesi" in : *La città legale e la città illegale. Traiettorie di sviluppo urbano. Dalla città di diritto al diritto alla città nel sud del mondo* (coordonné par Rafalele Cattedra, Maurizio Memoli & Dario Spagnulio), *Nord e Sud*, anno XLVI, janvier – février, pp. 53 – 68.

[36]- DESTREMAU, Blandine, 1997 : "Fragmentation territoriale et problème d'intégration : le cas palestinien" in : Actes du Colloque *Le territoire lien ou frontière?*, ORSTOM, sur CD ROM.

[35]- DESTREMAU, Blandine, 1997 : "Palestine : reproduction de la dépendance économique" in : *Pour la Palestine*, Journal de l'Association Médicale Franco-Palestinienne, juin.

[34]- DESTREMAU, Blandine, 1997 : "Palestine : quelle viabilité économique?" in : *Mensuel Marxisme Mouvement*, juin-juillet.

[32]- BOCCO Riccardo, DESTREMAU, Blandine et HANNOYER, Jean (eds.), 1997 : *Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires*, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), Beyrouth.

[26]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Israël-Palestine : l'espace en miettes, ou l'appropriation identitaire du territoire" in : *Monde Arabe Maghreb Machrek*, n° 150, oct.-déc., pp. 3-18.

[23]- DESTREMAU, Blandine et SIGNOLES, Pierre, 1995 : "Le difficile ajustement d'économies différenciées en rapide mutation" in André Gamblin (sous la direction de) : *Maghreb Moyen-Orient Mutations, Dossiers et Images Économiques du Monde*, Dossier 17, SEDES, Paris, pp. 5-88.

[22]- DESTREMAU, Blandine et COULAND, Jacques (eds.), 1995 : "Israël - Palestine. Quelle paix pour quel nouvel ordre régional ?" in : *Cahiers du GREMAMO*, n° 13.

fragmentations et de continuités spatiales, de mobilités. J'appréciais les méthodes empiriques d'étude que mettaient en œuvre mes collègues, leur souci de relier espaces et mobilités, leur exigence de visualisation des choses observées (cartes, clichés, croquis...), l'importance qu'ils accordaient à la description et aux dimensions qualitatives, aux stratégies et aux représentations individuelles. Ces postures, que la géographie partage partiellement avec la sociologie, confirmaient celles que j'avais mises en œuvre dans mes travaux antérieurs, et traçaient une voie qui allait me distancier de façon croissante de l'économie.

Les dix années que je passai à URBAMA (1993-2003) furent riches en possibilités de m'engager dans des programmes collectifs, pour beaucoup articulés avec les équipes des centres de recherche français d'Amman, de Beyrouth, du Caire et de Sana'a. L'AFEMAM¹⁹ nous fournissait un cadre d'appartenance, professionnel et humain, par lequel transitaient des informations, des débats, des thématiques, de la valorisation et de la reconnaissance professionnelle, des engagements et des opportunités. Certaines revues -Maghreb-Machrek, les Cahiers d'URBAMA, la Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée, les publications scientifiques des centres français, notamment- accueillait nos travaux en priorité. C'était un petit monde, un réseau, dont je ressentis néanmoins au fil des années qu'il était quelque peu enfermé sur lui-même et sur ses problématiques.

Le particularisme arabe, ou arabo-musulman, est fermement ancré dans nos représentations « vulgaires », mais aussi dans l'organisation des institutions de la recherche. Il sous-tend la définition de l'aire culturelle, entretient des relations ambivalentes avec l'orientalisme et concourt à reproduire une entité identitaire engendrée par des puissances coloniales et des institutions internationales (Western Asia pour les Nations Unies, MENA pour la Banque mondiale) beaucoup plus, finalement, que par les pratiques (d'alliance, commerciales, intellectuelles, religieuses,) des groupes sociaux qui occupent cet espace.

D'aucuns justifiaient la construction institutionnelle et scientifique de l'aire culturelle par les spécificités des compétences nécessaires à son étude, et en particulier l'étude de la langue. De surcroît, la région « monde arabe » imposerait l'usage de paradigmes scientifiques et méthodologiques propres à son histoire (coloniale, religieuse, conflictuelle, sociale avec les tribus et clans, économique avec la rente, politique avec les Etats despotiques, etc.)²⁰. A l'inverse, dans certains champs de recherche, elle est considérée trop particulière pour trouver sa place. Ainsi, une bonne partie des corpus de recherches françaises sur le développement ou sur la pauvreté, n'incluent aucun pays « du Moyen-Orient ». Nombre de travaux conduits par ou en collaboration avec des organisations internationales sur la protection sociale, en font ainsi, même lorsqu'ils adoptent une perspective comparative. On note, en revanche, la construction « d'objets » (telles les migrations ou les mobilités par exemple), dans l'étude desquels le monde arabe se trouve intégré, au même titre que d'autres régions. Ajoutons aussi qu'une nouvelle génération d'étudiants et de chercheurs, dont les liens avec la période postcoloniale sont plus ténus, prend ses distances avec l'aire culturelle, s'intègre dans des équipes non marquées géographiquement, pour développer des entrées problématiques de validité transnationale.

¹⁹ Association Française pour l'Etude du monde Arabe et Musulman.

²⁰ Cette construction, et sa critique, ont été très utilement présentées dans l'ouvrage coordonné par Elisabeth Picard (2006).

En fait, la notion d'aire culturelle est surtout construite *a posteriori* et institutionnellement. Les chercheurs eux-mêmes, inscrits dans des laboratoires, placés dans des centres français gérés par le Ministère des Affaires Etrangères dans des capitales arabes, se croisant dans des congrès, dans des candidatures à des postes, etc., se trouvent souvent bien en peine d'en définir les contours en toute pertinence scientifique. Faut-il inclure les pays musulmans non-arabes ? les diasporas ? les migrants ? Comme toute définition se présentant comme essentialiste, celle du monde arabe se heurte à la diversité du réel. Comme toute construction catégorielle, elle bute sur l'artificialité des frontières postulées entre le dedans et le dehors. Comme toute généralisation régionale, elle minimise les différences entre pays.

Cette ambiguïté, cette spécificité revendiquée mais non fondée, qui me semblait embrasser les clichés les plus communs faute d'avoir été explicitée, donnait régulièrement lieu à des débats, lorsqu'il nous fallait choisir un titre pour une publication, par exemple. Ce fut le cas pour le numéro que je coordonnai avec Elizabeth Longuenesse et Myriam Catusse sur « le travail et la question sociale » (2005): traitions-nous du monde arabe ? Mais alors *quid* du Pakistan, de l'Inde sur lesquels portaient certains des articles ? Ce qui structurait notre objet était-il qu'il s'agissait de terres musulmanes ? Oui, certes, mais était-il légitime de choisir une caractéristique religieuse comme critère de définition d'un objet sociologique, économique ou politique ?

Défini avant tout par une idéologie de l'altérité -héritière des discours orientalistes et des représentations modelées par la colonisation, et nourrie par les inquiétudes à l'égard de l'intégration des migrants en Europe- et par son double, une idéologie de l'identité, de plus en plus crispée, que pouvait représenter le « monde arabe » pour un chercheur ? Comment déconstruire cet objet en y restant enfermée institutionnellement, par l'appartenance à un laboratoire très marqué par l'aire culturelle et par-delà, à une communauté de chercheurs, qui en faisaient leur justification ? Comment appréhender le mouvement, le polycentrisme, l'hétérogénéité, les appartenances multiples, les imbrications que mettait inévitablement au jour le travail de recherche, si le cadre, ses objets, ses questions, procédaient ontologiquement d'un découpage cartographique, politique et scientifique exogène ?

C'est lors d'une mission de coopération universitaire à Oman, qu'avait organisée Marc Lavergne en 1999, que cette tension me saisit de la façon la plus évidente. Alors que nous nous trouvions à Sur, petite bourgade posée à la pointe sud-est de la péninsule arabique, vivant depuis des siècles des échanges avec le monde indien et est-africain, je songeais que l'espace dans lequel l'histoire de ce pays s'était construite n'était pas le monde arabe, mais celui de l'océan indien, de ses rivages et ses comptoirs, son trafic d'esclaves et son négoce. Que d'enfermer Oman dans l'unité artificielle du monde arabe contraignait la réflexion en l'enserrant dans notre imaginaire cartographique occidental²¹. La même évidence me frappa plusieurs années plus tard, lors de ma participation à un programme de recherche sur les migrations dans le « Moyen-Orient arabe »²² : que valait la désignation « monde arabe » lorsque les flux convergeant vers les Emirats arabes unis

²¹ De nombreuses discussions avec mon ami Philippe Rekacewicz, journaliste et cartographe au Monde Diplomatique, m'aiderent à étayer ces intuitions.

²² Migrations au Moyen-Orient arabe. Politiques migratoires, filières et communautés dans le contexte de la mondialisation, programme dirigé par Hana Jaber, chercheur à l'Institut français du Proche-Orient (Amman) et soutenu par la Fondation Konrad Adenauer, bureau régional du Proche-Orient (Amman), 2001-2003.

témoignaient à la fois de sa place de pôle (*hub*) au plan global, et de charnière entre la Péninsule arabique, l'Asie et l'Afrique ?

L'ensemble « monde arabe », tel qu'il apparaît dans des publications, élude aussi la question des exclusions. Les sources dont j'ai disposé lorsque j'abordais des questions à un niveau régional, et tout particulièrement les écrits produits par la Banque mondiale, reposent sur les données accumulées à la faveur des processus « d'ajustement structurel », ou de coopération avec les Etats. Elles tendaient à laisser de côté un certain nombre de pays moins bien documentés, voire quasiment vierges de toute statistique dans les domaines sociaux en particulier (la Palestine, l'Irak, la Libye, le Yémen, la plupart des pays du Conseil de Coopération du Golfe, par exemple), soit parce que les institutions nationales sont peu capables de les rassembler, soit parce que les gouvernements imposent des *vetos* sur leur collecte et leur diffusion. A l'inverse, dans certains pays, une « piste » de recherche aura été ouverte, au gré des travaux et des autorisations d'accès au terrain et aux documents, et une question ou un sujet se trouveront particulièrement étudiés, quand ils demeureront totalement ignorés dans un autre pays.

Dans le présent mémoire, mon usage de référents régionaux reflètera ces ambiguïtés de définition de l'objet en tant qu'entité séparée et cohérente. Je tenterai de prendre position sur la particularité de la région, au regard d'autres, dans certains domaines : les ambiguïtés des politiques d'encouragement au travail des femmes, par exemple, qui répondent à d'autres dynamiques que culturelles et religieuses, ou encore les difficultés à engendrer un salariat qui ont peu à voir avec une paresse constitutive de la culture bédouine, comme on a pu le lire ; ou encore l'essor de la charité privée qui, s'il adopte les discours de l'Islam, n'est pas religieux par essence. Dans tous les cas, j'essaierai de montrer que l'analyse peut dépasser le niveau quasiment culturaliste où l'on pourrait être tenté d'ancrer les schèmes explicatifs.

Ce faisant, toutefois, je ne rendrai pas forcément compte explicitement de l'inégalité de mon investissement d'un pays à l'autre. Si je suis reconnue comme « spécialiste du Yémen », et ancienne « spécialiste de la Palestine », et si j'ai écrit et suis intervenue de façon répétée sur « le Moyen-Orient », je suis moins familière des problématiques maghrébines, qui possèdent leurs propres cercles de recherche. Je n'ai pas hésité pour autant, à « m'aventurer » sur le terrain maghrébin sous des angles problématiques que je maîtrisais ou souhaitais explorer²³, et je suis parvenue ce faisant, à nouer un dialogue enrichissant avec certains de ses « spécialistes ». Je me suis également trouvée responsable (en collaboration avec Myriam Catusse) d'un contrat de recherche sur la protection sociale dans les pays du Maghreb²⁴, et j'ai traité, de façon systématique, de

²³ [108]- DESTREMAU, Blandine, 2008 : «La protection sociale en Tunisie : nature et cohérence de l'intervention publique» in M. Catusse et B. Destremau (eds.) : rapport des projets de recherche « L'Action publique face aux « débordements » du social au Maghreb : réguler le moins d'Etat », programme FSP, et « La protection sociale dans les pays du Maghreb », Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du Logement, Ministère de la Santé et de la Solidarité, DREES/MiRe, à paraître dans un ouvrage collectif.

[95]- DESTREMAU, Blandine, 2006 : «La extensión de la protección social en Túnez : lecciones de un éxito», *Crecimiento, equidad y ciudadanía, hacia un nuevo sistema de protección social*, colección Estudios sobre protección social, tomo 2, Universidad Nacional de Colombia, 2006, pp. 628-656.

[60]- DESTREMAU, Blandine, 2001 : «Poverty discourse and State Power. A case study of Morocco» in Francis Wilson, Nazneen Kanji et Einar Braathen (eds) : *Poverty Reduction: What Role for the State in Today's Globalized Economy ?*, Comparative Research on Poverty Program (CROP; University of Bergen / University of Capetown) et Zed Books, Afrique du Sud, pp. 129-163.

²⁴[107]- DESTREMAU, Blandine et CATUSSE, Myriam, 2008 (eds.) : «La protection sociale dans les pays du Maghreb», rapport du programme de recherche « La protection sociale dans les pays du Maghreb », DREES/MiRe, à paraître sous forme d'ouvrage.

l'espace méditerranéen dans un texte²⁵, où je mettais en œuvre une perspective comparative sur les dynamiques de globalisation de l'emploi domestique qui s'y donnent à lire.

Une partie de mon travail n'échappe pas à une certaine tension entre *généralisation* et *théorisation*, ou *conceptualisation*. En effet, pendant plusieurs années -celles de mon appartenance à un corps « d'aire culturelle »- mes recherches ont été dominées par une approche empirique. Le terrain était défini avant tout comme *un lieu* et non comme une question. A cet égard, mes travaux sur la pauvreté ont constitué un tournant dans ma trajectoire.

L'entrée dans les études de la pauvreté et la déconstruction du « problème »

En 1996, je dus admettre que mes recherches sur la Palestine butaient sur la brutale réalité du terrain : les pressions et vexations auxquelles les autorités israéliennes soumettaient chercheurs, enseignants et militants se rendant dans les Territoires palestiniens, pourtant entre-temps devenus « autonomes » et le constat impuissant de l'humiliation et des atteintes aux droits de l'homme des Palestiniens rendaient difficile le maintien d'une juste distance. En outre, le sentiment que la violence de l'actualité brouillait la lecture de tendances plus profondes et me poussait à une position de journaliste plus que de chercheur, me fit décider de bifurquer vers un autre objet de recherche.

C'est alors que Pierre Signoles me sollicita pour explorer la problématique de la pauvreté, en plein essor dans les politiques internationales et les travaux d'étudiants. Cette « question » apparaissait comme porteuse d'enjeux fondamentaux non seulement en tant que « problème réel », mais aussi en tant que discours, qu'il soit d'ordre statistique, moral et religieux, économique ou politique... Elle se situait au croisement des particularismes locaux liés aux formes sociales et économiques et aux représentations qui y dominaient, et d'une universalité quelque peu naturalisée. Sa définition comme objet scientifique ou catégorie administrative faisait l'objet de débats conflictuels et très significatifs de ces enjeux.

Je passais ainsi plusieurs mois à un défrichage analytique et critique des travaux de recherches et des documents institutionnels, pour proposer une formulation des « questions » construites autour de l'entrée par la pauvreté et de celles que cette approche me semblait taire et dissimuler, dans le monde arabe. Je remettais en cause certaines « versions officielles », démontrant les marges de manœuvre des producteurs de catégories et d'indicateurs et les usages politiques de ces discours en apparence objectifs et rigoureusement quantitatifs. Ce travail déboucha sur un faisceau de publications²⁶ et

²⁵ [99]- DESTREMAU, Blandine, 2007 : "The dynamics of the globalised migrant domestic labour market in the Mediterranean countries", document présenté au colloque, organisé par l'Amsterdam School for Social-science Research (ASSR), janvier 2007 (non publié).

[93]- DESTREMAU, Blandine, 2006: "Déni de protection sociale ? Dynamique de construction de l'informalité et de la vulnérabilité : une perspective méditerranéenne sur l'emploi domestique", communication présentée au 2ème Congrès de l'AFS – Bordeaux, 5-9 Septembre 2006, Réseau Thématique 6 : Protection sociale, Politiques sociales et Solidarités (non publié).

²⁶ [62]- DESTREMAU, Blandine et SALAMA, Pierre, 2002 : *Mesures et démesure de la pauvreté*, Presses Universitaires de France, Paris, 163 p.

[60]- DESTREMAU, Blandine, 2001 : "Poverty discourse and State Power. A case study of Morocco" in Francis Wilson, Nazneen Kanji et Einar Braathen (eds) : *Poverty Reduction: What Role for the State in Today's Globalized Economy ?*, Comparative Research on Poverty Program (CROP; University of Bergen / University of Capetown) et Zed Books, Afrique du Sud, pp. 129-163

m'ouvrit la voie de participation à des programmes et de missions d'expertise, qui à leur tour me permirent de mener des travaux sur les logiques institutionnelles. Mais il requérait aussi une *validation* au regard de ce qui se conduisait comme recherche dans la région ; une *légitimation* par les chercheurs qui menaient ces travaux et un *étayage* par l'empirie et les analyses micro.

En 1997, je lançais, avec Agnès Deboulet et François Ireton, un vaste programme de recherche²⁷, qui rassemblait un nombre important de chercheurs de différentes disciplines, tous engagés dans un travail de terrain dans le monde arabe. Tous avaient reconnu au

[56]- DESTREMAU, Blandine, 2000 : "Poverty, exclusion and the changing role of the State in the Middle East", in: "Social exclusion in global context", numéro spécial de la *Social Policy Review*, n° 12, édité par Hartley Dean, Robert Sykes et Roberta Woods, juillet 2000, Londres, pp. 295-325.

[50]- DESTREMAU, Blandine, 1999: "Poverty and the State in the Middle East: Proposal for an analytical Framework", communication au colloque *The Role of the State in Poverty Alleviation III*, organisé par le Comparative Research Program on Poverty (CROP) novembre, Amman, Jordanie (non publié). [39]- DESTREMAU, Blandine, 1997: "Pauvres et pauvreté en Afrique du Nord - Moyen-Orient. Essai de balisage d'une problématique de recherche en Sciences sociales" in : *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 13, pp. 7-60.

[49]- DESTREMAU, Blandine, 1999: "The Systemic Relations of the State and Poverty", Background paper for the symposium *The Role of the State in Poverty Alleviation III*, Amman 1999, paru sur le site web du Comparative Research Program on Poverty (CROP), Université de Bergen, Norvège.

[47]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "Beyond the Focus of Unemployment: for a more Comprehensive Analysis of the relationship between Poverty and Labour in the MeNA Region", communication au colloque *Earnings Inequality, Unemployment and Poverty in the Middle East and North Africa*, organisée par la Lebanese-American University, Byblos, Liban, 5-7 novembre (non publié).

[46]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "Poverty, Impoverishment and the Changing Role of the State in the Middle East", communication au colloque *The Role of the State in Poverty Alleviation (II)*, organisé par le Comparative Research Program on Poverty (CROP), 18-22 septembre, le Cap, Afrique du Sud (non publié).

[45]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "Pauvreté et appauvrissement en Afrique du Nord - Moyen-Orient : quelques repères", in : "Crise et contestation au Maghreb et au Moyen-Orient. Algérie, Maroc, Egypte, Soudan, Jordanie, Iraq", *Les Cahiers du GREMAMO* n° 15, Laboratoire Sociétés en Développement dans l'Espace et dans le Temps - Université Paris VII, 1998, pp. 55 - 69.

[44]- DESTREMAU, Blandine, 1998: " A la porte de Dieu? Profil de la pauvreté et de l'appauvrissement en Afrique du Nord - Moyen-Orient " , in : P. Salama et R. Poulin (ed.) : *L'insoutenable misère du monde : le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Editions Vents d'Ouest, collection " l'Alternative " , Hull (Québec), 1998, pp. 213-254.

[43]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "Les indicateurs de pauvreté dans les approches de la Banque Mondiale et du PNUD : une analyse critique", in P. Salama et R. Poulin (ed.) : *L'insoutenable misère du monde : le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Editions Vents d'Ouest, collection " l'Alternative " , Hull (Québec), 1998, pp. 65-90.

[42]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "Comment définir la pauvreté?" in P. Salama et R. Poulin (ed.) : *L'insoutenable misère du monde : le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Editions Vents d'Ouest, collection " l'Alternative " , Hull (Québec), 1998, pp. 27-34.

[40]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "Poverty and Impoverishment in the Arab World: towards a critical approach", communication au colloque *Poverty alleviation as a strategy for Social Development in the Mediterranean Area*, organisé par le Comparative Programme on Poverty et l'INSEA, Rabat, 27-28 février (non publié).

[39]- DESTREMAU, Blandine, 1997: "Pauvres et pauvreté en Afrique du Nord - Moyen-Orient. Essai de balisage d'une problématique de recherche en Sciences sociales" in : *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 13, pp. 7-60.

[37]- DESTREMAU, Blandine, 1997: "Pauvreté et instabilité au Moyen-Orient: quelles régulations?", in : Actes du Colloque "Crise et contestation au Maghreb et au Moyen-Orient", GREMAMO - Laboratoire Sociétés en Développement dans l'Espace et dans le Temps - Université Paris VII.

²⁷ Mené au sein du laboratoire URBAMA (CNRS, Université de Tours, France), avec le soutien de la Fondation Ford au Caire et du CEDEJ, sur le thème : "Analyses et dynamiques de la pauvreté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord". Ce programme débouchera (fort tardivement) sur la publication d'un ouvrage :

[76]- DESTREMAU, Blandine, DEBOULET Agnès et IRETON François (eds.), 2004: *Dynamiques de la pauvreté au Moyen Orient et au Maghreb*, édition URBAMA - Karthala, Paris.

[75]- DESTREMAU, Blandine, 2004 : "De la pauvreté à l'exclusion: discours et enjeux. Contribution à la construction d'un discours sur l'exclusion au Moyen-Orient" in Blandine Destremau, Agnès Deboulet et François Ireton, (eds.) : *Dynamiques de la pauvreté au Moyen Orient et au Maghreb*, édition URBAMA - Karthala, Paris, 2004, pp. 81 -120.

long texte problématique et programmatique que j'avais rédigé une pertinence pour leur objet de recherche, et pour la construction ou l'épaississement de leurs questionnements. Et tous, en retour, ont participé de cette forme d'appropriation et de reformulation d'une question qui avait jusqu'alors pratiquement échappé à la recherche sur cette région.

Cette longue phase de problématisation aiguïsa mon besoin de retourner sur le terrain. Le Yémen me semblait particulièrement propice : comment « les années pauvreté » s'y étaient-elles imprimées dans le terreau sociologique, institutionnel et discursif du développement, que j'avais laissé plus de dix ans auparavant ? Faute de développement, demeuré en panne depuis l'unification du pays en 1990, la guerre du Golfe et le conflit civil qui l'avaient accablé à la même période, dans un contexte marqué par la contraction de la manne migratoire et de l'aide, et la globalisation accélérée des interventions d'organisations internationales, que s'y passait-il ? En 1999, je décidais alors de tenter un long séjour au Yémen. Le CNRS m'aida à le monter administrativement, et le CFEY²⁸ accepta de m'accueillir. L'année prévue initialement se prolongea en une seconde.

Un long séjour de recherche au Yémen et l'analyse du « système de lutte contre la pauvreté »

J'avais envisagé d'étudier la façon dont le Yémen était en train de rejoindre la grande lutte globalisée contre la pauvreté. Relativement béni par la proximité des pays producteurs de pétrole, qui jusqu'aux années 1980 avaient procuré des emplois à des centaines de milliers de migrants yéménites, le pays avait en effet entre-temps basculé dans le giron des pays les plus pauvres, sous ajustement structurel, cible d'ONG internationales qui s'installaient dans le sillage des organisations multilatérales venues y mener des politiques plus ou moins standardisées. En une douzaine d'années, depuis que j'y avais mené mon travail de terrain pour ma thèse, le contexte, l'approche, et la nature des relations entre acteurs de la solidarité internationale et autorités locales étaient profondément transformés : il me semblait que les acteurs internationaux devenaient maîtres d'une situation que le pays ne contrôlait plus réellement. Il en découlait une fragmentation des politiques publiques, une tendance à la clientélisation des initiatives locales, et un processus de fabrication artificielle, à coup de financements dispensés par de lointains bailleurs de fonds, d'interlocuteurs supposés représenter une société civile.

J'avais mobilisé le modèle analytique des économies rentières pour mon mémoire de DEA, afin d'éclairer la dynamique économique, sociale et politique engendrée par les migrations. Il me parut particulièrement heuristique pour comprendre les transformations d'un pays pauvre, dont une partie croissante des enjeux politiques, économiques et sociaux s'organisent autour de la captation de différents types de revenus exogènes : recettes d'exportations du pétrole, rapatriements d'épargne des migrants, aide au développement. La coordination d'un dossier de la Revue Tiers Monde²⁹ sur ce sujet

²⁸ Centre français d'études au Yémen, qui deviendra le CEFAS quelques années plus tard.

²⁹ [55]- DESTREMAU, Blandine (ed.), 2000 : *Formes et mutations des économies rentières au Moyen-Orient: Egypte, Jordanie, Palestine, Yémen*, numéro spécial de la *Revue Tiers Monde*, n°163, PUF, Paris. Juillet - septembre.

[54]- DESTREMAU, Blandine, 2000 : "Introduction", in : *Formes et mutations des économies rentières au Moyen-Orient: Egypte, Jordanie, Palestine, Yémen*, numéro spécial de la *Revue Tiers Monde*, co-ordonné par Blandine Destremau, tome XLI, n°163, Paris, juillet - septembre, PUF, Paris, pp. 489-500.

[53]- DESTREMAU, Blandine, 2000: "Revenus exogènes, logiques endogènes : développement et dépendance au Yémen" in : *Formes et mutations des économies rentières au Moyen-Orient: Egypte, Jordanie, Palestine, Yémen*, numéro spécial de la *Revue Tiers Monde*, co-ordonné par Blandine Destremau, tome XLI, n°163, juillet - septembre, PUF, Paris, pp. 573-595.

m'en confirma la pertinence : les travaux théoriques commençaient à pousser le modèle rentier au-delà des pays pétroliers et primo-exportateurs, les travaux empiriques que je rassemblais portaient tous sur des recettes non pétrolières, et ma propre contribution sur le Yémen y cadrerait tout à fait. Ce travail me fit progresser vers la compréhension d'une forme particulière de pauvreté, qui découlait avant tout d'obstacles, sociaux ou construits institutionnellement, au positionnement dans les circuits de circulation des ressources provenant d'une source extérieure. Ainsi, le cloisonnement des marchés du travail, l'un « étatico-rentier » et l'autre, minier (au sens de non-reproductible) et migratoire ; ainsi également la distribution de la nationalité et des divers avantages de la citoyenneté. Mais surtout, c'était le fonctionnement qualifié de « corruption », ou de « népotisme » que ces schémas décrivaient, le recours à des intermédiaires, la chaîne complexe de redistribution et de rétribution dont il s'agissait. La pauvreté, dans ces contextes, représentait l'équivalent fonctionnel de l'exclusion sociale, en Occident : incapacité d'accès, médiée par des caractéristiques sociales, de genre, de statut juridique, de confession, etc.

Toutefois, les semaines passaient et mon travail de terrain, celui pour lequel j'étais venue, peinait à se structurer. Ma position de chercheur me semblait difficile à tenir, du fait d'un relatif isolement, et d'un décalage avec les autres « professionnels de la pauvreté ». Au Yémen, comme d'ailleurs dans nombre de pays, la pauvreté est beaucoup moins un objet de débat qu'un objet consensuel d'action, et ceci d'autant plus que les acteurs internationaux qui s'y pressaient venaient juste de la faire émerger comme « question ». Si elle commençait à figurer dans les programmes de certaines ONG, elle n'était pas objet d'enjeux politiques, ni de remise en cause de l'ordre politique et économique qui la produisait. Le lien entre « le Yémen, pays moins avancé » et la prégnance de la pauvreté en son sein se construisait à peine, là où s'analysait, quelques années auparavant, le sous-développement, l'archaïsme, la faible capitalisation, la malnutrition, les problèmes sanitaires et démographiques.

La prégnance d'une terminologie imposant ses propres catégories dans le domaine du développement et de la lutte contre la pauvreté tendait à rendre marginales les démarches de questionnement critique. La définition de la pauvreté, ses instruments de mesure, les groupes sociaux auxquels ce terme pouvait s'appliquer au Yémen, les causes identifiées de l'appauvrissement galopant étaient, en un peu plus d'une décennie, devenus pratiquement intégrés au sens commun. Les analyses relativement « prêtes à penser » fournies par les grandes organisations, sur une base qui comportait dans des proportions variées des éléments de discours global et des éléments extraits de la « réalité » locale par le biais d'enquêtes, faisaient efficacement office de normes discursives, de convention analytique. Les enquêteurs, consultants et experts qui travaillaient sur la réalité locale de la pauvreté étaient, dans une large mesure, appelés à chiffrer, illustrer et confirmer des hypothèses ou théories établies *ex-ante*, non sans distorsion d'une réalité difficile à saisir. Leur fonction première était donc de rendre opérationnel et « applicable » un diagnostic par sa traduction en un plan d'action, qui serait mis en œuvre par d'autres institutions contractualisées, financées, intégrées et deviendrait ainsi un instrument de changement de la réalité. Rarement, ils parvenaient à révéler des éléments nouveaux sur lesquels pourraient se fonder des approches radicalement spécifiques, ou à remettre en cause ce qui s'imposait comme une *doxa*. Ils intervenaient avant tout en tant qu'*intermédiaires* dans une chaîne dont les premiers maillons leur échappaient et constituaient une matrice difficile à remettre en cause. L'injonction du « faire », propre à des environnements où l'action est ressentie comme urgente, mettait en porte-à-faux une démarche scientifique

qui vise avant tout à observer, entendre, analyser, conceptualiser, avec une distance certaine vis-à-vis de l'action, dont elle devait précisément constituer l'objet d'étude.

Comment justifier mon activité scientifique alors que la pauvreté n'était pas considérée comme une *question* (politique, des relations internationales, des politiques commerciales), mais comme un *problème à résoudre* (par des mesures techniques et gestionnaires), dont les termes avaient été balisés par une multitude d'experts ? Comment expliquer que mon objectif n'était pas de *faire*, de lutter (contre la pauvreté), d'éradiquer, de programmer, de coopérer, d'évaluer, de participer, de prêter (de l'argent), etc., mais seulement de *comprendre, d'écrire, de dire* ? Comment faire entendre que je remettais en question les constructions d'indicateurs, les chaînes de causalité, les boîtes à outils, pour fonder en sociologie des interrogations que l'observation empirique, que conduisait d'ailleurs nombre d'ONG, faisait émerger ? Comment dire ma profession et trouver une place au sein d'une nébuleuse (celle de la pauvreté) forte de sa *doxa*, qui s'imposait à d'autres registres de sens, surtout quand le terme de « chercheur », dans le langage local, était entendu avant tout comme « enquêteur », employé par l'administration d'un projet ou une institution publique ?

De façon partiellement inconsciente, je suis donc devenue sociologue de l'entre-deux. J'ai entrepris d'observer les relations qui se nouaient entre acteurs locaux, individuels ou associatifs, et acteurs internationaux. Relations de sous-traitance, de domination, résistances, interstices d'expression, négociations, détournements d'objectifs voire de moyens, sont devenus ma niche de travail. Et je suis aussi devenue « experte » de cet entre-deux, engagée par des associations locales pour contribuer à aménager leur place dans ce monde et l'articuler avec sa « superstructure » et par des organisations occidentales ou internationales pour porter un regard critique sur leurs pratiques. Mon implication en tant que « consultante » dans des démarches de formation, d'aide à la rédaction de projets, de participation à l'élaboration et l'évaluation de stratégies ou de programmes, mon engagement dans diverses collaborations avec des associations locales ou internationales (notamment MSF³⁰ et Care International), des agences des Nations Unies (PNUD, un projet de l'ONU, l'UNESCO) et une agence gouvernementale (le Fonds d'Aide Sociale) m'ont permis d'occuper une place plus intégrée et plus facilement légitimable au sein de certains organismes. Je débattais aussi avec des membres d'associations locales, engagées dans une démarche militante et de plaidoyer, souvent portées par des universitaires qui s'interrogeaient sur les transformations de la « scène » de la solidarité internationale.

Cette place m'a conduite à mieux observer et analyser comment s'élaborent les stratégies et actions de lutte contre la pauvreté, à mieux apprécier la valeur des dispositifs discursifs, et à mieux comprendre l'articulation entre les diverses institutions du système de lutte contre la pauvreté³¹. Ma capacité à formuler des questionnements, à établir des

³⁰ Voir [64]- DESTREMAU, Blandine, 2002 : "La prise en charge sanitaire des plus pauvres du Yémen: les limites du système d'exemption et de la solidarité caritative", Rapport d'une mission de consultance (2000-2002) pour MSF-France (non publié).

³¹ [91]- DESTREMAU, Blandine, 2006 : "Décentralisation, solidarité communautaire et assistance publique : réflexions sur une étude de cas au Yémen" in : *Affaires locales. De l'espace social communautaire à l'espace public politique*, sous la dir. de Michèle Leclerc Olive, Karthala – Gemdev, Paris, pp. 181-196.

[80]- DESTREMAU, Blandine, 2004: "Le système d'allègement de la pauvreté et le rôle des associations au Yémen" in Ben Néfissa S., Abd al-Fattah N., Hanafi S. et Milani C. (eds.) : *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala / Cedej, pp.369-400.

synthèses ou à proposer des clés de lecture sortant des cadres conventionnels, à mettre au jour des hiatus, des césures ou angles de vue, mais aussi celle de susciter des liens entre des individus ou des institutions qui travaillaient sans se connaître, de conceptualiser des questions pratiques ou de prendre le recul permis par des démarches plus théoriques ou comparatives ont ainsi été mises à profit. Ces expériences alimentèrent aussi ma réflexion sur les postures d'experts, les interactions entre les différents mondes institutionnels et professionnels aux prises avec les questions de pauvreté et de marginalité, sur la circulation des désignations, des méthodes et objectifs, ainsi que sur l'enjeu de la formulation de « termes de référence » etc.³² Elle allait se nourrir d'autres épisodes de travail pour des organisations internationales et des institutions gouvernementales.

Une sollicitation d'Annelies Moors, professeur d'anthropologie à l'Université d'Amsterdam, m'ouvrit un autre champ de recherche que je pouvais croiser avec bien des travaux antérieurs : celui des employées domestiques. Ce fut un terrain exigeant mais relativement facile, gratifiant par la reconnaissance qu'il reçut au sein du réseau de chercheurs auxquels je le présentai en 2001. Ce travail était novateur en son lieu. Il s'articulait avec les études menées sur les flux de migrations féminines entre Asie, Afrique et Moyen-Orient, et me mena à réfléchir aux modalités de constitution des marchés de l'emploi domestique à l'échelle globale. Loin de constituer un chemin de traverse, cette question me permit de mettre en relation migrations, stratégies, pauvreté, transformations sociales, genre et marchés du travail, puis plus tard *care* et protection sociale³³. C'est avec Bruno Lautier, puis dans d'autres cercles, que je le poursuivis.

A mon retour du Yémen, en 2001, URBAMA était plus que jamais en crise, mais je tentai de m'y réintégrer scientifiquement par le biais du programme PRUD, dont l'objet portait

[79]- DESTREMAU, Blandine, 2004 : "The Poverty Alleviation System and the role of Associations in Yemen", in Ben Néfissa S., Abd al-Fattah N., Hanafi S. et Milani C. : *NGOs and Governance in the Arab Countries*, UNESCO (MOST), CEDEJ, IRD, Paris, Le Caire.

[74]- DESTREMAU Blandine, 2003: "Solidarité et accès à la santé pour les plus pauvres : une étude au Yémen", in Jean-Luc Dubois, Jean-Pierre Lachaud, Jean-Marc Montaud, André Pouille (dir.) : *Pauvreté et développement socialement durable* , Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 99-115.

[65]- DESTREMAU, Blandine, 2002 : "Yemen, globalisation and the Poverty Alleviation System", in *Yemen and the World*, CEFAS - Centre for Prospective Studies, Sana'a, (en Arabe, traduction de l'anglais).

³² [100]- DESTREMAU, Blandine, 2007 : "La démarche anthropologique comme médiation : le rôle d'un chercheur dans un projet d'accès aux soins au Yémen", article publié dans la revue *Humanitaire « Anthropologues et ONG : des liaisons fructueuses ? »*, Hors série n° 4 coordonné par Laetitia Atlani-Duault, automne-hiver 2007, pp. 46-54.

³³ [99]- DESTREMAU, Blandine, 2007 : "The dynamics of the globalised migrant domestic labour market in the Mediterranean countries", document présenté au colloque, organisé par l'Amsterdam School for Social-science Research (ASSR), janvier 2007 (non publié).

[93]- DESTREMAU, Blandine, 2006: "Déni de protection sociale ? Dynamique de construction de l'informalité et de la vulnérabilité : une perspective méditerranéenne sur l'emploi domestique", communication présentée au 2ème Congrès de l'AFS – Bordeaux, 5-9 Septembre 2006, Réseau Thématique 6 : Protection sociale, Politiques sociales et Solidarités (non publié).

[92]- DESTREMAU, Blandine, 2006 : "The constructed vulnerability of domestic workers", *Frontiers of poverty research*, Comparative Research Programme on Poverty Newsletter, vol. 13, n° 2, May 2006.

[89]- DESTREMAU, Blandine, 2005 : "Emploi domestique, vulnérabilité, pauvreté", in *Revue Quart Monde*, « Vivre en sécurité », n° 195, n°3.

[66]- DESTREMAU, Blandine, 2002: "L'émergence d'un marché du travail domestique au Yémen", in Destremau, B. et Lautier, B (eds) : *Femmes en domesticité (les domestiques du Sud, au Sud et au Nord)*, dossier de la *Revue Tiers Monde*, n° 170, avril-juin, pp. 327-351, PUF, Paris.

[63]- DESTREMAU, Blandine, et LAUTIER, Bruno (eds.), 2002 : *Femmes en domesticité (les domestiques du Sud, au Sud et au Nord)*, dossier de la *Revue Tiers Monde*, n° 170, avril-juin, PUF, Paris.

précisément sur l'entre-deux entre politiques institutionnelles et stratégies d'acteurs³⁴. Philippe Tanguy et moi-même y avons proposé une étude de ce qui se jouait autour des programmes de réhabilitation, régularisation et recasement, dans quatre quartiers périphériques de Nouakchott. Philippe Tanguy, alors engagé dans un travail de thèse de géographie portant sur la transformation urbaine dans la capitale mauritanienne, devait l'orienter et me guider. C'est alors que je m'initiai à la Mauritanie, et me plongeai dans les problématiques ayant trait à la fabrique de la ville, de cet univers de projets, de création de valeur foncière, de mobilité, de rapports de pouvoir et d'enjeux de légitimité que représente un espace urbain en transformation intense. Le travail que nous avons mené fut passionnant. Il montra notamment comment la construction d'un problème concret (l'afflux de déplacés et migrants à la périphérie de la ville) dans des termes d'intervention (réguler, assainir, organiser, taxer...) et de justification (notamment par la lutte contre la pauvreté), engendre des bénéfices matériels (postes, pots-de-vin, honoraires, plus-value, commissions, etc.) pour un grand nombre d'acteurs, parmi lesquels les plus mal servis sont généralement les plus « faibles » sur ce marché et finalement les plus pauvres.

Ce travail fut également instructif sous l'angle méthodologique. Notre responsable scientifique avait effectivement prévu que nous mènerions une enquête quantitative de grande ampleur par questionnaires (deux cents questionnaires dans chacun des quatre quartiers), accompagnée d'entretiens plus qualitatifs (quarante), et d'observations diverses. Toutefois, la conception trop standardisée des questionnaires, la difficulté à saisir l'entrelacement des mouvements résidentiels et fonciers par ce biais, l'insuffisante réflexion sur les catégories et termes employés (revenus, famille, période, ...), et leur traduction dans les différentes langues pratiquées en Mauritanie, conduisirent à un échec : des cartons de questionnaires diligemment remplis par nos enquêteurs, pratiquement rien ne put être extrait.

La richesse des entretiens qualitatifs corrigea ce revers, tant ils démontraient les dynamiques de production d'inégalités et de valeur foncière marchande à partir de valeurs d'usage, l'importance de l'information comme ressource dans les mécanismes d'appropriation d'autres ressources, la naissance d'opportunités spéculatives dans un marché à termes, engendré par l'existence, ou l'annonce, de projets. Ils montraient aussi la nature des relations qui se jouent entre différentes catégories d'acteurs : à cette échelle, la ruse, la résistance larvée, l'inertie, les effets de levier moral et politique, lorsqu'ils sont agis par les habitants, peuvent constituer une force d'infléchissement des programmes standardisés conçus par les bailleurs de fonds³⁵. Je mettrai ces résultats en valeur à

³⁴ "L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales. Mauritanie, Maroc, Algérie, Liban", coordonnée par Françoise Navez-Bouchanine, Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD).

³⁵ [96]- DESTREMAU, Blandine, et TANGUY, Philippe, 2007 : "Les opérations de régularisation dans les quartiers périphériques de Nouakchott : malentendus, contradictions, ou instrumentalisation de l'opacité?", in: *Etudes Foncières*, n° 125, janvier-février 2007, pp. 35-39.

[90]- DESTREMAU, Blandine, et TANGUY, Philippe, 2006 : "Projets de régularisation et création d'un marché foncier à Nouakchott, Mauritanie: que sont les pauvres devenus?", numéro spécial « Mauritanie : le devenir d'un Etat-charnière » de la revue *Maghreb-Machrek*, sous la direction de Ali Bensaad, n° 189, automne, pp. 111-124.

[78]- DESTREMAU, Blandine, et TANGUY, Philippe, 2004: "L'entre-deux des politiques d'habitat social: la Mauritanie", in: *L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*. Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie, Rapport de synthèse pour le Programme de Recherches Urbaines pour le Développement, CNRS, CITERES, Equipe EMAM (Ex- Laboratoire URBAMA), Tours, pp. 114-153 (en voie de publication).

nouveau dans une étude sur les relations entre projets de développement et processus de marchandisation, intégrée dans un programme de recherche collectif³⁶.

Mise à disposition à l'IEDES, tournant vers la protection sociale et nouvelle phase d'investissement dans des collaborations internationales

Les tensions au sein de mon laboratoire le précipitaient vers une dissolution prochaine, dont les soubresauts m'étaient très pénibles. Je m'en fus au CNRS envisager une issue : changer d'unité. Pour me donner le temps d'en chercher une nouvelle, je demandai un accueil provisoire à l'IEDES, alors dirigé par Bruno Lautier. C'est à cette période que j'entamais un riche parcours de travail avec lui, autour des questions de pauvreté, puis de protection sociale, entrelaçant nos expériences, nos savoirs, mais aussi les paradigmes et modèles issus et construits autour, d'une part, de l'Amérique latine, son terrain, et d'autre part du monde arabe, le mien et, plus largement, de l'ensemble du monde en développement dans sa grande hétérogénéité. Confrontations, comparaisons, typologies, élargissement des paradigmes, remises en cause des catégories furent des ouvertures méthodologiques qui en résultèrent, qui s'investirent notamment dans la constitution d'un groupe « protection sociale » au sein du réseau IMPACT³⁷, et le lancement d'une réflexion collective sur les critères de différenciation des systèmes de protection et de droits sociaux dans les pays en développement³⁸. Je me replongeai aussi dans l'enseignement, et en particulier dans la prise en charge, avec Bruno Lautier, d'un cours de Master de seconde année autour des questions de protection sociale.

Ce « domaine », les pays en développement, recouvre moins une aire géographique, ou une catégorie classificatoire, qu'une posture de recherche et une définition de problématiques. En effet, il est de notoriété générale que, de l'Asie à l'Afrique subsaharienne, du monde arabe à l'Amérique latine, la diversité des situations et des trajectoires est grande et qu'aucune homogénéité ne peut être affirmée. De surcroît, les disciplines des sciences sociales ont, pour beaucoup, abandonné la délimitation d'une spécialisation dans « les pays du Sud » et la définition de paradigmes spécifiques pour les étudier. Et l'intégration des pays anciennement rattachés à l'aire d'influence de l'Union Soviétique dans celle des institutions internationales a encore ajouté au brouillage des frontières, certains étant désormais qualifiés « en transition », alors que d'autres ont rejoint le peloton des pays les plus pauvres.

Cependant, autant l'expérience de recherche dans des pays fondamentalement « autres » de ceux de l'OCDE que la façon dont s'y posent les questions afférentes entre autres, aux politiques publiques, à la gestion des marchés du travail, à l'intégration dans l'économie

³⁶ TANMIA, programme coordonné par Myriam Catusse et Géraldine Chatelard.

³⁷ Réseau d'appui aux politiques publiques de réduction de la pauvreté et des inégalités, lié au Ministère des Affaires Etrangères, et dans lequel participent différentes organisations et institutions (GRET, IRD, IEDES, CIRAD, DIAL, IRAM, CUF).

³⁸ [98]- DESTREMAU, Blandine et LAUTIER, Bruno, 2007 : "Régimes de protection sociale et régimes de droits sociaux dans les pays en développement: une exploration méthodologique vers une construction typologique", communication présentée pour la Annual Conference of the Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy (RC19), International Sociological Association: "Social Policy in a Globalizing World : Developing a North-South Dialogue", University of Florence, Italy, Political and Social Science Department, September 6-8, (non publié).

[97]- DESTREMAU, Blandine et LAUTIER, Bruno, 2007, "Social protection and social rights regimes in developing countries: towards the construction of a typology", paper presented at the RC19 conference "Social Policy in a Globalizing World: Developing a North-South Dialogue", Florence, Septembre (non publié).

[94]- DESTREMAU, Blandine et LAUTIER, Bruno, 2006 : "Analyse et comparaison des systèmes de protection sociale du monde en développement. Eléments de typologie de méthode", étude réalisée pour le réseau IMPACT, mai, disponible en ligne http://s196227231.onlinehome.fr/IMG/pdf/Analyse_des_systemes_de_protection_sociale.pdf

mondiale, ou aux rapports de pouvoir internationaux, contribuent à définir une communauté de chercheurs et un faisceau de questions de recherche, qui maintiennent la pertinence d'une telle appellation. Mon implication dans le comité de rédaction de la Revue Tiers Monde, depuis maintenant une dizaine d'années, ne cesse de me le confirmer. Cette « niche » n'est cependant pas un ghetto et mon travail comme celui de mes collègues noue systématiquement un dialogue avec des chercheurs engagés sur des terrains plus occidentaux, quand ils ne développent pas eux-mêmes des travaux sur les deux espaces comme je le fais moi-même, dans un croisement des problématiques et des méthodes, qui contribue à remettre en cause des évidences apparentes avancées par certaines disciplines. A plusieurs égards, le monde en développement constitue alors une *frontière* (au sens de *frontier*, front) non seulement du capitalisme, des politiques mises en œuvre au plan international, des méthodes de lutte contre la pauvreté, de la protection sociale, de la gestion des migrations, etc., mais aussi de la recherche.

La découverte de l'objet « protection sociale » constitua pour mon travail une formidable ouverture et déboucha sur un nouveau corpus de travaux, certains monographiques, d'autres comparatifs, certains aussi tentant une théorisation de la question des droits dans les politiques sociales³⁹.

Certes, la formulation même des questions sociales et économiques en termes de pauvreté avait rompu avec une vision demeurée assez évolutionniste des trajectoires économiques des pays en développement. Elle avait irrévocablement attiré l'attention des chercheurs et des institutions sur le scandale d'une misère qui ne pouvait plus être considérée comme un résidu archaïque des héritages du passé, mais comme un produit du capitalisme. Il était devenu admis que les seules forces du marché ne permettraient pas de faire partager

³⁹ [110]- DESTREMAU, Blandine, 2009: "Les droits sociaux à l'épreuve des droits humains : les limites de la solidarité internationale" Publication en cours dans *Penser le politique*, sous la direction de Bruno Lautier, Ricardo Penafiel et Ania Tizzani, à paraître.

[109]- DESTREMAU, Blandine, 2008: "Les droits humains, des droits sociaux pour les plus pauvres des pays en développement ?", in : *Au-delà des droits économiques et des droits politiques, les droits sociaux ?*, sous la direction de Jean-Paul Domin, l'Harmattan, Association d'Economie Sociale, pp.109-124.

[108]- DESTREMAU, Blandine, 2008 : "La protection sociale en Tunisie : nature et cohérence de l'intervention publique", in M. Catusse et B. Destremau (eds.) : rapport des projets de recherche « L'Action publique face aux « débordements » du social au Maghreb : réguler le moins d'Etat », programme FSP, et « La protection sociale dans les pays du Maghreb », Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du Logement, Ministère de la Santé et de la Solidarité, DREES/MiRe, à paraître dans un ouvrage collectif.

[107]- DESTREMAU, Blandine et CATUSSE, Myriam, 2008 (eds.) : "La protection sociale dans les pays du Maghreb", rapport du programme de recherche *La protection sociale dans les pays du Maghreb*, DREES/MiRe, à paraître sous forme d'ouvrage.

[106]- DESTREMAU, Blandine, 2008: "L'accès aux soins en Afrique du Sud : un révélateur des inégalités ", in : *Revue Sociologie Santé*, dossier "Regards croisés sur les inégalités sociales de santé aujourd'hui", n°28, juin, pp. 295-314.

[105]- DESTREMAU, Blandine, 2008: "Les enjeux de la protection sociale dans les pays de la méditerranée méridionale et orientale", in : *Où va la protection sociale ?* sous la direction de Monika Steffen, collection Lien social, PU, à paraître.

[103]- DESTREMAU, Blandine, 2008: "Etat social, dynamiques des marchés du travail et protection sociale au Moyen-Orient", Contribution à l'ouvrage *Emploi et protection sociale : de nouvelles relations ?* à paraître sous la direction de Philippe Auvergnon.

[95]- DESTREMAU, Blandine, 2006 : "La extensión de la protección social en Túnez : lecciones de un éxito", *Crecimiento, equidad y ciudadanía, hacia un nuevo sistema de protección social*, colección Estudios sobre protección social, tomo 2, Universidad Nacional de Colombia, 2006, pp. 628-656.

[86]- LONGUENESSE, Elisabeth, CATUSSE, Myriam et DESTREMAU, Blandine (eds.), 2005: *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen Orient*, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMMM), numéro double 105-106, 2005, Edisud, Aix en Provence.

[81]- DESTREMAU, Blandine, 2004 : "Restructuring the welfare States in the Arab Mediterranean countries : a crucial social and political stake", International Sociological Association, Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy (RC19) Annual Conference : *Welfare state restructuring: processes and social outcomes*, Paris, France, September 2- 4.

à tous la prospérité promise et que des mesures correctives étaient nécessaires. Mais cette approche avait aussi enfermé le débat dans une vision moraliste et dépolitisée des catégories définies de l'extérieur par des procédés techniques et statistiques parfois contestables, en une construction qui ne pouvait être remise en cause qu'en en modifiant les fondements.

Or non seulement les approches en termes de protection sociale étaient légitimées par une définition et des revendications émises par les premiers concernés, acteurs de mouvements et producteurs d'analyses dans un espace politique -les travailleurs au premier chef, mais aussi des groupes indigènes ou culturels- et s'ancrait donc dans une histoire institutionnelle et politique moins confisquée par les strates de pouvoir que celle de la gestion de la pauvreté. Mais en outre, elles en représentaient le versant adossé, tant précisément les luttes pour la protection sociale rejetaient les pratiques caritatives, paternalistes et répressives qui avaient tendu à dominer de tout temps celles contre la pauvreté ; les premières étaient menées par des acteurs collectifs défendant leurs propres droits, les secondes le plus souvent élaborées de l'extérieur. Pour autant, la frontière entre assistance et assurance, qui avait structuré pratiques et pensée de la protection sociale, tend à se brouiller ; les nouveaux dispositifs institutionnels de protection sociale promus dans les pays en développement tendent plus vers l'assistance conditionnelle et la contractualisation individuelle que vers l'acquisition de droits sociaux opposables.

Dès 2002, le tournant de mes travaux vers la protection sociale trouva à s'investir dans un projet institutionnel. La DGCID⁴⁰ du Ministère des Affaires Etrangères me sollicita pour prendre en charge, avec Alain Letourmy, également chercheur au CNRS, le volet scientifique de l'organisation d'un colloque international lancé avec la collaboration du programme STEP du BIT⁴¹, dont l'objectif était de construire un axe français de coopération internationale en matière de protection sociale. Ce travail s'est révélé très enrichissant : j'ai dû rapidement comprendre quelles étaient les passerelles entre lutte contre la pauvreté et protection sociale, quelles formes celle-ci pouvait prendre dans les pays en développement, quel rôle la coopération internationale pouvait assumer, quelles solutions techniques étaient susceptibles de répondre à différents niveaux de contraintes politiques et financières, etc. Tant les travaux de préparation que le colloque lui-même contribuèrent à dessiner les contours d'un objet hybride et dynamique, configuré par des discours savants, par des normes issues d'un contexte largement marqué par la situation économique et sociale de l'occident de l'après seconde guerre mondiale, normes mises au défi depuis lors, par des pratiques gouvernementales, mutualistes et associatives investies dans des luttes sociales et politiques et par des opportunités de coopération internationale influencées par les nouveaux mots d'ordre institutionnels.

Une seconde collaboration me fut proposée par le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale du travail. Dans le prolongement d'une rencontre organisée par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, en collaboration avec le Centre pour l'étude des pays en développement de l'Université du Caire, à Alexandrie, sur le thème *Stratégies pour le développement social et la cohésion sociale dans la région euro-méditerranéenne*, les

⁴⁰ Direction générale de la coopération internationale et du développement.

⁴¹ Stratégies et Techniques contre l'Exclusion sociale et la Pauvreté. Voir [72]- DESTREMAU Blandine, et LETOURMY, Alain, 2003 : *Solidarité et protection sociale dans les pays en voie de développement*, rapport de synthèse du symposium international organisé par le Ministère des Affaires Etrangères et le BIT à Turin, Italie, 23-25 avril, (disponible sur <http://training.itcilo.it/esp/symposium/>)

deux institutions souhaitaient en effet organiser une conférence internationale⁴². Cette dernière devait analyser et clarifier les enjeux de cohésion sociale contenus dans l'extension de la sécurité sociale en Méditerranée. L'idée directrice était que le développement social apparaissait comme le moyen le plus sûr pour parvenir à stabiliser durablement la région méditerranéenne et pour éviter la poussée de radicalismes et d'extrémismes de tous bords. Et le processus de développement social ne semblait pouvoir s'imposer que s'il s'accompagnait du respect des droits de la personne, y compris bien sûr le droit à la santé, à l'éducation, au travail, à un environnement sain et à la sécurité à tous les points de vue, ainsi que de la consolidation de l'État de droit⁴³. Ce travail me permettait d'élargir mon angle de vue et de consolider ma compréhension de la relation entre protection et cohésion sociales, déjà ébauchée lors d'un premier contrat avec le Conseil de l'Europe⁴⁴.

C'est à cette occasion que je rencontrai Simel Esim, chargée des questions de genre au Bureau régional du BIT pour les pays arabes. Peu de temps après, elle me contacta pour me proposer le rôle de « chercheur principal » dans la conception d'un programme de collaboration entre le BIT et le Ministère des Affaires Sociales du Yémen, pour promouvoir l'emploi des femmes. J'insistai pour intégrer deux perspectives dans ce travail, au croisement de l'analytique et du normatif, de la recherche et de l'action. Tout d'abord, réfléchir sur les trajectoires différenciées, donc dynamiques et complexes, qui permettrait de déconstruire l'objet abusivement généralisé « la femme au Yémen » pour examiner les inégalités de situations, les ruptures, y compris chez les femmes étrangères travaillant dans le pays (notamment comme infirmières et domestiques). Ensuite, dépasser la perspective quantitative de la promotion de l'emploi, pour prendre en considération, simultanément et explicitement, la question de la qualité de l'emploi, des droits sociaux des femmes et de leur protection. Ainsi, il ne pouvait s'agir uniquement d'accroître les « opportunités d'emploi » des femmes, mais bien de tenter de contribuer à en améliorer les conditions, la reconnaissance, la rémunération, la qualification, l'accès aux protections sociales institutionnelles, les moyens de concilier famille et emploi, et de mieux comprendre comment les dynamiques sociales et économiques s'articulaient avec les politiques pour produire des transformations dans leurs relations à l'emploi⁴⁵.

L'analyse du marché du travail yéménite avait occupé une bonne partie de la préparation de ma thèse, mais il reposait sur des données si lacunaires et faibles que seule une approche sociologique pouvait fournir des fondements solides à toute intervention de formation, de production de normes ou de transformation de pratiques institutionnelles. Bien qu'avec d'évidentes limites, la sollicitation de témoignages, la collaboration avec des organisations de femmes, et un partenariat solide avec l'équipe du Ministère devaient étayer l'intervention normative du BIT. Ainsi, la protection qui devait améliorer la

⁴² Conférence euro-méditerranéenne: "La sécurité sociale : facteur de cohésion sociale" - Conseil de l'Europe – Organisation Internationale du Travail, Larnaka – 26-28 Mai 2004

⁴³ [88]- DESTREMAU, Blandine, 2005 : "Etat des lieux de la protection sociale dans la Méditerranée méridionale et orientale" in : *Sécurité Sociale : facteur de cohésion sociale*, actes de la conférence euroméditerranéenne, Limassol (Chypre), 27-28 mai 2004, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, pp. 9-47.

[87]- DESTREMAU, Blandine, 2005 : "Synthèse des débats" in : *Sécurité Sociale : facteur de cohésion sociale*, actes de la conférence euroméditerranéenne, Limassol (Chypre), 27-28 mai 2004, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, pp. 187-192.

⁴⁴ Conseil de l'Europe "Elaboration des Indicateurs pour la cohésion sociale"- Séminaire organisé les 12 & 13 février 2004, Venise.

⁴⁵ [84]- DESTREMAU, Blandine, 2004 : *National Strategy for Women Employment in Yemen 2001-2011* (Ministry of Labour and Vocational Training Manpower Division, Working Women Department, UNIFEM, ILO, EU), Rapport au BIT; Regional Office for the Arab States, Beyrouth, (non publié).

situation de l'emploi des femmes au Yémen devait-elle puiser à différents types de ressources (institutionnelles, familiales, communautaires, sociales...).

Ce travail, survenu alors que Bruno Lautier et moi-même étions en train de réfléchir à des modes de comparaison et de typologie des régimes de protection sociale dans les pays en développement, m'incita à renforcer la part du genre dans mes analyses. Non pas que j'avais négligé les femmes comme groupe social spécifique, dans et au-delà du marché du travail : j'avais écrit un ouvrage sur les « Femmes du Yémen »⁴⁶, analysé la division sociale et sexuée du travail en milieu rural dans ma thèse, pris en considération les spécificités de genre des politiques de lutte contre la pauvreté, et travaillé sur l'émergence d'un marché du travail domestique au Yémen, et les dimensions de sa globalisation en Méditerranée. Mais je n'avais jamais, jusqu'alors, été amenée à analyser de façon *imbriquée* les politiques et transformations familiales, les marchés du travail, les fonctions de *care* et la construction de catégories et indicateurs -tels que travail, activité, revenu, emploi, ... Dans l'analyse des politiques sociales, de la structuration des marchés du travail, de la globalisation et des migrations, il m'apparaît désormais évident que le genre constitue une *question* centrale, mais aussi une *clé méthodologique* et une *grille de lecture* de la reproduction sociale, et qu'à l'inverse, ces domaines de recherche débouchent nécessairement sur la question de la construction du genre.

Ces orientations furent enrichies, nourries et réinvesties dans une nouvelle collaboration avec le BIT : en 2005, Simel Esim me demandait de l'accompagner dans le montage et la construction du socle scientifique d'un ambitieux programme régional : le développement d'un cadre d'analyse sur les activités informelles des femmes dans le monde arabe, qui devait déboucher sur des activités de formation à l'intention de différentes catégories de personnels techniques et administratifs. Le programme devait confronter les normes de statisticiens et les approches de sociologues issus de cinq pays arabes. Il devait construire une position régionale dans un débat que des chercheurs avaient bien avancé pour d'autres régions du monde, en particulier l'Afrique et l'Asie.

Ses premiers résultats montrent combien, d'une part, la rigidité des définitions techniques et statistiques du travail rend mal compte des activités menées par des femmes, lorsqu'elles sont peu détachées des temps, des lieux et des tâches domestiques. On a donc ici un enjeu de reconnaissance qui, bien au-delà de ses dimensions psychologiques, sociales et symboliques, débouche sur le défi des aménagements de ce travail-là, de sa meilleure rétribution, de l'amélioration de sa productivité. D'autre part, ce programme a mis au jour l'ambiguïté fondamentale qui règne entre des objectifs de modernisation sociale et de promotion de l'emploi des femmes, affichés dans la plupart des pays arabes, et une réticence à penser autrement les responsabilités et tâches familiales. Les efforts de conciliation entre *care* et emploi qui y sont déployés protègent l'ordre familial au premier chef, qu'il s'agisse de retraite anticipée et de possibilités de congés parentaux pour les employées de l'Etat ou, à l'autre extrême de l'axe formel / informel, du travail à façon et à domicile. Tension donc entre la réalité de femmes qui, en nombre croissant, s'investissent dans le marché du travail (non agricole) par désir ou par besoin et, d'autre

⁴⁶ [9]- DESTREMAU Blandine, 1990, *Femmes du Yémen*, Editions Peuples du Monde, Paris, 304 p.

part, des aménagements du droit et des pratiques qui, malgré les progrès effectués depuis trois à quatre décennies, peinent à leur reconnaître une pleine indépendance civique⁴⁷.

La densification de mes réflexions s'investit parallèlement dans un travail plus strictement comparatif : en 2006, Myriam Catusse et moi-même, en collaboration avec des chercheurs français et maghrébins, nous engageons dans deux projets de recherches aux thématiques fort proches, portant sur les systèmes de protection sociale et les politiques publiques au Maghreb⁴⁸. La méthodologie choisie, qui articulait la rédaction de monographies approfondies et celle de fiches problématiques transversales, nous permit de cerner les principaux enjeux de recherche, mais aussi de politiques sociales, auxquels se confrontaient ces trois pays aux trajectoires très différentes, de plus en plus pressées par les forces de la globalisation. Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie font en effet face, par des modalités distinctes, à une remise en cause des fondements économiques de leurs équilibres sociaux et politiques, qui les contraignent à des réajustements dont « le social » constitue une pièce maîtresse.

C'est dans ce cadre que je finis de rédiger une longue monographie sur les politiques sociales en Tunisie, commencée plusieurs années auparavant⁴⁹. Cette étude portait de deux interrogations : tout d'abord, comment une économie reposant pour une bonne part sur les exportations de produits manufacturés intensifs en main-d'œuvre vers un marché international très concurrentiel peut-il offrir à ses travailleurs un relativement haut niveau de couverture sociale ? Ou encore, comment se fait-il que les dépenses sociales ne soient pas considérées comme un coût grevant la compétitivité des exportations textiles ? La seconde question était : comment comprendre une situation où les droits de l'homme (politiques) sont strictement bridés et les droits sociaux (contributifs) pratiquement aux normes du BIT ? C'est donc dans l'économie politique de la protection sociale que je tentai d'élaborer les réponses à ces questions, retrouvant au passage les questions de genre.

L'intégration au GRASS et le travail sur les communautés d'Emmaüs

En 2003, après deux ans de mise à disposition à l'IEDES, mes recherches de laboratoire me conduisirent au GRASS (UMR 7022) où Francis Bailleau m'accueillit. J'y rencontrai Michel Messu qui allait en prendre la direction en 2004, et avec qui j'allais nouer des relations scientifiques d'une grande richesse. Je m'inscrivis alors avec lui dans un axe de travail qui portait sur les politiques sociales et l'assistance, et entamai une collaboration qui a donné lieu à plusieurs articles et communications communes⁵⁰. Rejoignant des

⁴⁷ [101]- DESTREMAU, Blandine et ABI YAGHI, Marie-Noëlle, 2008 : "The social protection challenge: How can informal workers enjoy social rights in Arab countries? A regional gendered perspective", in Esim, Simel and Pozzan, Emanuela (eds.): *Gender and Rights in the Informal Economies of Arab States*, ILO Regional Office for Arab States (ROAS) and the Center for Arab Women Training and Research (CAWTAR), 64p. à paraître.

⁴⁸ L'un avec la MiRe / DREES, sur *La protection sociale dans les pays du Maghreb* et l'autre avec le Ministère des Affaires Étrangères, dans le cadre d'un Fonds de Solidarité Prioritaire, sur *Les débordements du social au Maghreb : réguler le moins d'Etat ?*. Nous préparons une publication.

⁴⁹ Je l'avais démarrée lors du travail comparatif effectué avec Bruno Lautier dans le cadre du réseau IMPACT, présentée dans divers colloques, et publiée sous une forme réduite, en espagnol : [95]- DESTREMAU, Blandine, 2006 : « La extensión de la protección social en Túnez : lecciones de un éxito », *Crecimiento, equidad y ciudadanía, hacia un nuevo sistema de protección social*, colección Estudios sobre protección social, tomo 2, Universidad Nacional de Colombia, 2006, pp. 628-656.

⁵⁰ [102]- DESTREMAU Blandine et MESSU Michel, 2008 : "Le droit à l'assistance sociale à l'épreuve du local" in : *Revue française de Science politique*, vol 58 n°5, octobre, pp. 713-742.

[77]- DESTREMAU, Blandine, et MESSU, Michel, 2004 : " Les 'recalculés' : l'invention d'un nouveau statut ou les aléas de la contractualisation de l'insertion" In *Les politiques sociales "Articuler Travail et Famille"* Québec, n° 3 et 4, pp. 62-71.

questions que j'explorai pour les pays en développement, nos travaux tentaient de systématiser l'analyse de certains aspects des transformations des politiques d'assistance, ou de solidarité, en France. La nature de la contractualisation, les formes de délégation induites par la décentralisation nous apparurent ainsi comme affectant l'accès aux droits sociaux spécifiques que représentent les minima sociaux. Les échanges divers, le plus souvent informels, avec les autres membres du laboratoire furent également d'une grande richesse, et m'ouvrirent à des questionnements, des références théoriques et des outils méthodologiques précieux, tels ceux de parcours et de temporalités.

Mon entrée au GRASS correspondait à une double mobilité que j'appelais de mes vœux depuis quelques années : mobilité disciplinaire vers la sociologie et géographique vers un terrain non-arabe, sans nécessairement abandonner ce qui reste considéré comme une de mes « spécialités » (l'aire culturelle), qui me confère une partie de ma visibilité et me vaut des demandes de collaboration et de participation à des projets collectifs. La première mobilité se traduit par l'approbation de mon intégration par la section 36 du CNRS (Sociologie, normes et règles) en 2006. Elle prit également la forme de mon implication dans trois associations professionnelles (l'Association Française de Sociologie, l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française, et l'Association Internationale de Sociologie), d'une participation régulière aux colloques et congrès qu'elles organisent, de mon intégration dans les groupes et réseaux thématiques qui, en leur sein, se consacrent à l'analyse des politiques sociales, et de l'établissement de relations de partage et d'échange avec plusieurs de leurs membres. Et c'est en tant que sociologue que je suis désormais sollicitée pour intervenir dans des séminaires, conférences publiques, forums institutionnels et colloques scientifiques, pour contribuer à des publications collectives ou prendre la responsabilité d'enseignements universitaires.

La seconde mobilité, géographique et thématique, se traduit par mon implication, depuis janvier 2005, dans un travail de terrain dans plusieurs communautés d'Emmaüs. Plus de trois ans de visites régulières dans deux communautés, en situation « d'observation participante », auxquelles s'articulèrent entretiens, observations, suivi de presse et collecte documentaire, ont épaissi mes analyses sur cet objet spécifique. Ils ont aussi exigé que je les ramifie vers des domaines connexes, tels les politiques sociales, la lutte contre l'exclusion, les approches psycho-sociologiques, etc., que j'avais déjà rencontrées auparavant, mais dans d'autres contextes.

Mes apprentissages furent intenses, multiples. Ces communautés « de vie et de travail », qui continuent à se conformer aux valeurs instaurées par l'Abbé Pierre dans les années 1950, se situent en effet à côté des dispositifs sociaux, quoique articulées avec eux. Elles posent un défi spécifique aux discours sur l'insertion : elles engendrent de fortes incitations à ce que les compagnons y restent, quels que soient par ailleurs les « sacrifices » que cela peut leur demander, alors même que leur objectif social peut difficilement s'afficher comme une insertion en soi. Pour autant, elles constituent de fait une alternative à l'insertion, notamment dans ses dimensions d'accès aux services et biens essentiels, mais aussi de contrôle social, de contractualisation et de quadrillage du temps de vie⁵¹.

⁵¹ [104]- DESTREMAU, Blandine, 2008: "Compagnon d'Emmaüs : fin du parcours, ou début d'une autre vie ?", contribution présentée au colloque *L'Etat social à l'épreuve des parcours de vie*, éditions Academia Bruylant, collection "Intellection", à paraître.

En outre, les valeurs de solidarité mises en œuvre et en discours dans le mouvement Emmaüs ont contribué à attirer mon attention sur la valorisation, dans divers dispositifs locaux, nationaux et internationaux, de cette dimension morale et opérationnelle des politiques, initiatives, programmes, dont les références sont multiples et polysémiques. La polymorphie croissante de ce qui est qualifié en France de « prestations de solidarité » me sembla intéressante à rapprocher des dispositifs promus et mis en œuvre dans des contextes latino-américains sous la désignation de nouvelle génération de l'assistance, ou de « programmes de transferts monétaires conditionnels » (*CCT's*). En effet les « nouvelles vagues » de politiques sociales positionnent les solidarités locales au centre des dispositifs, mobilisant d'anciennes sociabilités, mais aussi de nouveaux arrangements puisant à la participation, la démocratie locale, aux communautés de base et autres pratiques sociales de réciprocité et de confiance. Cette revitalisation du local, qui, dans le cas des pays en développement, tend à contourner l'échelon national et étatique pour mettre en relation directement la solidarité internationale avec les groupes locaux, s'effectue en parallèle avec un affaiblissement des *droits sociaux* en tant que dispositifs juridiques.

Ces travaux m'ont incitée à relier les échelles, les discours, les dispositifs, mobilisés par ces interventions sociales de dernière génération au plan global, pour promouvoir des mécanismes d'incitation, d'activation, de contractualisation, brouillant les frontières entre assistance et assurance, droits sociaux et droits de l'homme, politiques publiques et initiatives privées, etc. C'est autour de ce « glissement » entre droits sociaux et droits humains, solidarité compassionnelle et modalités pratiques de mise en œuvre, codification légale du droit et mobilisation volontaire des bonnes volontés, que j'ai récemment travaillé⁵². A nouveau, ces directions m'encouragent à m'investir conjointement dans des travaux de terrains situés, dans une réflexion théorique et dans des orientations comparatives, au plan international.

L'aventure avec le GRASS se termine à la fin de 2008, avec la dissolution de l'unité. Le CNRS vient d'approuver mon intégration au LISE (Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, UMR 6209 CNRS/CNAM) qui me semble particulièrement propice à la continuité de mes travaux et à mon investissement dans un projet qui articule l'exploration d'un champ théorique et des travaux de terrain qui le nourrissent. Autour des pôles problématiques de l'intervention sociale, des formes et échelles de solidarité, et des mécanismes de marchandisation / démarchandisation, je souhaite articuler perspectives internationales et implication dans des recherches françaises et/ou européennes, renforcer mon engagement dans des activités collectives et de partage, maintenir la pluralité de mes postures et des formes de ma production scientifique, et finalement m'engager dans ma carrière de directrice de recherches.

⁵² [110]- DESTREMAU Blandine, 2009, "Les droits sociaux à l'épreuve des droits humains : les limites de la solidarité internationale", Publication en cours dans *Penser le politique*, sous la direction de Bruno Lautier, Ricardo Penafiel et Ania Tizzani, à paraître.

[109]- DESTREMAU Blandine, 2008, "Les droits humains, des droits sociaux pour les plus pauvres des pays en développement?", in : *Au-delà des droits économiques et des droits politiques, les droits sociaux ?*, sous la direction de Jean-Paul Domin, l'Harmattan, Association d'Economie Sociale, pp.109-124.

Reconstruire une trajectoire complexe

Le travail de recollection et de construction de ma trajectoire, nécessaire à la composition de ce mémoire d'habilitation, m'a permis d'en révéler la cohérence, et de renouer les fils qui en ont orienté les choix. Maturation des problématiques, inspiration de textes fondamentaux ou de lectures plus fortuites, mais aussi découverte de nouveaux objets empiriques, traversée de situations qui catalysaient un contexte social, un événement ou des dimensions subjectives, réflexions partagées dans le cadre de programmes ou d'échanges scientifiques ont fait émerger des questionnements, des voies de traverse, des intuitions fructueuses.

Mon parcours fut en effet largement modelé par des rencontres, des gens, des discussions et des voyages, et par la participation à des rencontres, colloques, débats, programmes collectifs et missions d'expertise. Ce parcours a été nourri de *jeux d'échelle*, d'imbrications. D'une part, un *point de vue* macro-économique et macro-social, lié à une vision régionale, qui a parfois répondu à des demandes d'expertise, m'a incitée à la théorisation et m'a obligée à me confronter à une lecture de la diversité, dans la comparaison ou la différenciation, et s'est parfois avéré décevant par les généralisations qu'il imposait. D'autre part, une investigation locale, micro, plus à même d'appréhender la complexité, l'humanité des processus sociaux, le poids des places et des postures, fut une des exigences de mon travail de thèse, un héritage précieux de mon séjour parmi les géographes, une des spécificités méthodologiques de la sociologie, un plaisir de la pratique de chercheur, et de plus en plus une conviction.

Ma trajectoire de chercheur a été structurée par des allers et retours entre empirisme et théorie et entre l'énonciation « libre » de problématiques scientifiques et des postures où la recherche concède aux termes de référence suggérés par des commanditaires, et discutés, remis en cause. Elle a entrelacé des champs, objets, thèmes et méthodes de recherche avec des expériences parallèles, qui l'ont nourrie : séjours de terrain (notamment au Yémen), intégration dans des équipes de travail sur des projets, participation à des programmes menés par des institutions, intervention dans des ONG, enseignement et diffusion auprès de publics divers.

Elle a mûri dans l'ombre portée des représentations dominantes des politiques internationales et de leur contexte discursif. En effet, travaillant sur des éléments de réalité fortement affectés par les discours prescriptifs, les diagnostics, les interventions d'institutions nationales ou internationales, je trouvai heuristique, voire nécessaire, d'explorer les champs discursifs, idéologiques et pratiques qui ont donné le ton aux décennies écoulées : après le développementalisme, l'ajustement structurel, puis la lutte contre la pauvreté, devenue la quintessence des « problèmes » des pays que, de sous-développés, on qualifiait désormais de pauvres. Puis la globalisation, portée par la progression des marchés, mais mâtinée de protection sociale, qui permettait d'englober en un champ unique les réformes de l'Etat et des politiques publiques, celles du marché du travail, les efforts de développement humain et une mise en ordre, voire sous surveillance, des populations pauvres désormais intégrées dans des programmes de responsabilisation et d'investissement social.

Mon travail a donc épousé, par choix scientifique, mais aussi en raison de l'imbrication des postures de recherches à partir desquelles je menai mon travail, des méthodes constructivistes et interactionnistes de recherche. Il m'a semblé nécessaire, et je me suis trouvée dans des situations qui le rendaient possible, voire l'exigeaient, d'analyser la

construction des discours, de saisir les fondements des glissements sémantiques, les non-dits des statistiques brandies comme des slogans et des évidences efficaces, les circulations de notions réappropriées par des locuteurs puissants, les luttes autour de mots et d'outils dévoyés par les jeux de pouvoir⁵³. Je fus aussi conduite à l'exploration de l'efficacité du processus de *déformation* d'objets politiques en objets *de* politiques (sociales), en catégories (statistiques, démographiques...), en indicateurs, en problèmes techniques ; leur intégration dans le circuit de la communication et des interventions, pour les absorber dans des entreprises de justification et de légitimation (des interventions, des politiques, des acteurs, des catégories, des valeurs).

Ces mécanismes n'ont rien de nouveau, si ce n'est que, dans le cadre de la grande vague de compassion qui préside à l'humanisation du libéralisme depuis les années 1990, ils ont acquis une ampleur globale, qu'ils pénètrent de façon croissante les sphères des politiques sociales et qu'ils font l'objet d'enjeux (marchands, politiques, moraux...) renforcés. Le poids des notions conventionnelles, des définitions catégorielles s'impose plus que jamais, dans des processus d'aliénation bien souvent exprimés par les « acteurs » eux-mêmes, hommes et femmes emprisonnés dans des stratégies, des assignations, des contrôles, des choix extraordinairement contraints. Liberté, responsabilité, rationalité, autant de registres normatifs et idéologiques, fondant des formes de politiques publiques, face auxquelles la *réalité de l'expérience singulière* garde sa consistance, son épaisseur subjective, son assise interactionniste, son potentiel subversif.

Construire ce parcours complexe, à bifurcations multiples, en un plan scientifique cohérent ne fut pas une affaire aisée. Mes objets de recherche s'imbriquent, certaines questions sont restées latentes et ont émergé à part entière tardivement ; j'en ai repris d'autres en les relisant autrement, à la faveur d'un travail nouveau, j'ai croisé des thématiques pour élaborer de nouvelles problématiques. Une progression, donc, faite de fils multiples, qui tissent un savoir, des interrogations, dont il m'a fallu retrouver les fondements, au-delà ou en-deçà des objets.

Problématique et construction de ce mémoire

Le point de départ de ma problématique est que, depuis les années 1990, avec la lutte contre la pauvreté, et plus encore les années 2000, avec la vague des politiques visant au renforcement de la protection sociale, on peut observer une globalisation des interventions sociales dans les pays en développement⁵⁴. Par globalisation, j'entendrai ici non seulement une intensification des relations, des mouvements, des circulations, dans l'ensemble du monde, mais surtout les *processus* par lesquels cette intensification se produit, liés intrinsèquement à la *nature* de ce qui se globalise. C'est de la globalisation du capitalisme libéral dont il s'agira au premier chef, hégémonie qui progresse de façon conflictuelle, par le biais de la concurrence économique, et de l'imposition d'un certain nombre d'instruments normatifs, parmi lesquels j'avance qu'il faut inclure les politiques de développement et les interventions à caractère social. J'ai choisi ce dernier terme à

⁵³ J'ai produit plusieurs textes autour de ces préoccupations, qui constituent l'axe du colloque « Les mots du développement », organisé par un collectif (auquel je participe) à Paris en novembre 2008.

⁵⁴ Comme je l'explique en introduction, je n'approfondis pas ce que recouvre la désignation « pays en voie de développement » ou « pays du Sud », mais le laisserai implicite, au risque d'un flou ou d'un apparent dualisme (entre pays en développement et pays développés, ou « du Sud » et « du Nord »). Il s'agit ici surtout de désigner les pays auxquelles les interventions globales des principales organisations internationales sont destinées au premier chef, tout en sachant que certaines, telles le BIT, n'ont pas de mandat spécifique pour ces pays.

dessein pour inclure non seulement les politiques publiques mais un *système* de discours, élaboré en des lieux divers (cénacles des politiques publiques, des grandes fondations, des Eglises, des sièges des ONG, des organisations multilatérales, dans les grandes conférences, les forums mondiaux, les sommets et contre-sommets). Ce discours se justifie par des valeurs « universelles » (les droits de l'homme, la liberté, la solidarité), et s'incorpore dans des orientations programmatiques, des techniques et professions d'intervention, des modalités de financement.

Ce discours impose sa normativité aux acteurs institutionnels, économiques et politiques de la globalisation, enjoins d'adopter des orientations plus sociales : de la responsabilité sociale aux documents stratégiques, du *mainstreaming* de la lutte contre la pauvreté à la croissance pro-pauvre, le capitalisme se veut incluant, humaniste, consensuel, promoteur de sécurité, de développement, de solidarité. Après les vagues d'ajustement économique (dit structurel) et le grand recentrage politique qu'a constitué la fin de la guerre froide, se construit ainsi ce qui est qualifié de « dimension sociale de la globalisation », sur laquelle plusieurs organisations internationales et conférences multilatérales se sont prononcées⁵⁵.

La globalisation de l'intervention sociale se traduit par la construction d'une « métasphère » de normes morales et pratiques, dont les acteurs globaux sont les principaux producteurs et usagers : organisations internationales, et ONG, au premier chef, mais aussi un certain nombre de grandes fondations et firmes. Leur terrain d'application est défini de façon croissante en termes catégoriels, à l'échelle du monde : des groupes cibles ont ainsi été constitués, qui deviendront les principaux bénéficiaires légitimes des politiques, au titre de certaines caractéristiques. Un premier ensemble de critères tourne autour de la capacité -ou de l'incapacité- à travailler, et donc à subvenir à ses propres besoins. D'autres faisceaux de critères concernent le genre, la densité du potentiel de développement social de tel ou tel groupe social (e.g. les enfants, les femmes), celle du potentiel subversif ou d'agitation (e.g. les habitants des bidonvilles des grandes agglomérations, les jeunes diplômés des pays musulmans), la relation avec des foyers d'intérêt économique (proximité de champs pétrolifères), la visibilité dans les médias, etc.

Si les mesures qui sont destinées à améliorer la situation sociale de ces différents groupes cibles, transitent par nécessité par les Etats dont ils relèvent au titre de leur nationalité ou de leur résidence, on observe une tendance au développement de situations d'interlocution qui mettent en relation directe les bailleurs de fonds internationaux et des niveaux infranationaux de mise en œuvre et de responsabilité : autorités locales décentralisées, associations d'usagers ou de fournisseurs de biens et services, organisations de base, groupes d'intérêts, etc. Une partie de ces interlocuteurs est d'ailleurs engendrée par le processus de réforme politique encouragée par les mêmes bailleurs de fonds, au nom de la participation et de la démocratisation locales. Sans être totalement discrédités, les Etats se voient marginalisés, ou tout au moins confinés à des

⁵⁵ Voir Report of the World Commission on the Social Dimension of Globalization: "A fair globalization - Creating opportunities for all", 2004 <http://www.ilo.org/public/english/airglobalization/report/index.htm>. La dimension sociale de la globalisation était aussi un des sujets discutés par le G8 des ministres de l'emploi et du travail, qui s'est rencontré à Dresde en mai 2007, et dont le but était de « discuss the opportunities and challenges that globalisation brings with it for the working world. Their deliberations focused on three areas of action: On strategies for more and better employment in G8 countries; on broadening and strengthening of social protection in the developing countries and emerging economies; On corporate social responsibility (CSR). »

<http://www.tuac.org/statemen/communiq/G8EmplDresdenEval2007e.pdf>

fonctions de gestion, non pas des « questions sociales », mais des procédures d'aménagement destinées à faciliter la mise en œuvre des programmes internationaux destinés à les traiter : réformes législatives, désengagement de sphères d'intervention, vente d'actifs et privatisation, marchandisation, maintien de l'ordre et de la sécurité, contrôle des migrations internationales.

La solidarité, en tant qu'ensemble de valeurs, de règles et de procédures pratiques (juridiques, financières, attributives, etc.) au fondement des interventions sociales est convoquée comme principe de justification et d'action dans ce contexte, à deux échelles essentiellement. A l'échelle internationale ou globale, se créent les valeurs (compassion, droits de l'homme, commune humanité...), se mobilisent les moyens matériels (aide financière, personnels, compétences...) et se décident les formes de cette solidarité. A l'échelle locale, se réalisent les actions, se construisent les justifications, se nouent d'autres formes de solidarité, épaissies de sociabilité, et se matérialisent des bénéfices politiques et économiques. Le niveau national, celui auquel se construisait, dans le politique, les formes de solidarité et d'intervention sociale issues des normes fondées après la seconde guerre mondiale (et bien avant si l'on considère leur histoire) n'est plus nécessairement appelé à en constituer le cœur.

Pour autant, ce qui est décrit ici n'est pas une situation stable, établie, mais bien un *mouvement historique* empreint de tensions, voire de conflits : entre efficacité et équité, entre idéologie et pratiques, entre acteurs et niveaux d'intervention, entre besoins de légitimité des Etats, mobilisations sociales et hégémonie des organisations internationales, entre logiques de temporalités, etc. Ces dynamiques, ces tensions sont fortement modulées, influencées par les construits sociaux au sein desquels elles naissent et se manifestent. Elles constituent la problématique centrale de mon travail.

Le plan de ce mémoire est fondé sur une construction problématisée de la périodisation de ce grand mouvement. Cette périodisation est celle de l'Histoire de la globalisation de l'intervention sociale des vingt dernières années, mais aussi celle de mon propre parcours de recherche et des situations d'observation et de production scientifique qui l'ont porté : non seulement les *terrains* et les *interrogations théoriques*, mais aussi les *postures*, et la *nature des travaux* qui lui ont donné forme.

Le premier chapitre porte sur la pauvreté, grande question des années 1990, au cours desquelles elle s'est globalisée comme réponse aux dégâts causés par les ajustements structurels, et en alternative aux combats pour le développement des décennies 1960-70. Je prends comme lieu d'observation le monde arabe, interrogeant la spécificité de la façon dont s'y produit et reproduit la pauvreté et dont s'y pose la « question » (I-1). J'aborde ensuite les politiques anti-pauvreté telles qu'elles ont été conçues et construites au Yémen de manière relativement normative et mondialisée en discours, institutions, opérations (I-2). M'appuyant finalement sur un travail mené en Mauritanie, je montre comment les dispositifs de lutte contre la pauvreté engendrent un entre-deux fécond en ressources pour différents types d'acteurs, dont les pauvres eux-mêmes (I-3). J'examine en conclusion le processus de dépolitisation des inégalités qui résulte de ce déplacement de point de vue.

Le second chapitre porte sur la période suivante, celle des années 2000, qui ont vu se consolider et s'institutionnaliser la dimension sociale de la globalisation. Je prends comme point de départ les dynamiques de réforme et d'extension de la protection sociale qui promeuvent l'adaptation des formes de solidarité nationale à une nouvelle ère du

capitalisme dans la plupart des pays du monde (II-1). Je focalise ensuite mes analyses sur l'attention portée aux solidarités de proximité, enracinées localement, dont je présente plusieurs études de cas (II-2). La troisième section (III-3) propose une réflexion sur la place qu'occupe la solidarité internationale dans les reconfigurations globales. Pour clore ce chapitre, je propose de mettre en perspective ces réorganisations des solidarités avec les débats sur la responsabilité.

Le troisième chapitre tente de montrer comment les politiques publiques de protection sociale, d'emploi et de gestion des marchés du travail s'inscrivent dans une dynamique de reproduction politique des Etats arabes. La première section examine la diversité, l'efficacité et les dynamiques de changement des systèmes institutionnels de protection sociale, et en particulier d'assurance sociale, autour d'un paradigme salarial ancré dans l'emploi public (III-1). La suivante se centre sur la place des femmes au sein de ces dispositifs, place révélatrice des compromis établis entre économie et famille, et mise en tension par les transformations que traversent ces sociétés depuis un demi-siècle (III-2). Je propose ensuite une analyse de la relation entre migrations et « questions sociales », en tant que mode de gestion qui a permis de contourner, exporter, sectoriser ces dernières, pour éviter qu'elles ne surgissent dans l'espace public (III-3). La conclusion de ce troisième et dernier chapitre avance des considérations qui mettent en regard gestion des marchés du travail, Etat social et régimes de citoyenneté dans le monde arabe.

Chapitre I - La lutte contre la pauvreté, ou la moralisation de l'ordre mondial

Introduction : les années 1990, du combat pour le développement à la globalisation de la lutte contre la pauvreté

A l'issue de trois décennies affichant « le développement » comme une des dimensions structurantes des relations Nord / Sud, dans un contexte postcolonial et de guerre froide, un nouveau paradigme se met en place. Le tournant des années 1990 a représenté un changement de mode d'intégration de la plupart des pays en développement dans le monde, du fait de l'effritement de la bipolarisation Est/Ouest, des conflits qui en ont découlé, et d'une pénétration plus profonde et plus homogène des normes dictées par les instances internationales dans leurs affaires économiques. L'échec des efforts de développement, tant nationaux qu'internationaux, semble pouvoir se constater à l'aune d'un simple indicateur : le niveau de pauvreté. Et il devient admis que les processus d'ajustement structurel, quels que soient leurs effets macro-économiques, alimentent la pauvreté. A l'inverse, la pauvreté apparaît comme l'un des principaux obstacles au développement, par le déficit de « capital humain », social, financier, etc., qu'elle manifeste, par l'incapacité qu'elle engendre, pour les pauvres, de devenir producteurs de leur propre bien-être et coproducteurs de celui de la nation, et par le déficit de cohésion sociale qu'elle produit et reproduit.

L'ajustement structurel correspondait à des trains de réforme, menés pour une bonne part sous la contrainte, visant à aménager l'intégration des formes « nationales » du capitalisme dans l'économie mondiale, à les adapter à la libéralisation du commerce et de la finance internationaux en favorisant le libre jeu des forces du marché et en réduisant au minimum l'intervention de l'État. Ainsi, pauvreté et sous-développement seraient éradiqués. La promotion de cet horizon prospère ne résolvait pas pour autant les conflits distributifs dans l'immédiat, puisque la mise en place des conditions de sa réalisation (la croissance économique dans un cadre libéral) imposait d'aggraver - ne serait-ce que temporairement - le problème qu'il était censé résoudre à terme. La pauvreté que causaient ces réformes ne pouvait avoir d'autre statut que celui d'un mal nécessaire mais transitoire, un *coût social*. Mais la lutte contre ce fléau représentait aussi une *condition nécessaire* à la poursuite des réformes d'ajustement, tant son essor menaçait leur faisabilité politique et leur légitimité sociale. En attendant que l'ajustement structurel ne porte ses fruits, et pour favoriser l'intégration des pauvres dans la nouvelle dynamique, des « filets de sécurité » et des « programmes d'accompagnement social » ou « de compensation » devaient faire fonction d'appoint, d'étayage transitoire. Cette période vit donc l'épanouissement, et la normalisation, d'une florissante technologie sociale, assise sur des arguments d'éthique et d'équité, mais surtout d'efficacité (politique, économique...), pas aussi inventive toutefois qu'il y paraît, tant ses formes rappelaient celle que le XIX^{ème} siècle européen avait vu naître.

Une partie importante de mes travaux portait alors sur les approches, les discours⁵⁶. Selon ceux que la Banque mondiale tenta d'imposer comme orthodoxes à partir de la

⁵⁶ [62]- DESTREMAU, Blandine et SALAMA, Pierre, 2002 : *Mesures et démesure de la pauvreté*, Presses Universitaires de France, Paris, 163 p.

publication de son rapport mondial de 1990, l'état de pauvreté était défini avant tout comme une somme de carences, matérielles, sanitaires, de bien-être, de participation..., saisies par divers indicateurs dans leur relation à une norme. Cette définition se focalisait sur des données mesurables, dont le pivot était le revenu (ou la dépense), exprimé en termes monétaires. Au niveau national ou régional, la mesure du phénomène de la pauvreté et le passage du « fait » pauvreté au « problème » pauvreté se fondaient sur un comptage des pauvres et sur une évaluation de la « brèche de pauvreté » exprimée elle aussi en valeur monétaire. Les pauvres, quant à eux, étaient considérés comme des individus détenteurs d'un « capital humain », et éventuellement d'autres types d'actifs, sous-employés et qu'il faudrait rendre productifs pour leur permettre d'échapper à leur condition.

Par ailleurs, le PNUD a développé, depuis 1990 également, une approche différente de celle de la Banque mondiale, fondée sur la notion de « capacités » (*capabilities*), qu'Amartya Sen, prix Nobel de la paix en 1998, a inspirée. Les indicateurs créés ont acquis une grande légitimité en tant qu'outils d'analyse et guide de politiques de lutte contre la pauvreté. Le PNUD ne cherche pas à isoler statistiquement une catégorie de pauvres, mais à évaluer les pénuries d'un ensemble de capacités, en localisant les groupes, régions... cumulant plus d'une pénurie. Parmi ces capacités, celles relevant de services publics ont la part belle : les problèmes d'allocation des budgets publics, ceux d'accessibilité, et finalement de distribution et d'inégalités sont donc pris en considération de façon inhérente dans l'évaluation de la pauvreté humaine.

Pour le PNUD, les capacités fondamentales -et leurs pénuries- sont donc inscrites dans des rapports sociaux (et politiques) spécifiques : bien qu'absolue, la pauvreté n'est pas présentée comme universelle, naturelle. Le défi posé par son éradication passe par la remise en cause des « intérêts directs à perpétuer la pauvreté » et une « redistribution des ressources - économiques, sociales ou politiques ». L'Etat doit en aménager les conditions, offrir des services sociaux (santé, éducation, eau, infrastructures) et en permettre l'accès à tous. Toutefois, les pauvres sont sollicités pour être des acteurs individuels du changement, ainsi que l'implique la théorie des capacités : les individus doivent accéder à la responsabilité et à la maîtrise de leur propre destinée, et non dépendre des pouvoirs publics, des ONG ou d'autres entités et organismes (PNUD 1997 : 106-107). Ils doivent mettre en œuvre leurs « capacités » et s'organiser pour obtenir des droits ou *entitlements* et orienter la croissance vers leurs intérêts. Les individus ne sont ni de simples facteurs de production, ni des bénéficiaires de mesures sociales, mais des participants disposant de potentialités qu'il s'agit d'élargir.

A la fin de la décennie 1990, les deux approches tendent à converger, Amartya Sen rejoint la Banque mondiale. L'approche par les capacités parvient à engendrer, rallier une forme d'unanimité, un *consensus*, dans la combinaison qu'elle propose entre

[60]- DESTREMAU, Blandine, 2001 : "Poverty discourse and State Power. A case study of Morocco", in Francis Wilson, Nazneen Kanji et Einar Braathen (eds) : *Poverty Reduction: What Role for the State in Today's Globalized Economy ?*, Comparative Research on Poverty Program (CROP; University of Bergen / University of Capetown) et Zed Books, Afrique du Sud, pp. 129-163.

[44]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "A la porte de Dieu ? Profil de la pauvreté et de l'appauvrissement en Afrique du Nord - Moyen-Orient" in P. Salama et R. Poulin (ed.) : *L'insoutenable misère du monde : le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Editions Vents d'Ouest, collection "l'Alternative" - Hull (Québec), 1998, pp. 213-254.

[43]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "Les indicateurs de pauvreté dans les approches de la Banque Mondiale et du PNUD : une analyse critique" in P. Salama et R. Poulin (ed.) : *L'insoutenable misère du monde : le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Editions Vents d'Ouest, collection "l'Alternative", Hull (Québec), 1998, pp. 65-90.

individualisme et responsabilité collective. Je reviendrai sur cette question en conclusion de ce chapitre, et dans les chapitres suivants.

Une des particularités des discours sur la pauvreté est que, à partir du moment où ils définissent un *problème* dans les champs moral, économique, social et politique, ils en appellent presque nécessairement à une intervention, ou tout au moins à des recommandations d'intervention. Le champ de la lutte contre la pauvreté apparaît légitime par essence, puisqu'il est considéré comme moralement vertueux, économiquement efficace, socialement et politiquement bénéfique. Il est porteur professionnellement, puisque les organisations internationales demandent l'implication d'enseignants, chercheurs et autres experts, qui vont œuvrer dans des conditions satisfaisantes et pouvoir construire des relations gratifiantes. Il est rémunérateur, puisque d'importants fonds sont versés dans ce but, à divers niveaux et pour diverses finalités. Il devient donc un pôle de ressources morales, sociales, professionnelles, financières, autour duquel se structurent des stratégies de captation et de placement.

Progressivement se construit une « métasphère » globale de lutte contre la pauvreté, qui impose ses dispositifs aux Etats. CSRP⁵⁷, fonds sociaux, *safety nets*, constituent autant d'outils standardisés, implantés dans un grand nombre de pays. Ces institutions ont été le plus souvent parachutées, et sont dans un premier temps demeurées déconnectées des institutions existantes, comme ce fut le cas dans la plupart des pays arabes qui furent intégrés dans ces programmes. Progressivement, elles se sont incorporées aux politiques publiques, sont devenues des enjeux politiques et des pôles d'attraction professionnels, ou sont entrées en concurrence avec les initiatives prises par d'autres acteurs.

Le vocabulaire de la lutte contre la pauvreté, parvenu à une forte normativité conventionnelle, se diffuse et s'impose dans les sphères institutionnelles et les organisations de la « société civile », puisant à des néologismes codifiés dans la plupart des langues. Ma longue expérience de terrain m'a montré à quel point les aspects linguistiques sont au cœur du dispositif de lutte contre la pauvreté qui se met en place dans ce contexte historique précis : il ne s'agit pas seulement de la capacité à parler telle ou telle langue, et en particulier « l'anglais international », mais de celle à maîtriser les divers niveaux du langage globalisé apporté dans un pays par ce dispositif. Au niveau le plus élevé, les concepts et la terminologie produits par les organismes internationaux, qui n'ont que peu de résonance locale auprès des non-initiés, servent de signe de ralliement, d'appartenance commune, pour les *insiders* de la sphère qui se constitue ainsi. Ces concepts seront traduits dans le langage codé des programmes et projets, tels qu'ils figureront dans les demandes de financement introduites auprès des bailleurs de fonds. Ils seront ensuite traduits en actions « sur le terrain », « opérationnalisés ». Un langage sera élaboré pour communiquer avec les dites « communautés locales », dont les champs sémantiques sont le plus souvent infiniment différents, et mettre en œuvre des « processus participatifs ». Des rapports, évaluations, études d'impact seront rédigés, avec leurs propres codes, parties et sous-parties. Les compétences des « experts » qui interviennent à différents points de ces dispositifs sont pour une bonne part linguistiques, et c'est là un des critères essentiels de leur recrutement : ils doivent posséder tout d'abord la capacité de parler la « langue locale » pour communiquer avec les parties prenantes

⁵⁷ Cadres stratégiques de réduction de la pauvreté ; ou encore DSRP, Documents, PSRP, Programmes, stratégiques de réduction de la pauvreté.

(*stakeholders*)⁵⁸, de maîtriser celle des rapports et des concepts, de produire des écrits satisfaisant aux normes imposées, de jouer l'interface entre les divers niveaux institutionnels...⁵⁹ Circulant d'un pays à l'autre, pour de courts séjours qui les mènent d'une chambre d'hôtel (international) à des incursions sur le terrain en véhicules 4X4 aux logos internationaux, d'un bureau ministériel à ceux des organisations internationales, regroupés en *compound*, ils sont des *passseurs* de concepts, d'outils, d'approches, et d'idéologie. C'est au Yémen que j'en prendrai le plus conscience, étant moi-même impliquée dans ces sphères⁶⁰.

J'ai développé ces réflexions contextuelles et théoriques à partir d'analyses de discours, de travaux de terrain et de mises en situations, surtout dans les pays arabes, en les nourrissant aussi d'observations et de conversations diverses, certaines plus anciennes, d'autres fortuites. Un de mes premiers questionnements émanait de préoccupations comparatives, cherchant à mettre au jour une éventuelle particularité de la pauvreté dans la région. J'ai alors travaillé à partir de la notion d'économie rentière : entre les pays rentiers directs (en particulier les exportateurs de pétrole) et les « rentiers indirects » (ceux vers qui la rente se diffusait par le biais des migrations et de transferts d'aide), comment se construit le « problème » ou la « question » de la pauvreté dans ces configurations particulières, à travers divers types de discours -statistique, moral et religieux, économique, politique- émis par des institutions et locuteurs variés - organisations internationales, Etats, chercheurs, ONG...? La première section présentera mes réflexions à ce sujet. A la faveur d'un séjour de deux ans au Yémen, mon travail s'est ensuite déplacé de la pauvreté comme objet, fait ou problème, vers diverses formes lutte contre la pauvreté, au plan des pratiques, des actes, des institutions et des acteurs, que j'aborderai dans la seconde section. Par ailleurs, un programme collectif de recherche m'a amenée à observer *les effets* produits par un type particulier de politique affichée comme visant à la lutte contre la pauvreté. Ces effets seront considérés comme un *entre-deux*, que la troisième section examinera : en quoi les « bénéficiaires » s'emparaient des ressources engendrées par le projet lui-même, pour tenter de mettre en place leurs propres stratégies.

1- Analyser la pauvreté dans le cadre régional du monde arabe : la question se pose-t-elle de façon spécifique dans des économies rentières ?

La « question » des économies rentières s'est posée en termes théoriques et pratiques dans les années 1970-80, celles qui ont suivi l'énorme accroissement des richesses causé par le boom pétrolier. Croissance sans développement ? interrogeait A. Sid Ahmed dans un ouvrage fondateur (1983). Le concept d'Etat rentier fut définitivement estampillé par un autre ouvrage fondateur, celui de Beblawi et Luciani (1987). Dans un numéro thématique de la Revue Tiers Monde que je coordonnais⁶¹, les auteurs analysaient les

⁵⁸ Ou tout au moins d'en avoir l'air. Ainsi, bien des experts libanais, jordaniens, maghrébins, recrutés au Yémen parce qu'ils parlaient arabes ne maîtrisaient que des dialectes incompréhensibles pour les paysans yéménites.

⁵⁹ Ces dimensions linguistiques font l'objet d'un colloque organisé en novembre 2008 sur le thème « les mots du développement », dont je suis partie prenante (à titre d'organisatrice et de participante).

⁶⁰ Par exemple, à l'issue d'un processus participatif impliquant des représentants des agences de développement pour élaborer la « stratégie pays », une rédactrice (indienne) était intervenue pour « gendériser » le rapport qui en était résulté.

⁶¹ [55]- DESTREMAU, Blandine (ed.), 2000 : "Formes et mutations des économies rentières au Moyen-Orient: Egypte, Jordanie, Palestine, Yémen", numéro spécial de la *Revue Tiers Monde*, n°163, PUF, Paris, juillet - septembre.

formes et mutations des économies rentières au Moyen Orient, en cherchant notamment à savoir s'il était alors pertinent de parler de « capitalisme post-rentier » dans cette région. Cette réflexion se décomposait en trois étapes: définir la situation « rentière » telle qu'engendrée par les revenus pétroliers, mais aussi par d'autres formes de ressources exogènes, ce qui mobilise divers outils théoriques; analyser les transformations en cours, dans la perspective de l'avènement d'une économie capitaliste qui prendrait le relais de celle qui s'était construite sur les diverses formes de rente; et enfin, souligner un des enjeux majeurs de ces mutations: les conflits redistributifs. Cette sorte d'état des lieux permettait d'avancer des réflexions sur la spécificité de la pauvreté (sa dynamique de production et de reproduction) dans des économies ainsi définies comme rentières.

Dans les années 1990, les données et recherches portant sur la pauvreté au Moyen-Orient étaient encore très lacunaires et comportaient de ce fait beaucoup de généralisations dont on pouvait penser que certaines ne permettaient pas une appréhension des phénomènes concernés, de la portée des discours et des représentations s'y référant ainsi que des enjeux engendrés par les processus d'appauvrissement constatés dans l'ensemble de la région. Il semblait difficile *d'imaginer* conjointement la richesse *et* la pauvreté, dès lors que les « dollars du pétrole » continuaient d'arroser certains de ces pays. L'attention des chercheurs portait plus sur les processus politiques et les conflits armés (guerre Irak/Iran, première guerre du Golfe, conflit libanais, conflit israélo-palestinien, début des négociations de paix...) que sur les dynamiques sociales et économiques à l'œuvre. Le « discours sur la paix » régionale affirmait que la fin des conflits, et au premier chef celui entre Israël et ses voisins arabes, devait apporter la démocratie et le développement économique, au bénéfice de tous. En 1994, un accord de paix fut signé entre Israël et la Jordanie, qui devait permettre de constituer un pôle régional qui inclurait l'Égypte, techniquement en paix avec son voisin depuis 1978 (accords de Camp David). Un forum multilatéral organisé à Amman en 1995, auquel je participais, considérait que *la connectivité des intérêts économiques* -diffusion des innovations, mise en réseau, système productif local, économies d'échelle, complémentarités...- constituait une rationalité et une promesse suffisantes pour inciter les acteurs politiques à entrer en ordre de paix. Mes études sur la sous-traitance et les relations industrielles dans le secteur du textile et de la confection, confirmaient les intérêts des entrepreneurs et marchands à dépasser les clivages politiques, mais mettaient cependant au jour le poids des constructions administratives dans la fragmentation des espaces et l'absence de fluidité des circulations⁶².

⁶² [51]- DESTREMAU, Blandine, 1999: "Fragmentation territoriale et problème d'intégration : le cas palestinien" in Joël Bonnemaison, Luc Cambrezy et Laurence Quinty-Bourgeois (eds.) : *La nation et le territoire. Le territoire, lien ou frontière?* (tome 2), Série "Fondements de la géographie culturelle", Collection "Géographie et Cultures", Editions l'Harmattan, Paris, 1999, pp. 61-72

[41]- DESTREMAU, Blandine, 1998 : "The restructuring of the Israeli apparel industry : articulating internationalisation and regionalization" in : *Impact of the Peace Process on selected economic sectors*, United Nations Economic and Social Commission on Western Asia, Amman, pp. 257-289.

[38]- DESTREMAU, Blandine, 1997 : "Diaspora et dimensions de la territorialité: le cas palestinien", in: *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, Espaces du Monde Arabe, n° 1, mars, pp. 25-35.

[37]- DESTREMAU, Blandine, 1997 : "Pauvreté et instabilité au Moyen-Orient: quelles régulations?", in Actes du Colloque *Crise et contestation au Maghreb et au Moyen-Orient*, GREMAMO - Laboratoire Sociétés en Développement dans l'Espace et dans le Temps - Université Paris VII.

[33]- DESTREMAU, Blandine, 1997: "Stratégie des entrepreneurs et ressources socio-spatiales : le cas de la branche palestinienne de la confection" in Riccardo Bocco, Jean Hannover & Blandine Destremau (eds.) : *Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires*, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), Beyrouth, pp. 145-158.

Le renforcement de l'intégration régionale, processus dans lequel la région ANMO⁶³ serait en retard sur d'autres ensembles, en venait ainsi à constituer une des dimensions de l'ajustement de ces pays à la globalisation économique, du fait qu'elle mettait en œuvre, de façon concomitante, les crédos de la libéralisation et de l'ouverture et les axiomes de la paix et de la régionalisation. Ajustements politique et économique se trouvaient ainsi étroitement liés : les avancées du processus de paix devaient conduire à minimiser les risques politiques et sécuritaires, et à permettre de renforcer la conditionnalité des financements extérieurs puisqu'elles réduiraient les risques politiques et élargiraient la marge de manœuvre politique à la mise en œuvre des réformes structurelles. Toutefois, la libéralisation et les réformes économiques engendraient leurs propres sources d'instabilité -chômage notamment- et la réduction de la menace de guerre pouvait ainsi en même temps rendre nécessaire un ajustement politique dirigé vers l'intérieur du pays. Progressivement, la pauvreté s'élevait en « question » à partir de préoccupations directement politiques, et en lien avec la montée des mouvements islamistes : n'était-elle pas la cause des instabilités, ne risquait-elle pas de transformer les faubourgs, camps de réfugiés et bidonvilles en bombes à retardement ? Les inégalités ne devenaient-elles pas trop criantes, insupportables ?

11- Etats rentiers, économies rentières : un paradigme sur mesure pour le Moyen-Orient

« L'âge d'or » de la rente qu'ont connu la plupart des économies du Moyen-Orient a précipité leur basculement vers une modernité dont les formes ont été affectées par ce mode d'insertion spécifique dans l'économie capitaliste internationale. Le concept de rente a fait l'objet d'un fort renouveau dans les études scientifiques à partir du boom pétrolier, lorsque des recettes immensément accrues transformaient de petits Etats désertiques en riches émirats. A la lumière de l'expérience pétrolière de la décennie d'abondance -celle des années 1975-1985- des économistes, mais aussi des politologues et sociologues, ont revisité un champ de réflexion ancré dans la théorie économique et dans l'histoire -le *Dutch disease*, les conséquences de l'arrivée massive d'or en Europe à la suite de la découverte de l'Amérique- et dont les avatars récents s'étaient limités, pour beaucoup, à des approches sectorielles : la dynamique des prix et des taux de change, et les « distorsions » des secteurs productifs et des marchés du travail. Se décalant de discussions sur la *nature* des revenus, les débats se centraient désormais sur les modalités d'absorption par l'économie de "ressources exogènes" quantitativement importantes et déconnectées de l'effort productif national : revenus d'exportation de produits miniers ou

[32]- ^{BOCCO} Riccardo, DESTREMAU, Blandine et HANNOYER, Jean (eds.), 1997 : *Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires*, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), Beyrouth.

[31]- DESTREMAU, Blandine et MANSOUR, Antoine : 1997 : *Palestine-Israel : Subcontracting Relations in the Garment Industry*, Palestine Economic Policy Research Institute, Jérusalem (en anglais et en arabe), 81p.

[26]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Israël-Palestine : l'espace en miettes, ou l'appropriation identitaire du territoire" in : *Monde Arabe Maghreb Machrek*, n° 150, oct.-déc., pp. 3-18.

[25]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Formes de mobilisation du travail et petite industrie dans les Territoires Palestiniens Occupés : le cas de la sous-traitance" in : *L'Économie de la paix au Proche Orient*, sous la direction de L. Blin et Ph. Fargues, Maisonneuve et Larose, CEDEJ, pp. 101-116.

[24]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Perspectives des relations économiques israélo-palestiniennes et division industrielle du travail", in : *Cahiers du GREMAMO* n° 13, pp. 111-128.

[22]- DESTREMAU, Blandine et COULAND, Jacques (eds.), 1995 : "Israël - Palestine. Quelle paix pour quel nouvel ordre régional ?" in : *Cahiers du GREMAMO*, n° 13.

⁶³ Afrique du Nord et Moyen Orient (MENA en anglais), une des régions d'opérations définies par la Banque mondiale notamment.

primaires, mais aussi recettes financières, royalties, flux d'aide internationale, remises d'émigrés, etc. Par ailleurs, des approches sociopolitiques insistaient sur leurs modes de circulation, d'allocation et de perception, et les effets sociaux qu'ils engendraient.

Une économie devenait ainsi définie comme rentière lorsque l'existence d'importants revenus provenant de la sphère internationale, dont la valeur était déterminée par le jeu de positions de monopole ou d'influence, et excédentaires par rapport à la rémunération des facteurs de production nationaux, suscitait des mécanismes économiques (surévaluation du taux de change, concurrence par les importations de la production agricole et industrielle, chute de la production, migrations accélérées vers les villes...) et des comportements « rentiers » défavorables à l'orientation productive. Le principal enjeu politique et économique n'y serait pas l'efficacité de la production, mais le contrôle de la rente et de sa circulation. Les stratégies des acteurs consistaient à se placer dans le circuit de la rente, et non pas à participer à des activités de production efficaces.

Dès lors, un champ théorique s'est développé, qui analyse non seulement les équilibres et distorsions macro-économiques engendrées par ces situations particulières, mais aussi les transformations des structures et fonctions des institutions étatiques, l'effet des politiques distributives sur les stratifications en classes, la composition, la vitalité et le caractère politique des groupes entrepreneuriaux, ainsi que l'accumulation du capital dans le secteur privé. Le poids des diverses ressources exogènes et leurs modes d'appropriation ont influencé la création d'institutions et les relations Etat/société, engendrant un rôle spécifique des élites économiques et le développement d'une « bureaucratie nationaliste ». Dans le cas des Etats rentiers, c'est-à-dire dans le cas où l'Etat est l'agent central de captation et de distribution des ressources exogènes, la légitimité étatique tend à être « achetée » par la redistribution de la rente, sous forme de subventions, de la gratuité des services publics, de mesures protectionnistes, d'emplois réservés, de l'absence d'impôts... dont bénéficient les groupes sociaux « inclus »⁶⁴.

La restriction de la participation, des libertés et droits politiques est en effet, contrebalancée par des politiques redistributives, assises sur une rhétorique du solidarisme et du nationalisme (Richards et Waterbury 1998), l'une et l'autre formant la base de légitimité des Etats. Ces « pactes » sont fréquemment fondés sur une approche populiste ou paternaliste de la politique, étayée par des politiques fortement interventionnistes -l'Etat intervient dans tous les secteurs sociaux et économiques. Partis politiques, syndicats et associations professionnelles permettent une large intégration dans les mouvements politiques nationalistes et servent de base à la régulation de l'emploi, tout en consolidant la prise de pouvoir par de nouvelles élites, dont l'armée constitue le noyau dur. Ces formes de contrat social ont notamment contribué à définir les modes de relations entre Etat et travail -et en particulier les contours du salariat- à affaiblir la marge de manœuvre du capital privé, et à engendrer des configurations de pratiques, de normes, d'obligations et d'attentes -sinon de droits- qui ont marqué deux ou trois générations.

⁶⁴ Voir notamment Richards et Waterbury 1998, Salamé 1990, Beblawi and Luciani, 1987, Harik, I et Sullivan, D.J., 1992, etc. Une synthèse en a notamment été faite par Steve Heydemann, rédacteur du chapitre 2 du rapport de la Banque mondiale portant sur les marchés du travail arabes (The World Bank 2004).

L'Etat « développementaliste »⁶⁵ des décennies 1960 et 70 avait promu l'éducation, certaines formes de laïcité (notamment dans le droit), la réduction de la fécondité, la modernisation des relations sociales, l'engagement des femmes dans la population active. Le développement, le progrès, la sécurité économique, le droit au travail, l'amélioration du bien-être social, et la protection sociale au sens large sont érigés au rang de missions, de responsabilités publiques, quoique de façon moins marquée au Maroc, au Liban et en Jordanie qu'en Algérie, en Syrie et en Egypte, par exemple. Le système fonctionne pendant deux voire trois décennies, assez longtemps pour réduire considérablement la pauvreté et les inégalités, faire progresser les indicateurs sociaux de façon très rapide, et assurer la stabilité des Etats en place. Bien que sur des bases elles aussi fragiles, il contribuera à ériger les bases de la cohérence nationale et de la cohésion sociale.

Le développement humain a constitué l'axe dominant de l'intervention publique dans le domaine social : l'Etat social dans la région arabe se structure tout d'abord autour des services publics d'éducation et de santé. *La santé publique* est restée officiellement gratuite ⁶⁶ pour les usagers et financée par les ressources de l'Etat (Longuenesse 1992) jusqu'aux réformes imposant une participation des patients⁶⁷. La part des dépenses totales de santé prise en charge par l'Etat dans la région ANMO est la plus forte des régions en développement : 56% en moyenne (The World Bank 2002). Toutefois, dans certains pays, elle se situe bien en dessous de celle assumée par les patients : c'est surtout le cas en Egypte, au Liban et en Syrie, où les contributions privées représentent plus des deux tiers du total, le Maroc et la Tunisie se situant à proximité. Les investissements dans la santé publique ont eu des effets magistraux sur l'amélioration des indicateurs sociaux, bien que des inégalités demeurent dans l'accès à la santé et aux infrastructures sanitaires. L'espérance de vie moyenne a progressé de plus de 150% entre 1950-55 et 1990-95, passant de 41,5 ans à 64 ans (UNDP 2002).

Dans le domaine de *l'éducation*, l'investissement de la puissance publique est très considérable, mais beaucoup plus faible au Liban que dans les autres pays. De fait, les progrès en termes de scolarisation sont incontestables : dans le primaire, elle est proche de 100% (sauf au Maroc), et elle progresse également dans le secondaire. Dans certains pays, la répartition de la dépense est peu équitable : au Maroc et en Tunisie, en particulier, on note un écart considérable entre la dépense publique par élève dans l'éducation primaire et secondaire : de un à trois et demi pour le premier, et de un à deux pour le second (The World Bank 2002). Les taux d'alphabétisation progressent aussi,

⁶⁵ Les auteurs de l'ouvrage « Le politique dans le monde arabe » (E Picard 2006) s'attachent à déconstruire certaines notions attachées à l'« Etat arabe », dont celle d'Etat développementaliste. Voir notamment les textes de Michel Camau, Myriam Catusse, E Picard. Le programme de recherches *TANMIA*, auquel je participe, a pour objectif une nouvelle lecture de l'action publique « développementaliste » dans le contexte des années 2000.

⁶⁶ A strictement parler, ce n'est pas le cas des pays ayant mis en place un système de sécurité sociale « à la française ». Même dans les systèmes financés, de facto, les médicaments, un grand nombre d'exams, certains services de santé secondaire et tertiaire, sans compter divers pots-de-vin, étaient déjà à leur charge.

⁶⁷ J'analyse les contenus et impacts de cette réforme dans le cas du Yémen dans plusieurs articles :

[82]- DESTREMAU, Blandine, 2004: "L'exemption du coût des soins et l'accès des plus pauvres à la santé dans le cadre de la réforme du secteur de santé au Yémen" in S. Chiffoleau (dir.) : *Politiques de santé sous influence internationale. Afrique, Moyen-Orient*, Paris/Lyon, Maisonneuve et Larose/Maison de l'Orient et de la Méditerranée, pp. 237-264.

[74]- DESTREMAU Blandine, 2003: "Solidarité et accès à la santé pour les plus pauvres : une étude au Yémen" in Jean-Luc Dubois, Jean-Pierre Lachaud, Jean-Marc Montaud, André Pouille (dir.) : *Pauvreté et développement socialement durable*, Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 99-115.

[64]- DESTREMAU, Blandine, 2002 : "La prise en charge sanitaire des plus pauvres du Yémen: les limites du système d'exemption et de la solidarité caritative", Rapport d'une mission de consultance (2000-2002) pour MSF-France (non publié).

bien que subsistent de fortes inégalités (notamment entre genres) et des retards flagrants : pour l'ensemble de la région, en 1999, un quart des hommes et la moitié des femmes étaient analphabètes. Ces dernières ont donc peu de moyens d'améliorer la qualité de leur vie et celle de leur famille, alors même qu'une partie substantielle de la population pauvre est composée de ménages dirigés par des femmes. La génération suivante ne sera pas considérablement mieux équipée : en Egypte, 38% des filles (de moins de 15 ans) sont analphabètes, 56% au Yémen et 43% au Maroc (UNDP 2003).

Les Etats se caractérisent également par l'ampleur de *leur rôle d'employeur*, forme éminente de la redistribution dans la région. L'emploi gouvernemental représente plus du cinquième du total de la population active en moyenne pour la région tout au long des années 1975 à 1997, soit entre 2 et 3 fois plus que les autres régions en développement et une fois et demi la moyenne mondiale⁶⁸ (The World Bank 2002, ERF 2002). Si l'expansion des services publics a constitué l'assise principale de l'emploi étatique, la croissance des administrations et de l'armée y a joué un rôle non négligeable. Ajoutons que l'Etat, premier entrepreneur capitaliste, contrôlait à lui seul jusqu'à récemment les principales unités de production.

A certains égards, cette collusion entre Etat social et Etat employeur fait office de politique de gestion des marchés du travail. La gratuité d'accès à l'éducation secondaire et supérieure, et des garanties d'emploi aux diplômés ont nourri la dynamique de gonflement de l'emploi public : la concentration des diplômés du secondaire y est marquée. La demande de travail de l'Etat a constitué un formidable moteur à la hausse du niveau éducatif. A l'inverse, l'accroissement du niveau moyen d'éducation a fait pression sur les gouvernements pour les inciter à embaucher les nouveaux diplômés, et a donc contribué à former une fonction publique parfois pléthorique et surnuméraire⁶⁹. Les secteurs publics ont également joué un rôle fondamental dans l'absorption des jeunes filles éduquées, contribuant au premier chef à l'accroissement de leur taux de participation à la population active. Comme on le verra dans le chapitre 3, les mesures de protection sociale leur étant spécifiquement destinées (congés maternité, horaires aménagés, possibilités de retraite anticipée...) ont fortement contribué à l'attraction exercée par l'emploi public sur ces femmes et au fait qu'elles y demeurent plus longtemps que dans d'autres types d'emploi. L'emploi public a ainsi eu une fonction redistributive considérable. Un effet crucial en est la constitution d'une classe moyenne, assise légitimatoire de l'Etat, qui donne de la consistance à la bureaucratie et fait contrepoids aux autres forces sociales, notamment l'aristocratie terrienne. En 1999, les salaires versés par l'Etat représentent près de la moitié des dépenses publiques en Jordanie, plus du tiers en Tunisie et entre un quart et un cinquième en Algérie et au Liban.

D'importants *mécanismes de subvention* ont été mis en place dans la plupart des pays arabes qui, accompagnés d'une réglementation des prix et de forts taux de taxes aux importations⁷⁰, visaient à maintenir le pouvoir d'achat des salaires urbains, et à soutenir le revenu des producteurs agricoles. Pour l'ensemble de la population, les prix publics de l'eau, de l'électricité, et parfois des transports étaient également fixés à un niveau assez

⁶⁸ Au début des années 1990, entre 20% et 30% en Algérie, au Maroc, en Tunisie, en Égypte, dans les territoires palestiniens et en Syrie, 45% en Jordanie et à Bahraïn, et 92% des nationaux à Koweït; Banque Mondiale 1995b: 20

⁶⁹ Les sureffectifs atteindraient 35% en Egypte et 40% en Jordanie (Ruppert Bulmer 2002)

⁷⁰ Dans les Etats non pétroliers, ces taxes constituaient la majeure partie des revenus publics.

bas, et/ou subventionnés. Cette régulation politique de l'offre de produits et services essentiels s'étendait aussi à une gamme de produits alimentaires, de façon à stabiliser les prix d'offre et à permettre aux ménages les plus modestes de subvenir à leurs besoins de base. Les subventions à la consommation alimentaire ont fait partie des dispositifs de l'Etat social dans la plupart des pays de la région. Il s'agissait soit de subventions universelles (e.g. Maroc), telles celles au prix du pain et des biens de première nécessité ; soit de subventions ciblées (e.g. Tunisie) sur des produits essentiellement consommés par des pauvres (de qualité inférieure), ou distribués dans des lieux d'accès réservé (coopératives militaires ou de fonctionnaires, par exemple) ; soit encore de bons alimentaires distribués sur la base du revenu (Jordanie). De nombreux Etats fournissent des subventions aux fonctionnaires de l'administration publique et aux militaires, qui permettent à leurs bénéficiaires de se procurer des biens de consommation à des prix inférieurs à ceux du marché. Dans certains pays du Golfe, un terrain est pratiquement offert aux fonctionnaires lors de leur mariage. Ce soutien à la consommation et au niveau de vie peut être considéré comme un complément de salaire, ciblé sur le secteur public au détriment des travailleurs du secteur privé ou de ceux engagés dans de petites activités informelles.

L'inclusion, ou l'accès aux bénéficiaires de ces prestations redistributives, est plus ou moins restrictive selon les pays et la nature des prestations. Généralement, elle se régule par l'octroi de la nationalité, ou de certains statuts privilégiés pour les immigrés anciens. Ces positions relatives se construisent selon la capacité à faire valoir des atouts (longue résidence, appartenance à telle ou telle confession religieuse, potentiel d'investissement...) et à négocier une place auprès des sphères du pouvoir par le versement de pots-de-vin, de commission, l'obtention de contrats, par les alliances particularistes, le jeu des réseaux, le clientélisme. A côté des *insiders* privilégiés dans leur accès à la rente, l'exclusion de groupes définis comme *outsiders* est institutionnalisée et formalisée, assignant ces derniers à des modalités spécifiques et contrôlées d'accès à l'emploi ⁷¹ et parfois à d'autres services. Les redistributions opérées par le biais des services, de l'emploi ou d'accès à des ressources diverses n'est pas destinée à l'ensemble des résidents voire des citoyens, mais au contraire tend à marquer leur place dans l'espace social et politique. L'assise sociale de l'Etat, et son fort investissement dans les politiques sociales et de développement, du fait précisément de leur imbrication avec les dimensions politiques, ne laissent donc pas de produire et de reproduire de fortes inégalités. « L'âge d'or » de la rente a ainsi contribué à configurer un marché du travail segmenté, un premier segment restreignant l'accès à des emplois très dépendants des revenus de la rente aux nationaux, alors que le second segment, concurrentiel, offre aux étrangers des emplois précaires, non protégés, moins qualifiés et moins gratifiants que les premiers. Nous y reviendrons dans le chapitre 3.

La « rentabilité politique » des politiques redistributives, de même que leurs effets sur la vitalité des réseaux de clientèle et des liens tribaux, et l'essor d'une bourgeoisie qui doit son origine à la relation symbiotique avec l'Etat font donc partie intégrante d'un modèle qui renouvelle la pertinence d'analyses en termes de comportements de recherche de rente (*rent-seeking*). Il en émerge un paradigme particulier de sous-développement, dans lequel

⁷¹ Et en particulier l'institution de la *kafâla*, qui impose à tout étranger un garant, ou *kafil*: celui-ci est à la fois l'intermédiaire obligé pour l'obtention de tout document officiel, le responsable de l'application du contrat de travail, l'interlocuteur des autorités et souvent le détenteur du passeport du travailleur étranger qui est son « protégé ». Je reviendrai sur ces questions dans le chapitre 3.

une dynamique accélérée de modernisation, traduite par une croissance des indicateurs sociaux et un rang généralement assez élevé dans les classements des organisations internationales⁷², cohabite avec le blocage d'autres transformations structurelles, en particulier celles de l'appareil administratif, des institutions politiques, de la famille et des modes de relations sociales.

12- Rétraction de l'économie rentière et conflits de répartition

La seconde moitié des années 1980 marque un tournant pour la région. Les revenus pétroliers commencent à décroître, les équilibres financiers sont ébranlés, la machine redistributrice régionale s'enraye, et certains signes d'essoufflement des configurations politiques construites autour de la rente apparaissent⁷³. La période qui suit les dislocations provoquées par la guerre du Golfe est marquée par le règne de la *pax americana*, l'intensification des interventions américaines dans la région, des pressions accrues pour une « normalisation » des relations internationales et la démocratisation des régimes politiques.

Les années 1990 sont celles de la récession, de l'ajustement et de la libéralisation de pratiquement toutes les économies arabes, à l'exclusion des gros exportateurs de pétrole. Les États appauvris ne peuvent plus se permettre de financer de larges et généreux dispositifs sociaux. Les contraintes budgétaires, particulièrement lorsqu'elles sont rationalisées dans le cadre des programmes d'ajustement, les poussent à tendre vers une économie maximale des moyens publics, la réduction des effectifs d'employés, la privatisation des entreprises publiques... Ils gardent néanmoins une fonction sociale importante : d'une part, l'aménagement de la transition vers une logique de marché rend nécessaire le maintien de services éducatifs, sanitaires, de formation et de logement qui favorisent la valorisation du capital humain; d'autre part, la gestion des tensions provoquées par l'appauvrissement repose sur des dispositifs d'aide sociale en partie gérés par l'État (voir section suivante). La place de l'État dans les pays les plus vulnérables aux interventions internationales doit être redéfinie : décentralisation, transparence, technocratisation : les politiques sociales, les programmes d'assistance et de subvention ont été revus dans une perspective de ciblage.

Les difficultés budgétaires de nombre de pays arabes se sont conjuguées à des plans d'ajustement structurels pour susciter des réformes visant à accélérer les processus de mutation vers le capitalisme non rentier. Les travaux de recherche et les analyses institutionnelles sur la « sortie de rente » et les voies de transformation de la rente en capital se multiplient. Toutefois, la conversion à une hypothétique économie post-rentière ne représente pas seulement un défi économique, mais un véritable bouleversement des comportements pour l'ensemble de la société. L'effet rentier et ses dérives anti-productives, la dépendance engendrée par les modes d'utilisation de ces fonds, et les structures des fonctionnements sociaux et politiques constituent autant de rigidités, de « dépendances de sentier » et nourrissent des forces de résistance à la remise en cause de

⁷² Il est à noter toutefois que, pour tous les pays sauf Israël, le Yémen et le Liban, le classement selon le PIB par habitant est plus favorable que celui selon l'IDH, le décalage le plus marqué concernant le Koweït, le Qatar, l'Arabie Saoudite et Oman, c'est-à-dire des pays rentiers du pétrole: les revenus dont ces pays jouissent - ou ont joui - ont favorisé un niveau élevé de dépenses publiques en matière sociale, mais la socialisation des revenus reste faible en comparaison avec des pays occidentaux dont le PIB par tête est similaire.

⁷³ A partir des années 2000, marquées par une nouvelle hausse sans précédent des prix du pétrole, la situation économique des pays exportateurs se restaure. Ce n'est toutefois pas le cas des autres pays, « rentiers indirects ».

la garantie des emplois, des rémunérations et des avantages sociaux, des exonérations fiscales et de la gratuité ou quasi-gratuité des services sociaux⁷⁴.

La transition économique suscite des conflits de répartition fondés non pas essentiellement sur une tension entre travail et capital, au sein des rapports de production⁷⁵, mais plutôt entre propriétaires et capteurs directs de rentes⁷⁶, d'une part, et ceux qui dépendent d'eux pour en percevoir des bribes et obtenir des emplois, d'autre part, c'est-à-dire entre groupes sociaux situés à des distances variables du centre du pouvoir. Les tensions qui traversent quasiment tous les pays de la région s'enracinent autant dans cette nouvelle incohérence, et dans des attentes insatisfaites vis-à-vis des fonctions sociales de l'État que, étroitement, dans la perte de pouvoir d'achat des ménages.

La rétraction de l'État social en période de crise économique conduit à des remises en cause du « pacte social » noué pendant la période de prospérité et la cohérence qui s'était établie entre économique et politique. Elle provoque des contestations des formes de domination et de pouvoir établies pendant les périodes de construction nationales et étatiques et des défis posés à la légitimité des États⁷⁷. « L'État social arabe », dans ses inflexions et variantes, est donc un catalyseur de développement économique et de stabilité politique perpétuellement menacé, perméable aux mots d'ordre internationaux et pas totalement étanche non plus aux « questions sociales » qui émergent dans les sociétés, quelles que soient les mesures prises pour les contenir. C'est lorsque s'affaiblissent à la fois son intervention comme « développeur du social » et la base de légitimité qui en provient que l'on voit remonter les forces centrifuges et délocalisées, en réseaux articulés avec « la sphère globale » (e.g. les réseaux islamistes), et en particularismes fragmentaires (e.g. confessions, régionalismes...) (Catusse 2006).

Les conflits de répartition émergent sous la forme de demande de participation politique. Toutefois, depuis les années 2000, la priorité accordée à la stabilité sociale et politique et à la sécurité contribue à reléguer les réformes d'ajustement, et même les pressions en faveur de la démocratisation, au second plan des agendas internationaux. En outre, la récente augmentation des prix du pétrole renforce à nouveau le pouvoir des États exportateurs. L'aménagement de la transition vers la sortie d'économie rentière et la résolution des tensions auxquelles il est exposé tendent à s'effacer derrière les perspectives pragmatiques de gestion immédiate des problèmes sociaux.

13- Pauvreté et inégalités, l'envers de l'économie rentière

Au cours des années 1990, un paradoxe habite les constats exprimés par les rapports internationaux au sujet de la pauvreté dans le monde arabe : son *niveau* est relativement

⁷⁴ Cependant, au début des années 2000, on ne pouvait que constater l'échec de la diversification, affichée comme objectif prioritaire dans les pays pétroliers au cours des décennies 1970 et 1980, et la faiblesse des changements structurels intervenus dans les économies pétrolières, malgré des investissements considérables tant au niveau de l'industrie manufacturière que du commerce extérieur. Cette vision d'un archaïsme rentier résistant aux forces de la modernité d'un capitalisme « sain » est très prégnante dans les écrits d'économistes sur l'Algérie.

⁷⁵ Les tensions salariales sont plus fortes dans les économies à base industrielle importante, comme l'Égypte.

⁷⁶ Propriétaires du sol, des ressources minières, bénéficiaires de l'aide internationale, détenteurs de droits au commerce extérieur, détenteurs de fonctions publiques monnayables. Voir Kossaifi (1996), qui souligne l'ampleur des dépenses de corruption administrative et de guerre dans la zone ESCWA, et leur contribution à la gravité de la pauvreté.

⁷⁷ [37]- DESTREMAU, Blandine, 1997 : "Pauvreté et instabilité au Moyen-Orient: quelles régulations?", in Actes du Colloque *Crise et contestation au Maghreb et au Moyen-Orient*, GREMAMO - Laboratoire Sociétés en Développement dans l'Espace et dans le Temps - Université Paris VII.

peu élevé, en comparaison avec d'autres régions du monde (stocks de pauvres, indice de pauvreté, profondeur de la pauvreté...), mais elle est pressentie comme un *risque considérable*. Ce paradoxe a représenté le point de départ d'une série de travaux dans lesquels je cherchais à en déconstruire les termes pour le clarifier⁷⁸.

En effet, si l'on rapproche les diverses analyses ayant cours dans les années 1990, et en particulier celles de la Banque mondiale et du PNUD, il apparaît que l'étendue de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient n'atteint pas en soi des niveaux alarmants. Le niveau de vie moyen y serait plutôt élevé (au-dessus de toutes les autres régions en développement, à l'exception de l'Amérique latine – Caraïbes) et le taux de pauvreté monétaire faible : 4% de la population en moyenne en 1993, contre 32% pour l'ensemble des pays en développement, avec des pics atteignant 39% en Afrique subsaharienne, et 43% en Asie du Sud (PNUD 1997). Le niveau de développement social (ou humain) est assez satisfaisant (au niveau de ou au-dessus de la moyenne des régions en développement, à l'exception de l'alphabétisation des adultes, plus faible), bien qu'il soit en décalage avec le niveau moyen de revenus, et que des poches de dénuement importantes existent. Cependant, la pauvreté préoccupe au plus haut point les institutions nationales, régionales et internationales qui la mettent en relation avec la forte instabilité sociale et politique et, en particulier, avec la montée des mouvements islamistes, surtout dans les zones urbaines. J'ai montré qu'on pouvait rapprocher cette inquiétude de deux paramètres : la croissance des inégalités, et le processus d'appauvrissement des couches moyennes, dont la mesure quantitative n'épuise ni la portée en tant que *sentiment* ni la signification politique dont elles sont investies.

⁷⁸ [56]- DESTREMAU, Blandine, 2000: "Poverty, exclusion and the changing role of the State in the Middle East", in: "Social exclusion in global context", numéro spécial de la *Social Policy Review*, n° 12, édité par Hartley Dean, Robert Sykes et Roberta Woods, juillet 2000, Londres, pp. 295-325.

[50]- DESTREMAU, Blandine, 1999: "Poverty and the State in the Middle East: Proposal for an analytical Framework", communication au colloque *The Role of the State in Poverty Alleviation III*, organisé par le Comparative Research Program on Poverty (CROP) novembre, Amman, Jordanie (non publié).

[49]- DESTREMAU, Blandine, 1999: "The Systemic Relations of the State and Poverty", Background paper for the symposium *The Role of the State in Poverty Alleviation III*, Amman 1999, paru sur le site web du Comparative Research Program on Poverty (CROP), Université de Bergen, Norvège.

[47]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "Beyond the Focus of Unemployment: for a more Comprehensive Analysis of the relationship between Poverty and Labour in the MeNA Region", communication au colloque *Earnings Inequality, Unemployment and Poverty in the Middle East and North Africa*, organisée par la Lebanese-American University, Byblos, Liban, 5-7 novembre (non publié).

[46]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "Poverty, Impoverishment and the Changing Role of the State in the Middle East", communication au colloque *The Role of the State in Poverty Alleviation (II)*, organisé par le Comparative Research Program on Poverty (CROP), 18-22 septembre, le Cap, Afrique du Sud (non publié).

[45]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "Pauvreté et appauvrissement en Afrique du Nord - Moyen-Orient : quelques repères" in : "Crise et contestation au Maghreb et au Moyen-Orient. Algérie, Maroc, Egypte, Soudan, Jordanie, Iraq", *Les Cahiers du GREMAMO* n° 15, Laboratoire Sociétés en Développement dans l'Espace et dans le Temps - Université Paris VII, 1998, pp. 55 - 69.

[44]- DESTREMAU, Blandine, 1998: "A la porte de Dieu ? Profil de la pauvreté et de l'appauvrissement en Afrique du Nord - Moyen-Orient" in P. Salama et R. Poulin (ed.) : *L'insoutenable misère du monde : le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Editions Vents d'Ouest, collection "l'Alternative", Hull (Québec), 1998, pp. 213-254.

[40]- DESTREMAU, Blandine, 1998 : "Poverty and Impoverishment in the Arab World: towards a critical approach", communication au colloque *Poverty alleviation as a strategy for Social Development in the Mediterranean Area*, organisé par le Comparative Programme on Poverty et l'INSEA, Rabat, 27-28 février (non publié).

[39]- DESTREMAU, Blandine, 1997: "Pauvres et pauvreté en Afrique du Nord - Moyen-Orient. Essai de balisage d'une problématique de recherche en Sciences sociales" in : *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 13, pp. 7-60.

Des années 1960 aux années 1980, les informations disponibles -peu systématiques, très lacunaires- indiquent, ou donnent l'impression tout au moins, que la pauvreté avait été repoussée aux franges de populations moyen-orientales « bénies » par le boom pétrolier et la diffusion dans les économies des revenus provenant de l'extérieur (des pays ou de la région). Les politiques sociales ont contribué à satisfaire une partie des aspirations populaires d'amélioration des niveaux de vie, à constituer des classes moyennes, et finalement à construire les bases de la cohésion sociale et de certaines formes de citoyenneté. La pauvreté se concentre avant tout parmi les populations migrantes, réfugiées ou faiblement sédentarisées.

Le clivage n'existe pas qu'entre nationaux, ou citoyens, et étrangers, toutes catégories construites administrativement. Ces modes d'allocation, s'ils ont globalement permis de réduire la pauvreté, ont aussi favorisé de fortes concentrations de patrimoine, qui amplifient dans le temps les inégalités d'accès aux revenus et aux ressources entre groupes sociaux.

L'effet distributif de la crise des années 1990 est amplifié par l'atténuation des différents mécanismes d'amortissement. La chute des revenus migratoires⁷⁹, la réduction des salaires réels et l'affaiblissement du rôle social de l'Etat affectent proportionnellement plus les ménages les plus vulnérables que les autres. Les inégalités s'accroissent donc -entre « classes », mais aussi entre les sexes, entre les régions, entre villes et campagnes (agricoles ou pastorales), entre citoyens et non citoyens...- du fait du jeu des mécanismes de marché (des biens et du travail) ⁸⁰. On observe une polarisation des inégalités de revenu, de patrimoine, d'accès aux services publics, de niveau de vie et de bien-être, le grossissement d'une couche de pauvres fortement précarisés, et l'accroissement des inégalités parmi eux. La crise économique, qui survient alors que la croissance démographique commence à peine à décroître, sauf dans quelques pays, et que les taux de dépendance sont toujours élevés (comme on le verra plus bas), génère un appauvrissement de larges couches de population auxquelles l'État est d'autant moins capable de fournir de l'assistance que sa restructuration lui impose de sévères restrictions budgétaires. Les inégalités sont aussi flagrantes entre pays, signant l'échec des discours unitaires et solidaires sur « la Nation arabe », et suscitant des tensions entre Etats.

La réduction des ressources financières disponibles, sur lesquelles continuent de s'exercer des accaparations politiques, clientélaires et de pouvoir, se traduit en une dégradation des systèmes de santé et d'éducation, qui mettent à mal le développement du « capital humain ». Du fait du décalage temporel dans leurs effets, il est difficile de savoir dans quelle mesure les processus d'ajustement et de rationalisation des dépenses publiques mis en œuvre dans les années 1980 et 1990 menacent les progrès sociaux atteints pendant les décennies précédentes. Les enquêtes qualitatives fournissent souvent des informations plus explicites que les statistiques officielles.

⁷⁹ Le ralentissement de la migration comme facteur redistributif intra-régional a joué un rôle important dans la croissance des inégalités. Des évaluations divergentes existent, mais la Banque mondiale estime que, entre 1990 et 1995, les revenus d'émigration de l'Égypte ont baissé de près de 10%, ceux du Maroc de 5,5%, alors que ceux de la Tunisie ont légèrement augmenté (The World Bank 2002).

⁸⁰ En dépit des évolutions inquiétantes, constatées par observations, les chiffres disponibles, construits sur des données lacunaires et contrôlées, montrent que les pays arabes bénéficient encore de l'une des répartitions du revenu les plus égalitaires du monde, avec un coefficient de Gini moyen de 36,4 pour la période 1995-1999, et une part de 7,2% des revenus en moyenne allant au quintile le plus pauvre (à titre de comparaison, les 20% les plus pauvres au Brésil percevaient, au début des années 1990, 2,4% du revenu, et en Indonésie 8,8%). Ils sont d'ailleurs classés dans les groupes 3 et 4 établis par la CNUCED sur une échelle de 5, le groupe 1 comprenant les pays où les inégalités sont les plus fortes, et le 5 inversement.

On peut souligner plusieurs tendances : dans l'éducation, si le niveau global des dépenses se maintient par rapport au PIB, il tend à baisser par élève, et ce, non en raison de gains d'efficacité mais essentiellement du fait de la baisse des salaires réels des enseignants et des dépenses de matériel. En outre, le travail des enfants⁸¹ a des effets difficilement mesurables sur la qualité et l'assiduité de leur scolarisation, tout comme le chômage des diplômés sur l'incitation globale à poursuivre des études. Il est avéré que la qualité de l'enseignement public baisse et qu'une fracture se crée entre celui-ci et un secteur privé en plein essor. Dans la santé, ces tendances sont plus marquées encore : la fuite des praticiens vers le privé et la hausse de la part des coûts assumés par les patients entérinent et accentuent la difficulté d'accès à des services de santé de qualité pour les ménages les plus modestes. La montée de la pauvreté humaine, appréciée par les indices IDH / IPH du PNUD, signe la remise en cause des fonctions étatiques de la période précédente: c'est ici non plus seulement le bien-être matériel et privé qui est menacé, mais le mouvement même de modernisation sociale, porté surtout par les progrès dans les domaines de l'éducation et de la santé. On note aussi un interventionnisme croissant des institutions internationales publiques et privées qui, en prenant en charge des secteurs d'action sociale, remettent en cause la prérogative publique dans ce secteur.

Les classes moyennes, engendrées par les progrès des systèmes éducatifs et la création d'emplois publics pléthoriques, se paupérisent rapidement sous l'effet conjugué de la crise économique, des réformes d'ajustement et des divers conflits armés, et constituent des contingents de « nouveaux pauvres », déçus et amers. J'arguais que c'est la violence de ce processus d'appauvrissement, son *essor* plutôt que son *ampleur*, qui fait de la pauvreté une force sociale, et qui serait génératrice de tensions sociales et politiques. Et c'est là que réside sa nature essentiellement politique.

14- Chômage et appauvrissement des couches moyennes

Les dynamiques articulant fonctionnement des marchés du travail, chômage et appauvrissement, activités informelles et migrations, ont fait l'objet d'un nombre important de travaux universitaires et institutionnels, et j'y ai moi-même consacré une partie importante de mes recherches, dans le cadre de programmes collectifs ou au titre de missions d'expertise. Je bénéficie en effet dans ce domaine du recul de deux décennies (puisque mon mémoire de DEA portait déjà sur les migrations⁸²), tant en matière de connaissances empiriques que des termes et catégories mobilisés pour les analyser.

La réduction des dépenses publiques et les privatisations se traduisent par un ralentissement de la croissance de l'emploi public dans la plupart des pays même si certains États ont, dans les premières années de crise, continué à absorber une part importante des demandeurs d'emploi. Or les opportunités migratoires ne cessent de chuter depuis la moitié des années 1980, et le secteur privé, défavorisé par les orientations de politiques économiques depuis les années 1960, n'a pas engendré assez d'emploi pour absorber les nouveaux actifs. C'est que l'offre de travail -la demande d'emploi- augmente

⁸¹ Notamment parce que la pauvreté y est moins dramatique, la proportion d'enfants recensés comme travaillant est beaucoup plus faible dans la région ANMO qu'ailleurs : 4%, contre le double en Amérique latine + Caraïbes et en Asie de l'Est et Pacifique, près de quatre fois moins qu'en Asie du sud, et 5 fois moins qu'en Afrique. Officiellement, un enfant sur 10 travaille en Egypte, et un sur vingt en Syrie. Les données du BIT (ILO 2000) montrent une réduction radicale du travail des enfants depuis 1980.

⁸² [1]- DESTREMAU, Blandine, 1985 : "Migrations et mobilité internationale de la force de travail : le cas de la République Arabe du Yémen", Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies en Socio-Economie du Développement (option Economie), obtenu en mai 1985 à l'Université Paris I (IEDES).

à un rythme croissant. Elle est alimentée par un taux moyen de croissance de la population active considérable, et qui ne cesse de s'élever depuis les années 1960. Alors qu'il se situait aux alentours de 2%, il atteint aujourd'hui 3,6% par an en moyenne, le plus haut niveau mondial. Cette dynamique est tout d'abord nourrie par la croissance démographique, qui demeure élevée malgré une réduction importante des taux de fertilité⁸³. Plusieurs effets de structure jouent ensuite dans le même sens. En effet, en raison du faible taux d'activité des femmes hors secteur agricole et du poids démographique des moins de 14 ans, le taux moyen de participation à la population active est resté le plus faible du monde, loin derrière les autres grandes régions : 33% du total (contre 47% pour l'ensemble des PED), ou 57% de la population en âge de travailler en 1996. Mais il augmente depuis le début des années 1990, après deux décennies de stabilité. En effet, d'une part, les générations nombreuses⁸⁴ parviennent à l'âge de travailler et arrivent sur le marché du travail : d'autre part, le taux de participation des femmes à la population active augmente ; c'est l'une des tendances marquantes et continue des dernières décennies, surtout parmi les 15-29 ans (ILO 2000a, The World Bank 2004).

Il n'est pas surprenant qu'une telle configuration du marché du travail débouche sur un chômage important, qui reflète l'écart entre la croissance de la population active et la création d'emplois ainsi que les cloisonnements de ce marché, et ses modes de gestion. La crise est intimement liée à la remise en cause du modèle salarial et à l'affaiblissement de la capacité de l'emploi public à procurer des formes de sécurité d'existence, non seulement comme horizon, mais aussi comme partie des stratégies familiales qui visent à faire accéder un de leurs membres à cette forme de sécurité, dont le reste du groupe peut bénéficier à divers titres (pensions, intermédiation, coopératives de consommation, crédit...). Le chômage des travailleurs nationaux -et les tendances à leur appauvrissement- en hausse depuis le milieu des années 1980 dans la plupart des pays de la région, constituent l'une des plus claires manifestations de l'incapacité des modes rentiers de répartition à continuer à assurer le bien-être de tous.

Le terme de chômage serait ici à mettre en guillemets : il faudrait plutôt parler de perte de moyen d'accès, ou d'incapacité d'accès, à la forme de distribution de la rente que constitue la détention d'un emploi -public en général- qui contraint à trouver soit un véritable emploi, autrement dit une rémunération, soit un autre moyen de se procurer des fragments de rente. Les tentatives de décloisonnement de marchés du travail hautement segmentés pendant l'âge d'or de la rente, et l'instauration d'une plus grande perméabilité entre secteurs d'emploi, notamment par le mot d'ordre de « nationalisation » qui gagne tous les pays de la région, semblent encore impuissantes à dépolitiser, déclientéliser, les relations salariales. Le segment « privilégié » de la force de travail résiste à rejoindre la cohorte des travailleurs précaires, malgré un chômage croissant.

Aujourd'hui, la région ANMO connaît les taux de chômage les plus élevés au monde. Le chômage affecte les jeunes deux fois plus en moyenne que les autres groupes d'âge. Il est l'une des manifestations de leur difficulté d'insertion sur le marché du travail, et de la précarité de leurs modes de vie. Les jeunes femmes ont un taux de chômage supérieur de

⁸³ La plupart des pays arabes traversent la seconde phase de la transition démographique et abordent la troisième. Après une chute rapide de la mortalité, alors que se maintenaient des taux élevés de natalité, ils voient récemment baisser leurs taux de natalité. Certains pays sont en avance sur ce schéma (Tunisie), d'autres tendent à maintenir de forts taux de natalité, et donc une croissance démographique importante.

⁸⁴ Les générations nombreuses sont généralement celles nées dans les années 1960 à 1980.

50% environ à celui des jeunes hommes, en raison de l'accroissement de leur taux de participation. Ce « fait », que je discute ci-dessous en terme de construction statistique et sociale, est partiellement le résultat de ce que les démographes ont qualifié de *youth bulge* dans la structure de la population : l'arrivée à l'âge actif des couches nombreuses de la population, issues de la transition démographique, et plus largement l'émergence d'un « problème de la jeunesse », produit par une croissance sans précédent de cette catégorie démographique dans la population de la région (Assad et Roudi-Fahimi 2007). Bien évidemment, une telle situation entraîne des répercussions sociologiques et politiques non négligeables.

L'examen de la structure du chômage fait apparaître qu'il touche le plus durement les jeunes éduqués (niveau secondaire et supérieur) : la première cause de chômage dans la région est l'incapacité des diplômés à obtenir des emplois publics de plus en plus rares (ERF 1996) : alors qu'ils étaient auparavant presque automatiquement absorbés par le secteur public, ces jeunes diplômés se retrouvent aujourd'hui en surnombre, avec des qualifications souvent redondantes et peu utiles pour le secteur privé (déficit de formations techniques et professionnelles). C'est ce qui est qualifié de « chômage du secteur public » ou « chômage institutionnel » : les chômeurs sont déboutés ou sur une liste d'attente de l'emploi public, qui résistent à faire leur deuil de leurs représentations à l'égard du salariat.

Il faut prendre en compte la sur-représentation statistique de ces catégories, plus susceptibles de s'enregistrer comme étant à la recherche d'un emploi, précisément parce qu'ils en attendent un de l'État, et plus aptes à correspondre aux définitions conventionnelles du chômage. Les catégories d'enregistrement au chômage collent particulièrement à la situation des diplômés : on peut dire qu'elles sont construites pour eux au sens où elles permettent de nommer et classer leurs attentes, notamment en matière d'emploi. Dit autrement, les diplômés sont probablement sur-représentés parmi les chômeurs parce qu'ils peuvent entrer dans les catégories qui le définissent. Mais aussi parce que les sans diplômes ont peut-être beaucoup moins à gagner à y être inscrits, alors même qu'ils ne peuvent se permettre une inactivité prolongée, et que l'assurance-chômage est quasi-inexistante.

Le processus de construction du problème public est indissociable de celui de construction de la catégorie en elle-même⁸⁵. Il nous renseigne sur les relations et attentes qu'entretiennent États et diplômés, autant que sur les transformations socio-économiques qui touchent les uns et les autres. En effet, le chômage est vécu par les jeunes diplômés comme une forme de déclassement par rapport à leurs aînés, face à un État qui non seulement n'a plus les moyens de les employer ni de les protéger, mais leur demande de trouver les moyens de leur insertion économique. L'homogénéité du groupe « diplômés chômeurs » est ainsi construite par la catégorie elle-même alors que, dans les faits, la formation dite « supérieure » est hétérogène et renvoie à des niveaux et des spécialités qui ne rencontrent pas les mêmes difficultés d'insertion sur le marché du travail. Les dispositifs le reconnaissent puisqu'ils développent des programmes spécifiques à destination des diplômés de disciplines dites « difficiles à insérer ». Plus que d'une

⁸⁵ C'est ce que nous avons montré dans le travail réalisé sur la protection sociale au Maghreb : [107]- DESTREMAU, Blandine, et CATUSSE, Myriam, 2008 (eds.) : « La protection sociale dans les pays du Maghreb », rapport du programme de recherche « La protection sociale dans les pays du Maghreb », DREES/MiRe, à paraître sous forme d'ouvrage. Les paragraphes qui suivent ont été pour partie rédigés à partir de la fiche de synthèse portant sur les diplômés chômeurs, et rédigée avec la collaboration de Delphine Cavallo. Voir aussi Tourné 2005.

identité de situation objective, la mise en cohérence du groupe relève davantage donc d'un imaginaire partagé, celui du rôle modernisateur et intégrateur de la classe moyenne, à laquelle les diplômés s'identifient naturellement. Les mobilisations des diplômés chômeurs ont aussi joué un rôle important dans la définition et la publicisation de leur situation, ainsi que la crainte que, déçus, ils ne constituent des clients idéaux pour les mouvements islamistes.

Au-delà d'un problème social, le chômage représente donc un *défi politique*. Les trajectoires individuelles et collectives des chômeurs reconnus concentrent les attentes et demandes des populations envers leurs États : l'éducation et la formation, l'insertion économique, la protection sociale, et plus largement un ensemble de droits sociaux collectifs desquels ils ne veulent être exclus. Qu'ils vivent leur situation comme une exclusion de droits fondamentaux, alors même qu'ils ont joué le jeu du développement économique par l'accroissement des qualifications, permet de comprendre pourquoi cette catégorie a pris une dimension politique. Les diplômés chômeurs constituent une cible importante, sinon essentielle, des différents programmes des politiques d'emploi. Plus que toute autre catégorie, isolée comme telle, ils font depuis quelques années l'objet d'une attention clairement affichée de la part des gouvernements et semblent détrôner les « nécessaires » dans l'agenda de l'assistance sociale. Ils sont les principaux bénéficiaires de programmes de micro-crédit appelés à les transformer en entrepreneurs, à se tourner vers le secteur privé, à se prendre en charge, à renoncer à la culture du fonctionariat. Il semble que les autorités publiques et certaines organisations internationales les érigent en exemple contraint de la conversion à un rapport libéral au travail. Existe pour eux une autre porte de sortie, celle de l'émigration ; si les diplômés ne sont plus protégés du chômage, ils ne sont pas non plus protégés de l'horizon étranger.

Mettre en relation chômage et pauvreté requiert un peu de circonspection. La grande pauvreté n'est généralement pas équivalente au chômage, et serait concentrée parmi les personnes globalement qualifiées de sous-employées, mal -ou non- comptabilisées. La relation entre chômage et appauvrissement, en revanche, est évidente. En effet, le chômage n'est généralement pas indemnisé, et le poids relativement faible, de la population active dans les pays arabes, corrélé au faible taux de participation des femmes et à la proportion des moins de 15 ans dans la population, implique un nombre important de dépendants pour chaque travailleur. Le ratio entre économiquement inactifs et actifs est l'un des plus élevés du monde, en raison de la structure des âges relativement jeune et du faible niveau de l'activité féminine. Pour le BIT (ILO 2000a), les seuls pays dans lesquels le taux de dépendance dépasse 2 (i.e. deux inactifs pour un actif), se trouvent dans la région arabe. Plusieurs personnes s'appauvrissent donc lorsque le principal soutien de famille devient chômeur, et perdent une stabilité de revenus qui peut les plonger dans la précarité et remettre en cause un mode de consommation (achats à crédit, décohabitation des jeunes ménages..). Il induit donc un processus de déclassement économique et social.

Ainsi, l'inquiétude soulevée par l'essor du chômage serait moins imputable à la hausse corrélée de la grande pauvreté qu'à l'appauvrissement des couches moyennes, socialement et politiquement déstabilisateur. S'y conjugue le fait que, afin de contenir la charge budgétaire qu'elles représentent, les rémunérations et pensions publiques n'ont pas été indexées sur les dévaluations monétaires et ont perdu de leur valeur réelle, parfois dans des proportions considérables. Par ce biais, et en raison du retrait de l'État d'autres dispositifs de soutien au pouvoir d'achat, le processus de dégradation des revenus et

d'appauvrissement de couches sociales auxquelles la période « rentière » avait assuré des revenus et un niveau de vie satisfaisant, le recul d'États omniprésents et relativement généreux, la paupérisation des villes... constituent une rupture déstabilisante, tant par rapport aux modes de reproduction sociale que dans la relation à l'État. Le salaire public tend à ne plus constituer qu'une faible partie du revenu familial, au profit de la pluri-activité du fonctionnaire ou des membres de son ménage. De plus en plus de fonctionnaires pratiquent un double, voire un triple emploi. Ou des membres de leurs familles s'engagent dans des activités informelles, en étant couverts par l'assurance sociale du cotisant. Retraités et pré-retraités sont également obligés de posséder d'autres sources de revenus que leurs maigres pensions. Les emplois publics continueraient pourtant à attirer les demandeurs d'emploi, ne serait-ce que du fait de leur stabilité, du respect des législations du travail et d'avantages non salariaux, parmi lesquels les contributions patronales à l'assurance sociale.

L'insuffisance d'emplois protégés, stables, offrant des perspectives de carrière, gonfle l'emploi instable et non protégé et le sous-emploi, visible ou invisible⁸⁶. Comme on le verra dans le chapitre 3, la croissance de l'économie informelle est donc significative de la précarisation généralisée du travail, qui affecte le statut social des membres de la classe moyenne éduquée, contribuant à leur appauvrissement, à leur vulnérabilité, à leur déclassement, et à une perte de protection sociale associée précédemment à l'exercice d'une activité salariée. Sauf dans les pays du Golfe, le pouvoir d'achat des salaires et autres revenus ne cesse de s'éroder. La vulnérabilité gagne du terrain. De plus en plus d'individus se retrouvent face au marché (du travail et des biens) dotés d'une faible formation, logés dans de très mauvaises conditions, et démunis du capital social nécessaire pour s'intégrer dans des environnements urbains dont les périphéries ne cessent de se gonfler de nouveaux arrivants. Or les dispositifs institutionnels qui avaient limité cette vulnérabilité et contribué à ce qu'elle ne se transforme pas en pauvreté et en marginalisation sociale fonctionnent de moins en moins bien. Ainsi, pour la Banque mondiale (The World Bank 2004), il existe un fort risque qu'une portion considérable de la population soit précipitée dans la pauvreté⁸⁷, et ceci est particulièrement problématique dans la région ANMO en raison des menaces sécuritaires qui pourraient en découler.

2- La lutte contre la pauvreté comme système international d'intervention

Depuis les années 1990, la croissance de la pauvreté et l'inflation des discours sur celle-ci ont contribué à en faire un « problème », voire une « question », un enjeu des politiques publiques et le passage obligé de leur légitimation. Par ailleurs, les effets de la globalisation se répercutent sur la mobilisation qu'on observe dans le monde arabe autour de la lutte contre la pauvreté dans les années 1990 : de nouveaux outils et institutions sont fondés, censés répondre à la montée de la pauvreté dans le cadre des processus d'ajustement économique, formels ou non.

⁸⁶ Au début de la décennie 2000, de 25% à 60% de la population active, selon les pays, se trouverait en situation de sous emploi (Agenor & alii, 2003). En Syrie, 25% de la population active avait travaillé moins de trois heures par jour en 1999 (ERF 2002).

⁸⁷ Jusqu'à la fin des années 1990, le seuil de pauvreté de la région arabe était fixé à 1 dollar par personne et par jour, à l'instar de l'Asie et de l'Afrique, alors que l'Amérique latine, réputée plus chère et plus riche, bénéficiait d'un seuil à 2 dollars. Dès 1995, toutefois (Van Eeghen 1995), le niveau de ce seuil était remis en cause comme étant trop bas au sein de la Banque mondiale. L'on pouvait toutefois remarquer que, si le taux de pauvres comptabilisés au-dessous de 1 dollar par jour était faible, plus de 20% de la population en moyenne se situait entre 1 et 2 dollars. Le risque d'augmentation du taux de pauvreté était donc non seulement d'ordre économique, mais aussi statistique.

Les Etats arabes ont tous, à ma connaissance, établi des services dépendants soit du Ministère des Affaires sociales, soit de celui des Affaires religieuses, dont la fonction est de distribuer des prestations d'assistance et, séparément, des formes de soutien à la consommation et à la production. Dans les années 1990, ces services ou programmes sont soumis à des processus de réforme, appelés à les ajuster à leur nouveau rôle de « filet social de sécurité ». Instruments du rôle régulateur, médiateur et redistributeur de l'Etat, les programmes de subvention sont l'objet de la vindicte des organisations internationales qui œuvrent à réduire les dépenses publiques, à rétablir la vérité des prix de marché et à supprimer les désincitations au travail. La Banque mondiale et le FMI ont fortement incité les gouvernements arabes à réduire l'ampleur des soutiens à la consommation pour les concentrer sur les catégories les plus démunies (tickets de rationnements, rations alimentaires, programmes « travail contre nourriture », ...). Les programmes de subventions font désormais partie des mécanismes de soulagement de la pauvreté et non plus des instruments de régulation des équilibres sociaux: ils changent de finalité, de mode de fonctionnement, et nécessitent donc des dispositifs de tri des bénéficiaires légitimes et d'écartement des « passagers clandestins » (*free-riders*). Le nombre des produits subventionnés est généralement réduit, en faveur de produits de basse qualité qui favorisent un « auto-ciblage ».

Les programmes publics d'assistance incluent souvent d'autres types de prestations destinées elles aussi en priorité aux femmes et enfants, telles la formation, l'alphabétisation, la santé materno-infantile, l'exemption des coûts d'accès aux soins de santé ou à l'éducation, des distributions alimentaires ou de bons échangeables contre des denrées de première nécessité. En outre, des programmes de travaux publics sont destinés à créer des emplois de courte durée pour les plus pauvres, par le biais de chantiers d'intérêt public, mécanismes de transfert de revenu avec contrepartie laborieuse.

Inscrits dans une perspective de ciblage et d'efficacité, les programmes d'assistance requièrent un recensement des personnes et foyers éligibles, selon une liste de critères (niveau de revenu, confort de l'habitation, composition de la famille, etc.). Une technologie sociale a ainsi vu le jour, des corps professionnels spécialisés (enquêteurs, intervenants sociaux, informaticiens...) ont été formés, des bases de données établies. Les notables locaux ont été mis à contribution pour fournir des informations sur les ménages susceptibles de bénéficier de l'assistance, au risque de consolider les mécanismes locaux de clientélisme, imbriqués dans les nouvelles pratiques électorales. Les femmes constituent une catégorie majeure des bénéficiaires selon des critères qui prennent l'incapacité de travailler -ne serait-ce que du fait de la charge des soins maternels- comme fondement de la légitimité à recevoir l'aide de la communauté (quelle que soit sa définition), en accord avec la coutume musulmane. Mais la place qu'elles en viennent à occuper reflète également les effets des transformations sociales qui, comme on le verra dans le chapitre 3, engendrent la multiplication des ménages dirigés par des femmes, le plus souvent chargées d'enfants, et la difficulté à mettre en place des mécanismes spécifiques de protection à leur endroit, et en particulier le versement de pension alimentaire par le père.

Sans être directement ciblés sur la lutte contre la pauvreté, les fonds sociaux de développement sont un autre instrument de l'accompagnement social à l'ajustement. Financés par le gouvernement et par les bailleurs de fonds, ils sont généralement destinés à renforcer les investissements publics dans les domaines sociaux par l'implication des communautés locales et des donateurs dans la fourniture de services et d'infrastructures.

Ils visent également à amortir l'effet de l'ajustement sur les pauvres en créant de l'emploi pour certaines catégories vulnérables, et à favoriser la création de sources de revenus par le biais de micro-crédits, en particulier à l'égard des femmes. En fait, les fonds sociaux de développement ont surtout fonctionné comme des caisses de distribution de l'aide internationale qui allouent des financements selon des programmes prioritaires, mais souvent sans une coordination suffisante et avec parfois peu de transparence dans le choix des bénéficiaires et une tendance à s'adresser aux couches moyennes plus à même d'entreprendre. Ils sont généralement gérés par des équipes « modernes » et « professionnelles » parfois recrutées parmi les corps de personnel ministériels, ayant cédé aux sirènes de salaires plus généreux, de reconnaissance plus gratifiantes et d'environnements de travail plus confortables.

La charité privée et l'aide internationale abondent souvent l'assistance publique, et lui servent de relais. Elles sont appelées à la rescousse d'une régulation sociale et d'une fonction de protection et d'assistance que les États ne peuvent assumer, mais renforcent la construction de notabilités sur la base du don aux pauvres et des relations de clientélisme, de loyauté et de dépendance (Longuenesse, Catusse et Destremau, 2005). La plupart des États ont libéralisé l'enregistrement d'associations caritatives locales, qui institutionnalisent les pratiques charitables traditionnelles et servent de points d'appui aux ONG internationales. L'humanitaire se développe aussi sous d'autres formes, porté par de nouveaux acteurs. Les fondations, établies par des partis politiques, des notables, des hommes de pouvoir et de fortune, des membres des familles royales ou des hommes d'affaire, créent leur propre clientèle de pauvres. Elles entrent en concurrence avec les dispositifs publics, ou établissent avec eux des relations peu transparentes, de complémentarité, ou de subsidiarité, faisant circuler des fonds dont l'origine est peu visible, pour des bénéfices symboliques, politiques et sociaux bien évidents⁸⁸.

Dans le numéro thématique de la Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée (REMMM) que je coordonnais avec Elisabeth Longuenesse et Myriam Catusse (2005), plusieurs auteurs montraient ainsi comment un projet de « justice sociale » peut être utilisé pour renforcer la légitimité de l'État, sans heurter les intérêts des acteurs économiques dominants, ni prendre le risque de réformes fiscales, conférer des droits ou promouvoir la réduction des inégalités. Par l'ouverture de comptes de dépôt, l'établissement de fondations récoltant les dons -et contrôlant jusqu'à 40% du PIB- et la distribution de soutiens assistanciers, l'État iranien réinvente les traditions caritatives et consolide les formes caritativo-religieuses de la solidarité. Un trait spécifique en est l'étroite imbrication du caritatif privé et de l'assistance publique. En Iran, l'État patrimonial dispose de ressources dont les formes d'octroi et de distribution, loin de rendre la population plus autonome, renforcent le clientélisme et la dépendance à l'égard de l'État. Au Liban, la fondation Hariri a acquis une visibilité croissante, dans un contexte d'appauvrissement et d'insécurité marqués. Son aspect novateur est qu'elle affiche des critères non confessionnels, alors que la plupart des autres formes d'assistance sont distribués de façon discriminatoire, entretenant par là les clientélismes et les

⁸⁸ Pour la Tunisie voir Hibou 2006. Pour une perspective historique sur divers pays du monde arabe, voir Bonner et alii. 2003. En Égypte, sous couvert d'un discours de "réaffirmation des catégories islamiques du don", les hommes d'affaires développent des pratiques philanthropiques, occupant, en marge des institutions religieuses traditionnelles, "la place vacante [préparée à la charité par] la conjoncture contemporaine locale et globale": "la charité réapparaît ainsi au point de convergence entre les nécessités sectorielles des entrepreneurs (promouvoir l'entreprise privée), le système de valeurs en cours (l'obligation de solidarité envers les pauvres) et la ligne politique dominante sur le scène internationale (consolider l'État minimum)." (Haenni 1997: 7).

dépendances particularistes (Kochuyt 2004). En Tunisie, avec le fameux compte bancaire “26-26”, le principe de bienfaisance privée est réactivé, appelé à occuper partiellement le terrain de l’assistance publique, mais sous contrôle des pouvoirs publics. Au Maroc également, des institutions au statut ambigu – ni privé ni public – nouvellement créées par le palais et par le gouvernement fournissent des services aux indigents sans pour autant donner de droits sur l’État, et relayent médiatiquement la théâtralisation du don aux pauvres. Même au Yémen, la famille du Président a établi une fondation charitable qui porte son nom et distribue uniformes et cartables scolaires, et soutient des projets menés par des ONG.

21- Construction d’un système de lutte contre la pauvreté aux normes globales : le cas du Yémen

Plusieurs séjours de recherche au Yémen, étalés sur plus de vingt ans (entre 1985 et 2008), m’ont permis d’observer et de d’analyser le mouvement de transformation des dispositifs institutionnels de lutte contre la pauvreté⁸⁹. La décennie 1990 voit ce pays, dont la trajectoire demeurait jusqu’alors relativement originale, soumis aux normes des autres pays clients des organisations internationales. Depuis 1995, la fin du conflit autour de l’unification des deux Yémen (survenue en 1990) et le lancement d’un programme d’ajustement structurel, dans des conditions politiques stabilisées-la restauration d’un Etat « fort »- le Yémen a été intégré dans le « système global de lutte contre la pauvreté ». Se multiplient les études qui, sous des angles différents, instaurent, dans des perspectives de diagnostic, de gestion et d’intervention, des catégories de pauvres. L’appauvrissement rapide de groupes qui voient leurs sources de revenu devenir de plus en plus précaires (paysans, artisans...), et/ou dont le revenu perd considérablement de son pouvoir d’achat (fonctionnaires en particulier), est alimenté par les retours de migration, les suites de la guerre du Golfe, ainsi que la crise et l’ajustement économiques.

Cette vision s’impose progressivement : le Yémen n’est plus seulement un pays sous-développé, ou moins avancé, c’est un pays pauvre ; une bonne partie de sa population vit en dessous de tous les seuils établis par les organisations internationales, les inégalités s’y accroissent. Par ailleurs, quoiqu’il soit difficile à mesurer, un effet d’image se fait sentir : de plus en plus de Yéménites intègrent les représentations des prescripteurs pour désormais se sentir pauvres, porter un regard apitoyé, honteux, coupable, parfois révolté, sur leur réalité quotidienne. Loin de se réduire à un effet des discours construits, ce changement dans les représentations sur soi est également engendré par une plus grande proximité avec d’autres mondes « développés » ou plus riches : les Yéménites se sentent pauvres en comparaison avec les étrangers qui y viennent comme touristes ou

⁸⁹ [91]- DESTREMAU, Blandine, 2006 : "Décentralisation, solidarité communautaire et assistance publique : réflexions sur une étude de cas au Yémen", in : *Affaires locales. De l’espace social communautaire à l’espace public politique*, sous la dir. de Michèle Leclerc Olive, Karthala – Gemdev, Paris, pp. 181-196.

[80]- DESTREMAU, Blandine, 2004 : "Le système d’allègement de la pauvreté et le rôle des associations au Yémen", in Ben Néfissa S., Abd al-Fattah N., Hanafi S. et Milani C. (eds.) : *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala / Cedej, pp.369-400.

[79]- DESTREMAU, Blandine, 2004 : "The Poverty Alleviation System and the role of Associations in Yemen", in Ben Néfissa S., Abd al-Fattah N., Hanafi S. et Milani C. : *NGOs and Governance in the Arab Countries*, UNESCO (MOST), CEDEJ, IRD, Paris, Le Caire.

[65]- DESTREMAU, Blandine, 2002 : "Yemen, globalisation and the Poverty Alleviation System", in *Yemen and the World*, CEFAS - Centre for Prospective Studies, Sana'a, (en Arabe, traduction de l’anglais).

professionnels, avec ceux qu'ils voient dans des films ou émission de télévision occidentales transmises par satellite.

L'intégration du Yémen dans la lutte globale contre la pauvreté se traduit par la mise en place d'un système discursif et de financement qui impose ses priorités aux divers acteurs impliqués, de même que la création de nouveaux acteurs institutionnels. S'y imposent désormais non seulement la nécessité d'affirmer la lutte contre la pauvreté comme une priorité nationale, mais également d'adopter, dans une large mesure, les critères, analyses, et orientations définies au niveau global et véhiculées par les grandes organisations internationales et les ONG. De nouveaux crédits sont accordés sous conditions : plan de stabilisation, puis d'ajustement, réformes sectorielles, libéralisation du commerce extérieur, des prix, du secteur associatif, etc., puis, à l'orée des années 2000, définition d'un Cadre stratégique de réduction de la pauvreté. Les actions entreprises tournent autour de quatre pôles : établir un cadre de politiques publiques favorable aux pauvres ; favoriser l'intégration sur le marché du travail des pauvres employables ; améliorer la qualité des services sociaux en dépit des restrictions budgétaires par la mobilisation des « communautés locales » ; soutenir, de façon parcimonieuse, les pauvres non employables. Alors que les dépenses de l'Etat doivent nécessairement être strictement limitées, la lutte contre la pauvreté relève de plus en plus de financements extérieurs, et se fonde sur un ciblage géographique et social. Ce ciblage tend à différencier les catégories sélectionnées comme bénéficiaires ou prioritaires de leur environnement social, politique et économique. Il suscite également parfois des tensions, et engendre des stratégies de captation et de positionnement.

Une architecture complexe se met progressivement en place, comme résultat d'initiatives parallèles et pas toujours coordonnées entre elles, parmi lesquelles se distinguent celles du PNUD et celles de la Banque mondiale. Chacune de ces organisations tente d'inscrire son propre système au cœur des politiques publiques, et d'y intégrer un certain nombre d'institutions, spécialisées ou appelées à se spécialiser dans la lutte contre la pauvreté selon les termes nouvellement établis. Les bureaux des organisations internationales s'installent, les ambassades de pays riches se dotent de services de coopération bien pourvus en personnel, qui gèrent les fonds d'aide bilatérale, les ONG occidentales se multiplient, le pouvoir et la visibilité des conseillers techniques des ministères s'accroissent. A Sana'a, la capitale, la présence des bureaux de la Banque mondiale et des organisations des Nations Unies s'est faite plus visible, et dans leur sillage de multiples centres de recherche, bureaux d'études, cabinets d'experts, institutions d'accompagnement et organisations de solidarité... Les programmes et projets de développement, autrefois intégrés dans des programmes régionaux (les *Authorities*) sont de plus en plus autonomes à l'égard des institutions publiques, et divers fonds permettent de mobiliser et de canaliser des financements extérieurs sous contrôle des bailleurs de fonds.

L'engagement des institutions internationales et des gouvernements prescripteurs dans la lutte contre la pauvreté au Yémen engendre ainsi un « entre-deux » -entre bailleurs de fonds, ainsi désignés collectivement, et bénéficiaires ciblés- formé d'institutions, de programmes et d'organisations nationaux et/ou locaux, parfois préexistants, parfois érigés pour satisfaire au schéma de « participation de la société civile » ; il se compose aussi de passeurs et d'intermédiaires divers (bureaux d'études, experts, traducteurs...). Une myriade d'associations voit le jour après la révision constitutionnelle et législative (1991) et la mise en place de l'ajustement structurel (1995). D'autres, plus anciennes, se sont

vues chargées de programmes spécifiquement destinés à ce « combat », et bénéficient de dotations financières correspondantes, comme c'est le cas du programme de travaux public, du système d'information sur le marché du travail et de divers programmes de micro-crédit. D'autres enfin sont en passe de restructurer leurs activités dans le sens d'un meilleur ciblage et d'une articulation avec les autres programmes, tel le programme des familles productives du Ministère des Assurances et des Affaires sociales, ou les services d'aide sociale du même ministère.

Cette architecture polarisée et hiérarchisée est irriguée par des fonds, injectés en premier lieu par les organisations du système des Nations Unies, par l'Union Européenne, par des donateurs bilatéraux (le premier d'entre eux étant alors les Pays-Bas) et par des ONG internationales. Les institutions et organisations locales faisant partie ou désireuses de faire partie du cercle convoité des lutteurs contre la pauvreté se tournent avant tout vers ces bailleurs, remplissent des formulaires, multiplient leurs rendez-vous dans les bureaux des chancelleries et des organisations internationales, intensifient leur présence dans les séminaires et *workshops* organisés dans les grands hôtels. C'est le cas des administrations publiques, ou de centres de recherches appâtés par cette manne, de chercheurs et experts divers, mais surtout d'associations qui, en particulier pour les plus récentes, déploient souvent plus de temps et d'énergie à chercher des financements -sans lesquels elles n'existeraient pas- qu'à mettre en œuvre des projets.

Ces comportements, souvent qualifiés de « chercheurs de rente » représentent un des effets fort intéressants de l'intégration dans la lutte globale contre la pauvreté, et parfois un des principaux « bénéfiques » qu'en retire la population locale. L'offre d'emplois engendrée par ce marché attire des jeunes diplômés et professionnels, mais aussi chauffeurs, employées domestiques, gardiens, jardiniers, traducteurs, en nombre croissant, et détourne des enseignants d'université de recherches académiques moins rémunératrices et reconnues. La lutte contre la pauvreté finance aussi des ordinateurs, équipe des ministères, fournit des véhicules à des fonctionnaires gourmands ou réellement démunis, organise des cours de langue, et finalement confère du statut. Et les bailleurs de fonds ont besoin de ces « agents de mise en œuvre » pour traduire en des actions leurs programmes cadre, et donc justifier leur présence dans le pays. Une « bulle » bien visible dans l'espace public se constitue ainsi, avec ses pratiques, ses accommodements vestimentaires, ses loisirs, sa consommation (et ses supermarchés), ses quartiers d'habitation, ses employés qui passent d'un employeur à un autre, etc. Et plus fondamentalement, par petites touches, de micro-projet en « petit don⁹⁰ », de séminaire de formation annoncé à grands frais de calicot et gonflé par des retransmissions télévisées, d'aide à la rédaction de projet en programme de « construction de capacités », la mise en norme se réalise et, sous couvert de *procédures*, implante une approche, une vision, auxquelles seules échappent probablement les actions caritatives des grandes fondations, plus indépendantes financièrement.

22- La « société civile », acteur ou otage de la lutte contre la pauvreté ?

J'ai été « actrice » du soutien à la société civile palestinienne, libanaise et jordanienne lorsque je travaillais à la CIMADE comme chargée de projets pour le Moyen-Orient. Mes tâches consistaient alors en premier lieu à recevoir des demandes de financement de la part d'associations ou de groupes locaux mettant en œuvre des projets qui, dans le

⁹⁰ *Small grant*, l'un des projets de soutien aux ONG de la Banque mondiale (en 2000, 5000 dollars US par don).

contexte d'alors, ne visaient pas essentiellement, ou explicitement, la lutte contre la pauvreté, même si leurs objectifs l'incluaient de fait. J'avais ensuite la responsabilité d'introduire ces demandes auprès de nos bailleurs (Ministère des Affaires Etrangères et Communauté européenne), d'établir le montage financier, de suivre et d'évaluer les projets, de rendre des comptes aux financeurs et, plus largement, de « communiquer » dans le mouvement et dans des sphères élargies en France, autour de ces projets et du contexte dans lequel ils s'inséraient. C'est sur le Yémen que j'ai choisi de construire la réflexion qui suit, mes informations étant plus récentes et récoltées dans un but de recherche, mais elles se nourrissent aussi de mon expérience professionnelle passée.

J'avais montré dans ma thèse que les associations, et plus généralement les organisations de la société civile ne sont pas un phénomène nouveau au Yémen. Les associations populaires charitables, distribuant des aumônes aux pauvres ou aux groupes nécessiteux ; les cercles littéraires, les unions professionnelles ou les organisations de femmes ; les groupements de migrants selon leur communauté d'origine ; les associations locales de développement ; les coopératives etc., ont existé dans les parties nord ou sud du pays depuis les premières décennies du vingtième siècle. Les années 1990 représentent un tournant quant à leur nombre, leur rôle et leur diversité pour essentiellement trois types de raisons.

En premier lieu, l'institution formelle de la libéralisation et du pluralisme politiques, transcrite dans la constitution de 1991, a créé un cadre permettant la constitution d'associations de toutes sortes. En second lieu, le contexte de l'unification des deux Yémen depuis 1990 a favorisé le contact entre des traditions et expériences associatives différentes, l'une, plus « culturelle et traditionnelle », l'autre plus occidentale et professionnelle. Finalement, l'instauration de l'ajustement structurel et, avec lui, de la lutte contre la pauvreté, a constitué un levier puissant pour l'essor d'organismes de divers types, destinés aux études, à la mise en œuvre, à l'organisation, à la mise en relation et, plus largement, à justifier de démarches participatives et à propulser un « tiers secteur » alternatif à l'Etat et crédité de vertus multiples. Les divers programmes de lutte contre la pauvreté engendrent en effet d'une part une demande d'associations appelées à devenir les partenaires locaux des bailleurs de fonds et ONG internationales, et d'autre part les financements correspondants.

Le nombre d'associations enregistrées a crû de façon extrêmement rapide au cours des années 1995-2005 : il se serait multiplié par plus de 10. Aucune donnée officielle n'existe sur leur nombre exact, mais les sources convergent pour l'évaluer à environ 2500. La catégorie des associations couvre en fait des organismes de diverse nature et objectifs. Outre celles inscrites auprès du Ministère des Assurances et des Affaires Sociales, un nombre non négligeable d'entreprises et d'organismes éducatifs ou de formation, ou encore spécialisés dans la santé, sont enregistrés en tant que structures à but non lucratif, respectivement auprès du Ministère de l'Approvisionnement et du Commerce, du Ministère de l'Education ou de celui de la santé.

Les associations charitables sont probablement celles qui ont connu le plus grand essor. Mes entretiens montrent que la possibilité légale de s'enregistrer, et l'espoir d'obtenir un soutien du Ministère des Assurances et des Affaires Sociales ont encouragé de nombreux individus à former des associations, de façon à conférer à leurs activités charitables et intentions sociales un cadre formel. Des notables locaux créent des associations qui distribuent des dons collectés auprès de marchands aux pauvres de leur quartier ou village. Des femmes des classes moyennes ou aisées organisent des activités de formation

ou de loisir pour des femmes pauvres ou oisives, ou décident de mettre en place des services destinés à des groupes souffrant d'injustice et de marginalisation. Certaines de ces associations sont de fait des « associations de Ramadan », ainsi qu'elles sont appelées avec une certaine condescendance, distribuant de la nourriture et de l'argent aux pauvres pendant le mois de jeûne. Mais d'autres encore jouent un rôle actif dans la mise en œuvre de projets de développement et de lutte contre la pauvreté au niveau local ou la fourniture durable et professionnelle de services (santé, garde d'enfants, formation, petite production artisanale, ...), et possèdent les contacts nécessaires pour obtenir des fonds et échapper à un cahier des charges purement charitable.

Pour une association yéménite, le chemin vers l'obtention de fonds provenant des programmes de lutte contre la pauvreté peut épouser plusieurs configurations. Les organisations internationales ont lancé des programmes de financement direct, généralement des micro-crédits. En second lieu, le Fonds Social de Développement a été récemment fondé essentiellement dans le but d'appuyer des « organisations de la société civile » à promouvoir le « développement communautaire ». Certains bailleurs de fonds bilatéraux ont également des programmes d'appui aux ONG locales, comme c'est le cas particulièrement pour les Pays-Bas, le plus important d'entre eux. Finalement, les associations yéménites peuvent passer par des ONG internationales, elles-mêmes financées, pour la plupart, avant tout par des fonds internationaux ou européens.

L'existence de cette configuration induit plusieurs effets : étant supposée engendrer une demande de participation civique à la lutte contre la pauvreté et, plus largement, de démocratie participative, cette configuration induit la création d'associations orientées vers la satisfaction des objectifs décidés à un niveau supérieur et dépendantes de financements provenant des mêmes bailleurs. Si les associations s'emparent de la lutte contre la pauvreté pour assurer leur survie et leur légitimité, la lutte contre la pauvreté tend à s'emparer du dynamisme de la société pour le faire entrer dans les cadres qu'elle établit. L'*accountability*, ou le devoir de rendre des comptes de ces associations tend à être tournée plus vers « le haut » (leurs financeurs) que vers leur base supposée ou réelle (leurs membres, leurs bénéficiaires, leurs employés). Il semble très difficile pour les associations yéménites de demeurer indépendantes, non seulement financièrement, mais aussi moralement, autrement dit d'échapper au contenu normatif des valeurs et principes véhiculés par leurs financeurs et « donneurs d'ordre », ainsi qu'à la technologie conçue pour les mettre en œuvre.

De fait, la structure qui se dessine ressemble à divers titres à celle de la sous-traitance que j'avais étudiée dans un contexte industriel en Israël et Palestine⁹¹. Les divers types d'intervenants -bailleurs de fonds, ONG internationales, cabinets d'expertise, associations

⁹¹ [31]- DESTREMAU, Blandine et MANSOUR, Antoine, 1997 : *Palestine-Israël : Subcontracting Relations in the Garment Industry*, Palestine Economic Policy Research Institute, Jérusalem (en anglais et en arabe), 81p.

[28]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Sous-traitance et perspectives de développement : le cas palestinien" in *Histoires de Développement*, n° 31/32, décembre.

[25]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Formes de mobilisation du travail et petite industrie dans les Territoires Palestiniens Occupés : le cas de la sous-traitance" in : *L'Économie de la paix au Proche Orient*, sous la direction de L. Blin et Ph. Fargues, Maisonneuve et Larose, CEDEJ, pp. 101-116.

[24]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Perspectives des relations économiques israélo-palestiniennes et division industrielle du travail", in : *Cahiers du GREMAMO* n° 13, pp. 111-128.

[28]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Sous-traitance et perspectives de développement : le cas palestinien" in : *Histoires de Développement*, n° 31/32, décembre.

locales et autres *CBO's*⁹²- sont fortement hiérarchisés. Les cahiers des charges sont imposés ou pour le moins influencés par le donneur d'ordre (ici le bailleur de fonds). Le sous-traitant (ici les associations et autres organismes financés) est dépendant et éprouve des difficultés (financières, mais aussi en termes de personnels, de compétences, de programmes...) à faire face à la « flexibilité » qui se traduit par des alternances de travail/non travail et par des fluctuations dans les volumes de travail et de fonds reçus, des « opportunités » à saisir rapidement, quels que soient par ailleurs ses engagements. Les termes de décision et de choix sont opaques, les transferts technologiques du haut vers le bas souvent faibles et l'information, donnée stratégique, circule par des canaux fortement personnalisés.

Cette structure est, à plusieurs égards, juxtaposée plus qu'intégrée aux initiatives, ressources, mobilisations locales, voire aux besoins, priorités, choix des groupes de militants ou de militantes. Elle constitue une *sphère*, matérialisée physiquement et socialement. Très investie de procédures, cette structure agit comme un filtre et opère une sélection entre les organismes de la société civile dont les membres sont dotés de suffisamment de « capital social » (souvent démontré par l'intense activisme d'un ou d'une de ses dirigeant/e/s et ses contacts personnels dans les sphères du pouvoir, mais aussi par sa présence dans certaines réceptions données par des expatriés bailleurs de fonds) et linguistique (maîtrise de l'anglais et des langages institutionnels, capacité à rédiger une demande de financement et un projet, de remplir les formulaires), de savoir-être et de savoir-dire (et écrire) pour entrer dans ce cercle d'élus, *atteindre* le statut d'ONG financée ; et ceux qui n'en disposent pas suffisamment, qui resteront sur le bord de la route. Secondairement, cette configuration sélectionne les actions, projets et autres demandes de financements qui seront considérés suffisamment proches des cadres et programmes stratégiques arrêtés dans des réunions de coordination entre bailleurs, desquelles les associations locales sont généralement absentes.

De façon croissante, depuis qu'elle se détache du fonctionnement budgétaire et institutionnel de l'Etat, la lutte contre la pauvreté devient une source convoitée de ressources de divers types : économiques, mais aussi morales, sociales et politiques. En outre, le « social » mis en place par les politiques de lutte contre la pauvreté est de plus en plus isolé du reste de la régulation socio-économique, qu'il s'agisse du système fiscal et budgétaire, des processus politiques -démocratiques ou non- de décision, ou des circuits intégrés de distribution et de redistribution de revenus et de services. Il tend à relever de plus en plus de financements et de mécanismes de décision externes, alors que l'effort de solidarité incombant à la nation citoyenne est faible.

Un processus d'endogénéisation est néanmoins en cours, ce qui signifie que les « acteurs locaux » ou ceux qui souhaitent en faire partie, apprennent à se repérer dans son architecture, intègrent progressivement son langage, intériorisent ses termes, règles et valeurs. Et le discours politique intègre lui aussi ces valeurs : ainsi, les campagnes électorales font désormais la part belle à la lutte contre la pauvreté. Le dispositif de lutte contre la pauvreté tend également à devenir une construction sociale yéménite, mais qui, aujourd'hui, reste plaquée sur des réalités sociales et opère une scission entre les acteurs qui jouent dans ce dispositif, ceux qui cherchent à y pénétrer et à bénéficier de ses avantages -financiers et sociaux- et ceux qui restent en marge : pour une bonne part, les plus pauvres en moyens matériels et en ressources sociales.

⁹² Community-based organisations, ou organisations à base communautaire.

En fait de solidarité, c'est bien souvent vers les institutions nationales d'assistance et vers leurs cercles de sociabilité et d'identité qu'ils se tournent pour faire face à leurs difficultés matérielles, plutôt que d'attendre de la solidarité internationale une hypothétique aide.

23- Familles et communautés : un rempart contre la pauvreté ?

Dans le monde arabo-musulman, les « solidarités » informelles, primaires, familiales, confessionnelles, communautaires, sont généralement présentées comme particulièrement vivantes dans une région qui aurait préservé des modes d'organisation sociale « traditionnels ». Si l'on en croit certains écrits institutionnels, la pauvreté matérielle ne conduirait pas de façon aussi systématique à la dégradation du lien social, tant la société posséderait de capacité « spontanée » ou « culturelle », voire « religieuse » à la solidarité. Ces visions tendent à centrer l'attention sur le contexte familial et local, ignorant largement les forces sociales qui conditionnent la distribution des divers types de ressources à la communauté, la famille et l'individu. En outre, ces visions sont parfois mobilisées à des fins assez utilitaires, pour renvoyer aux réseaux primaires le soin de la solidarité sociale, faisant d'un constat ou d'une représentation de fortes solidarités de proximité, surtout dans les sociétés paysannes⁹³, le paradigme d'une solution ou d'un palliatif à la faiblesse de la protection sociale institutionnalisée. C'est en particulier sur la base de ce postulat que la solidarité « communautaire » est proposée par la Banque Mondiale comme recours ou ressource (« capital social ») qui peut aider les pauvres à faire face à leur malheur, tout en renforçant le lien social.

Cette incantation, toutefois, est mise en défaut par des analyses qui montrent à quel point les vieilles solidarités, familiales et de métier, sources de protection et de sécurité pour les individus les plus fragiles, enfants ou vieillards, ont été bouleversées par les transformations radicales du monde rural et de celui de la ville, tout comme par celles des systèmes familiaux ou communautaires. Leurs ressources et leurs logiques de fonctionnement ont été pétris des effets conjugués de l'essor du salariat et des migrations, de l'urbanisation, de la circulation d'images et de valeurs nouvelles, de formes de mobilité socio-économiques et de la capacité accrue, à divers niveaux, d'autonomisation de l'individu par rapport à la cellule familiale.

La famille « arabe traditionnelle », idéalisée et présentée par les institutions internationales comme un recours « allant de soi » pour les pauvres, ne serait-elle pas surtout une sorte de « boîte noire » de la solidarité, surtout lorsqu'elle tend à renforcer les unités sociales fragmentaires, à l'origine de nombreux conflits civils dans la région ? Dans les familles pauvres, la faible valeur des ressources redistribuables par la solidarité ou investissables au bénéfice de la collectivité familiale (ressources matérielles, mais aussi sociales, culturelles...) ne permet que rarement une élévation significative du niveau de vie de l'ensemble de la famille; et ne permet certainement pas de réduire l'écart entre les familles. Au contraire, les dynamiques de production et de reproduction des inégalités entre familles se consolideraient par le jeu cumulé des ressources économiques, politiques, foncières, sociales, culturelles, etc.

⁹³ Elles prennent des formes que l'on retrouve dans toutes les sociétés paysannes : coopération lors de travaux, prêt de matériel, coordination pour les tâches d'irrigation et l'entretien des infrastructures collectives... Mon travail de thèse avait analysé les formes de ces solidarités au Yémen.

Ainsi, dans l'ouvrage que E. Longuenesse, M. Catusse et moi-même avons coordonné (2005)⁹⁴, Th. Boissière (2005) montre, pour la Syrie, que les solidarités familiales sont très actives et efficaces pour pallier les carences du système public de protection sociale et pour éviter que la précarité ne se transforme en pauvreté, mais qu'elles assignent les individus à des rôles, des formes de dépendance et des règles de réciprocité. A. Kian-Thiébaud (2005) montre elle-aussi que, en Iran, si l'entraide familiale continue à représenter l'une des principales ressources de régulation des problèmes sociaux, l'institution familiale, frappée par la crise économique, n'est plus à même d'assurer son rôle traditionnel. Une autre institution, cependant, joue un rôle complémentaire de secours : les caisses de prêt sans intérêt, qui peuvent contribuer à amoindrir l'emprise de la famille sur ses membres.

La pertinence d'une organisation de la solidarité qui pallie les déficiences des institutions publiques n'est peut-être nulle part aussi centrale que dans le cas des réfugiés palestiniens du Liban, dont traite S. Tarraf-Najib (2005). Ni étrangers porteurs de droits, ni citoyens, ces derniers échappent à toute forme de protection garantie par une institution étatique. Non seulement ils voient se fermer de plus en plus de possibilités d'emploi -formel ou informel- mais, dans le premier cas, leurs cotisations aux organismes de sécurité sociale ne leur donnent pas droit à des prestations en contrepartie. Ici aussi, la solidarité est analysée dans sa pluri-dimensionnalité qui lui confère une ampleur presque para-étatique : politique voire militaire, gestionnaire et policière, financière et économique, en charge de programmes de formation et d'emploi, judiciaire, culturelle, sanitaire, éducative... Si les différents organismes, initiatives, projets... instaurés avec des ressources d'origines diverses ne parviennent pas à construire un dispositif de protection sociale à proprement parler, il est intéressant de constater que la solidarité continue à prendre le pas sur la charité, en un mouvement participatif de nature largement politique : partage, entraide, socialisation de ressources, mobilisations en urgence, institutionnalisation d'associations freinent la dépendance et le clientélisme interpersonnels au bénéfice d'un renforcement des sentiments d'appartenance et d'identité.

De surcroît, si la « solidarité familiale » est souvent présentée comme un système de partage et de mise en commun fondé sur l'équité et l'intérêt de tous, il faut probablement surtout la considérer comme un système d'échanges, de circulation de différents types de capitaux, un système d'avances entre individus de statuts différents, perdurant sur plusieurs générations, empreinte de pesanteurs et reproduisant, tout en les régulant, des inégalités entre les membres et branches concernés. La même remarque s'applique d'ailleurs aux dites « communautés » que pratiquement l'ensemble des discours de lutte contre la pauvreté considèrent comme les unités sociales « de base » par excellence, spontanément vertueuses et naturellement cohésives. Ce sont les communautés qui sont supposées bénéficier globalement des programmes mis en place par les organisations internationales, exprimer leurs besoins par une approche et des évaluations « participative ». Or ces visions, qui apparemment puisent à un idéal du « communisme primitif », passent outre les rapports de pouvoir, de conflit et de concurrence qui habitent les groupes sociaux au niveau local. Elles expriment ainsi une forme de conservatisme social communautariste, qui s'oppose vraisemblablement aux transformations nécessaires à la réduction de la pauvreté et de la marginalisation sociale et économique.

⁹⁴ Les paragraphes qui suivent reprennent une partie de l'introduction de ce volume.

Le clientélisme (et son miroir le patronage) pourrait être considéré comme une forme étendue de ce système d'échanges et de circulation familial et communautaire, comme une forme de rapport social mettant en relation des individus se situant à des niveaux hiérarchiques (sociaux, économiques, de pouvoir, de statut, ...) différents, liés par des relations d'interdépendance, dont la réciprocité (induite par l'échange) s'alimente de l'inégalité entre les deux partenaires. Certes, comme le montre Kochuyt (2004) pour le Liban, l'investissement dans des relations de clientélisme/patronage constituerait pour le pauvre une sorte de stratégie de survie et de sécurité, en l'absence ou en complément de systèmes impersonnels et institutionnalisés de protection sociale et d'allocation de ressources. Toutefois, de façon concomitante, il pourrait contribuer à saper les chances d'établissement de logiques institutionnelles, assurancielles ou de solidarité, anonymes ou dépersonnalisées et fondées sur le droit, *a fortiori* s'il s'avère être le mécanisme principal de mise en œuvre des politiques contre la pauvreté. S'il est vrai qu'il représente une forme d'intégration du pauvre, par le biais de sa propre dépendance et de l'assistance que cette relation lui procure, le clientélisme contribuerait constamment à reproduire la pauvreté -et/ou les inégalités- dont il s'alimente.

La cohésion sociale que procurent ces réseaux primaires de solidarité a donc fréquemment pour corolaire le fait que le « pauvre » dans le monde arabe, est avant tout un individu dépendant. Cette dépendance prend la forme de relations sociales plus ou moins stables ou instables, qui la masquent en partie: solidarité privée, services rendus, mariage, adoption, accueil de parents pauvres, sous-traitance ou mise au travail d'apprentis ou d'aides familiaux... L'appauvrissement se traduirait alors par une densification de la dépendance et son extension à divers domaines de la vie du « pauvre » pouvant impliquer une importante perte de liberté personnelle. Le maintien de la dépendance personnelle constituerait ainsi en quelque sorte l'obstacle à ce que la pauvreté ne se transforme en exclusion, et peut-être même un filtre à travers lequel la pauvreté n'est pas perçue comme telle, mais précisément en termes de dépendance. Mais ce lien social de solidarité et de dépendance ne joue pas le rôle de vecteur d'égalisation des chances: dans la sphère familiale en particulier, il entretient, justifie et reproduit des formes flagrantes d'inégalités et de pauvreté sociale/humaine, en particulier envers les femmes et les filles⁹⁵, fréquemment discriminées parmi les membres de la famille dans l'accès à l'alimentation, aux soins, à l'éducation, en termes d'estime de soi, de reconnaissance et de respect.

Ce qui se constate au travers de ces travaux, si l'on peut se permettre une généralisation analytique, est que les solidarités dans le monde arabo-musulman sont en voie de recomposition, de transformation, d'anciennes formes étant réinvesties de fonctions et modes d'organisation nouveaux, des modèles circulant à la faveur d'initiatives internationales. La « recommunautarisation » s'effectue sous le sceau de la nécessité, mais aussi de l'idéologie, de la vitalité des ressources sociales, en ces temps d'affaiblissement des fonctions sociales de l'Etat. Pour autant, l'individualisation poursuit sa progression, à laquelle les programmes de lutte contre la pauvreté concourent, notamment en promouvant la marchandisation des biens et services et la solvabilisation des pauvres désormais consommateurs potentiels. Nous allons en analyser une illustration, dans un contexte différent : celui de Nouakchott, capitale de la Mauritanie.

⁹⁵ Certaines études concernant des entreprises familiales semblent montrer que les aînés sont généralement favorisés au détriment des cadets, mais le rôle du rang dans la fratrie au regard de la distribution d'avantages et de pouvoir reste une piste à creuser.

3 - Les « pauvres » comme acteurs, les dispositifs comme ressources : l'entre-deux des politiques institutionnelles de lutte contre la pauvreté et des dynamiques sociales

C'est là l'intitulé d'un programme de recherche collectif, qui a regroupé diverses équipes, investies dans des terrains différents, dans le but d'analyser les *interactions* entre politiques institutionnelles et dynamiques sociales dans le contexte d'un programme d'intervention en milieu urbain. Philippe Tanguy et moi-même avons réalisé une étude à Nouakchott, capitale de la Mauritanie, où ce dernier avait déjà mené plusieurs mois de travail de terrain dans le cadre de sa thèse de doctorat⁹⁶.

Le contexte, que je découvris lors de deux missions, est caractérisé par une urbanisation « sauvage », l'intervention de bailleurs de fonds et d'ONGI pour la production d'une ville légale, normée, passant par des opérations physiques -déguerpissements, métrages, attributions, constructions...- et des opérations créatrices de valeur foncière et de droits de propriété. Depuis plus de trente ans, les habitants des quartiers qualifiés de périphériques (i.e. périphérique au centre-ville mais surtout au caractère égal et normé de la ville idéale), nouveaux urbains arrivés de « la brousse » (parfois depuis une dizaine ou même une vingtaine d'années), sont soumis, vague après vague, à des programmes de régularisation de leur statut d'occupation foncière et plus généralement des quartiers. Il en résulte la distribution de titres de propriété à ceux qui seront parvenus à faire valoir la légitimité de leur droit, c'est-à-dire le fait de leur occupation durable d'une parcelle et, pour ceux qui sont installés sur les empiètements de voirie et autres équipements, ou ceux qui seront victimes de la dédensification (entre 10 et 20%), un recasement dans une périphérie encore plus lointaine.

Dans le laps de temps qui s'écoule entre annonce d'un programme et octroi effectif de droits, des « numéros » d'enregistrement sont distribués, considérés comme valant promesse d'accès à la propriété. Et dans cet interstice temporel et juridique se crée un marché de titres par anticipation qui s'entremêle avec celui des titres effectifs de propriété. Cette dynamique qui constitue le cœur de notre analyse et que je vais présenter dans cette section, entérine, produit et consolide *in fine*, un processus de différenciation sociale par lequel les plus pauvres sont repoussés toujours plus loin du centre ville, incités à recommencer une autre occupation dans l'attente d'une autre régularisation ou d'une nouvelle dotation d'un titre monnayable.

⁹⁶ D'autres travaux posaient la même question dans d'autres contextes : recasement, aménagement de bidonvilles et construction d'habitat social au Maroc et en Algérie, construction de voies – routes, autoroutes – au Liban et au Maroc. La section qui suit puise largement d'une part à la note de synthèse de ce programme, rédigé par Françoise Navez-Bouchanine sur la base des rapports de synthèse des différentes équipes participant au projet ; et d'autre part au rapport que Philippe Tanguy et moi-même avons rédigé sur Nouakchott, et aux deux articles que nous avons publiés :

[96]- DESTREMAU, Blandine et TANGUY, Philippe, 2007 : "Les opérations de régularisation dans les quartiers périphériques de Nouakchott : malentendus, contradictions, ou instrumentalisation de l'opacité?", in : *Etudes Foncières*, n° 125, janvier-février 2007, pp. 35-39.

[90]- DESTREMAU, Blandine, et TANGUY, Philippe, 2006 : "Projets de régularisation et création d'un marché foncier à Nouakchott, Mauritanie: que sont les pauvres devenus ?", numéro spécial « Mauritanie : le devenir d'un Etat-charnière » de la revue *Maghreb-Machrek*, sous la direction de Ali Bensaad, n° 189, automne, pp. 111-124.

[78]- DESTREMAU, Blandine, et TANGUY, Philippe, 2004 : "L'entre-deux des politiques d'habitat social: la Mauritanie", in: *L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*. Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie, Rapport de synthèse pour le Programme de Recherches Urbaines pour le Développement, CNRS, CITERES, Equipe EMAM (Ex- Laboratoire URBAMA), Tours, pp. 114-153 (en voie de publication).

Le programme de recherche portait sur les réactions et stratégies des habitants des quartiers concernés par ces interventions, leurs perceptions, les informations qu'ils se procuraient, les rapports de force et négociations qu'ils engageaient. Nous voulions comprendre comment ils se saisissaient des divers types de ressources engendrées par les politiques mises en œuvre, pour poursuivre leurs propres stratégies, réagir, résister, et en quels termes se légitimaient lesdites politiques. Nous avons appelé « entre-deux » cet espace interactif de jeux et de stratégies, de ressources et d'enjeux.

En Mauritanie, les interventions en milieu urbain se légitimaient essentiellement par un discours de lutte contre la pauvreté et, plus précisément, de production de conditions d'habitat dignes pour les pauvres des quartiers périphériques. Pourtant, nous avons montré que les habitants de ces quartiers étaient loin de se limiter à des « pauvres », mais au contraire comprenaient une bonne part de membres de couches moyennes, pour lesquels l'occupation d'une parcelle constituait un moyen -le seul- d'accession au foncier. D'où les dynamiques de différenciation sociale et spatiale engendrées par les programmes.

Si le contexte urbain est spécifique, ce travail nous a permis d'illustrer comment le système institutionnel construit autour d'un objectif normatif -la lutte contre la pauvreté en l'occurrence- engendre des situations où intervenants institutionnels et habitants se retrouvent dans des « postures » diverses et complexes, difficilement réductibles aux figures de l'opposition ou de la soumission dans une représentation d'un rapport de force unilatéralement favorable aux pouvoirs institués. Comme je le montre dans cette section, ces situations ne peuvent pas non plus être interprétées de façon simpliste en termes de spéculation ou d'aubaine, mais manifestent une imbrication des logiques, des positionnements, des représentations, qui dépassent de loin les aspects matériels, morphologiques ou économiques, caractérisant la production urbaine, pour s'entrelacer dans différents « ordres » : social, politique, culturel et symbolique.

En ciblant « l'entre-deux », ce travail a privilégié l'observation de différents niveaux de lecture du social dans différentes situations d'interaction : la compréhension des processus individuels et collectifs de régulation, d'adaptation, de résistance et d'innovation sociales aux « situations » engendrées par les interventions ; les modes de légitimation des actions entreprises par les différentes parties ; et les processus d'accommodement et d'ajustement réciproques qui s'engagent entre elles. L'hypothèse de départ était que l'existence d'un discours fort et médiatisé sur les objectifs sociaux d'amélioration des conditions d'habitat, appuyé sur l'introduction de méthodologies d'intervention qui affichaient un souci de prise en compte des réalités sociales, qui initiaient des dispositifs de « participation » ou d'accompagnement social des projets, dispositifs présentés comme découlant de réformes des politiques habituelles dans un souci de mieux répondre aux besoins et aspirations des habitants ; tous ces éléments de présentation, de justification ou de légitimation des interventions sur les quartiers précaires, informels ou « insalubres » pouvaient apparaître comme autant de « ressources » offertes aux stratégies des habitants, aux modes d'action -collective, individuelle- que ceux-ci pouvaient déployer ou élaborer.

L'exploration de cet « entre-deux » a permis d'éclairer certains effets sociaux des décisions -ou simples effets d'annonce- des acteurs publics sur les acteurs locaux, leurs attentes et leurs comportements. Elle a aussi mis au jour des effets inverses, à savoir ceux des comportements des populations et acteurs locaux concernés -de résistance, de contournement, d'adhésion partielle ou relative, d'aubaine, de spéculation...- sur les

décisions et actions publiques, sur les temps d'arrêt, et sur les inflexions, reformulations... connus par les projets. Cette exploration de l'entre-deux a en outre permis de mettre en évidence l'importance du temps, ou plus précisément des temporalités propres à ces projets comme elle a mis en lumière le caractère éminemment processuel, mouvant, incertain... qui caractérise la mise en œuvre de « décisions » pourtant fortement affichées des acteurs publics, nationaux ou locaux. Enfin, elle a permis de prendre la mesure de la circulation des idées, des modèles, ainsi que des intentions ou objectifs qui justifient ou légitiment, au niveau national ou international, les interventions ponctuelles, projets structurés ou politiques d'ensemble qui touchent les quartiers informels ou dégradés. La grille de lecture retenue dans les attendus méthodologiques du programme a mis en lumière plusieurs moments, ou lieux, dans lesquels s'élabore cet entre-deux.

31- L'information, une ressource décisive et inégalement distribuée

Le mode de gouvernement de Nouakchott a jusqu'à présent relevé bien davantage d'un mode de « gouvernance implicite » (Tanguy, 2008) que d'une gouvernance urbaine formelle. La fragmentation et la prolifération des instances de pouvoir et de production de la ville permettent de maintenir des équilibres de forces en offrant aux *insiders* des voies d'accès aux ressources. Les *outsiders* se sentent très loin de ces sphères de pouvoir et de décision, dont les modes de fonctionnement leur sont très opaques. Ce sont eux les premiers bénéficiaires désignés par les programmes et par lesquels ces derniers se justifient. Leurs attentes à l'égard d'un « projet » sont fluctuantes et évoluent selon des temporalités objectives, liées aux calendriers d'élaboration et de mise en œuvre, mais aussi des temps sociaux et subjectifs, liés notamment à la connaissance qu'ils ont ou croient avoir du projet, et du degré de certitude sur les informations disponibles et accessibles.

A Nouakchott, les informations clé concernent en particulier les règles d'attribution des titres de propriété aux occupants des parcelles : quel est le temps d'occupation de la parcelle reconnu comme donnant accès à ce droit, les documents ou preuves exigés pour l'attester, les conditions par lesquelles un « numéro » peut être échangé pour un titre provisoire de propriété, et ensuite en un titre définitif (en général, « mise en valeur » de la parcelle par la construction d'une clôture dans un délai de deux ans, et d'une maison dans un délai de cinq ans, l'un comme l'autre représentant des investissements importants). Il apparaît également fondamental d'obtenir des renseignements sur le choix des ménages qui pourront être régularisés sur place, et de ceux qui devront aller s'installer sur une parcelle de recasement, dans un nouveau quartier éloigné.

En effet, la régularisation d'un quartier impose de dégager des empiètements pour le tracé des routes, de places publiques, l'emprise des bâtiments se service (école, dispensaire) ou commerciaux. Mais aussi, la mise en ordre qu'elle instaure passe par la dédensification des habitations, le dessin de parcelles plus vastes que celles que les habitants occupent. Les habitants de ces espaces se verront offrir une compensation foncière ailleurs, dans un quartier spécialement délimité à cet effet. En déménageant, ils perdront une bonne partie de leur sécurité : leurs relations sociales et de voisinage, et donc leurs réseaux d'entraide, survivront difficilement à l'éloignement ; en perdant la proximité au centre ville d'un quartier ancien, il se verront souvent obligés de choisir entre garder leurs emplois, ou créneaux de revenu, au prix d'une augmentation parfois insupportable de leur budget de

transport et de l'abandon, pendant la journée, des petits enfants laissés à eux-mêmes ; ou tenter de reconstituer une base de survie dans un nouvel environnement.

L'information porte aussi sur les règles de remembrement : les parcelles reconnues en propriété seront dessinées au carré et inscrites dans un plan d'occupation des sols ordonné, « hygiénique » et « social »⁹⁷. Elles relèveront de deux catégories de surface, selon la taille des familles et la localisation du quartier. Les habitants cherchent à se renseigner sur la taille, la forme, et l'agencement des parcelles, afin de tenter d'en maîtriser le tracé *sans avoir à détruire leur maison*. Dans un des quartiers étudiés, ils « avaient entendu » qu'ils pouvaient se regrouper par dix, ou par cent, afin de « s'arranger » entre eux et proposer un parcellaire à la Communauté urbaine. Cette « information » a été niée par les autorités urbaines qui y voyaient de petits trafics.

L'information apparaît dans tous les cas comme une denrée rare, stratégique, -voire monnayable- mais éminemment périssable et donc fort incertaine. Le premier constat commun de cette recherche collective concerne la réticence des acteurs publics à donner de l'information, ou en tout cas, une information complète, détaillée et élargie sur des interventions pourtant programmées, annoncées, budgétisées... Les raisons de cette réticence sont toutefois différentes, dans le temps ou selon les sites observés. La réticence peut provenir d'expériences antérieures de blocage ou de débordement et la rétention de l'information semble utilisée comme moyen stratégique de maintenir la population dans l'incertitude et la crainte, pour l'amener à accepter plus facilement les propositions qui lui seront faites. Dans d'autres cas, toutefois, et en contradiction avec l'affichage formel du projet « ficelé » où tout est « prévu », c'est l'absence de maîtrise des modalités de mise en œuvre et l'incertitude sur le montage et/ou sur la mise en œuvre qui conduisent à ces carences d'information. Enfin, dans d'autres cas, c'est la possibilité de monnayer -ou de tirer des bénéfices sociaux ou politiques- de l'information qui explique cette réticence.

Nous avons également constaté la difficulté pour les habitants de distinguer les rumeurs, dont bruissent tous les quartiers étudiés, et les informations « justes », même quand elles existent. Cette difficulté vient en priorité du fait que l'information, finalement jugée bonne à diffuser par des acteurs publics, est émise comme si elle tombait en terre vierge, sans tenir compte des informations antérieures qui ont circulé et surtout sans prise en compte des anticipations, signes et interprétations par les habitants, qui ont tenu lieu jusque là de quasi-information. Nos entretiens montrent une césure entre détenteurs « officiels » de l'information, et le monde de la rumeur et des bribes récoltées par intermédiaires, mais aussi un manque de volonté de mise en circulation d'informations justes et exactes, une forme d'impuissance (certains « animateurs » en étaient chargés, certains bureaux de quartiers ouverts à cet effet) et parfois l'expression d'un mépris affiché. Pour les maîtres d'œuvre (au sens large), la place des bénéficiaires n'était pas de maîtriser l'information, quels que soient par ailleurs leurs attendus de participation, et toute fuite pouvait nourrir des appétits de spéculation. De fait, la spéculation s'installait dans *le brouillage* entre information avérée et rumeur et aurait probablement été moindre si l'information vraie était distribuée à tous équitablement : mais la transparence, en éliminant des rentes de situation, précisément des spéculateurs, aurait desservi leurs intérêts.

⁹⁷ Caractérisés par de l'espace d'aération, des places pour la sociabilité, des allées bordées d'arbre parfois, une homogénéité d'aspect, de couleur de peinture, etc.

On comprend que le temps long qui s'étale entre l'annonce et la mise en œuvre accroît la difficulté de « reconnaissance » d'une information « juste ». Cette difficulté est d'autant plus grande que dans la plupart des cas étudiés, la recherche active d'information de la part des habitants reste limitée, et dépendante des ressources dont ils disposent pour la conduire : réseaux sociaux pris comme « interfaces » avec ce qu'ils pensent être les sources de décision ; recours à des acteurs jugés neutres ou bienveillants à leur égard (services techniques ou ONG par exemple) ou encore professionnels (géomètres ou topographes par exemple).

Les modes de circulation de l'information engendrent, pour les habitants les plus démunis, expectative et insécurité. L'information circule de façon peu systématique et dépend pour beaucoup des relations. Si certains programmes font l'objet d'une annonce à la télévision, les habitants en apprennent souvent l'existence par des voisins, un topographe, un animateur associatif. Mais ils ne savent pas s'ils sont réellement concernés, ils ne connaissent pas exactement les règles du jeu. Sans renforcement ou signes de confirmation, l'information perd de sa valeur avec le temps. Attendre est le principal moyen d'atteindre une certitude. L'attente est formulée avec les mots de l'espoir et du fatalisme, parfois de la lassitude et du découragement. C'est sur le délai que porte alors le plus gros de l'incertitude : l'attente est parfois fort longue, personne ne sait, ni ne peut dire, quand la régularisation va se réaliser.

L'information possède une valeur particulière en ce qui concerne le plan interne du quartier à venir, et en particulier les emprises prévues pour la voirie et les places publiques. Les habitants, lorsqu'ils investissent du temps et de l'énergie dans une attente de régularisation dans un quartier promis à bénéficier d'un programme, cherchent en premier lieu à savoir s'ils risquent de se faire déloger pour le percement d'une voie ou place publique. Nous avons souligné l'espoir (et la dépense) dont était investi l'intervention des topographes, supposés assermentés et informés, quand ils n'étaient parfois que des « boutiquiers ». Avoir recours à un topographe s'inscrit dans la mise en œuvre de stratégies qui semblent tenter de transformer l'attente en action, de compenser l'impuissance par une emprise sur l'avenir.

C'est dans ce contexte-là qu'apparaît clairement une troisième caractéristique, à savoir l'enjeu que constitue cette information qui, de manière assez consistante, écarte les plus faibles, les moins intégrés, ou les moins contestataires, et fait parfois même l'objet de courtage et de transactions. Cet enjeu est principalement perceptible entre habitants du même espace, entre eux et les « profiteurs » qui cherchent à s'insérer parmi les ayants-droit, et enfin, entre eux et leurs élus ou les petits échelons de l'autorité locale de tutelle. A Nouakchott, nous avons pu montrer à quel point la production et la circulation de l'information est étroitement liée aux modes d'exercice du pouvoir, aux relations entre acteurs et à l'inégalité des rapports de force, dans un cadre où l'abondance des ressources engendrées par les programmes de restructuration urbaine suscite des appétits et crée des opportunités.

Finalement, les groupes et individus qui légitiment les interventions -les pauvres des quartiers périphériques- n'ont que peu de moyens de comprendre, de savoir voire d'infléchir les procédures. Ils perçoivent les rapports de force qui débouchent ou non sur leur régularisation ou leur attribution de lot non en termes de droit, mais en termes de chance. Le temps peut être une ressource -il apporte des réponses, il crée de la légitimité, voire de la légalité- si les acteurs parviennent à le valoriser comme tel.

32- Les stratégies des acteurs : convergence des régimes de justification et affirmation de l'intérêt individuel

A Nouakchott, les stratégies mises en œuvre autour du foncier dans les quartiers périphériques ne sont ni autonomes, ni univoques. Ces stratégies sont guidées par des représentations des obligations des parties, qui fondent des attentes. L'Etat semble jouer dans une marge étroite : satisfaire ses obligés et responsables, tout en gagnant de la légitimité par l'affichage de ses projets, les améliorations de conditions de vie et/ou de revenu qu'ils engendrent réellement, et en satisfaisant aux exigences des bailleurs de fonds. L'accès au foncier est perçu comme un don du gouvernement par les pauvres qui en profitent, tout en étant aussi vu comme une obligation plus morale que politique, qui ne fait quasiment pas l'objet de revendications, tant celles-ci sont absentes des modalités de fonctionnement des relations entre citoyens et Etat.

Les rapports de force sont très variables selon les projets, mais aussi selon les moments et les comportements des habitants. La concertation et les processus de consultation ne font pas plus partie des usages relationnels entre acteurs publics et habitants que l'information en amont. Les procédures d'enquête publique sont exceptionnelles. La « participation » a bien été introduite mais les conditions, contraintes et limites qui accompagnent sa (timide) mise en œuvre, handicapent dès l'amont les possibilités réelles de prise en compte des avis, demandes et contraintes des habitants. La participation occupe toutefois, au rang des légitimations publiques, un rôle qui va croissant mais dont les concrétisations sur le terrain sont pour le moins ambiguës. A Nouakchott, elle devait prendre plusieurs formes : interventions d'animateurs qui nous sont plutôt apparus comme des promoteurs des projets ; ouverture dans certains quartiers de registres de demandes connexes au foncier (emploi, activités communautaires, plantations d'arbres...) qui n'infléchissaient pas le cœur des projets. Finalement, la participation était effective sous deux modalités : participation financière des habitants à l'acquisition d'un droit de propriété, notamment pour réduire les bénéfices nets qu'ils pouvaient escompter d'une éventuelle revente ; et construction de clôtures et d'unités d'habitation, par le biais du micro-crédit, pour favoriser leur « appropriation ».

Les registres de mise en œuvre, pour la plupart des acteurs publics, vont de l'imposition par la force, à la conviction (actions de sensibilisation à la qualité de l'opération par exemple) ou à la négociation, en passant par divers moyens détournés, stratégies ou « ruses », alternance de « carotte » et de « bâton ». Dans certains cas, on assiste même à l'orchestration des contradictions entre discours et actions sur le terrain, qui mettent les habitants en position d'incertitude totale, voire d'angoisse sur leur sort. Mais la méthode semble, au fond, revêtir beaucoup moins d'importance que la réalisation de l'objectif.

Les programmes servent aussi de ressources pour des stratégies concurrentielles entre institutions mauritaniennes : la communauté urbaine de Nouakchott en fait un moyen d'affirmer sa suprématie sur les mairies des communes qui en font partie, surtout celles d'opposition ; le Commissariat à la lutte contre la pauvreté et les exclusions, lieu de gestion et de mise en œuvre de l'aide internationale, joue du rapport de force avec la communauté urbaine et les mairies, l'Agence de développement urbain (ADU) tente d'imposer sa technicité normative aux autres intervenants etc...

Nos observations convergent toutefois sur l'abondance des réactions, tentatives de négociations tactiques, stratégies, voire des ruses, que les habitants et les acteurs locaux développent pour résister à l'éviction, pour améliorer leurs conditions d'habitants, pour

maximiser ou monopoliser un bienfait accessible, voire pour anticiper -parfois à tort et à travers, mais parfois très judicieusement- les décisions qui vont être prises. Les stratégies défensives visent à infléchir une décision (sanction, recasement, ordre de démolition...) ou à amoindrir ses conséquences (dérogation, sursis, compensation). Nous verrons dans la sous-section suivante que s'y entremêlent des stratégies « offensives » de maximisation des bénéfices matériels. Les compétences et ressources mises à contribution sont multiples, et varient en fonction des cas, mais mobilisent de façon récurrente de l'information sur le projet et les différents acteurs qui le portent ou y sont impliqués, de la connaissance des expériences vécues par d'autres, de l'existence et la diversité de réseaux. Sans surprise, les chances de succès de ces stratégies sont à bien des égards déterminées par les capacités de chacun. Pour les plus pauvres et démunis de moyens, en particulier pour les femmes chef de famille (qui représenteraient un tiers environ des ménages dans ces quartiers), si elles confèrent aux « sujets sociaux » une certaine dignité, un sentiment d'action, elles n'ont que peu d'effet sur leur sort.

Les tentatives de négociations ou stratégies ne sont jamais vraiment menées au hasard. La notion d'opportunité est évidemment essentielle pour comprendre les comportements des acteurs, qui vont de l'ajustement aux exigences, à la résistance plus ou moins ouverte, en passant par des postures d'attente d'une meilleure opportunité. La compréhension de l'enjeu, des règles du jeu et de leurs interstices possibles d'action, ainsi que les multiples supputations qu'ils peuvent faire à partir des caractéristiques de leur situation ou à partir d'indices interprétés, constituent un autre déterminant du déploiement de tactiques ou de stratégies. D'où l'importance et l'ambivalence des « passeurs » que peuvent constituer les ONG, les associations, les élus voire les agents recenseurs ou les techniciens dans cette traduction.

Pour appuyer leurs décisions, leurs modes de faire, leurs stratégies, les différents types d'acteurs recourent à des ordres de légitimation qui offrent plus de divergences que de recoupements. Du côté des acteurs publics, sont mobilisées les notions de modernisation, d'hygiène et de sécurité d'intérêt général, de développement, d'impératif de l'internationalisation. La solidarité et la lutte contre la pauvreté sont d'apparition plus récente, mais semblent avoir offert aux défenseurs de la mise en ordre de la ville, et au premier chef les pouvoirs publics, de nouveaux ordres de légitimation. Toutefois, le recours à ces différents registres, souvent mobilisés en même temps, soulève de nombreuses questions en raison des contradictions qu'ils ne tardent pas à engendrer au moment du passage à l'action.

Du côté des habitants, la justification de leurs demandes ou attentes de bien-être et de sécurité puise à divers registres, dont certains sont « coutumiers » (e.g. validation d'un droit de jouissance sur une terre en vertu d'un usage continu et de sa mise en valeur) et d'autres « nationaux » (e.g. démocratie, devoirs de l'Etat, reconnaissance de participation à la lutte pour l'indépendance, égalité des citoyens...); d'autres encore empruntés aux référents mobilisés par les acteurs publics et les organisations internationales (e.g. Droits de l'homme). C'est ici qu'intervient la lutte contre la pauvreté, à bien des égards dans une acception absolue, en faisant appel à des valeurs morales de dignité et de sécurité (les conditions de vie dans les bidonvilles sont indignes, les gens sont entassés, les dépôts de boue insalubres, la proximité des abattoirs empuantissent l'air, il n'existe aucune protection de la vie privée, les incendies ravagent les baraques en bois, sans que l'exiguïté des voies permette le passage des secours, etc.). A d'autres égards, cependant, des registres relatifs sont évoqués, exigeant un traitement équitable et juste, qui protège

les plus faibles de l'écrasement des plus puissants (désignés collectivement comme « marchands »).

L'opposition entre les ordres de légitimation et de justification mobilisés par les acteurs publics et des habitants est donc relative et nuancée. Dès lors que la légitimation est recherchée comme ressource pour l'action, et qu'elle doit être reconnue pour posséder une valeur sociale, il est facilement compréhensible qu'une certaine convergence vers des valeurs partagées se fasse jour par l'effet de circulations, de diffusion, d'impositions ou d'opportunisme. Parmi ces valeurs, la nécessité d'action contre la pauvreté et l'instauration de la démocratie sont de toute évidence celles qui circulent le plus. D'autres référents tendent à se propager, telle la notion d'intérêt général. Débattu, discuté, voire remis en cause par rapport à l'acception et à la définition qui en est imposée par les acteurs publics, l'intérêt général fait l'objet de tentatives de « redéfinition » à partir des intérêts propres des couches pauvres, en raison justement de leur poids quantitatif dominant. Un autre référent concerne la capitalisation économique -comme part intégrante du développement- que représentent pour les pauvres le logement, ainsi que l'investissement dans l'aménagement des quartiers. Enfin, les attentes ou revendications des habitants intègrent, soit comme paramètre d'évaluation, soit comme justification de stratégie, certaines légitimations publiques de mise à la norme urbaine, d'équipement, et d'accès à la modernité que les interventions d'urbanisme volontariste pourraient dispenser.

Parmi les stratégies des habitants des quartiers supposés bénéficiaires des politiques de recasement et de réhabilitation, la résistance déclarée et organisée collectivement est celle que nous avons le moins rencontrée. Nous l'avons expliqué par le sentiment d'illégitimité des installés, par une réflexion rationnelle sur les rapports de force et les conséquences prévisible d'une action radicale (répression, infiltration, intimidation, interdiction des associations, censure de la presse, ...) et par une connaissance d'expérience des moyens admis pour obtenir des faveurs, et donc un savoir sur les limites d'une telle stratégie (les faveurs ne s'obtiennent pas par la résistance et la revendication, mais par un comportement compatible). Mais nous avons aussi réfléchi à l'individualisme qui se donne ainsi à voir.

Les stratégies individuelles sont la règle, à l'encontre d'une vision qui voudrait que ces peuples de nomades à peine sédentarisés soient imprégnés de communautarisme solidaire. En ce sens, on pourrait conclure que les interventions, et en particulier celles qui proposent un relogement ou un « recasement » constituent des vecteurs d'affirmation de stratégies individuelles. C'est tout particulièrement le cas de ladite spéculation.

33- Le processus de marchandisation : spéculation, aubaine, nécessité

Les parcelles attribuées changent souvent de mains après l'attribution. Cette situation, perçue comme un problème par les initiateurs des programmes, n'est pas nouvelle⁹⁸. Depuis trente ans, l'extension des quartiers périphériques se nourrit non seulement de broussards fraîchement arrivés et de nouveaux spéculateurs, mais aussi de bénéficiaires de programmes de recasement ayant transformé leur parcelle en avoir monétaire, pour

⁹⁸ Déjà, au sujet des toutes premières attributions, Olivier d'Hont montre que, au cours des deux années qui ont suivi la distribution en 1974 de 7 500 parcelles gratuites et réputées incessibles, 80% des attributaires avaient cédé leur parcelle et une bonne partie d'entre eux s'était regroupée dans des nouvelles *kebba* situées à la périphérie de ces deux nouvelles zones attribuées (d'Hont 1985, p. 162-165).

s'installer à nouveau ailleurs, en attente d'une nouvelle régularisation. Et c'est bien là que se situe le problème perçu par les prescripteurs: *un problème de gestion de la ville*, d'une part, puisque l'accumulation par les uns de terrains achetés à leurs allocataires alimente une extension sans fin des zones « illégales » du fait de la réinstallation des autres ; mais aussi *un problème moral*, puisque des programmes affichés -et financés- au bénéfice des pauvres sont détournés au profit de la « spéculation », alors que les plus démunis se trouvent incessamment rejetés dans des zones marginales et infra-urbaines. En outre, selon les divers rapports commandités par la Banque mondiale pour le compte du gouvernement mauritanien pour préparer le Programme de développement urbain (PDU) de Nouakchott, au début des années 2000, le nombre de parcelles "immobilisées" -c'est-à-dire attribuées et non mises en valeur- est évalué à 50 000, alors qu'une ordonnance stipule que les attributaires sont déchus de leurs droits si le terrain n'est pas mis en valeur dans les cinq ans. Ce « gel » de terrains compromet les objectifs proclamés des programmes, qui sont de fournir des logements aux résidents des zones périphériques.

Selon l'interprétation et la formulation du « problème » la plus répandue, les attributaires n'ont pas tous l'intention de construire un logement, ils profitent simplement de l'aubaine et considèrent la terre qui leur est distribuée comme un capital. Le problème est donc qualifié de spéculation, sans que ne soient remises en cause les catégories sur lesquelles se fondent le diagnostic de pauvreté et les registres de justification des programmes affichés comme devant la réduire. Plus récemment, toutefois, grâce à la multiplication d'études montrant l'état de profond dénuement d'une grosse partie de la population des quartiers périphériques, une certaine dose de conscience se fait jour, que de nombreuses familles se trouvent dans l'incapacité matérielle de construire dans le délai de cinq ans imparti par le cahier des charges, et préfèrent vendre leur lot avant de s'en faire expulser. Les acteurs institutionnels entretiennent néanmoins un soupçon : « tout le monde triche, y compris les pauvres ». Cette ambivalence révèle non seulement la diversité de postures, mais aussi l'hétérogénéité des situations et des comportements.

En effet, tous ceux qui tentent de profiter du hiatus entre « prix social » et prix de marché ne le font pas par un calcul cynique, trop vite qualifié de spéculation. Certes, le gain potentiel est alléchant, tant la valeur marchande des parcelles se gonfle de toute cette activité de « marché noir ». Bien évidemment, la possession d'un bien monnayable, une parcelle ou un « numéro », promesse de propriété, suscite des stratégies d'utilisation de ce capital comme une ressource. Et les stratégies de maximisation de ces gains sont multiples et jouent sur les difficultés des autorités à identifier les habitants et à tenir des registres⁹⁹. La plus commune est d'essayer de se faire enregistrer comme plusieurs ménages pour obtenir l'attribution de plusieurs parcelles ; ou encore de louer son terrain ou de le vendre, rapidement après l'attribution temporaire d'un titre, soit pour aller habiter sur une autre parcelle qu'on a « tenue » ailleurs, soit pour aller en chercher une, et tenter ainsi d'être plusieurs fois attributaire en accroissant à la fois son « patrimoine » foncier et son capital en argent. Pour autant, le prix de vente effectivement perçu dépend de bien d'autres compétences que de la simple possession d'un terrain : de rapports de force, de valorisation, voire de manipulations de l'information, de l'urgence du besoin

⁹⁹ Photographier les familles devant leur baraque, portant devant eux de façon bien visible leur numéro d'enregistrement, était la technique courante pour éviter qu'une autre famille, qui aurait acheté ledit numéro, ne prétende être titulaire légitime du titre. Le marché « au noir » se serait ainsi asséché puisqu'il n'aurait plus donné lieu à une régularisation. Mais cette technique se heurte à la composition des familles, à leur mobilité et à leur fluidité : quelques mois après que la photo ait été prise, certaines personnes étaient parties « en brousse » ou travailler ailleurs, alors que d'autres avaient rejoint le groupe familial entre temps, mais n'avaient pas été photographiés.

ressenti, etc. Les plus vulnérables, même investis dans ces stratégies, ne parviennent généralement pas à réaliser la plus-value maximum théorique, tant il est vrai que la liquidation des lots, lorsqu'elle s'effectue dans des conditions d'urgence ou de fortes inégalités des rapports de force, devient aisément défavorable pour le vendeur, en position de faiblesse.

Deux logiques cohabitent ainsi, voire s'opposent : d'une part, celle des bailleurs et des ONG qui souhaitent installer, stabiliser, les « pauvres », qui jouent le jeu de la constitution d'un capital foncier et immobilier fixe, ce qui revient à assigner les pauvres par la contrainte à jouir de la *valeur d'usage* de leur attribution et à interdire les transactions pour qu'ils n'en réalisent pas la *valeur d'échange*. Et, d'autre part, celle des bénéficiaires, démunis de valeur d'échange dans une économie de marché -et peu susceptibles d'en obtenir par la vente de leur force de travail- qui considèrent qu'ils peuvent plus facilement remplacer leur lieu d'installation (i.e. une valeur d'usage) que le capital qu'il représente (i.e. accumulation de valeur marchande), et que l'acquisition de ce capital n'est qu'un moment dans leur trajectoire, inscrite dans la mobilité résidentielle et dans la gestion de leurs priorités et de leurs ressources. Beaucoup se retrouvent souvent pour la première fois de leur vie en possession d'une somme importante, ce qui ne les rend pas automatiquement capables de mettre en œuvre des stratégies personnelles d'accumulation, mais risque de les soumettre plus nettement aux sollicitations familiales. Finalement, leur attribution foncière représente une *réserve de valeur* réalisable en cas de besoin, ce qui est le propre d'un patrimoine. Elle remplit à bien des égards la fonction du cheptel qu'ils possédaient dans le désert, avant leur migration vers la ville : à la fois valeur d'usage et réserve de valeur d'échange, liquidable et reconstituable.

Toutes les transactions ne sont toutefois pas dictées par la nécessité. La recherche de rente est bien présente dans la constitution d'un véritable marché à terme autour des projets de régularisation. Elle est le fait de membres de la couche moyenne et supérieure (commerçants, employés des institutions publiques, notables...) dont certains se sont constitué un patrimoine immobilier en jouant de leurs relations pour se faire attribuer des lots, en occupant un terrain dont ils savaient qu'il allait être régularisé, et/ou en rachetant à très bas prix des numéros d'enregistrement à des pauvres bénéficiaires d'un programme. Souvent, lorsque la régularisation survient, le lot de terre est déjà passé entre plusieurs mains et son prix de marché a largement dépassé celui, quasiment symbolique, demandé par le gouvernement en contrepartie de la régularisation : il est donc devenu trop cher pour les pauvres. En effet, lors des déplacements de familles, les recasés se retrouvent parfois installés sur des parcelles dont le « numéro » a déjà été acheté et vendu plusieurs fois, et qui font donc l'objet d'une double revendication : celle du « propriétaire » du numéro, acquis sur le marché à terme, et celle de l'occupant, devenu destinataire légitime, à moins que celui-ci, désigné comme locataire, ne renonce par ce statut aux prétentions qui pourraient découler de l'occupation du lieu. Lorsque la parcelle a déjà fait l'objet de transactions marchandes, bien qu'illégales, la revendication du propriétaire du numéro, lors de la régularisation effective, l'emporte d'autant plus sur le droit de l'occupant que son prix -officieux mais « de marché »- est alors sans commune mesure avec celui que leur réclame officiellement l'Etat. La constitution parallèle d'un marché interdit donc aux plus démunis l'accès à un droit octroyé par les autorités publiques.

L'économie spéculative qui se constitue autour de l'appropriation du foncier ou de la création de plus value foncière implique, outre les spéculateurs, un certain nombre d'intercesseurs et d'intermédiaires qui prélèvent leur part. Des responsables impliqués

dans l'allocation des terrains en profitent pour se servir ainsi que leurs alliés ; ils en tirent de substantiels profits et peuvent ainsi conforter et étendre leur propre réseau de clientèle. Des courtiers -souvent des courtières- exigent une rétribution sur les prix de cession des numéros. En outre, l'offre importante de fonds pour l'intervention en milieu urbain, dont les règles de distribution et d'allocation ne sont pas fermement établies, suscite des stratégies de captation de la part d'acteurs qui se posent comme interface -ou entre-deux- entre le système socio-politico-économique local et le système international de lutte contre la pauvreté¹⁰⁰ : professionnels de l'urbain -topographes, bureaux d'études, ingénieurs, sociologues, architectes...- dont le nombre est en pleine expansion, professionnels de la participation communautaire et de la médiation (membres d'associations intermédiaires, traducteurs, enquêteurs, animateurs...).

Ce qui est désigné comme de la *spéculation* n'est pas un accident. Il s'agit en fait du processus de *marchandisation* de la terre, dans un contexte urbain naissant -Nouakchott n'était qu'un camp militaire colonial au début des années 1960- dans lequel les règles du jeu et les rapports de force sont en négociation. C'est dans ces espaces de transition, de marge, sans cesse renouvelés, que le marché installe ses modes de fonctionnement et que la concurrence se met en œuvre. Les processus de lotissement, de viabilisation, d'attribution et les projets de construction immobilière font partie intégrante de cette dynamique de mise en marché. Les tentatives que font les nomades d'hier, urbains d'aujourd'hui, pour se saisir des opportunités engendrées par cette nouvelle économie de la terre est un signe de leurs compétences et de leurs capacités d'intégration dans ce nouveau milieu : ils en ont compris la règle du jeu, et ils se comportent comme les propriétaires qu'il était souhaité qu'ils deviennent, et non comme des assistés pleins de gratitude.

Le développement urbain et la lutte contre la pauvreté procèdent ainsi par marchandisation de la terre, qui engendre et reproduit des inégalités, sous le voile d'équité dont se parent les projets. Les conditions de production de la plus value foncière et de sa réalisation constituent une variable fondamentale des effets sociaux des programmes d'intervention sur l'urbain, qui dévient des objectifs initialement affichés. Si, dans un premier temps le jeu des achats, des détournements et des ventes produit de l'hétérogénéité, le quartier stabilisé et constitué acquiert finalement une identité socio-économique, tant par éviction des familles trop démunies dans des espaces encore non marchands, ou de très faible valeur foncière, que par mobilité dans les trajectoires. Les pauvres d'aujourd'hui ne sont pas nécessairement ceux d'hier : ce sont plus probablement ceux qui n'ont pas eu de « chance », ou de ressources, pour transformer leur arrivée en ville en un statut de citoyen propriétaire. Les mesures réglementaires sont impuissantes à s'opposer au jeu du marché et à freiner leur expulsion vers des quartiers toujours plus éloignés.

Conclusion : rhétorique de la pauvreté et individualisation du pauvre

Dans ce chapitre, j'ai cherché à montrer que l'essor de la mobilisation des années 1990 autour de la pauvreté procédait à la fois d'un accroissement mesurable de son ampleur, suite notamment aux programmes d'ajustement structurel, réformes libérales et autres

¹⁰⁰ En témoigne notamment la concurrence entre organismes et associations pour se greffer sur les programmes et projets, et la multiplication des études et production de données, largement sous-utilisées, qui justifie la professionnalisation de bureaux d'études et autres conseils.

récessions économiques des années 1980 ; mais aussi d'un changement de *point de vue* sur les problèmes sociaux dans les pays en développement. Dans le cadre d'une expansion du capitalisme désormais sans alternative, présenté comme inéluctable dans son principe et souhaitable quant à ses effets attendus, un discours pratiquement consensuel au plan global fut construit, qui reposait sur un certain nombre de prémices : temporaire et presque accidentelle, la pauvreté serait éradiquée, ou du moins soulagée (*alleviated*) à l'issue du processus de libéralisation économique et politique et de généralisation des règles du marché qui libèrerait aussi les potentialités et capacités des individus. La restructuration des politiques publiques, la mobilisation des acteurs de la société civile, le déverrouillage des marchés fonciers, l'intervention correctrice d'organisations et d'institutions devaient en créer les conditions.

Mes travaux m'ont conduite à constater que les discours fondant la légitimité, les approches, les présupposés et les techniques de lutte contre la pauvreté ont convergé vers un double effet : d'une part, une *individualisation*, passage d'une représentation de la pauvreté comme état, ou des pauvres comme partie de la société, au pauvre comme individu ; d'autre part, une *moralisation* des questions qualifiées de « pauvreté », abordées dans leur dimension phénoménologique, leurs causalités immédiates, en dehors du politique, voire d'un économique « global ».

La rhétorique de la lutte contre la pauvreté, dont les débats ont nourri, et prétendu résoudre, la tension entre individu et collectif (du point de vue de la responsabilité, de l'action, des moyens de l'action...) a renforcé la représentation communément partagée d'un *individu pauvre*. En créant un imaginaire universel d'individus différenciés essentiellement à l'égard de leurs chances d'être pauvres, les débats des années 1990 ont tendu à désocialiser et à dépolitiser la pauvreté. Le pauvre apparaît comme un *élément statistique* (au-dessus ou au-dessous de la fameuse ligne, absolu ou relatif, structurel ou nouveau) épaissi d'un capital social, humain ou d'une rationalité parfois douteuse (il prend trop peu de risques, affirme la Banque mondiale, gère mal ses différents capitaux).

De nombreux débats méthodologiques ont porté sur les priorités à accorder à la pauvreté monétaire, humaine ou autre, et sur la hiérarchisation et les ordonnancements des besoins. Des débats techniques ont tenté de trancher sur les niveaux de la ligne de pauvreté et donc le comptage des pauvres. Des débats moraux ont prétendu statuer sur les tricheurs et autres *free riders*, la nécessaire incitation au travail et la reconnaissance de la dépendance, et des discussions éthiques, sur la place des subjectivités. Mais bien peu de débats politiques ont été menés par les organisations de la globalisation au cours de la décennie de la lutte contre la pauvreté, qui ont escamoté le pourquoi et le comment de la production et de la reproduction de la pauvreté, aux plans nationaux et internationaux. Et en isolant l'individu de la société dans laquelle il vit, en soulignant les dimensions subjectives et individuelles de la pauvreté, son irréductible singularité dans sa commune humanité, les termes de la nouvelle orthodoxie en matière de pauvreté ont escamoté aussi ce que ces sociétés faisaient de leurs pauvres, comment se construisait le vivre-ensemble, comment les politiques publiques maintenaient la cohésion sociale et engendraient la légitimité des pouvoirs politiques et des institutions, ou échouaient à le faire. Le vocabulaire gestionnaire de la gouvernance et de la sécurité a esquivé les enjeux de

gouvernement du social, qui ne laissent pourtant pas de surgir ou de déborder en place publique¹⁰¹.

Plutôt, la gestion de la pauvreté en vint à se confondre avec celle du capitalisme et de son expansion. Pour sortir de la pauvreté, le pauvre doit se conduire en *acteur, entrepreneur de lui-même*. Il doit gérer son capital social, humain éducatif et financier (et ainsi, au sens propre, devenir capitaliste). Il doit faire montre d'une plus grande rationalité, et mettre en œuvre des stratégies gagnantes : investir, travailler, migrer, emprunter, se former... Il doit développer ses capacités (*capabilities*) pour renforcer sa liberté, ses choix, ses satisfactions et surtout faire en sorte que ses enfants ne deviennent pas des pauvres à leur tour. A ces fins il va bénéficier de soutiens, d'aides (microcrédits, régularisation de son accès au foncier, formations...), qui lui permettront de profiter des « opportunités » du marché du travail, des biens et des services et de prendre des risques et des responsabilités.

La décennie des années 1990 se clôt d'ailleurs sur une trilogie qui, élaborée dans le rapport mondial de la Banque mondiale, servira de fil rouge aux années suivantes : *security, opportunity, empowerment*. La sécurité est liée au renforcement des mécanismes d'assurance contre divers types de risques (mécanismes de prévention, d'atténuation et de réparation), et nous y reviendrons dans le chapitre suivant. *Empowerment* et *opportunity* se rapportent à des formes de participation : au marché du travail, aux décisions, au développement, à la croissance.

La question de l'accès devient un enjeu majeur, et les discriminations qui le biaisent doivent être éradiquées : accès aux services publics et privés (santé, éducation, eau, réseau sanitaire, logement...) mais aussi accès à l'information (fondamentale, l'information permet de faire des choix et de prendre des décisions en toute rationalité et responsabilité, et aux marchés de fonctionner), accès aux moyens de renforcer ses « capitaux », aux opportunités, aux réseaux. Amplifié par l'importance croissante des capitaux immatériels et des réseaux transnationaux, l'essor de la notion d'accès peut donc être lu comme un reflet de l'individualisation des acteurs et de leur responsabilisation, au sein d'une représentation idéale de fluidité de circulation et d'allocation, qui serait un attribut du marché libre.

Finalement, le pauvre des histoires encadrées dans les rapports internationaux¹⁰² est humain, trop humain, son histoire de vie, édifiante ou lamentable, attire la compassion de tous, l'admiration de certains. Ce pauvre-là est victime mais, digne et courageux, il prend en main son destin, ne se laisse pas abattre par la fatalité. Dès son rapport de 1990, d'ailleurs, comme je l'analysais dans mes travaux, en un langage quasi-religieux, la Banque mondiale prévenait qu'il y aurait des victimes au nécessaire « ajustement », des sacrifices incontournables, et elle s'est fait fort d'en entretenir la litanie. Le pauvre est le « prochain » par excellence dont l'amour (et on pourrait y ajouter la compassion) constitue ce que Michel Messu (2003 p. 239) qualifie de « l'une des abstractions les plus puissantes socialement », qui fait « glisser l'objet de la responsabilité de l'empirie à l'abstraction ». Le « prochain » peut être aussi le « travailleur de l'informel », représenté comme pauvre et démuné, quoique ardent au travail. C'est aussi le « micro-entrepreneur »

¹⁰¹ Un des programmes de recherche dans lesquels je suis investie, sous la responsabilité de Myriam Catusse, se nomme « L'Action publique face aux « débordements » du social au Maghreb : réguler le moins d'Etat ».

¹⁰² Ceux qui racontent des histoires édifiantes, des *success stories*, en présentant des profil-types de bénéficiaires des politiques promues.

(ou mieux encore la micro-entrepreneuse), reconnu(e) par la grande main bienveillante de la « finance solidaire », responsabilisé(e) par le crédit qu'il (elle) aura pu contracter, capable de construire sa « trajectoire », de valoriser ses « capitaux », de transformer les « opportunités » du marché en « stratégies », de construire sa propre protection sociale (par la micro-assurance) et bénéficiaire de « filets de sécurité » en cas de coup dur. Mais, surtout, pas contestataire de l'ordre établi, ni revendicatif de droits.

Fermement ancrée sur le socle moral et incontestable de la lutte contre la pauvreté, cette forme d'universalisation correspond à une « sortie de l'âge des affrontements, le passage à l'idéologie consensuelle » (Gauchet 2000 p. 278) ; à la dénégation du politique et des rapports de force, contenus dans les discours du développement et de la guerre froide qui pose le monde comme un conglomérat d'individus égaux (en droits humains). Elle est en harmonie avec la non-politique que Michel Agier (2006), s'appuyant sur Jacques Rancière (1995), décrit ainsi :

« en premier lieu ce moment où il y a une identité entre le tout (représenté dans notre contemporanéité par l'Etat mais aussi, de proche en proche, par les institutions de la 'communauté internationale') et la somme des parties [...]. Individualisme, ingénierie politique et communautarisme : quel que soit le mode, il n'y a plus de 'partie surnuméraire' dont la voix vienne fausser le compte et donc l'entente. En l'absence de 'parasite' entre le tout et la somme des parties, chaque partie du tout se pense dans l'immédiateté au sein du tout, partageant le même destin et intégrant le même *logos*. C'est un système consensuel dans lequel le tout est tout et où il n'y a pas de reste. Cette identité, cette transparence, s'appelle selon Rancière *l'humanité* » (p. 3).

A l'issue d'une décennie de règne sans partage de la rhétorique de la pauvreté, l'humanité n'est plus faite que de semblables, tous humains, différenciés par des cultures « libres et égales » (Gauchet 2000 p. 282). Comme je l'analyse dans le chapitre qui suit, ce tournant, parachèvement d'une idéologie néolibérale, s'est accompagné et renforcé d'un essor formidable de celle des droits de l'homme qui semblent protéger le pauvre, ainsi découvert comme être nu, seul et vulnérable. Toutefois, ce processus d'individualisation est demeuré largement inachevé. Tout d'abord, il s'ancre avant tout dans des représentations construites par ces discours idéologiques, en décalage avec les pratiques sociales, les structures juridiques et les catégories actives, ce qui rend le corpus des droits de l'homme peu opérant à le protéger. En effet :

« La doctrine des droits de l'homme, définissant les droits comme des attributs inhérents à la nature humaine, pose l'individu comme autosuffisant. [...] [Or,], dans la plupart des cultures

-comme d'ailleurs, il faut le rappeler, dans la culture occidentale des origines- l'individu en soi n'est tout simplement pas représentable. [...] Les notions d'ordre, de justice et d'harmonie ne sont pas élaborées à partir de lui, ni à partir de la place unique qui serait celle de l'homme dans le monde, mais à partir du groupe, de la tradition, des liens sociaux ou de la totalité du réel. Parler de liberté de l'individu en soi n'a donc aucun sens dans des cultures demeurées fondamentalement holistes, et qui se refusent à concevoir l'être humain comme un atome autosuffisant. Dans ces cultures, la notion de droits subjectifs est absente, alors que sont omniprésentes celles d'obligation mutuelle et de réciprocité. L'individu n'a pas à faire valoir ses droits, mais à œuvrer pour trouver dans le monde, et d'abord dans la société à laquelle il appartient, les conditions les plus propices à l'accomplissement de sa nature et à l'excellence de son être » (de Benoist 2004 pp. 56 et 36-37).

En second lieu, là où le processus d'individualisation a progressé comme produit de transformations globalement liées à la modernisation sociale, il s'est rarement

accompagné de formes de protection capables de contrebalancer les effets de « désaffiliation » qu'il engendre (Castel 1995).

Six années de travail, consacrées aux analyses présentées dans près d'une vingtaine de travaux et synthétisées ici, me conduisirent à la conviction que, dans ma trajectoire de recherche, le champ de la pauvreté *stricto sensu* représentait désormais un enfermement et une impasse. Enfermement dans un paradigme méthodologique quelque peu tautologique qui définissait son objet en fonction de critères dépendants, non autonomes et dans une analyse dont les catégories les plus scientifiquement valides apparaissaient être celles de « représentations » et de « discours ». Il me semblait alors que, loin d'en avoir épuisé l'intérêt et la valeur heuristique, j'avais cerné les enjeux contenus dans la construction de ces catégories et dans leurs manifestations, sous forme de politiques et d'interventions. Je parvenais également à une impasse du fait que les technologies développées au nom de ces discours s'avéraient impuissantes à remplir l'objectif qu'elles s'assignaient -l'éradication de la pauvreté- en raison des niveaux quasiment disjoints auxquels se situent d'une part la rhétorique, l'idéal moral, et d'autre part les fondements politiques, sociaux et économiques de la reproduction des sociétés. Cette disjonction et cette impuissance me semblaient relever de la négation, ou du refoulement par les institutions qui avaient autorité pour la construire comme « problème », des dimensions politiques de la pauvreté, de son statut d'objet de politiques (*policies*) encastré dans la progression de la marchandisation, et de l'histoire des unes et de l'autre.

Tout en gardant comme interrogation de recherche l'analyse des discours et interventions élaborés par différents acteurs publics et privés, dans l'objectif de résoudre les problèmes posés par la vulnérabilité et la pauvreté, je décidais d'inscrire mon travail dans un autre paradigme : celui de protection sociale ou, plus largement, de politiques sociales. Je pensais trouver là un champ historique, juridique, politique, technique, institutionnel et social qui, en permettant un déplacement du point de vue, l'enrichirait. Et il me semblait que ce paradigme offrait une cohérence théorique et méthodologique, puisqu'il était reconnu comme « objet » institutionnel et qu'il recouvrait à la fois une perspective fonctionnelle, un principe de mobilisation d'acteurs et de techniques de mise en œuvre et un système de normes juridique, morales et pratiques. Cette cohérence théorique, toutefois, allait se trouver bousculée par la remise en cause des acceptions héritées de la période postérieure à la seconde guerre mondiale. Comme je le montre dans le chapitre suivant, l'enjeu que représente la protection sociale au plan mondial, national et local, depuis les années 2000, avoue en effet une filiation claire avec la décennie des années 1990 et le paradigme de la pauvreté. De nouveaux compromis politiques et idéologiques sont ainsi en jeu.

Chapitre II- La dimension sociale de la globalisation et la réorganisation des solidarités

Introduction : les années 2000, l'avènement d'un nouveau consensus ?

Depuis les années 1990, on peut observer un renforcement de la « doctrine sociale » des organisations internationales, affirmée par une litanie de conférences mondiales et exprimée en orientations programmatiques consensuelles. Un véritable marché s'est institutionnalisé, qui a vu se multiplier les organisations de solidarité internationale, leurs prises de position, de nouvelles professions du social international, experts, bureaux d'étude, publications et organismes de formation (Dezalay 2004, Guilhot 2001). Cet univers se légitime en premier lieu par la lutte contre la pauvreté : historiquement, aux côtés du développement, qui jouit encore d'une grande vogue, c'est l'objectif qui mobilise toutes les énergies depuis les années 1990 ; et elle continue à justifier de façon incontestable les interventions à caractère social au plan international. Mais depuis les années 2000, presque par prolongement, la « communauté internationale » semble s'accorder sur des modalités d'extension et de consolidation de la protection sociale adaptées tant aux populations visées (travailleurs précaires, intermittents et indépendants, femmes, enfants et personnes âgées notamment) qu'à ses fonctions de promotion de la sécurité (humaine, sociale, économique, financière, des institutions...), du développement social (éducation, santé, alimentation, etc.) et d'une meilleure gestion des marchés du travail (flexibilité, féminisation...).

Ce grand mouvement historique correspond à la construction d'une dimension sociale de la globalisation¹⁰³ qui est appelée à atténuer les effets sociaux de la progression constante de la marchandisation sur les populations les plus vulnérables des pays en développement. La faisabilité politique des ajustements économiques s'inscrit aujourd'hui dans le cadre des politiques sociales: elles sont les adjuvants de la globalisation économique libérale, qui aménage de façon de plus en plus explicite les conditions sociales de sa faisabilité. Pour une large part, elles sont conçues et de plus en plus mises en œuvre en termes globaux et constituent le maillon articulatoire entre globalisation économique et ancrage national du politique. Contrit des erreurs du passé, le capitalisme mondial admet ses erreurs, affiche une volonté de régulation des marchés, de réhabilitation des politiques publiques, et réintègre l'équité dans ses préoccupations¹⁰⁴.

L'hégémonie libérale se déplace ainsi vers une phase de ré-encastrement [*re-embedding*], de légitimation et de sécurisation des réformes libérales, phase que Porter et Craig (2004) nomment « libéralisme incluant » [*inclusive liberalism*]. Elle n'est pas sans analogie avec le second mouvement où Karl Polanyi (1983, édition originale 1944) soulignait le ralliement des « réactionnaires éclairés » pour atténuer [*mitigate*] les perturbations

¹⁰³ Voir Report of the World Commission on the Social Dimension of Globalization: "A fair globalization - Creating opportunities for all", 2004 <http://www.ilo.org/public/english/faithglobalization/report/index.htm>. La dimension sociale de la globalisation était aussi un des sujets discutés par le G8 des ministres de l'emploi et du travail, qui s'est rencontré à Dresde en mai 2007, et dont le but était de « discuss the opportunities and challenges that globalisation brings with it for the working world. Their deliberations focused on three areas of action: On strategies for more and better employment in G8 countries; On broadening and strengthening of social protection in the developing countries and emerging economies, On corporate social responsibility (CSR). » <http://www.tuac.org/statemen/communiq/G8EmplDresdenEval2007e.pdf>

¹⁰⁴ L'équité est le thème principal du rapport annuel sur le développement 2006 de la Banque mondiale.

engendrées par la progression des forces du marché. Les deux auteurs voient dans la révolution néolibérale un parallèle clair avec ce double mouvement polanyien. A présent :

« les réactionnaires éclairés sont tout aussi susceptibles d'être des fonctionnaires des institutions financières internationales ou des gouvernements centraux tentant de restructurer les services sociaux, que des activistes d'ONG de plus en plus engagées, qui cherchent des partenariats autour des questions de pauvreté. Ils peuvent également être des encadreurs de la concurrence [*framers of competition*] et des réglementations du marché, des citoyens ordinaires votant à gauche, ou des activistes de la santé publique, conscients des inégalités sanitaires croissantes et des clients qui passent entre les mailles des services. Chacun, de façon différente, conteste les orientations du marché, en s'efforçant de lui donner un « visage humain » ou d'établir une limite dans les politiques [*policy limit*]. Dans ce moment de récupération, la face sociale du libéralisme a typiquement cherché à spécifier des dimensions de manques [*lacks*] et de besoins locaux particuliers, tout en évoquant un moment libéral « potentialisant » [*enabling*] de production de « libertés positives » et de capacités » (Porter and Craig 2004 p. 389 - 390, ma traduction).

Pour autant, « les projets libéraux d'inclusion » des pauvres ont généralement récupéré et dilué leur pouvoir politique, tout en maintenant fermement hors des discussions [*agenda*] les divisions de pouvoir de la propriété et du marché existantes. A la place, les pauvres se sont vus offrir une parcimonie ciblée, des services de moralisation, d'éducation et de santé, et une abondance de surveillance à travers la « recherche » et la mise en ordre [*policing*], pendant qu'ils attendent que le « marché » livre le bien-être [*wellbeing*] qu'il recèle » (idem). Ils se sont aussi vus offrir les ressources de solidarités dont ils seraient acteurs et bénéficiaires, des techniques de participation, des accès au crédit et à la finance (micro), etc.

Bob Deacon (2007) montre comment ce consensus, exprimé dans les Objectifs de développement du millénaire, a écarté les engagements de développement social maximaliste, universel, égalitaire et intégrateur de la conférence de Copenhague (1995) pour y substituer des objectifs de plancher minimum et de ciblage sur les plus pauvres des pauvres, qui sont les prolongements de la lutte contre la pauvreté. Il montre également que ce prétendu « inclusivisme » (des pauvres) a comme corollaire l'écartement des classes moyennes des enjeux ainsi rétrécis des politiques sociales conduites au plan national : ils n'en sont plus les destinataires et les bénéficiaires, ils en sont de moins en moins les consommateurs, puisqu'ils sont encouragés à aller chercher ailleurs (sur le marché, y compris international) la satisfaction de leurs besoins sociaux (éducation, santé) et ils deviennent de plus en plus réticents à en être contributeurs (sociaux et fiscaux). Ainsi, poursuit-il, la politique (*politics*) globale de la pauvreté a failli à comprendre la leçon principale de la construction de l'Etat social : à moins que l'Etat ne destine ses politiques (*policies*) sociales aussi aux classes moyennes, ne leur fournisse des services de qualité suffisante pour les satisfaire, elles s'en détourneront pour les obtenir sur le marché, minant ainsi l'Etat social de l'intérieur, et se détournant de leur propre pays : c'est le *failed welfare State*.

Et c'est bien sur la base du « constat » d'échec de l'Etat social que la « globalisation sociale » doit pallier, par la mobilisation de la solidarité internationale et l'activation des solidarités locales et communautaires, les insuffisances des dispositifs de solidarité nationale sur lesquels étaient fondés les systèmes de protection sociale issus des consensus normatifs établis après la seconde guerre mondiale, voire leur « résidualisation », sous l'effet des politiques de libéralisation et de discipline budgétaire. En effet, que ce soit au plan des discours ou des dispositifs concrets, à l'échelle

internationale, nationale ou locale, en faisant appel à des travaux plus anciens ou en soumettant mes recherches en cours à une lecture décalée, je retrouvais la solidarité comme dimension centrale des transformations des configurations et des paradigmes mobilisés pour les analyser. Certes, la solidarité constitue un élément structurant des dispositifs de protection sociale et des idéologies qui les ont engendrés, justifiés ou accompagnés, et elles sont consubstantives des sociabilités et identités collectives. Mais il m'apparaît possible d'observer un *renouveau* dans les usages et la place de cette notion : les solidarités de proximité (familiales, locales, « communautaires ») relayées par la solidarité internationale dans les pays pauvres, devaient devenir des pièces maîtresses des dispositifs promus et jouer un rôle central à la fois dans la protection des individus contre les risques sociaux, et dans la promotion de la participation, de la démocratie locale et de la société civile.

Ce chapitre tente d'analyser les dispositifs discursifs et pratiques constitutifs de ce qui apparaît comme une idéologie et de montrer à quel point le « nouveau consensus » libéral se plaque sur des dissensions entre acteurs, intérêts et arrangements, qui manifestent la nature conflictuelle et politique de cette dimension sociale de la globalisation. En effet, comme on le verra dans la première section, derrière l'aridité d'une ingénierie extrêmement technique, le champ de la protection sociale défini dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, manifestation de la *solidarité nationale*, est investi de luttes sociales et politiques de grande ampleur, que la polysémie des termes ne saurait totalement dissimuler. L'intérêt croissant pour la protection sociale a tendu à brouiller les cartes, à créer de fausses convergences, plutôt qu'à créer l'objet consensuel dont il serait question : par exemple, la sécurité sociale, quand elle désigne un système d'assistance résiduelle accordée aux indigents après examen de leur situation économique (*means-tested*), ne procure pas la même protection que la sécurité sociale conçue comme un système assurantiel, garanti par le droit contributif des travailleurs et une gestion paritaire des partenaires sociaux. Dans la seconde section, je montrerai que la *solidarité prêtée aux « communautés »*, promue par le « nouveau consensus » n'est pas tout à fait de même nature et certainement pas de même portée que celle manifestée et construite par un système de mutualisation des risques dans lequel les participants sont des contributeurs dotés de droits et qu'elle entretient des relations étroites avec les échelles nationales et internationales de la solidarité. Finalement, dans la troisième section, j'avancerai que la *solidarité internationale* et le discours des droits de l'homme qui lui sert de fondement éthique, ne sont pas susceptibles de modifier efficacement les effets de la globalisation de la marchandisation et du capitalisme sur les populations vulnérables des pays en développement.

1- Dynamiques de réforme et d'extension de la protection sociale dans les pays en développement : l'adaptation des formes de solidarité nationale à une nouvelle ère du capitalisme

La protection sociale au sens du BIT est un arrangement collectif qui permet d'amortir les effets d'une incapacité temporaire ou définitive d'obtenir un revenu par le travail. La notion de « système de protection sociale » se définit comme un corps de principes, de valeurs et d'objectifs politiques, économiques et sociaux, associés à une configuration institutionnelle dominante qui organise les droits, les prestations, le financement et la gestion de la protection sociale des individus résidant dans une nation. Quatre éléments institutionnels introduisent des différences significatives entre les systèmes : les règles

d'accès, les formules de prestations, les formes de financement et les structures d'organisation et de gestion. Mais les différenciations entre « systèmes » débordent largement la question des institutions : les acteurs politiques et sociaux d'une part, la question des droits et des formes de la citoyenneté, d'autre part, sont des pièces essentielles de l'analyse des systèmes de protection sociale. D'où la notion de régime, discutée notamment par Jenson (2007), que Bruno Lautier et moi allions adopter dans nos travaux récents¹⁰⁵.

Dans les pays industrialisés, la seconde moitié du XX^{ème} siècle voit se consolider les dispositifs de protection sociale autour de l'acteur étatique, du territoire national, des dispositifs assurantiels non marchands et des valeurs et modalités du droit social inscrit dans la loi. Porteur des normes construites dans des environnements marqués par un salariat majoritaire (et majoritairement masculin) concentré dans le secteur industriel, le BIT œuvre à l'extension du compromis bismarckien dans les pays en développement¹⁰⁶, tant en termes d'institutions, de procédures que de résultats. Ce compromis normatif et fonctionnel n'est toutefois jamais parvenu au rang de modèle, tant les systèmes réels de protection sociale sont hybrides, diversifiés, fondés dans l'histoire d'un pays ou d'une région. A partir de la fin des années 1990, à la faveur de différents courants d'idées, la protection sociale se voit propulsée comme un des axes essentiels des interventions sociales d'acteurs extérieurs dans les pays en développement ; parallèlement, ce compromis se trouve remis en cause.

En premier lieu, l'OIT reconnaît, lors de sa conférence de 2000, que le paradigme de protection sociale constitutif de ce compromis a échoué à se généraliser dans les pays en développement et qu'il est vain de s'attendre à ce que la forme d'emploi sur laquelle il se fonde majoritairement, le salariat, continue à progresser. Tout au contraire, l'organisation fait le constat de dynamiques de désalarisation, d'informalisation et de précarisation généralisée de l'emploi, et entreprend de promouvoir des formes de protection sociale plus adaptées au nouvel état des lieux. De nouveaux outils doivent donc être forgés et promus, mieux adaptés aux populations non couvertes et à leurs besoins (travailleurs de l'informel notamment).

En second lieu, on observe un glissement du paradigme jusque là mobilisé dans la lutte contre la pauvreté. Celle-ci allait se focaliser sur la lutte contre la vulnérabilité (les « presque pauvres », ou les « pauvres intermittents ») et donc en amont de la pauvreté, et œuvrer à renforcer les capacités des groupes et personnes à prendre en charge leur bien-être présent et futur, tout en leur fournissant des outils de réduction des risques (en fait, surtout de réduction de l'impact de l'occurrence du risque). La lutte contre la pauvreté converge ainsi avec les objectifs fondamentaux de la protection sociale et, comme on va le voir, l'imprègne de ses prémisses. Il s'agit à la fois d'un artifice rhétorique et d'une instrumentalisation de la protection sociale à ces fins consensuelles, qui amoindrissent sa

¹⁰⁵ Il n'est pas de mise ici de discuter exhaustivement de la définition de la protection sociale, surtout en des temps où elle fait l'objet de débats, remaniements, et glissements, comme on l'analysera dans cette partie. On peut *grosso modo* opposer une classe de définitions fonctionnelles (i.e. en termes d'objectifs) à d'autres fondées sur une approche institutionnelle (i.e. les moyens, procédures et institutions qui concourent à engendrer des mécanismes de protection sociale), ou encore à des analyses plus essentielles, ou politiques, de la protection sociale, en termes de régulation des sociétés et du capitalisme.

¹⁰⁶ Il fait équivaloir protection sociale et assurances sociales, selon un mode bismarckien de fonctionnement : la fonction en est de protéger les travailleurs (présents, passés, voire à venir) des fluctuations de leurs revenus obtenus du travail imputables à un certain nombre de « risques », précisés dans la Convention 102 adoptée par l'OIT le 28 juin 1952 : soins médicaux, indemnités de maladie, prestations de chômage, prestations de vieillesse, prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle, allocations familiales, prestations de maternité, prestations d'invalidité et prestations de survivants.

portée politique et conflictuelle. C'est au nom de la protection sociale et de la gestion des risques que sont élaborés de nouveaux outils de développement social, avec une attention particulière aux femmes et aux enfants, et une insistance croissante sur la responsabilité de soi (contractualisation de l'assistance et transferts conditionnels, microcrédit et micro-assurance...).

Un troisième courant d'idées, qui a contribué à la fois à promouvoir la protection sociale comme idée et comme institutions, ou dispositifs, est lié aux besoins de gestion des marchés du travail, par les entreprises, les gouvernements et les organisations internationales. La protection sociale devra contribuer à la gestion de l'emploi et du chômage (l'intensification de la mise au travail, l'adaptation des formes d'emploi à la flexibilité du marché du travail et aux modes d'exploitation du travail par le capital délocalisé, l'augmentation de la productivité, l'activation de l'assistance à des fins d'intégration à l'emploi, etc.) des entrées et sorties de l'emploi et à l'intégration des non employés, particulièrement les jeunes entrants sur le marché du travail (formation et reformation, création d'entreprises, aide à l'auto-emploi...), dans un contexte global de délocalisation de la production, de flexibilisation et de dérégulation des marchés et des relations de travail.

Quatrièmement, il me semble que la prégnance croissante des perspectives institutionnalistes, ou néo-institutionnalistes, a contribué à renforcer la validité, et la légitimité, des discours en faveur de la protection sociale, en en présentant une figure lisse, peu conflictuelle, organisée par la nécessité et l'efficacité. Et à l'inverse, comme on le verra ci-dessous, les réformes ont été justifiées par des problèmes d'institutions. Le développement institutionnel est nécessaire à celui de systèmes (de gestion de fichiers, de contributions, de prestations, de carrières, d'assurance...), eux-mêmes fondamentaux à l'extension de la protection sociale. Ces institutions-là doivent être rationnelles, transparentes, modèles de bonne gouvernance, compétentes et prendre le pas sur les anciennes institutions, devenues obsolètes. La « dépendance de sentier », dénoncée comme une inertie quasiment mécanique se traduisant par une résistance passéiste au changement et la défense des privilèges et autres intérêts acquis, expliquerait pour une bonne part la lenteur des réformes.

Finalement, la promotion de la protection sociale a bénéficié de celle de *la notion de sécurité*, qui s'est considérablement élargie, incorpore tous les domaines où elle est techniquement fondée et inclue tous les secteurs concernés par des risques spécifiques: risques sanitaires, migratoires, alimentaires, environnementaux, menace sur les Droits de l'homme, « cette dernière catégorie englobant toutes les autres ». De nouveaux acteurs producteurs de normes et de régulations sociales qui font également figure de relais ou de vecteur d'exportation de ces normes, émergent : organisations internationales et ONG, mais aussi firmes multinationales et compagnies privées de sécurité et, significativement, les professions du droit (Dezalay 2004, Guilhot 2001). Dans sa construction, la notion de sécurité se centre de plus en plus sur l'homme, sujet des droits de l'homme, dont la survie est, dans les pays du Sud, menacée par une insécurité multiforme. Avec l'avènement du concept de « sécurité humaine » estampillé en 1994 par le PNUD, son intégration dans la nouvelle stratégie tripolaire de la Banque mondiale (dans son rapport 2000-2001) et le retour du BIT sur les différentes sphères ou degrés de sécurité, la notion de sécurité tend de fait à se confondre avec la satisfaction des besoins fondamentaux, et à encourager « l'apparition et l'inflation de normes de normes sectorielles de sécurité » dans tous les domaines du développement humain (Bagayoko-Penone et Hours 2005 p. 25). Les

concepts promus par les organisations multilatérales et les acteurs de la mondialisation reposent « sur le postulat d'un lien inextricable entre sécurité et développement, lien opéré par l'entremise de la notion de 'bonne gouvernance' » (idem p. 12).

Ce « renouveau » de la protection sociale correspond en fait à un ajustement des dispositifs de médiation entre l'économique et le politique, appelé à parachever les autres ajustements (économiques dits structurels et politiques suite à l'intégration du bloc de l'Est et à la période post-septembre 2001). Il est une pièce-clé de la « dimension sociale de la globalisation ». Alors que, jusqu'aux années 2000, la protection sociale tendait à être présentée comme un *coût* pour les économies (aux niveaux macro et micro) qui faisait obstacle à la libéralisation des marchés et à la compétitivité des activités exportatrices, comme un ensemble de rigidités qui freinait le dynamisme des libres entrepreneurs, elle est revenue sur le devant de la scène, depuis le début de cette décennie, comme un *investissement social*, et donc un facteur de production. Elle est appelée à constituer un outil d'extension du libéralisme, une dimension de faisabilité et de facilitation, un amortisseur, qui doit contribuer à éviter que les chocs économiques provoqués par les réformes ne débordent sur le politique. Les réformes, impulsées dans pratiquement tous les pays du monde, dont les directions et intentions peuvent paraître contradictoires ou peu cohérentes, reflètent toutefois une transformation profonde des fondements, des finalités, des moyens et des implications politiques de la protection sociale, assise sur une nouvelle lecture des termes dans lesquels se posent, ou doivent être appréhendées, les questions sociales dans le contexte présent.

Le « nouveau consensus » que le BIT appelle de ses vœux semble à la fois possible et utopique. Possible parce que le terme de protection sociale recueille l'adhésion de la plupart des acteurs, analystes, chercheurs, experts et autres intervenants, et que le renforcement de la protection sociale semble apporter une réponse aux différents problèmes ou points de vue présentés ci-dessus. Mais utopique, tant les divergences sont fortes sur ce qui est entendu par ce terme, les moyens d'y parvenir, les compromis politiques qui seraient nécessaires. Les positions diffèrent fondamentalement quant aux moyens de dépasser ce qui semble être une contradiction structurelle de la globalisation : le procès de marchandisation accéléré et de mise en concurrence exacerbée produit un accroissement des inégalités, de la vulnérabilité et de la pauvreté auquel les Etats, contraints à des contractions de leurs dépenses publiques, ne peuvent faire face. Si certains Etats réagissent et résistent en renforçant leurs systèmes de protection sociale, au prix d'un compromis politique sur la solidarité nationale, d'autres ne parviennent pas à freiner la « course vers le bas » (*race to the bottom*).

11- Réformer, adapter, ou construire un nouveau paradigme de protection sociale ?

L'étude d'un certain nombre de textes et de rapports montre que les arguments avancés par différents types de locuteurs -chercheurs, organisations internationales, institutions multilatérales (UE, OCDE), organismes de coopération bilatérale, grandes fondations...¹⁰⁷- pour justifier l'unanime « nécessité » de réforme des dispositifs existants de protection sociale et tout particulièrement ceux de type « bismarckien » et/ou dans lesquels l'intervention publique est importante (financement, réglementation,

¹⁰⁷ Comme on le verra plus loin, le BIT se distingue par le fait que, loin de défendre une réforme du principe d'assurance sociale, il en promeut la consolidation et l'extension, outre des dispositifs alternatifs, destinés aux populations difficilement incorporables.

arbitrages...), sont récurrents. On y retrouve, de façon quasiment systématique, une analyse des *déficits des caisses* en termes d'impasse : déséquilibres structurels entre contributions et débours. Cette analyse passe outre le fait que, dans bien des cas, les réserves des caisses ont abondé d'autres dépenses publiques. Parallèlement, des arguments *démographiques* (vieillesse, baisse de la fécondité) ont débouché sur des injonctions à réformer les systèmes de retraite par répartition, y compris dans des pays où aucun signe de déséquilibre entre cotisations et prestations n'existe encore (le Koweït, par exemple) et à favoriser la financiarisation des retraites au mépris d'autres voies de réforme possible (fiscalisation, élargissement de l'assiette...).

Y sont aussi omniprésents des arguments qui fondent sur un constat de *crise fiscale* (dont on n'interroge pas forcément les causes) la nécessité rationnelle d'accorder aux dépenses publiques en matière de services sociaux une place subordonnée et résiduelle dans la hiérarchie des dépenses publiques (par rapport aux dépenses militaires et de maintien de la sécurité, au service de la dette, au fonctionnement de l'administration centrale) contrairement aux années 1950-1985 considérées comme trop dispendieuses. Parallèlement, au nom du *manque d'efficacité, de transparence et des défauts de gouvernance des institutions publiques*, des partenariats public/privé, des délégations de service à des « opérateurs » privés, des privatisations, des formes d'autonomie des établissements, notamment d'offre de soins (avec responsabilisation et participation d'acteurs privés non marchands, telles les organisations de la société civile) sont encouragés. La rhétorique de la *transition vers une logique de marché* pousse à la réduction de l'offre publique de services et de prestations et des subventions publiques aux dispositifs assurantiels (santé et pensions), de même que vers l'introduction d'une participation financière des usagers. Cet argument est d'autant plus affirmé dans les pays où des pans entiers de l'économie nationale relevaient du capitalisme d'Etat, où l'Etat ou les dispositifs publics assumaient la responsabilité de formes de sécurité sociale, ou encore là où l'offre de services publics à coût très subventionné permettait un large accès non marchand. Ces arguments sont utilisés non seulement à propos des pays de l'ex-URSS ou des pays marqués par une allégeance envers le « bloc socialiste », mais aussi à propos d'un ensemble de pays uniformément caractérisés comme « populistes » (allant de l'Egypte à la Bolivie) qui ont pourtant été constamment marqués par la domination des rapports sociaux capitalistes.

Y sont corrélés des arguments en faveur d'une meilleure efficacité de la protection sociale dans ce qui est présenté comme un de ses principaux objectifs : *la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité*. Les formulations en termes de « capital » (humain, social, financier, éducatif, culturel etc.) ont « naturellement » débouché sur la mise en avant du critère de rentabilité des « investissements » en protection sociale (Jenson 2008). Ces derniers sont présentés, de façon ambivalente, comme un avantage qui peut pousser les travailleurs (pauvres ou vulnérables) à la paresse et comme des dépenses qui doivent apporter des résultats en termes de croissance et de productivité, pour autant qu'elles sont concentrées sur les forces vives de l'avenir, en particulier les enfants. La gestion des dépenses sociales ne peut donc se limiter à la « couverture des risques », mais doit inclure une technologie des incitations (conditionnalités, contractualisation, financiarisation et endettement par le crédit, etc.).

On peut enfin y ajouter des arguments ayant trait à la *transformation du rapport salarial* (caractérisé comme « rigide »). La part de la population active effectivement mise au travail et son niveau de productivité doivent augmenter, les poches de « privilèges » (e.g.

les fonctionnaires) doivent se décloisonner, pour égaliser (vers le bas) les conditions de mise au travail. Tant les contraintes de compétitivité exacerbées par la libéralisation des échanges internationaux que l'objectif de réduction du chômage plaideraient pour un nécessaire *abaissement du coût du travail*. A ces fins, les financements contributifs, considérés comme un coût pour les employeurs et une désincitation à l'embauche, devraient être allégés. Ces arguments jouent fortement en défaveur des financements contributifs autres qu'individuels (assurance privée) et rejettent paradoxalement le poids de la contrainte de financement de l'assistance sur l'Etat. L'articulation de ces divers types d'arguments engendre une rhétorique à prétention universelle et consensuelle, présentée comme fondée sur des faits d'évidence, sur des diagnostics indiscutables. Cette rhétorique est mobilisée comme justification à des programmes de réforme promus en particulier par la Banque mondiale et certaines grandes fondations, et qui combinent un certain nombre de politiques, interventions, et techniques.

L'offre de biens et services sociaux doit donc se diversifier pour répondre aux besoins et aux capacités d'accès de groupes sociaux définis selon leur solvabilité, leurs modes d'inscription dans le marché de l'emploi, leur âge, leur genre¹⁰⁸. Les notions de « service public », ou de « services collectifs », au sens de produits par la puissance publique pour un accès universel (au sein d'un collectif de citoyens) n'ont plus alors de légitimité que dans des situations de monopole naturel ou, dans certains cas (défense, justice) de fondements de la souveraineté. L'éducation, la santé, les retraites, la fourniture en eau, en énergie etc. ont alors vocation à devenir le terrain de l'extension des rapports marchands alors que la fourniture de services par la puissance publique, financés par l'impôt, est destinée à des publics non solvables reconnus comme éligibles. Est également promue la diversification des acteurs de la protection et des services sociaux (*multi-tierism*) : les associations, les femmes, les ONG internationales, les collectivités territoriales, les fondations caritatives, les entreprises privées (en tant qu'employeurs, fournisseurs de services, assureurs, experts, ...). La réforme de la protection sociale doit donc jouer le rôle de promotion d'une démocratisation représentative et participative, formelle et ritualisée.

L'intervention de l'Etat doit être sélective et ciblée. Les prélèvements fiscaux et parafiscaux doivent être évalués en fonction de leur efficacité économique et les dépenses sociales en fonction de la rentabilité d'investissements sociaux qui contribueront à la construction de capital social, humain, patrimoine foncier, etc. pour leurs bénéficiaires ou leur servira d'étayage temporaire et incitatif (transferts d'assistance conditionnels sous leurs différentes formes).

A la solvabilisation de la demande des plus démunis par le travail, et par la popularisation d'outils financiers (micro crédit), répond l'encouragement à la responsabilisation individuelle, au regard notamment d'engagements contractuels. Principal outil de gestion active du marché du travail, le microcrédit aboutit à lier les chômeurs à la fois par des obligations de type relationnel (accompagnement personnalisé) et de type financier

¹⁰⁸ J'en ai analysé les modalités en particulier pour l'Afrique du Sud et la Tunisie :

[108]- DESTREMAU, Blandine, 2008 : "La protection sociale en Tunisie : nature et cohérence de l'intervention publique", in M. Catusse et B. Destremau (eds.) : rapport des projets de recherche *L'Action publique face aux « débordements » du social au Maghreb : réguler le moins d'Etat*, programme FSP, et *La protection sociale dans les pays du Maghreb*, Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du Logement, Ministère de la Santé et de la Solidarité, DREES/MiRe, à paraître dans un ouvrage collectif.

[106]- DESTREMAU, Blandine, 2008 : "L'accès aux soins en Afrique du Sud : un révélateur des inégalités" in : *Revue Sociologie Santé*, dossier "Regards croisés sur les inégalités sociales de santé aujourd'hui", n°28, juin, pp. 295-314.

(rembourser un crédit), à soutenir la croissance de l'entrepreneuriat et bien souvent ne prévoit pas les moyens par lesquels ces nouveaux micro-entrepreneurs seront socialement protégés contre les aléas de leur activité, la précarité de leur statut et les risques inhérents aux marchés dans lesquels ils parviendront peut-être à se frayer une place.

Les réformes se veulent aussi moteur de « l'émancipation », de la « promotion », de *l'empowerment* et de la responsabilisation des femmes. Ces dernières sont encouragées à devenir pleinement actrices du changement social (éducation et amélioration de l'état sanitaire des enfants, baisse de la fertilité), de la croissance économique (par leur mise au travail, en particulier en fonction des besoins des investissements industriels étrangers), de la démocratisation et de la cohésion sociale (participation à et création d'associations, de comités locaux issus de la décentralisation, d'organisations de base...). Toujours les premières productrices de services de soin (*care*) aux dépendants (enfants, handicapés, malades du SIDA, orphelins, personnes âgées, comme travail rémunéré ou familial non rémunéré), elles doivent aussi, comme individus, œuvrer à leur propre autonomie (à l'égard des hommes et de l'assistance) en donnant à leur force de travail une valeur marchande (par la formation) et en devenant chefs d'entreprise (prendre des crédits et assumer la responsabilité des remboursements, gérer les budgets familiaux...). Cette injonction multiple (voire cette héroïsation des femmes) néglige souvent de prendre en compte leurs contraintes de temps ou leurs besoins (sécurité, garde d'enfants, repos, bien-être, satisfaction, reconnaissance...) et le fait que la famille à la fois leur donne des ressources et de la sécurité et les assigne à une place subordonnée.

Présentées comme neutres, techniques, ces mesures contribuent à déformer les concepts et catégories qui faisaient la protection sociale « bismarckienne » ou « beveridgienne » dans la seconde moitié du XXe siècle, pour les rapprocher des modèles dits « résiduels », ou libéraux, dans lesquels le rôle de l'Etat se limite essentiellement à l'organisation des marchés du travail, de la sécurité et d'une distribution parcimonieuse de l'assistance. J'argue donc que ce train de réformes, aussi éclaté et hétérogène qu'il paraisse, dessine bien *un nouveau paradigme*, recouvrant l'ensemble des interventions publiques dans le champ social et du travail qui correspond à une nouvelle phase du capitalisme postindustriel et de la globalisation. Il se caractérise d'une part par le fait que, loin de protéger les populations contre la marchandisation, il la fait pénétrer au cœur même de la protection sociale, en y incorporant de plus en plus de composantes de la reproduction sociale. L'on pourrait avancer que la protection sociale est aujourd'hui l'une des « frontières » de la progression du marché. Elle est l'un des instruments mobilisés pour préparer, promouvoir, aménager, l'incorporation de la force de travail dans les sphères capitalistes de production, plus que de les en protéger. D'autre part, si ce paradigme vise bien à une extension, une universalisation de la couverture (des personnes et des besoins) cette dernière est vouée à demeurer fragmentée, segmentée et inégale, selon la position de ces personnes et de leurs besoins à l'égard du marché (du travail, des biens et services) et des ordres de priorité des politiques publiques.

12- L'extension de la protection sociale : vers une universalisation fragmentée

Mes travaux et ceux dont je suis familière montrent que, dans la quasi-totalité des pays, les groupes sociaux en marge des dispositifs d'assurance sociale, de l'emploi stable et

statutaire, du salariat, voire de la « modernisation sociale »¹⁰⁹ prennent de plus en plus d'importance dans les discours et les politiques mises en œuvre dans un objectif d'extension. Les interventions sociales mises en œuvre par des « opérateurs » publics, privés, locaux ou internationaux s'efforcent d'atteindre les actifs qui peinent à s'intégrer dans les marchés du travail, les travailleurs rejetés (licenciés, handicapés, malades ou accidentés professionnels), ceux qui ne parviennent pas à vivre de leur travail ou à en faire vivre leur famille ou qui ne bénéficient d'aucune protection et vivent dans la précarité. Examinant les mouvements de réforme des systèmes de protection sociale en Corée, à Taiwan et au Japon dans l'après-guerre, Peng et Wong (2004) font justement remarquer que la nouvelle vague de réforme s'est attachée non plus au noyau dur de l'industrialisation, les ouvriers relativement stabilisés de l'industrie productiviste, mais à ses marges (enfants, personnes âgées et femmes), sous l'effet des changements démographiques, des changements dans l'organisation de la famille et dans la place des femmes. Cette inflexion de la protection sociale a pour fonction de répondre aux transformations -et à l'inefficience croissante- des structures sociales qui avaient pallié, au cours de la première période développementaliste et productiviste, les limites de l'extension de la protection sociale institutionnelle. Moins orienté sur le rendement économique, le nouveau *welfare state* en deviendrait plus social et plus inclusif. D'où à la fois une distance prise avec les modèles bismarckiens et une mise en avant des droits sociaux fondés non plus uniquement sur le travail, mais sur une nouvelle conception de la citoyenneté sociale.

Juxtaposé, articulé ou intégré dans la réforme de l'existant (institutions, modes de financement, règles d'accès, prestations, ...), l'objectif d'extension emprunte principalement quatre voies, mises en œuvre par des politiques publiques et l'intervention d'acteurs privés. Certains dispositifs sont destinés aux « travailleurs informels » qui, par définition, ne sont pas formellement couverts (micro-assurances, mutuelles, facilités d'accès aux caisses d'assurances sociales ou privées, ...). Des dispositifs catégoriels sont mis en œuvre au bénéfice de « populations vulnérables » ou dans lesquelles peut se réaliser un « investissement social » dont les fruits profiteront à eux-mêmes (chômeurs, jeunes déscolarisés...) ou aux générations futures (enfants, mères de famille). Des dispositifs assistanciers ou de secours visent les plus pauvres, accessibles sous conditions de ressource, souvent accompagnés de conditionnalités et de mécanismes d'incitation (ou d'activation), qui peuvent se croiser avec les deux types précédents. Finalement, des dispositifs mis en place par des entreprises doivent prendre en charge et mutualiser une partie des risques encourus par leurs employés. Deux outils émergent comme favoris : la microfinance et les transferts d'argent conditionnels (CCT's).

Les dynamiques d'extension de la protection sociale, promues par les organisations internationales et/ou impulsées de l'intérieur des pays, dans une dynamique de circulation des idées et des modèles, contribuent à engendrer des *formes fragmentées d'universalisation*. Certes, les dispositifs d'assistance, de couverture de certains risques et d'amélioration de l'accès à certains services sociaux tendent à progresser au-delà des assurés sociaux proprement parler, pour mieux couvrir des catégories vulnérables ou durablement inactives, dans pratiquement tous les pays qui ont entrepris ces réformes. Certes, certains programmes proposent aux « victimes » de la mondialisation -travailleurs précaires, refoulés par les entreprises multinationales, mis au chômage sous l'effet de la

¹⁰⁹ Au Maghreb on retrouve les expressions de zones « arriérées », ou « d'ombre » pour désigner les territoires ciblés par les programmes de développement social.

libéralisation du commerce...- des prestations compensatoires (assurance, assistance) ou de réintégration (microcrédit).

Mais ce qui s'étend, les couvertures qui sont proposées aux catégories « dérogatoires » de l'assurance sociale sont le plus souvent très inférieures en qualité. D'une part, les montants et prestations inclus dans les *packages* des dernières générations d'assistance sont inférieurs à ceux accessibles aux assurés sociaux de plein droits (remboursement ou accès aux soins limités, montants des prestations compensatoires faibles, exclusion de certains risques, ...). Ensuite, les conditions d'accès impliquent souvent des modes de contrôle (des niveaux de revenus, des comportements) qui différencient ces droits sociaux de ceux acquis par la contribution. Par ailleurs, les parties non contributives des dispositifs sociaux sont fréquemment financées par le budget public, c'est-à-dire soumises aux révisions budgétaires annuelles. Par universalisation fragmentée, on entend donc que le cloisonnement et la différenciation des dispositifs entre eux, selon les niveaux de droit des individus et ménages, leur statut dans l'emploi, leur pouvoir d'achat, leur branche d'activité, leurs capacités contributives, leur âge, etc. entérinent d'importantes inégalités de protection au sein d'une population.

En tant qu'organisation dédiée à la production et la promotion de normes, le BIT est engagé dans l'extension de la couverture de l'assurance sociale. Mais une position réaliste le pousse à construire des paradigmes adaptés au constat de blocage de l'extension du salariat formel, pour améliorer la sécurité sociale des travailleurs informels. Révisant les modalités de son mandat sans céder sur les normes, ou sur les valeurs qui les fondent, l'organisation promeut l'établissement d'articulations (*linkages*) qui devraient aboutir à l'unification des systèmes, à des transferts entre caisses et dispositifs, de façon à minimiser les inégalités entre eux (de contributions, de prestations, de garantie, de sécurité, ...) et à en faire un instrument de cohésion sociale entre groupes affiliés, statuts d'emploi, branches professionnelles et catégories socioprofessionnelles. Le BIT se distingue donc aussi par son insistance sur la cohésion et l'unification de l'édifice, la place des droits sociaux, le rôle redistributif de la protection sociale (entre dispositifs et caisses, entre groupes sociaux et catégories sociales, entre secteurs économiques, entre classes d'âge, etc.) et le rôle de l'Etat. En d'autres termes, au regard de la solidarité qui en constitue le fondement, et de la nature de la protection dont il est question : au-delà de la protection de chacun à la mesure de ses moyens, le but est de construire une base de solidarité qui soit consubstantive non seulement au sentiment d'appartenance locale, mais nationale, donc politique. Si l'on s'en tient aux leçons de l'histoire, il apparaît que seul un pouvoir politique « fort » semble à même de « forcer » l'homogénéisation des dispositifs et caisses, ou de parvenir à un compromis politique qui admette la nécessité de redistribution entre dispositifs et groupes sociaux. Ainsi, par la réduction des inégalités, la protection sociale peut-elle jouer un rôle de cohésion sociale et politique.

13- Trajectoires de transformation des régimes de protection sociale dans les pays en développement : comment ordonner la diversité ?

En confrontant différents systèmes de protection sociale, Bruno Lautier et moi-même avons voulu progresser dans l'analyse des différents enjeux et des modalités diverses, de mise en place, de transformation, de réforme et d'extension de la protection sociale dans

les pays en développement¹¹⁰. Les tendances globales que j'ai analysées dans les sous-sections qui précèdent sont en effet modulées selon les environnements dans lesquels elles s'implantent, notamment selon les rapports de force internationaux et la perception de menaces sécuritaires. En outre, elles se greffent sur des contextes nationaux et locaux différents, pénétrés de leur histoire spécifique. Le salariat, comme forme d'emploi, y est plus ou moins étendu et consolidé en statut doté de droits sociaux. Les institutions publiques y sont plus ou moins solides et étoffées, et leur fonctionnement inscrit dans le Droit. Les compromis politiques, les capacités techniques et le niveau moyen des richesses permettent une plus ou moins grande socialisation du revenu et la conduite de politiques publiques sociales plus ou moins significatives. L'Etat possède plus ou moins de capacité de résistance aux injonctions des organisations internationales et à l'appétit des firmes multinationales et des gouvernements étrangers. Sa base de légitimation, le socle de droits (entendus au sens juridique et politique) et l'acquis d'organisations et de mouvements sociaux lui octroient une marge de manœuvre plus ou moins grande. Le niveau de politisation de « la question sociale » place les débats qui lui sont afférents à une place plus ou moins centrale d'un débat public qui peut, dans certains Etats, être pratiquement étouffé. La construction du système de protection sociale a entériné des *précédents* non seulement en termes de droits mais aussi en termes d'attentes, de représentations, de responsabilité, différents. Les fonctionnements du marché sont plus ou moins acceptés comme modèle, ou matrice, de la reproduction sociale, ou contestés.

Dans cette constellation de paramètres et caractéristiques, certaines semblent déterminants dans la configuration des régimes de protection sociale et des trajectoires nationales. Tout d'abord, *l'impulsion initiale et l'élan dynamisateur du système de protection sociale*. Souvent, (e.g. parmi nos monographies, la Tunisie, le Mali, le Cambodge), l'impulsion initiale fut d'origine coloniale, et ce sont les pouvoirs coloniaux qui ont installé les premières caisses de retraite pour les fonctionnaires, les premiers services d'assistance, les premières prestations d'allocations familiales. Les schémas de la puissance dominante furent transposés comme embryon de système : schéma bismarckien en Tunisie, au Mali. A partir de cette impulsion, les Etats indépendants ont pu choisir de reprendre le système à leur compte (Tunisie), en l'étendant, gagnant par là une certaine légitimité (faire mieux que la puissance coloniale, en intégrant les indigènes là où ils étaient plus ou moins exclus), ou refuser l'héritage et tenter de produire autre chose (Cambodge). Dans d'autres pays, l'impulsion ne fut pas coloniale ni extérieure,

¹¹⁰ [98]- DESTREMAU, Blandine et LAUTIER, Bruno, 2007 : "Régimes de protection sociale et régimes de droits sociaux dans les pays en développement: une exploration méthodologique vers une construction typologique", communication présentée pour la Annual Conference of the Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy (RC19), International Sociological Association: "Social Policy in a Globalizing World : Developing a North-South Dialogue", University of Florence, Italy, Political and Social Science Department, September 6-8, (non publié).

[97]- DESTREMAU, Blandine et LAUTIER, Bruno, 2007, "Social protection and social rights regimes in developing countries: towards the construction of a typology", paper presented at the RC19 conference "Social Policy in a Globalizing World: Developing a North-South Dialogue", Florence, Septembre (non publié).

[94]- DESTREMAU, Blandine et LAUTIER, Bruno, 2006 : "Analyse et comparaison des systèmes de protection sociale du monde en développement. Eléments de typologie de méthode", étude réalisée pour le réseau IMPACT, mai, disponible en ligne http://s196227231.onlinehome.fr/IMG/pdf/Analyse_des_systemes_de_protection_sociale.pdf

La méthode choisie procède en deux étapes :

- analyser selon une grille commune les systèmes de protection sociale de sept pays, choisis de façon à permettre de mettre en exergue leurs similarités et leurs différences : la Colombie, le Mexique, la Tunisie, l'Afrique du Sud, le Cambodge, et les Philippines. Cette partie du travail a donné lieu à des monographies ;
- mettre ensuite en regard de façon comparative et transversale les dimensions les plus pertinentes des analyses précédentes, de façon à valider des éléments de typologie.

mais néanmoins inspirée des systèmes européens : Mexique, Colombie, Philippines. De surcroît, comme le souligne Albert Hirschman (1991), dans nombre de pays en développement, l'articulation des « phases » d'établissement des droits, aboutissant à l'Etat providence, que T.H. Marshall décrivait en un schéma linéaire pour l'Angleterre, s'est configurée de façon fort différente. Si la thèse de « la mise en péril » n'y trouve pas le même terreau -puisque la *mémoire* de l'acquisition de tel droit ou liberté, n'encombre pas avec la même force l'instauration et la mise en œuvre de mécanismes de solidarité- les tensions entre l'éthique libérale et celle de la solidarité appelée à constituer le socle de la protection sociale n'en sont pas moindres pour autant. Nous y reviendrons dans la troisième section de ce chapitre.

Une deuxième caractéristique déterminante a trait *aux modalités techniques et structurelles de mise en œuvre de la protection sociale, et à sa viabilité*. Dans les pays en développement, les conditions de pérennité du système par déformations progressives et adaptation ne sont pas souvent satisfaites, ce qui remet en question la transposition des systèmes européens ou, lorsqu'ils ont été transposés, leur viabilité. Le pourcentage de salariés peut y varier de 10% à 60% de la force de travail, mais son extension se trouve bloquée, voire tend à diminuer sous l'effet de tendances à l'informalisation dans ses deux composantes (la croissance du travail non-salarié et la dé-protection du travail salarié). Les non-salariés sont pour une bonne part non des indépendants stables, mais des petits travailleurs informels, irréguliers et instables, ou des petits paysans, pêcheurs ou éleveurs, qui n'ont pas été incorporés dans la « normalisation » du travail. Leur affiliation à un régime contributif pose de sérieux problèmes techniques, mais aussi financiers. En outre, si la forte natalité a pu produire des actifs, et la faible espérance de vie réduire le poids des personnes âgées, le nombre important d'enfants (souvent la moitié de la population a moins de 15 ans) pèse sur le financement des systèmes puisqu'il engendre plus d'ayants droit et, lorsqu'ils parviennent à l'âge actif, souvent plus de chômeurs et de travailleurs informels. Ajoutons que les stratégies des familles ont souvent conduit à la salarisation d'un des membres, assuré social mais percevant un faible salaire (au moins dans sa partie déclarée), quand les autres, dépendants considérés comme ayants-droit, gagnaient mieux leur vie dans le secteur privé, mais ne s'assuraient pas. Les équilibres financiers des caisses ont souffert de ce déséquilibre aussi, d'autant plus que le clientélisme d'Etat a souvent conduit à octroyer des droits à la retraite anticipée, qui ont pesé sur les caisses de pension. De surcroît, les régimes juridiques sont trop faibles pour permettre un contrôle suffisamment fiable de la gestion des fonds, et l'on trouve souvent des preuves de détournement des fonds des caisses d'assurance (l'Etat utilise fréquemment les excédents des caisses pour financer d'autres investissements), qui tendent à affaiblir la motivation des travailleurs à s'affilier. Dans le monde en développement, les droits sociaux sont souvent les parents pauvres de la législation et ne laissent pratiquement aucun recours à l'usager insatisfait ou lésé, sans qu'on puisse pour autant en déduire une perte définitive de légitimité de ces droits.

Une troisième caractéristique déterminante relève des *valeurs et des représentations* qui sont attachées à la protection sociale, et plus largement à la solidarité, et au partage des responsabilités entre individu et collectivité. Dans les pays en développement, la situation est extrêmement diversifiée, bien entendu. Si la solidarité familiale montre des signes d'insuffisance¹¹¹ du fait de l'urbanisation, de l'individualisation, de la croissance du

¹¹¹ Tout dépend bien sûr des situations nationales et continentales, la famille latino-américaine apparaissant, de manière générale, comme beaucoup plus « nucléarisée » qu'en Afrique ou en Asie.

salariat, et finalement d'un processus de modernisation des sociétés, elle continue à structurer les identités, le sens de l'existence, l'appartenance, et n'a pas cédé devant des systèmes institutionnels formellement obligatoires, *a fortiori* lorsqu'ils n'offrent que peu de prestations en échange d'une liberté illusoire. Les figures dominantes du travail ne sont que rarement l'emploi salarié protégé. Elles tendent soit vers un modèle où le marché est dominant : le salarié surexploité dans des firmes multinationales, plantations, usines de montage, en migration..., dont le niveau de protection sociale est faible ; soit vers un modèle où les relations sociales sont imbriquées aux relations marchandes et le niveau de dépendance fort : travail familial, activités informelles, emploi domestique, petit entrepreneur, paysan, éleveur, pêcheur... Quant à l'idée d'assurance, un certain nombre de travaux montrent qu'elle n'est pas enracinée partout, loin de là : ou plutôt, ses modalités n'ont rien à voir avec le versement de contributions à fonds perdus à une caisse, en échange d'un droit à prestation en cas de besoin *et* de conformité à certaines conditions et règles, mais reposent sur un système complexe d'interactions sociales. Le droit comme notion et comme représentation n'y est pas toujours une norme : services et prestations sont souvent perçus, et vécus, comme des faveurs, résultant de négociations sociales, de clientélisme, de réciprocité, de statut et de formes d'échange et de dette et souvent considérés comme *a priori* plus efficaces que les institutions publiques, ou imbriquées en elles.

Enfin, *la place des systèmes de protection dans la reproduction des sociétés, au sens large* apparaît aussi comme déterminante. Dans certains pays que nous avons étudiés (e.g. Mexique, Colombie, Tunisie), certes, la protection sociale est devenue un enjeu à divers égards (politique, économique, social), selon un modèle se rapprochant de celui des pays occidentaux. Mais son extension a tendu à se bloquer, ou du moins à fortement se ralentir, produisant de fait une société duale (la « population sandwich » désignant les exclus, ni assurés, ni assistés). Un autre groupe (Mali, Philippines) correspond à des pays dans lesquels la protection sociale a contribué à produire un modèle salarial, mais si restreint qu'il apparaît plutôt comme un privilège accordé par l'Etat ou une fraction du patronat, selon des modalités qui peuvent s'apparenter au paternalisme ou au clientélisme (monnayage de l'accès à des postes de la fonction publique). La majorité de la population apparaît plutôt comme une clientèle pour des opérations d'assistance, même si ces dernières se parent de l'appellation « protection sociale ». Ailleurs encore, par choix et héritage (Afrique du Sud) ou par démantèlement du système antérieur (Cambodge), la reproduction sociale doit avant tout passer par le marché, mais la protection sociale ne parvient même pas à occuper la place résiduelle, mais néanmoins stabilisatrice, qu'elle a acquis dans les pays occidentaux de tradition libérale. Catastrophes sociales et sanitaires sont là pour en témoigner. L'assistance, souvent d'origine étrangère, rappelle plutôt la légende du tonneau des Danaïdes. On pourrait ajouter que, dans ces pays plus peut-être qu'en Occident, on assiste à une dénationalisation de la protection sociale, voire à des formes d'internationalisation, qui vont au-delà de la transnationalisation des fonds de pension, pour toucher aux décisions de politique économique et sociale, à la constitution de corps intermédiaires (la littérature sud-africaine qualifie les ONG de « secteur indépendant »), aux formes même de l'assurance, à l'exportation de modalités d'assistance, qui remettent en cause l'assise nationale des systèmes de protection sociale, plus que cela ne fut jamais le cas dans les pays occidentaux (quel que soit par ailleurs le degré d'eupéanisation de nos systèmes).

La « rencontre » entre forces globales et contextes locaux en matière de protection sociale ne date donc pas des dernières décennies. Les strates d'histoire s'imbriquent, articulent des dynamiques internes, voire locales, et externes, internationales. Les pays et leurs régimes de protection sociale ont été plus ou moins sensibles aux poussées globales de transformation des interventions sociales à l'œuvre depuis deux décennies. On peut grossièrement discerner deux tendances, ou dynamiques. Dans les pays où les problèmes sociaux (e.g. l'emploi, la pauvreté, les migrations, la santé...) n'étaient pas construits comme une question dite dans le politique, la perméabilité à la lutte globalisée contre la pauvreté est grande, et la protection sociale (et/ou son extension) y est considérée comme un outil de lutte contre la pauvreté de seconde génération, formulé au niveau global par les organisations internationales, en termes de droits de l'homme, de satisfaction des besoins fondamentaux, et d'instrumentalisation pour la croissance économique, le développement humain, le capital humain etc. C'est dans ces contextes que l'on observe la plus grande porosité des régimes de protection sociale aux institutions et idées « globales » et, corrélativement, une fragmentation sociale et géographique de systèmes le plus souvent lacunaires. La « question sociale » tend à se dire, tout ou en partie, en termes humanitaires, et les droits sociaux à se dissoudre dans les droits humains ou humanitaires (on y reviendra dans la troisième section). Parmi les pays dont je suis familière, ces caractéristiques pourraient s'appliquer au Yémen, à la Mauritanie, au Mali.

En revanche, dans les pays où les « problèmes sociaux » ont été construits comme une « question » politique, référée au Droit et à la citoyenneté, on observe une plus forte résistance à la réduction de la protection sociale à la lutte contre la pauvreté, qui reste un objectif juxtaposé et donne lieu à des innovations techniques (assistance de seconde génération, CCT's, etc.). Les droits sociaux continuent à être formulés comme tels, et la lutte contre la pauvreté s'y trouve parfois exprimée en termes de droits sociaux liés à la citoyenneté. C'est dans ces environnements que les nouveaux outils de l'assistance tendent à construire du droit, ou à se dire dans les termes du droit, et que les outils de la lutte contre la pauvreté tendent à s'articuler avec ceux de l'assurance. C'est le cas surtout des pays d'Amérique latine, mais aussi de l'Afrique du Sud par exemple. On ne peut donc qu'insister sur l'extrême diversité des régimes de protection sociale dans les pays du Sud, diversité dont la prise de conscience est, à notre sens, plutôt obérée par le regain d'intérêt qui tend à une classification linéaire en fonction des niveaux de vie et de développement des pays.

Enfin, à partir d'un échantillon encore réduit de pays (à élargir), et après avoir expliqué en quoi les typologies fondées sur les pays de l'OCDE, à l'instar de celle d'Esping Andersen (1990) ne sont pas adéquates pour les pays en développement, nous avons proposé une première ébauche de typologie des trajectoires de transformation récente de ces régimes de protection sociale :

Type 1 (Parmi nos monographies : la Tunisie, la Colombie et le Mexique) : les premières vagues de construction de la protection sociale, contemporaines de l'industrialisation, ont ciblé le cœur des systèmes industriels et/ ou celui des assises sociales de l'Etat (administration, fonctionnaires, armée). La seconde vague est spécifique dans le sens où « les marges » sont visées. Il s'agit moins d'amortir l'intégration dans le marché stable du travail que d'amortir les effets de la non-intégration, ou de l'intégration instable, et de préparer des formes de recyclage de la force de travail. On tend donc vers une complexification des formes et types de droits, qui prend acte des limites des modèles bismarckiens formatés pour le travail salarié stable (de l'industrie fordiste, même

périphérique), pour développer des formes plus beveridgiennes dessinant de nouveaux contours de citoyenneté sociale, fondés sur des droits de plus en plus humains et sociaux (voire politiques), et moins économiques. Les fonctions de la protection sociale dans ce nouveau contexte de la globalisation sont toujours liés au risque de dislocation sociale mais plus imputables aux conséquences de la défamilialisation à l'égard de groupes qui n'avaient pas été protégés par les autres dispositifs institutionnalisés (la première vague) et se reposaient sur les sphères familiales et communautaires, et se trouvent de plus en plus déshérités du fait de leur contraction (femmes chefs de famille, personnes âgées, enfants des rues...). Ces trajectoires construisent donc des *strates* de droits sociaux. Les salariés stables tendent à développer un « mutualisme restreint » (plans de santé et de retraites d'entreprise) et à revendiquer des droits sociaux catégoriels.

Type 2 (Parmi nos monographies : le Mali et les Philippines.) : Demeurés en dehors des sphères capitalistes, autres qu'extractives et rentières, ces pays n'ont pas construit de systèmes de droits sociaux codifiant une protection contre le marché, à part pour un petit noyau de salariés, essentiellement publics. Les sphères « traditionnelles », dans lesquels les droits à faire valoir sont surtout de l'ordre de la réciprocité, de la dépendance et de l'avance, ont le plus souvent été renforcées par des fonctionnements rentiers (des revenus d'exportation, de l'aide internationale...), qui ont en particulier été associés au couple : corruption-redistribution clientélaire. Mais leur efficacité recule, sous l'effet des changements sociaux affectant la cohésion familiale et communautaire (démographie, urbanisation, appauvrissement). Le changement se fait dans le sens d'un appel aux droits sociaux minimalistes, assis sur les droits humains, visant à assurer une sécurité « de base », et la satisfaction de besoins « fondamentaux », qui doit pallier les effets de la marginalisation de ces espaces à l'égard du capitalisme mondial. Il est largement porté par les acteurs de la solidarité internationale, mus par de bons sentiments et par la crainte des risques de déstabilisation régionaux et des hémorragies migratoires. La part forte et croissante du privé marchand ou non-marchand (dans la dépense de santé, ou d'éducation) s'accompagne d'une décodification et d'une privatisation des règles (qualité de l'enseignement, normes de santé...) qui atteignent le fonctionnement du marché du travail.

Type 3 (Parmi nos monographies : l'Afrique du Sud et le Cambodge) : Le droit des travailleurs donne accès à des services et prestations de protection sociale dans la sphère de l'entreprise essentiellement, bien que les règles et devoirs soient codifiés en termes sociaux soit par l'Etat, soit par des accords inter-entreprises, syndicaux ou de branche. Une partie importante des travailleurs, les dits informels mais aussi les agriculteurs, les migrants pour une bonne part, etc.), n'en relèvent pas. L'autre branche du droit social est celle donnant accès à des services et prestations financées par le budget public (éducation, santé, assistance) ; selon la variante du discours libéral et les moyens alloués, leur étendue et leur contenu qualitatif et quantitatif est plus ou moins représentatif d'une égalisation des chances. Tendanciellement, le contenu de ces droits liés à la citoyenneté s'affaiblit (restrictions budgétaires) et devient conditionnel (activation de l'assistance). Le recours aux services privés d'éducation et de santé est faible (en valeur absolue) mais peut être occasionnellement très élevé (en part du budget des ménages, surtout pour la santé) ; cela (dépenses « catastrophiques » : vente de biens fonciers, de cheptel...) peut entraîner des chutes durables ou irréversibles dans la pauvreté.

Type 4 (Essentiellement des pays anciennement socialistes) : Le système ancien ne se disait pas en termes de droits, mais en termes d'appartenance à une nation de travailleurs,

à travers l'appartenance à une « entreprise » (entreprise de production, coopérative ou service public). Sa décomposition aboutit à un repli sur ce qu'il reste de formes de solidarité familiale et communautaire, sur des initiatives des organisations religieuses ou de la société civile, sur le marché pour la part de la population qui peut formuler une demande solvable, sur la solidarité internationale, et sur la prise de responsabilité accrue des municipalités et autres autorités locales. L'heure est à la marchandisation de la santé de l'éducation, de l'assurance, tout comme des produits alimentaires, du travail, du logement... La violence sociale inhérente à la transition débouche sur des orientations de *gestion*, mais pas sur un discours de droits. Le niveau de l'administration locale (municipalités) hérite de l'essentiel des demandes (de soins médicaux, d'éducation, de pensions de retraite) sans que ces demandes soient formulées en termes de droits sociaux (mais en termes de responsabilité politique). Faute d'être doté des moyens d'une offre (il hérite, en particulier, d'infrastructures médicales très dégradées, et d'aucun moyen financier spécifique de financement des retraites), le pouvoir politique et administratif local est dans l'incapacité à fonder sa légitimité sur sa politique sociale (sauf là où la fiscalité sur les entreprises peu permettre une offre de services sociaux satisfaisante). Néanmoins, la problématique en termes de droits sociaux peut apparaître en reconstruction, lorsque la transition politique vers la démocratie est en cours. Mais elle achoppe sur l'indéfinition de la citoyenneté, et son incapacité à être la base d'un système de droits sociaux.

Les dynamiques globales, régionales et nationales s'imbriquent. Les espaces de débat et lignes de dissension sont multiples (sur les politiques de réduction de pauvreté les plus efficaces, sur la place de l'Etat et des politiques publiques dans les politiques sociales, sur la légitimité des organisations internationales à promouvoir des interventions sociales dans les pays du Sud, etc.). Ils s'entrecroisent, comme le montre Bob Deacon (1999) et se compliquent encore de reconfigurations des systèmes d'alliance entre Etats et des formes de citoyenneté, et de l'intervention de firmes privées et de cabinets d'experts. Les analyses ci-dessus n'ont d'autre prétention que de constituer un cadre pour des travaux qui exploreraient cette complexité soit à partir des unités pays, soit à partir d'acteurs transnationaux, soit encore à partir de terrains très localisés. Nous allons progresser dans l'analyse de cette complexité dans les deux sections suivantes, sous l'angle des solidarités, en abordant tout d'abord l'échelle locale, communautaire et de proximité, et ensuite l'échelle transnationale, pour tenter d'esquisser, par leurs articulations, les contours des configurations globales émergentes.

2- La mobilisation des solidarités de proximité : revitaliser le lien social, ou cautionner la contraction du rôle de l'Etat ?

Les promoteurs des nouvelles formes de protection sociale valorisent les solidarités de proximité (locales, familiales ou « communautaires ») comme ressource en termes de prestation (fourniture de services, entraide) et de lien et de cohésion sociaux (lutte contre l'exclusion et l'isolement, participation, intégration). Dans les pays en développement, bien souvent, les solidarités de proximité constituent l'essentiel des ressources dont disposent les individus et les familles en cas de coup dur, d'accident ou simplement de

besoin¹¹². Le mouvement actuel y tend vers une multiplication et une formalisation des dispositifs locaux, notamment sous forme associative, mutualiste, et de microfinance. Les solidarités locales, familiales et communautaires, n'existent pas dans un vide, une spontanéité « naturelle ». Elles s'imbriquent avec des configurations plus larges qui leur confèrent du sens, une fonction, un cadre : la société au sens large, mais aussi des associations de femmes, des relations de voisinage, des mécanismes d'entraide et de solidarité, des diasporas ou des réseaux de migrants, des dispositifs juridiques, institutionnels et financiers, des relations avec des acteurs nationaux et internationaux. Cet encastrement répond également aux incantations à la participation, ou à l'instauration de la démocratie participative dans laquelle les individus s'engagent sur une base individuelle et catégorielle.

Au plan historique, la formalisation de la solidarité sous la forme d'institutions a structuré la constitution de systèmes de protection sociale, « consécration politique de cette notion [...] au-delà de son usage sociologique » (Gauchet 2003 p. 27). Elle s'est accompagnée de changements d'échelle. Pour Michel Messu (2003), la solidarité, comme institution, serait la forme collective de responsabilité que conçoit le droit et la notion de responsabilité permettrait de fonder la valeur éthique de la solidarité, suivant en cela son énonciation juridique. Il avance qu'au cours de l'histoire, dans « un déplacement qui renverse l'échelle de la responsabilité et le sens de la solidarité, [...] on passe de la solidarité informelle de proximité à la solidarité organisée d'abord classiste, puis interclassiste et enfin nationale -avant de devenir supranationale. La première est adossée à la responsabilité maximale de l'individu, la seconde semble la diluer dans un impératif collectif » (p. 234). Les conditions sociales de mise en œuvre du sens de la responsabilité et de l'exercice solidaire qui lui est attaché, et leur incorporation dans des formes de dispositions socialement différenciées, reposent ainsi nécessairement sur des modes d'institution de l'obligation, qui « rappellent l'individu à ses responsabilités et à son devoir de solidarité » (Messu 2003 p. 236). Le mouvement de décentralisation, toutefois, tout comme l'incapacité de dispositifs publics à prendre en charge la « nouvelle pauvreté », les formes émergentes de précarité et l'exclusion sociale, ont reversé une partie de la responsabilité aux échelles locales de la solidarité (publiques, privées ou associatives) en une dynamique inversée.

En outre, la formalisation de la solidarité locale permet de mettre en œuvre des outils de management social, une technologie des incitations et du contrôle, des procédures d'accompagnement individualisé, qui constituent les nouveaux outils de l'intervention sociale et de la gouvernance locale, et requièrent proximité et interconnaissance.

Pour autant, ce que prônent les interventions internationales dans les « pays pauvres » ou « en développement » n'est pas un retour en arrière, vers les formes « traditionnelles » de ces sociabilités / solidarités locales, qui reflètent la diversité, la pluralité des formes de vie, dont la vitalité ne se dément pas dans nombre de pays (familles, clans, tribus, grands pèlerinages, groupes indigènes...). Nombre de celles-là, bien qu'offrant des ressources de solidarité, présentent aussi des menaces à la liberté de l'individu, et les droits de l'homme sont appelés à « [protéger] les individus contre les groupes auxquels ils appartiennent et constituent un recours par rapport aux pratiques, aux lois ou aux

¹¹² Parler en termes de « ressources » ne vise pas à en nier la dimension sociale, de sociabilité, d'identité, etc. mais à me centrer sur mon objet.

coutumes qui caractérisent ces groupes » (de Benoist 2004 p. 39). C'est aussi sur la base de ces identités que se constituent les solidarités contestataires, revendicatrices, qui sont réputées ériger des obstacles à la bonne marche de l'économie, à la libre exploitation des ressources naturelles ou à la mise au travail.

Organisations internationales, ONG, Eglises et autres fondations encouragent la constitution de nouvelles formes de solidarité « de base », jugées propices à porter la nouvelle idéologie de la solidarité et ses modes d'effectuation, et à prendre en charge des procédures que l'Etat n'assume plus, insuffisamment ou n'a jamais assumé, souvent faute de moyens (économiques, politiques, légitimatoires...) : associations locales, groupes de femmes, CBO's [*community-based organizations*] de toutes espèces tissant une société civile investie de tous les espoirs. Mais surtout une société civile non conflictuelle et apolitique, entendue comme enracinée dans la confiance et la solidarité, équilibrée et régulée par des mécanismes d'autocontrôle et de réciprocité, homogénéisée par les cadres normatifs des MDG, DSRP¹¹³, conférences nationales et partenariats internationaux. C'est « l'expansion des inclusions, considérée comme un projet de ré-encadrement, et la reconstitution de la société et de l'économie politique comme une série de domaines, programmes et sujets institutionnalisés dans la pluralité et 'reliés' » dont parlent Porter et Craig (2004 p. 390, ma traduction).

Dans cette section, j'examinerai trois cas de solidarité locale ou « communautaire », occupant des places différentes dans les configurations globales. Chacun représente une illustration des tendances que je viens de présenter, en particulier la portée et les limites de la vague de « *recommunitarisation* » des solidarités, et chacun, en lien avec d'autres études moins directement focalisées sur le sujet, m'a servi de terrain d'observation et de réflexion pour en construire le constat et l'analyse. Leur diversité pourrait abonder l'idée que cette vague possède bien une dimension globale : l'organisation décentralisée de la solidarité nationale en France dans le cas de la distribution du RMI ; une étude de cas portant sur la mobilisation des solidarités locales autour de l'accès aux soins des plus pauvres dans le Hadramawt (Yémen) ; et une forme associative de mise en œuvre de la solidarité pour l'insertion des « exclus », le dispositif des communautés d'Emmaüs.

21- Enraciner l'accès aux droits sociaux au niveau local : éclatement ou renouveau des solidarités en France ?

La protection sociale française est foncièrement ambivalente. Des phénomènes de *centralisation/décentralisation* ont toujours marqué l'édification du droit social dans le domaine de l'assistance. La tentation centralisatrice traverse l'histoire de l'Assistance sociale française, mais c'est aussi le cas dans d'autres pays, y compris des pays réputés autrement libéraux comme les États-Unis. Il est vrai qu'en France, les institutions de l'État central -notamment par l'intermédiaire de ses services déconcentrés- se sont parfois substituées à des institutions locales, dans l'attribution de droits et de protections que la loi avait codifiés. Dans ce premier mouvement, les collectivités locales ont vu s'appauvrir des compétences plus ou moins historiquement acquises. Cela produit, dans l'imaginaire

¹¹³ Respectivement Millenium Development Goals et Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté.

collectif, des représentations de l'action de l'État central en matière d'assistance plus proches du monstre froid que de la chaleureuse compassion attribuée aux instances locales, bien que le service de ces droits continue à s'effectuer le plus souvent par un partenariat entre branches locales des services centraux, telle la DDASS, et organismes publics ou privés locaux (municipalités, institutions religieuses puis associations...).

Le mouvement de centralisation s'affirme lors des grands moments de rupture politique ou sociale, notamment depuis l'explosion de la crise sociale dans les années 1970 avec la mise en place de *minima sociaux*. En effet, c'est bien au niveau central que sont apparues des nouvelles catégories de droit, correspondant à la création de nouvelles prestations (AAH, RMI, CMU, APA) ou transformant la nature de prestations existantes (ASE). Avec les Actes I et II de la « décentralisation », le mouvement se trouve inversé, mais toujours dans le cadre de la loi « centrale » qui fait obligation et sous le contrôle des instances centrales de régulation (Observatoires, Tribunal administratif, etc.). Si, en matière d'Assistance sociale, l'échelle territoriale locale s'est le plus souvent présentée comme la plus opératoire pour mettre en œuvre la décision « centrale » quelle est, en fin de compte, la nature de la décentralisation opérée par les Actes I et II ? Michel Messu et moi avons tenté de construire, et de répondre à cette question dans un long texte¹¹⁴.

L'évolution des différents dispositifs et modalités d'aide et d'action sociale, d'une part, et les mouvements de centralisation et décentralisation, de l'autre, correspondent en France à un partage des attributions entre niveaux d'intervention publique, qui produit *de facto* une division du travail social entre l'échelle nationale et locale à deux niveaux. On peut observer une première division en matière de dispositifs de protection sociale : au niveau de l'État demeure la protection rattachée à l'emploi et à la partie productive de la population, financée sur une base contributive¹¹⁵, tandis qu'au niveau local revient la prise en charge des populations en difficulté, cibles traditionnelles de l'assistance baptisée « lutte contre les exclusions » ou « lutte contre la dépendance », et désormais financée sur une base fiscale. Dans ce domaine de l'aide facultative ou obligatoire, le département peut partiellement se projeter dans des espaces d'action infra-départementaux (commune, agglomérations, commissions locales d'insertion...).

Un second niveau de division du travail social se fonde sur la différenciation des rôles : la stratégie globale, la mise en cohérence et la principale allocation de moyens sont assurés par l'État, alors que les fonctions de gestion, d'organisation et le niveau opérationnel reviennent aux départements et aux communes, au titre de leur plus grande proximité et d'une garantie de contrôle démocratique plus direct ; ou encore, une division entre édicton du droit (au niveau central) et services des droits (aux niveaux locaux). Dans le scénario de la décentralisation, l'État central doit pouvoir garantir un minimum de droits communs à tous les citoyens, tout particulièrement en ce qui concerne les *minima sociaux*. Au niveau de l'État central il s'agit de faire respecter les trois principes d'égalité des droits, de financement de la prestation quelles que soient les inégalités de situation des territoires et d'autonomie financière des collectivités locales. Les Départements quant à eux sont censés s'orienter principalement vers la construction d'une offre de services adaptée aux spécificités locales (Observatoire national de l'action sociale décentralisée 2003 p. 14-15).

¹¹⁴ [102]- DESTREMAU Blandine et MESSU Michel, 2008 : « Le droit à l'assistance sociale à l'épreuve du local » in : *Revue française de Science politique*, vol 58 n°5, octobre, pp. 713-742.

¹¹⁵ A l'exception notoire de l'AAH, l'API et le minimum vieillesse, des prestations non contributives qui demeurent gérées par l'Etat.

Cette division, inhérente à la décentralisation, engendre une tension juridique entre autonomie des territoires décentralisés et égalité des droits prévue par la Constitution et en principe garantie par l'Etat. Les Actes de la décentralisation se trouvent limités par le maintien des fonctions régaliennes et régulatrices de l'État central, ce qui augure de prévisibles conflits de compétence, d'autorité ou de légitimité entre ces différentes échelles territoriales. Michel Messu et moi posons donc la question des effets de la décentralisation sur l'application d'un droit, le droit aux prestations légales « de solidarité », au regard des enjeux de philosophie de l'action sociale qu'ils vont révéler. En particulier, nous nous demandons comment s'articulaient différentes échelles de solidarité et quelle pouvait être la portée de la dévolution locale d'une prestation nationale de solidarité.

Cette question se justifie par deux hypothèses, que notre travail a tenté de faire progresser. La première est que la partition institutionnelle produit des infléchissements du droit « dit dans la loi » et des ruptures d'égalité d'un point du territoire national à un autre. Or les configurations locales (régimes locaux d'insertion, contextes socio économiques, institutionnels et politiques) produisent des différences entre les départements, qui peuvent remettre en cause *l'égalité* de traitement des citoyens et donc *l'universalité* de l'accès aux droits, avec éventuellement une dynamique cumulative de handicaps entre départements qui s'en sortent bien et les autres, en plus grande difficulté. Ceci est d'autant plus le cas que le schéma de décentralisation repose également sur un principe d'attribution de responsabilité à un département et un seul, l'ayant droit ne pouvant s'adresser à n'importe lequel. En principe, les départements doivent prendre en charge au titre de l'aide sociale légale, toute personne dont le domicile de secours est fixé dans le ressort du département (normalement acquis par une résidence de trois mois sur le territoire du département). Le territoire de résidence prend donc une signification supplémentaire, celle de conférer des droits sociaux et, dans les faits, de déterminer l'accès effectif aux prestations correspondantes.

Notre seconde hypothèse est que, si la tendance des dernières années a bien été l'édification de catégories de prestations énoncées comme droits objectifs au plan national et qui remettent en cause la partition classique entre assurance et assistance, le mouvement de décentralisation amorcé depuis plus de vingt ans, qui représente une dévolution de leur mise en œuvre aux Départements, tend à superposer à la perception de droit des prestations légales des conditions d'accès de fait fortement déterminées par des dynamiques économiques et politiques locales différenciées. Les modes de faire, le mélange de liberté et de contrôle mutuel (entre partenaires, services, échelles d'intervention...), l'imbrication entre aide légale et aide facultative, et la marge d'appréciation laissée aux Départements qui tend à affaiblir le poids de la norme nationale au bénéfice des pratiques locales sont en effet de nature à favoriser un *retour de l'assistanciel tutélaire*, d'autant plus si le droit de recours reste théorique pour des usagers, prisonniers des logiques locales particularistes. De ce point de vue, la territorialisation locale serait nécessaire à ces logiques et les favoriserait.

L'examen des données et études disponibles nous conduit à avancer que la nouvelle répartition des compétences arrêtée par le législateur dans les Actes de la décentralisation, et notamment la désignation de « chefs de file » issus des territoires locaux pour la mise en œuvre de l'Aide sociale et de l'Action sociale, recèlent toutes sortes d'effets induits dont l'un, et non des moindres en termes de conception générale de la protection sociale, s'énonce en termes de disparité, voire d'inégalité, dans l'accès et l'application locale de

droits pourtant définis comme universels à l'échelle de la Nation. Nous avons montré que ces glissements, voire ces dérives, sont d'autant plus probables que la nature de la prestation, et le contenu du cahier des charges dévolu au Département, lui laissent une plus grande marge de manœuvre, le RMI représentant certainement un cas paradigmatique. Les politiques d'insertion, et tout particulièrement le RMI, illustrent en effet à quel point les effets de contexte socio-économique et institutionnel peuvent engendrer des différences de fonctionnement des dispositifs d'un lieu à l'autre. L'ambivalence peut être renforcée par la généralisation de la contractualisation dans certains domaines de l'aide sociale- surtout liés à l'insertion et à l'emploi, mais de façon croissante à la famille -qui introduit de la conditionnalité et renforce la dimension individuelle et comportementaliste de l'accès à un droit, le rapprochant des procédures d'octroi de l'assistance.

Des éléments d'enquêtes sociologiques qualitatives menées auprès des bénéficiaires, d'une part, et des ayants droit, d'autre part, tendent à confirmer, par l'examen fin des procédures d'entrée dans le droit, d'application des conditionnalités, d'attribution des prestations, de suivi et d'accompagnement et de construction des relations entre agents et employés, cette tendance à des formes de sujétion. En effet, dès lors que, comme on l'a évoqué plus haut, l'aide facultative apparaît comme un prolongement de l'autre, servie aux mêmes bénéficiaires (et non, par exemple, comme une forme alternative de compensation aux non bénéficiaires), on peut se demander si la différence de nature entre l'une et de l'autre est claire pour les bénéficiaires comme d'ailleurs pour les agents et personnels qui les octroient. L'ambivalence peut être renforcée par la généralisation de la contractualisation dans certains domaines de l'aide sociale -surtout liés à l'insertion et à l'emploi, mais de façon croissante à la famille. Généralisation de la contractualisation qui introduit de la conditionnalité et renforce la dimension individuelle et comportementaliste de l'accès à un droit, le rapprochant des procédures d'octroi de l'assistance.

Et c'est bien dans ce contexte ambivalent qu'il nous semble que la décentralisation, en remplaçant dans le giron de la proximité le service de prestations sociales, est propre à renforcer la fracture sociale, entre personnes productrices de richesses et bénéficiaires d'un droit social contributif, pensé comme incontestable et porteur de la reconnaissance sociale due au travailleur, et, personnes susceptibles de bénéficier de la seule « assurance d'assistance »¹¹⁶ reconnue au citoyen, mais que la mise en œuvre locale transforme en une sorte de droit conditionnel, quasi dérogatoire et prêt à réactiver la logique du soupçon. C'est-à-dire finalement, à fragiliser les acquis de leur consolidation en droits sociaux objectifs de prestations de solidarité nationale. C'est là la thèse que défend Robert Lafore (2004), qui y voit une nouvelle partition de la protection entre populations concernées, entre niveaux de prise en charge et entre les principes et les techniques de la prise en charge, à rebours « de la tradition solidariste qui a tendu à rattacher le plus grand nombre possible de personnes directement ou indirectement à la sphère productive » (p. 32-33).

L'accès aux prestations de solidarité (nationale), à ce « régime d'assurance d'assistance » et à l'exercice des droits qu'il peut ouvrir se trouvent ainsi frappés par les effets discriminatoires de la territorialisation locale de l'aide et l'action sociale, c'est-à-dire de la territorialisation des modalités pratiques de mise en œuvre de certains de ces droits. Plus qu'une partition de la protection sociale globale, c'est sous la forme d'une mosaïque

¹¹⁶ Selon l'expression de Marcel Gauchet 1991.

de situations localement diversifiées, parfois radicalement hétérogènes, que se dessine le paysage d'une protection sociale toujours énoncée sous les auspices de la solidarité nationale et de la citoyenneté.

En fait, le territoire pertinent en matière d'Action sociale ne s'impose pas. Aucune évidence ne préside au choix du Département comme unité d'élaboration -même dans le cadre de la loi nationale- d'administration et de mise en œuvre de la solidarité nationale. En principe, « la décentralisation peut responsabiliser les administrations et permettre ainsi une meilleure adéquation entre les ressources et les préférences. Elle peut aussi introduire une concurrence entre collectivités territoriales et améliorer ainsi l'efficacité du secteur public. Des considérations politiques plaident, elles aussi, en faveur de la décentralisation : en rapprochant les autorités des citoyens, celle-ci permet de renforcer la démocratie locale » (Joumard et Kongsrud, 2003, p. 170, au sujet des pays de l'OCDE). La proximité apparaît comme un registre de justification mobilisé de façon récurrente. Ce serait, d'une part, par souci d'efficacité, car plus en prise avec les problèmes locaux, que l'échelon départemental a été retenu, et, d'autre part, dans le principe de subsidiarité que la décentralisation a trouvé sa légitimité.

Nous concluons que c'est pourtant abusivement que la proximité se voit parée de toutes les vertus d'efficacité et de réactivité. La proximité dans le traitement des problèmes rencontrés localement est en effet loin d'être un gage de réussite. Si elle permet toutes sortes de discours sur l'efficacité des politiques transversales conduites sous l'autorité de l'exécutif local, sur le développement de la démocratie participative, etc., elle n'en a pas encore fait la preuve. L'idée selon laquelle les échelles territoriales locales, par opposition au national ou au central, parce que plus proches des problèmes posés posséderaient *ipso facto* des réponses plus appropriées, ne va pas de soi. La proximité n'a pas intrinsèquement la vertu de majorer la réponse sociale aux difficultés, de même que la réponse nationale et centrale ne se produit pas uniquement de manière inadaptée ou décalée, pour ne pas dire inopérante. En somme, la question de la pertinence du territoire est loin d'être une question simple. Dans certains cas, elle transforme, au-delà des formes de la gouvernance de l'aide et de l'action sociales, le rapport que celles-ci étaient censées entretenir avec le bénéficiaire. À l'échelle nationale, le traitement se veut impersonnel et égalitaire, les caractéristiques secondaires du citoyen localisé sont ignorées si ce n'est, gommées. À l'échelon local, il en va tout autrement, ses qualités de citoyen localisé appellent, bien souvent, un traitement différencié. D'aucuns parlent dans ce cas de « néo-féodalisation » et de « corporatisme territorial ».

De surcroît, la proximité qui sert d'argument d'évidence n'est en rien un gage d'efficacité. L'étude suscitée, qui porte sur l'ensemble des pays de l'OCDE, conclut de la sorte :

« La décentralisation peut néanmoins générer des pertes d'efficacité, rendre difficile la mise en place de politiques redistributives et compliquer la mise en œuvre de politiques macroéconomiques cohérentes. Du côté des dépenses, la décentralisation peut être sous-optimale dès lors que sont importants les économies d'échelle et les effets de *spillover* géographique -effets fréquents car peu de biens publics sont des biens purement locaux par nature. Du côté des revenus, rares sont les assiettes fiscales qui peuvent être gérées au niveau local sans risquer de mettre en péril les objectifs nationaux ou de soulever des problèmes sérieux de redistribution » (Joumard et Kongsrud, 2003, résumé).

De ce point de vue, la proximité territoriale et le territoire de manière générale, quelles que soient leurs déclinaisons, sont d'abord des questions avant d'être des réponses. Et la question centrale qu'ils posent est celle

Ce cas met au jour la collusion entre une solidarité *top down*, celle issue de la décentralisation, et des modalités locales (au niveau départemental) de négociation et de reformulation politique de cette solidarité citoyenne. Il pose la question de l'adéquation entre compétences requises et niveau territorial, que nous retrouvons dans le second cas : celui d'une mobilisation des solidarités locales pour l'accès à la santé, complémentaire et palliative des moyens mis en œuvre par l'Etat.

22- La solidarité communautaire mobilisée pour l'accès des pauvres aux soins de santé dans le Hadramawt (Yémen)

La difficile intégration des logiques institutionnelles internationales dans les structures et configurations locales, et la mobilisation des solidarités locales dans un nouveau « projet » communautaire, ont constitué le prisme d'analyse d'une étude que j'ai menée dans le Hadramawt (Yémen), autour de la mise en pratique des procédures d'exemption des coûts prévues par la réforme du système de santé¹¹⁷.

Depuis 1999, le Yémen a adopté un plan de réforme du système de santé, qui implique la mise en place de dispositifs de recouvrement des coûts (soins, services d'analyse et de diagnostic, médicaments) auprès des patients. Pour ce qui est des soins, auparavant fournis gratuitement par les centres publics de santé, cette réforme induit des coûts supplémentaires pour la population y ayant recours. Pour ce qui est des médicaments, il est attendu que les coûts diminuent, puisque les patients devraient être fournis directement à la pharmacie de l'unité de santé, à un prix inférieur à celui des pharmacies privées. La réforme comprend également un objectif d'amélioration de la qualité des soins et de l'accès aux soins, de même qu'une clause d'exemption des plus pauvres de ces coûts (ainsi, d'ailleurs, que de ceux de l'éducation).

Le droit à l'exemption est lié à l'accès au statut de bénéficiaire de l'aide sociale, et couvert par la même loi. Sa mise en œuvre pose un grand nombre de problèmes. Le premier est la diffusion de l'information auprès des diverses instances concernées, des intervenants et des pauvres eux-mêmes. En outre, certaines administrations et des centres de santé sont réticents à encourager les bénéficiaires potentiels à demander leur droit, craignant une affluence qui devienne ingérable sur les plans humains et financiers. Un autre problème réside dans la mise en place de procédures d'attribution et de suivi, et dans la concrétisation de protocoles financiers.

Parallèlement, la « société civile » est de plus en plus appelée à jouer un rôle dans la fourniture de services de santé au Yémen, selon les argumentaires similaires à ceux énoncés pour l'ensemble des pays du monde (diversification de l'offre, inefficacité des

¹¹⁷ [91]- DESTREMAU, Blandine, 2006 : "Décentralisation, solidarité communautaire et assistance publique : réflexions sur une étude de cas au Yémen" in : *Affaires locales. De l'espace social communautaire à l'espace public politique*, sous la dir. de Michèle Leclerc Olive, Karthala – Gemdev, Paris, pp. 181-196.

[82]- DESTREMAU, Blandine, 2004 : "L'exemption du coût des soins et l'accès des plus pauvres à la santé dans le cadre de la réforme du secteur de santé au Yémen" in S. Chiffoleau (dir.) : *Politiques de santé sous influence internationale. Afrique, Moyen-Orient*, Paris/Lyon, Maisonneuve et Larose/Maison de l'Orient et de la Méditerranée, pp. 237-264.

[74]- DESTREMAU Blandine, 2003 : "Solidarité et accès à la santé pour les plus pauvres : une étude au Yémen" in Jean-Luc Dubois, Jean-Pierre Lachaud, Jean-Marc Montaud, André Pouille (dir.) : *Pauvreté et développement socialement durable*, Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 99-115.

services publics, avantages attendus de partenariats avec le secteur privé, d'une situation concurrentielle et d'une logique de marché). Si quelques associations se distinguent par un déploiement de leurs activités dans plusieurs régions du pays, la plupart ont des visées locales, communautaires et caritatives. Dans le Hadramawt, région de l'ex-République Démocratique, leur nombre est important et leur implantation sociale profonde. Une mission réalisée en mai 2001 pour le compte de l'association française Médecins sans Frontières, m'a permis de constater à quel point le réseau qu'elles tissaient constituait une ressource pour la population de la région.

Les Hadramis expatriés forment une véritable diaspora, forte des liens gardés avec le pays et entre eux, et enrichie par ceux noués à l'occasion de multiples mariages dans leurs pays d'implantation. À côté de la construction de palais fabuleux, l'entreprise d'œuvres charitables ou culturelles apparaît comme l'un des vecteurs de maintien de ces liens et de valorisation de la réussite des marchands. Le secteur de la santé est un des enjeux de cette solidarité, tant les problèmes sont cruciaux et les services insuffisants, ou inaccessibles. Cet enjeu est devenu encore plus pressant dans le contexte actuel de l'intégration du Hadramawt -province de l'ex-République Populaire Démocratique du Yémen- dans un Yémen réunifié dans lequel le Nord les dominait. La décennie passée est marquée par le recul de la qualité des services et de leur accessibilité par rapport aux deux périodes précédentes -le protectorat britannique et le gouvernement socialiste- et par la crise économique. La difficulté à faire le deuil de vingt-cinq ans de socialisme, pendant lesquels des services publics de relativement bonne qualité étaient fournis gratuitement, et celle à légitimer l'autorité du pouvoir actuel, renforcent la résistance à la mise en œuvre des réformes.

Lors de mon travail de terrain, je trouvai une situation de grande mobilisation autour de l'accès aux soins des plus pauvres. D'un côté, le directeur local du bureau d'aide sociale s'était engagé dans une activité énergique d'information généralisée des personnes supposées éligibles au sujet de leurs droits à l'exemption, auprès des directeurs d'établissements sanitaires et éducatifs, pour les informer de leurs obligations légales, et auprès d'associations caritatives et de bienfaiteurs, afin de solliciter leur appui pour la viabilité du système. Lui et ses collaborateurs avaient mis en place un système d'enregistrement dans les bureaux locaux de la Caisse d'aide sociale, permettant un suivi des situations familiales et la recherche d'aides supplémentaires auprès de partenaires de la société civile. En outre, un véritable réseau s'était organisé entre praticiens de la médecine, directeurs d'établissements de soin, pharmacies, généreux donateurs, associations caritatives et responsables de bureaux locaux d'administrations sociales, dans le but de permettre aux établissements de soins d'accorder l'exemption sur une base aussi large que possible, de soulager les pauvres d'une partie des frais d'achat de médicaments et de mettre à leur disposition des unités de santé alternatives. Les directeurs d'hôpitaux considéraient qu'il était de leur devoir d'exempter les plus pauvres, faisant passer leur éthique d'assistance avant leurs soucis budgétaires (souvent graves), et avant les consignes ministérielles. Cette sorte de « grève du zèle de la solidarité » s'apparentait à une forme de résistance à l'intégration dans la nouvelle république, et à l'homogénéisation *par le bas* des services sanitaires.

Ce réseau de bonnes volontés en était venu à constituer un véritable filet de sécurité pour les plus pauvres, dans le sens où toutes les misères matérielles et sanitaires étaient potentiellement prises en considération et soulagées. Le fondement des attitudes de solidarité constatées dans le Hadramawt est enraciné dans la religion musulmane, qui

valorise les actes de charité comme un devoir de tout croyant, spécifiquement lorsqu'il a les moyens de donner. Le « solidarisme charitable » s'y trouve particulièrement virulent. Il prend place dans un contexte social extrêmement hiérarchisé, où la place de chacun est commandée par son statut. La solidarité réaffirme la place de chacun dans le système social et contribue à le reproduire. Contrairement à l'acception vulgarisée par la Banque mondiale, et conformément à celle développée par Bourdieu, le « capital social » n'est pas qu'un « instrument » positif, ni même neutre, de construction de liens sociaux. Il est aussi, et peut-être avant tout, un moyen de reproduction de la société dans ses différenciations et ses inégalités, *a fortiori* lorsqu'il se centre sur des pratiques de charité et de solidarité. Son potentiel en termes de cohésion et d'intégration sociales se prête néanmoins à renforcer les capacités des administrations locales de développement et de lutte contre la pauvreté, qui peuvent le valoriser et le formaliser pour accroître leur propre légitimité et leur efficacité.

Ce cas illustre l'efficacité et la portée d'une forme de solidarité hybride, entre « tradition » (des comportements, des pratiques, des signes de statut) et « modernité » (l'objet de la mobilisation : l'accès aux soins, l'intervention des structures déconcentrées des services publics, ...). Il montre comment elle est mobilisée pour fournir des ressources complémentaires à la mise en œuvre de droits sociaux quand les services de l'Etat n'en ont pas les moyens, et donc pour combler une partie de la brèche en édicton de droits et accès aux droits. Elle remplit un rôle structurant de la société locale par le biais de l'appartenance et de la configuration identitaire, de la reconnaissance et de la reproduction de la place de chacun.

Toutefois, de façon assez similaire au cas précédent, la politique locale et les enjeux de reproduction de positions sociales dominantes investissent le champ de la solidarité et y puisent également des ressources, qui contribuent à reproduire ces positions dominantes, et donc à reproduire aussi la situation initiale d'inégalités. De surcroît, les effets de la mobilisation solidaire en termes d'accès aux services de santé, de durabilité, de reproductibilité, sont limités, d'une part par la nature même de l'élan solidaire, et par la faiblesse de son institutionnalisation ; mais aussi par la taille du collectif qui en constitue le socle de mutualisation, l'assiette. Pour promouvoir l'équité, comme la réforme du secteur de santé au Yémen est supposée le faire, il serait nécessaire d'élargir la base de solidarité pour diminuer les inégalités entre localités, zones, et régions, par le biais de reversements, ou de dotations budgétaires modulées, fonction que seul l'Etat pourrait prendre en charge.

Dans cette étude, nous n'avons pas pénétré à l'intérieur de la « boîte noire » des solidarités associatives, ce que je vais proposer dans le troisième cas : celui des communautés d'Emmaüs, issues d'initiatives individuelles, rassemblées en fédérations nationale, européenne et internationale. La solidarité est ancrée dans les règlements internes aux communautés et dans les normes du mouvement, autonome mais articulé de diverses manières aux dispositifs publics.

23- La solidarité réinventée : les communautés d'Emmaüs, havres protecteurs

Fondées, pour les premières d'entre elles, il y a plus de cinquante ans, les communautés d'Emmaüs sont des lieux de vie et de travail, qui accueillent surtout des hommes, mais

aussi des femmes, compagnons et compagnes¹¹⁸. Les communautés, imaginées d'emblée inscrites dans la solidarité internationale¹¹⁹, ont été destinées à la fois à soulager et accueillir des hommes isolés et en mal d'intégration dans la société, et à aider les familles mal-logées, pour lesquelles, sous la direction de l'Abbé Pierre, des logements étaient construits sur des parcelles récupérées, occupées, négociées. Les objectifs d'accueil et d'entraide étaient pensés hors de tout dispositif social. Les communautés sont demeurées inscrites dans cette fonction, cette pensée, cet objectif, bien que depuis lors, les liens avec les dispositifs des politiques sociales n'aient cessé de se resserrer.

Le dispositif est à la fois simple et très novateur. Il vise à sortir des personnes en difficulté économique et affective (voire administrative ou légale) de leur isolement et de leurs difficultés matérielles -logement, revenu- en leur offrant un accueil, sans limitation réglementaire de durée, dans des structures communautaires, dans lesquelles s'engagent également, par solidarité, des bénévoles. Ces communautés sont engagées dans une activité économique suffisamment rémunératrice pour faire vivre l'ensemble des personnes qui en dépendent, mais au prix d'un statut d'exception à l'application du droit du travail : la récupération, le tri, la remise en état et la vente d'objets divers, donnés par des particuliers, des entreprises et des collectivités¹²⁰. La communauté fournit en interne un certain nombre de services visant à donner aux compagnes et compagnons les moyens d'accéder à des droits civiques et sociaux -santé, retraite, papiers- et à des loisirs. En outre, l'appartenance à une communauté vise à construire un sens « transcendantal » à ces dispositifs pratiques par la référence à des valeurs fondatrices et partagées et par l'exercice de la solidarité dans des modalités diverses.

Plusieurs années de travail d'observation participante et d'entretiens m'ont permis d'analyser la portée de la solidarité qui, multiforme, est une valeur morale fondatrice des communautés d'Emmaüs et un principe structurant de ses pratiques. Elle justifie leur existence et l'engagement des salariés et bénévoles, et même des compagnons. Elle « appelle » des personnes extérieures au mouvement -clients, donateurs, partenaires, municipalités, bénévoles, simples citoyens, ... La solidarité est le principe qui permet de distinguer la communauté d'une entreprise, fût-elle d'insertion, les responsables de directeurs, les compagnons de travailleurs pauvres. En d'autres termes, c'est du fait de la solidarité -en ses diverses expressions- que les communautés se différencient d'entreprises. Les communautés sont en elles-mêmes une expression de solidarité, puisque ce sont des structures destinées à accueillir et faire vivre -au sens matériel mais aussi humain, voire spirituel- des personnes dont le profil, construit comme un archétype bien qu'il corresponde à des situations et des trajectoires très différenciées, est d'être en grande difficulté. A cette fin, les communautés sont organisées comme des lieux de vie et de travail associatifs, dans lesquels participent également comme travailleurs, des bénévoles, membres ou non de l'association. Le travail sur lequel repose leurs activités est donc bénévole, salarié et « solidaire » (i.e. celui des compagnons). Les clients sont

¹¹⁸ J'ai produit un article sur ce travail, et suis en train de rédiger un ouvrage : [104]- DESTREMAU, Blandine, 2008: "Compagnon d'Emmaüs : fin du parcours, ou début d'une autre vie ?", contribution présentée au colloque "L'Etat social à l'épreuve des parcours de vie", éditions Academia Bruylant, collection "Intellection", à paraître. La dimension de genre, et la question de la place et des parcours spécifiques de femmes, ne seront pas traitées ici.

¹¹⁹ Un nombre relativement important d'ouvrages relatent le lancement du mouvement Emmaüs, et construisent son historiographie, voire sa légende.

¹²⁰ La récupération et revente de matériaux dans des décharges ou auprès d'entreprises a pratiquement disparu, à l'exception du papier / carton. Elle reprend vie avec l'engagement de certaines communautés dans le tri de déchets et le démontage des « bleus-blancs-gris », en contrat avec des municipalités (directive européenne DEEE adoptée par décret en juillet 2005).

présentés dans le matériel de communication du mouvement ou des communautés comme effectuant eux aussi un geste de solidarité, et c'est souvent parmi eux que se recrutent les bénévoles. Au sein des communautés, se réalise une certaine mutualisation des fruits du travail, dès lors que tous les compagnons reçoivent la même rétribution (hébergement, nourriture, diverses primes...) du moment qu'ils sont assidus, quel que soit leur niveau réel de productivité. S'y effectue aussi une redistribution interne en faveur des retraités et de personnes sans couverture sociale ou dont certains besoins de soins de santé et d'appareillage dépassent les ressources. La prise en charge collective de formations (coût et manque à gagner en termes de travail) représente également une forme de mutualisation solidaire au sein de la communauté.

Mais la solidarité qui traverse les communautés n'est pas tournée uniquement vers la survie du groupe ; elle s'adresse aussi à d'autres. La solidarité avec « l'Autre » prend diverses formes, et remplit diverses fonctions. On peut la concevoir en sphères différentes. Une sphère de solidarité est à destination de personnes « en galère », auxquelles les compagnons peuvent s'identifier. Une de ses formes est l'une des fonctions premières des communautés : l'accueil de chaque homme ou femme qui adviendrait à frapper à la porte de la communauté¹²¹, et traduite réellement dans, fonction inscrite dans les missions des communautés. Par là, la « solidarité avec l'autre » devient un peu « la solidarité avec soi-même » lorsque l'autre -qu'on a été ou qu'on pourrait devenir ou redevenir- est absorbé dans la communauté, ou lorsque, comme c'est souvent le cas, les compagnons rappellent qu'eux aussi sont passés par la rue. C'est sur cette base que reposent en grande partie la justification et la cohésion de la communauté. Une pratique de cette forme de solidarité avec « l'autre qui nous ressemble » est la distribution de soupe dans la rue, le soir, pendant les mois d'hiver. C'est une activité qui, outre l'effort financier effectué par la communauté, repose pour une bonne part sur la participation des bénévoles. Autre forme encore de solidarité, les communautés trient et rangent en carton ou en sac des vêtements non vendus, qui sont donnés à des vestiaires, dans lesquels des personnes en grande précarité, ou vivant dans la rue, viennent se changer. Lors d'urgences, les communautés sont sollicitées pour fournir vêtements, couvertures et ustensiles de base aux familles qui ont perdu tout leur foyer. On peut ajouter à cette diversité de formes la solidarité de proximité, avec des familles démunies recensées et envoyées par un travailleur social de secteur. Ces familles arrivent avec un bon, qui décrit leur situation et justifie leur besoin de meubles, vêtements ou autres ustensiles de première nécessité.

Une autre sphère est représentée par la solidarité avec les autres communautés : échanges de services, dons de matériel, mise à disposition de compagnons ou de véhicules à des moments de tensions en ressources humaines. La solidarité prend aussi une forme internationale, en relation avec Emmaüs International. Des objets sont acheminés par camion ou par bateau. Ils seront vendus, produisant à la fois du travail, de l'activité et des revenus. De l'argent est envoyé lorsque le transport est trop coûteux, et que les

¹²¹ Dans la plupart des cas, le nouveau compagnon arrive soit d'une autre communauté, soit de la rue *via*, ou non, un centre d'hébergement soit encore d'un épisode de sa vie qui le laisse en précarité (expulsion de logement, séparation, perte d'emploi, maladie ou handicap...). En principe, toutes les personnes qui se présentent bénéficient de l'accueil, qui est une des règles de base des communautés. Cependant, dans les faits, les responsables exercent une certaine sélection, afin de ne pas déséquilibrer leur communauté (socialement ou économiquement), et préservent certains « quotas » entre jeunes et plus âgés, français et étrangers, entre qualifications, types de souffrance sociale et capacités à s'adapter... La personne non désirée peut être immédiatement réorientée ou acceptée quelques jours, le temps qu'on puisse lui proposer un accueil dans une autre communauté.

partenaires du monde en développement ont un projet particulier. Finalement, la solidarité internationale peut aussi prendre une forme plus conjoncturelle : don du chiffre d'affaire d'une journée de vente aux victimes du tsunami, versement des bénéfices des ventes du salon annuel de la Porte de Versailles à des projets dans les pays en développement, etc.

La solidarité intervient donc comme une valeur morale qui justifie l'existence de la communauté par autre chose qu'elle-même, une sorte de transcendance illuminée par l'aura de l'Abbé Pierre. Chaque compagnon est ainsi mis en position non seulement de recevoir, mais également de donner, fidèlement à la réponse donnée par l'Abbé au premier compagnon, Georges : « aide-moi à aider ». Il échappe ainsi doublement au statut d'assisté : comme travailleur et comme solidaire et il est producteur de valeur économique et morale, non seulement pour lui-même, mais pour d'autres. Cette dimension apparaît souvent dans le discours des compagnons, qui expriment la fierté de se mobiliser pour d'autres qu'eux, d'être en position de donner. La solidarité opère donc aussi comme une justification individuelle qui donne un sens à leur présence dans ce lieu, à leur appartenance à un collectif et à leur identification à un groupe social qu'ils peuvent trouver par ailleurs peu valorisante. Par ces deux facettes, elle fait le lien entre la communauté et l'individu, en lui permettant d'exercer la solidarité dans une existence qui pourrait n'être remplie que de souci de survie.

Pour autant, la place de la solidarité dans la construction de l'image de soi et de la justification de leur présence est inégale parmi les compagnons : une bonne partie d'entre eux se sent peu concernée, et participe peu aux actions de solidarité. Certains rejettent ce qu'ils considèrent comme une fiction lénifiante et insistent sur leur statut de travailleurs mal payés. La rémunération qu'ils reçoivent pour leur travail leur paraît trop maigre pour qu'ils s'engagent encore dans des actions de solidarité, qu'ils laissent aux bénévoles : « nous, on travaille, eux, ils ont le temps ». Leur discours demeure ancré dans la nécessité et l'absence de choix et c'est avant tout par l'inaccessibilité du logement qu'ils justifient leur présence dans une promiscuité qu'ils subissent. Et les responsables peuvent déplorer la montée de l'individualisme et du consumérisme et regretter que la solidarité soit plus l'affaire d'eux-mêmes et des bénévoles que des compagnons, qui souvent se considèrent avant tout comme des travailleurs (et donc pas comme des bénévoles).

En tant qu'action sociale soutenue par la vitalité des motivations altruistes des bénévoles, les communautés sont appelées à constituer des palliatifs à l'incapacité de la solidarité nationale à procurer des moyens compensatoires à l'exclusion du marché du travail et du logement, qui marque les trajectoires de vie des compagnons. Elles ne se substituent toutefois pas à la solidarité nationale, puisque les compagnons demeurent titulaires de leurs droits au regard de l'assurance sociale ou de la CMU, renoncent au RMI mais continuent à pouvoir le percevoir s'ils quittent la communauté, et ont droit à une pension de retraite. Bien qu'« alternatives » et ni totalement dedans, ni à côté, mais en lien, avec les politiques sociales, les communautés d'Emmaüs ont adopté certains de leurs grands objectifs, et notamment l'insertion. Pour autant, la mobilité importante d'une bonne partie des compagnons (entrées et sorties des communautés) ne peut signifier seulement qu'ils se réinsèrent dans le monde du travail productif et de l'autonomie responsable. Tout au contraire, on observe une grande inertie du mouvement d'insertion, qui conduit à penser que, loin d'être un passage, ces communautés apportent, en elles-mêmes, une réponse : l'insertion s'arrête au milieu du gué, comme cela a été noté dans le cas d'autres types de structures, elle s'enlise dans son propre dispositif, le moyen se mue en fin. Ceci est

d'autant plus possible qu'aucune condition n'impose de mettre un terme au séjour d'un compagnon dans une communauté, sauf inconduite majeure, et que la durée de séjour apporte des bénéfices internes, alors que se dégrade la capacité à vivre « dehors ».

Mais les communautés procurent autre chose, tout aussi nécessaire à la vie : filet de sécurité pour des personnes particulièrement vulnérables, alternatives humaines à la sécheresse des mesures administratives, cadre communautaire de prise en charge de personnes souffrant de solitude et ayant des difficultés à être autonomes, force de proposition et d'interpellation, mais aussi interlocuteur des services sociaux et même appui au « contrôle » de populations « déviantes ». Leurs fonctions se modulent selon les temps, les lieux les contextes et les trajectoires de vie. Du fait qu'il n'existe pas de limite fixée à la durée de séjour des compagnons dans les communautés, ces dispositifs de solidarité sont surtout très efficaces dans le soulagement de la précarité, entendue comme insécurité : la situation des compagnons y est stable tant qu'ils se plient à leurs règles. Le temps passé en communauté procure un temps de répit, un refuge, qui peut s'avérer définitif¹²².

Ainsi donc, ce qui peut être interprété comme un manque de dynamisme, ou même un échec, doit toutefois être considéré dans les termes mêmes de ses objectifs déclarés : constituer des communautés de travail et de vie, qui soient des remparts contre la solitude, la pauvreté, l'oisiveté, la déchéance et l'alcoolisme. Le partage et la solidarité procurent à tous des ressources enrichies par la mise en commun, et autres que celles de la famille. La communauté exprime, et manifeste, un partage de la responsabilité de la situation des personnes à qui elle s'offre par ceux qui y œuvrent.

Si la solidarité communautaire, locale ou de proximité se présente comme indissociable du « vivre-ensemble », des sociabilités et de la reproduction sociale, elle n'acquiert une place centrale dans les dispositifs promus à la faveur de la dimension sociale de la globalisation que parce qu'elle s'imbrique, comme paradigme et comme fait social, avec deux autres échelles de solidarité. D'une part, comme on l'a vu, par dévolution, subsidiarité, ou simplement division de la responsabilité sociale, avec les mécanismes nationaux de solidarité, dont elle ne semble pas à même d'égaliser la performativité en matière de satisfaction des besoins sociaux et d'élimination des formes de dépendance et de domination. D'autre part, surtout dans les pays en développement, les solidarités locales et communautaires sont articulées avec la solidarité internationale, qui leur sert souvent de justification, ou de béquille (idéologique, morale et financière).

3- Solidarité internationale et droits humains : éthique et rhétorique de la globalisation

Mon objet dans cette section n'est pas de traiter directement de la solidarité internationale, de ses acteurs, formes, transformations, etc. Une partie de ce travail a été présentée dans le chapitre I, et d'autres restent en projet. Cette section avance que le discours de la solidarité internationale constitue le versant éthique de la dimension sociale de la globalisation, et propose une analyse de la place de cette dimension de la solidarité

¹²² Mon étude m'a conduite à distinguer les compagnons « installés » (certains depuis plus de vingt-cinq ans) des « instables, à l'autre extrême (souvent jeunes, passant d'une communauté à l'autre suite à une bagarre, une humiliation, un malentendu, voire en alternance avec des temps à l'extérieur) ; et, entre les deux, des séjours de un à cinq ans, selon des profils divers.

dans les reconfigurations dont traite ce chapitre. Cependant, de la même façon que la solidarité, en passant du local au national, change de nature, loin de constituer une homothétie, ou un multiple, de la solidarité nationale à une échelle supérieure (supranationale), la solidarité internationale est fondée ailleurs, tout en en demeurant fonctionnellement une émanation.

Alors que la solidarité nationale, dans sa forme de protection sociale, est fondée juridiquement dans le Droit social, la solidarité internationale se réfère aux Droits de l'homme, dont la réalisation constitue désormais le creuset des discours de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité et de promotion de la sécurité humaine. Alors que la solidarité nationale manifeste par la mutualisation d'une partie du produit national ou des revenus qu'elle se fonde sur le principe de responsabilité collective, ou de dette sociale, la solidarité internationale s'en tient à la proclamation d'objectifs de versements d'aide, mus par un mélange de visées stratégiques (ouverture de marchés, aires d'influence...), de recherche d'absolution et d'ébauche de réparation pour les dommages causés par l'extension du capitalisme dans les pays en développement. Finalement, alors que les institutions de la solidarité nationale sont celles de la protection sociale, la solidarité internationale s'est construit des outils planétaires, qui traduisent une relation polarisée de pays riches à pays pauvres, ou expriment un *leadership* mondial (grandes conférences de l'ONU, objectifs de développement du millénaire, conférences de donateurs, tribunaux internationaux, interventions parrainées par le Conseil de sécurité, etc.).

Si son image publique dans les pays occidentaux est construite sur une opposition entre pays pauvres et pays riches, la solidarité internationale se configure cependant autour de multiples pôles régionaux, des réseaux, des diasporas, qu'on pourrait probablement étudier comme des relations de clientélisme. En outre, les positions respectives de pays donateurs ou bénéficiaires de la solidarité internationale ne sont pas figées : divers événements récents ont montré que des pays considérés comme pauvres pouvaient se porter au secours d'autres, touchés par des catastrophes, et l'on sait par ailleurs que l'assistance technique n'est pas l'apanage des pays de l'OCDE (voir par exemple l'assistance médicale fournie par Cuba à certains pays d'Amérique latine).

Dans cette section, je voudrais montrer que le cadre des droits humains, référent éthique de la solidarité internationale, est de faible effectivité en matière sociale, et qu'il semble légitime de considérer qu'il joue le rôle d'un substitut de droit social pour des populations dominées ou marginalisées par le capitalisme global. Solidarité internationale et droits humains représentent des institutions peu susceptibles de constituer des contrepouvoirs protecteurs aux intérêts du capitalisme global et des avancées de la marchandisation.

31- Les droits humains, référent éthique de la dimension sociale de la globalisation et de la solidarité internationale

Les appels se multiplient, au niveau international, pour rappeler que pauvreté et vulnérabilité représentent des violations des Droits. Et l'on constate, depuis une vingtaine d'années, la banalisation de l'invocation des droits humains (ou droits de l'homme) au cœur même d'interventions ou d'énonciations à caractère social, alors que celle des droits sociaux tend à se faire plus discrète. De nouveaux terrains sociaux¹²³ sont occupés, ou

¹²³ L'ouvrage de Colette Bec (2007) construit cette observation et cette réflexion autour d'un objet qui est l'évolution des politiques du marché du travail en France. Les « terrains » ou « objets » que je suggère ici ne sont pas exhaustifs : l'on pourrait tout aussi bien y ajouter le droit à la santé, les politiques à l'égard de minorités, certaines politiques familiales, de logement...

d'anciens reformulés, au nom des droits humains. Les organisations des Nations Unies sont à la pointe du mouvement, en particulier avec les objectifs de développement du millénaire qui, au-delà de constituer des objectifs de la solidarité internationale, représentent des droits fondamentaux en eux-mêmes, « les droits de chacun, sur la planète, à la santé, l'éducation, le logement et la sécurité »¹²⁴. Le lien entre droits humains et sécurité humaine, entendue comme développement des capacités fondamentales et satisfaction des besoins de base, sera ainsi décliné selon les champs de spécialisation des organisations. L'UNESCO a même instauré une division des droits de l'homme, de la sécurité humaine et de philosophie.

Le BIT n'est pas en reste. Le fait que le droit à la sécurité sociale soit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 22) et la Convention pour les droits économiques, sociaux et culturels (article 9) positionne son terrain d'action directement dans le champ du Droit. Toutefois, celui-ci s'est construit de façon essentiellement normative durant la première période d'existence de l'organisation et le constat est fait, depuis maintenant une dizaine d'années, de son impuissance à généraliser ce droit. L'adoption par la Conférence internationale du travail de 1998 de la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail manifeste un changement de paradigme. Non que les valeurs fondamentales de l'organisation aient été abandonnées ; mais elle adopte désormais une approche « promotrice » des droits, avec le but de « créer un plancher social de droits dans l'économie globale », et de favoriser l'adhésion des pays non signataires (ILO 2006). Cette approche s'articule avec des programmes incitatifs et d'assistance technique, visant un accompagnement des Etats et des partenaires sociaux dans la traduction de ces valeurs en stratégies nationales.

Il n'est pas jusqu'à la Banque mondiale pour inscrire son rapport mondial sur le développement 2006 dans le cadre d'un combat pour l'équité, en particulier sous la forme d'égalité des chances, laquelle est enracinée dans les différents corpus des valeurs universelles des droits humains, telles que définies notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les pactes des Nations Unies, auxquels ont adhéré la quasi-totalité des pays du monde, aussi bien au Nord qu'au Sud (Cling et *alii* 2005).

En outre, la promotion des droits de l'homme dans la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité constitue le combat de multiples ONG, en particulier dans le cadre du suivi des grandes conférences internationales, des contre-sommets ou du mouvement altermondialiste. En étudiant le cas d'Amnesty Internationale, Poinot (2004) montre comment la préoccupation pour les questions économiques et sociales engendrées par la globalisation constitue une nouvelle orthodoxie pour les organisations jusqu'à présent préoccupées essentiellement de Droits de l'homme sous leur aspect civiques et politiques. Elle rejoint la « droit-de-l'hommissation » d'organisations à finalité sociale, en une convergence rendue possible par la fin de la guerre froide, qui cristallisait les positions. En témoignent l'essor de débats philosophiques, de travaux œuvrant à l'opérationnalisation des notions sous-tendues par le concept de droits de l'homme, de mémoires d'étudiants, de formations universitaires ou professionnelles, de centres d'études ou militants, d'associations, la banalisation des références aux droits humains dans la presse, dans les commentaires de l'actualité, etc.. Leur engagement en faveur de la promotion des droits de l'homme dans la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité

¹²⁴ <http://www.unmillenniumproject.org/goals/index.htm>

s'alimente de la dénonciation, « l'incessant relevé des manquements à ses impératifs » (Gauchet 2000 p. 275) et de la montée en puissance des moyens d'information, qui permet « de rassembler les cœurs autour de certitudes ultimes sur le bien et le mal » (idem p. 276).

Contester l'enracinement exclusif de la pauvreté et de la vulnérabilité dans le champ de l'économie, où les années 1980 et 1990 ont contribué à les situer, pour les placer dans celui de la morale des droits de l'homme, aurait le pouvoir de *transformer la nature du problème qu'elles posent*. Il s'inscrirait désormais fondamentalement dans le Droit (Guilhot 2001, Madsen 2004). Parallèlement, les questions sociales semblent sortir du prisme politique et de celui des conflits engendrés par la libéralisation du travail et du commerce international, en les ramenant à une question humaine, voire humanitaire. La fin de la tension bipolaire de la guerre froide et l'expansion du capitalisme transnational ont incité à la production d'une représentation non-confliktuelle et consensuelle des questions sociales. La prédominance des économistes dans l'analyse des questions sociales, et celle des données et indicateurs qu'ils ont produits, a également contribué à reléguer au second plan les travaux de sociologues, anthropologues et politistes qui insistaient sur les processus de transformation sociale, les tensions et conflits engendrés, ou reproduits, par la globalisation. Cette représentation ignore la violence des rapports de force qui se nouent autour de la réglementation du travail, de la protection de l'environnement, de la régulation du commerce mondial, de l'établissement des normes sociales, du contrôle des grandes épidémies, de la lutte contre la pauvreté et de la sécurité alimentaire... Elle promeut la formulation des grandes questions sociales en termes de problèmes techniques, de gouvernance, de *management*, de promotion des droits humains et de collectifs de solidarité fondés sur la sociabilité de proximité.

Les droits de l'homme « vont tenir lieu tout à la fois d'idée du politique, de science de la société et de boussole de l'action historique, [...] ; ils dénoncent l'insupportable et définissent le souhaitable sans disputes interminables sur ce qui meut l'histoire et sur ce que son cours annonce » écrit Gauchet (2000 p. 268, 269). Fermement ancrée sur le socle moral et incontestable de la lutte contre la pauvreté, cette forme d'universalisation, correspond à une « sortie de l'âge des affrontements, le passage à l'idéologie consensuelle » (idem p. 278). Comment interpréter autrement l'admirable consensus autour des Objectifs de Développement du Millénaire ?

L'idéologie des droits de l'homme, tout en promouvant une individualisation émancipatrice, risque d'engendrer ses propres mécanismes destructifs, tant qu'elle ne construit pas les moyens de l'indépendance individuelle. Elle tend à produire un individu abstrait, quand l'individu concret est encore plongé dans les marasmes de la pauvreté et de l'insécurité, et se réfugie dans des modes de sociabilité qui menacent précisément son indépendance (caritatifs, religieux, clientélistes...). Dans les espaces dits « en développement », poreux aux interventions internationales, dominés par la conduite des intérêts occidentaux habillés de bonnes intentions (le libre-échange, la lutte contre la pauvreté, la démocratisation, les droits de l'homme...), les institutions nationales apparaissent de moins en moins légitimes à, et capables de réguler, protéger, par le droit social, *du fait de sa pertinence politique*, la place des groupes les plus faibles.

Deacon attire l'attention sur la montée d'un front de refus de l'aide, et en particulier de celle incorporée dans les Objectifs de développement du millénaire, qui continue à emprunter les vieilles routes de la domination Nord/Sud. Certains gouvernements du Sud accusent ceux du Nord, et les organisations internationales qui portent leurs valeurs

« universelles », de leur imposer des clauses protectionnistes, des conditions déloyales de concurrence ou de renforcer leur contrôle par le biais des conditionnalités dans le domaine des droits humains (attachées à l'aide ou au commerce internationaux). Ou allèguent que, loin d'être des anges gardiens, les activistes internationaux des droits humains seraient en fait « des « supporters des gangsters (impérialistes) globaux » qui utilisent les prétentions éthiques de la société internationale pour asseoir une nouvelle hégémonie globale (Weiss 1999 citant Wheeler 1996). Ou aussi qu'il relève d'une remarquable hypocrisie de promouvoir les droits humains au plan universel tout en refusant, ou en ne soutenant pas activement, la redistribution de ressources suffisantes par les gouvernements riches vers ceux qui n'ont pas les moyens de procurer l'essentiel des services publics à leur population ; ou encore en ne changeant pas les règles du jeu du commerce et des investissements internationaux, qui font le lit de la pauvreté et de la vulnérabilité (Weiss 1999, Koivusalo 1999, Deacon 2001, Deacon (éd.) 2000).

En outre, l'effectuation des droits humains bute sur la question de la responsabilité et la mise en œuvre de la solidarité comme arrangement institutionnel et financier. On a ici deux questions : d'une part, celle du potentiel d'effectuation de la solidarité lorsqu'elle se dit dans les termes des droits humains ; et de l'autre, celle du contenu, et de la portée, d'une solidarité instaurée au niveau universel. Quelle responsabilité collective penser au niveau global, surtout lorsqu'elle se dit en termes de droits humains, faute de correspondre à un contenu effectif de droits ? Qu'advient-il de ce couple solidarité / responsabilité au plan international, lorsque l'invocation des droits humains se réfère à un individu abstrait, déconnecté de ses conditions matérielles d'existence ? Que la notion de responsabilité qu'elle propose se dilue dans des formes collectives désincarnées (l'humanité), sans que les institutions juridiques et fonctionnelles établies à ces fins ne parviennent à lui procurer un contenu, à les constituer comme juridiquement opposables ? Ce couple peut-il devenir autre chose qu'une abstraction humaniste ? L'idéologie des droits humains ne tend-elle pas à produire un individu démuné, déraciné de tout cadre de solidarité et de responsabilité, surtout lorsque elle se pose à un niveau humanitaire qui dépolitise les utopies sont elle est héritière ?

32- Les droits humains, un droit sans effectivité en matière sociale ?

Il apparaît que les droits de l'homme sont convoqués non seulement pour « monter en noblesse », ou permettre de dépasser la pluralité des normes et des cultures en un universel fondamental, mais aussi pour contourner ce qui est présenté comme des « défauts de naissance » du Droit social, qui constitueraient autant d'obstacles à sa mise en œuvre.

Un premier obstacle, d'ordre philosophique et politique, est que, en tant que droits, les droits sociaux portent atteinte aux libertés et aux droits de propriété. Un certain nombre de philosophes *libertariens* (tels Hayek et Nozick) ont remis en cause la pertinence et le bien-fondé philosophique de la catégorie des droits sociaux, au bénéfice d'un entendement des droits humains qui insiste sur les libertés dites « négatives ». Il s'agit donc d'une discussion qui oppose droits humains à droits sociaux, limite la responsabilité à une dimension essentiellement individuelle, ne légitime de solidarité que discrétionnaire, et prône une approche managériale et technique des politiques sociales. Les droits sociaux, ou toute acception des droits humains qui élargisse la notion de responsabilité ou érige la solidarité en obligation, menacerait le libre exercice de la liberté, un droit humain à placer au-dessus de tous les autres. Si ces positions

libertariennes avaient contribué à poser comme évidence que les libertés individuelles d'agir occupaient une place prééminente et ne devaient en aucun cas être gênées par une responsabilité à l'égard du bien-être des autres, Amartya Sen a mis en avant que la pauvreté et la vulnérabilité constituaient en soi des atteintes à la liberté, et à ce titre devaient faire l'objet d'une responsabilité de chaque individu à l'égard d'autrui (Vizard 2005, De Munck et Zimmermann 2008).

Courtis (notamment 2001, 2007) réfute toutefois la *dualité de nature* couramment établie entre droits civiques et politiques (DCP) et droits économiques, sociaux et culturels (DESC), qui voudrait que les premiers engendrent exclusivement des obligations négatives, ou des abstentions (de la part de l'Etat), alors que les seconds impliqueraient la naissance d'obligations positives qui la plupart du temps nécessitent de puiser dans le trésor public. Il avance que les uns et les autres impliquent une combinaison complexe d'obligations négatives et positives de la part de l'Etat et que donc, de ce point de vue, les différences entre droits civiques et politiques, d'une part, et droits économiques, sociaux et culturels, de l'autre, sont de degré et non substantives¹²⁵. Si de fait la face la plus visible des DESC, celle qui constitue leur substance, leur contenu essentiel, est bien l'obligation de faire (en l'occurrence de fournir des services), on peut facilement y découvrir aussi l'existence d'obligations de ne pas faire (et le raisonnement inverse vaut pour les DCP) : par exemple, de ne pas endommager l'état de santé, d'éducation, de l'environnement, etc. On pourrait ainsi positionner chaque droit sur un axe, la place de chacun étant déterminée par sa combinaison d'obligations positives ou négatives.

Par ailleurs, un certain nombre de droits sont de nature hybride : le droit de propriété, entaché de considérations sociales, n'est plus absolu, et un certain nombre de libertés civiques et politiques ont une portée sociale, ainsi que Marshall le soulignait : telle la liberté de former des syndicats (Marshall et Bottomore 1992). L'opposition entre DESC et DCP serait donc plus idéologique que fondée en substance.

Une seconde difficulté à faire des droits sociaux un moyen de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité est d'ordre juridique : elle provient du fait que les droits sociaux sont en fait souvent de « faux droits », ou des droits non opposables. Les droits se distinguent d'autres types d'avantages, ou bénéfiques, par le fait qu'il existe un pouvoir judiciaire devant lequel la non-satisfaction de ce droit, ou le non-respect de l'obligation qui lui est afférente, puisse être portée pour être corrigée ou réparée. C'est à cette condition qu'un droit social (en ce qui nous concerne) devient un droit plein et entier. Or les droits constitutionnels et les droits de l'homme internationaux ont peu avancé en matière d'élaboration de normes juridiques qui rendent les droits sociaux opposables, tout comme en matière de construction d'institutions chargées de leur application (Courtis 2001).

Les menaces que font peser les restrictions budgétaires sur la satisfaction des besoins et droits sociaux, mais aussi la grande vague de promotion des droits humains que l'on constate depuis une quinzaine d'années, l'activisme des organisations « altermondialistes » et les déclarations des grands sommets « sociaux » ont favorisé la multiplication des tentatives qui visent à affirmer, et construire juridiquement, la capacité de porter devant des tribunaux les violations de droits économiques et sociaux (logement,

¹²⁵ Il mentionne ainsi le travail de Fried Van Hoof et Asbjørn Eide (Eide 1995) qui proposent de distinguer quatre niveaux d'obligations : à respecter, à protéger, à garantir et à promouvoir le droit en question. Courtis conclut néanmoins son texte (2001) sur la nécessité de maintenir la distinction entre les deux catégories, du fait qu'elle reflète l'opération de deux paradigmes politico-idéologiques ou deux matrices de régulation juridique.

santé, alimentation, eau...) et à inscrire dans les institutions du droit et la jurisprudence l'opposabilité des droits humains dans leur dimension sociale¹²⁶. Au niveau national, des démarches judiciaires peuvent être menées lorsque les droits sociaux, et en particulier le droit à la sécurité sociale, sont intégrés dans un corpus juridique qui les rend opposables. On sait qu'en revanche, certains droits, comme le droit à l'emploi, à la santé ou au logement, sont peu opposables, bien qu'ayant été parfois inclus dans les constitutions ou même le corps des lois nationales¹²⁷.

Au niveau international, la difficulté est plus grande encore. Christian Courtis (2007) montre que le droit à la sécurité sociale, par exemple, a été considéré comme justiciable par des tribunaux habilités à considérer les violations de droits appréhendés *a priori* comme civiques et politiques (en l'occurrence la Cour Européenne des Droits de l'Homme et la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme), par le biais de leur interconnection avec d'autres droits¹²⁸. Dans tous les cas, il s'agit d'individus ou de groupes d'individus qui portent plainte contre un Etat, et donc de revendiquer le respect, par cet Etat, de ses obligations en matière de sécurité sociale. A ma connaissance, aucune obligation de ce type n'incombe à une institution ou organisation internationale. Nous retrouvons ici la question de l'organisation de la solidarité comme modalité de financement des biens et services sur lesquels portent les droits sociaux.

Un troisième obstacle à promouvoir les droits sociaux dans la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité relève de l'économie : ils impliqueraient l'accès à des biens, et donc une augmentation des dépenses sociales. Or ces dépenses tendent à être opposées à l'efficacité économique et à être considérées avant tout comme un coût social. Cette tendance se constate au sein des économies nationales, de même qu'au plan international, où les dépenses sociales sont présentées comme grevant la compétitivité des pays. Le débat sur la protection sociale et les droits sociaux qui lui donnent une consistance juridique et effective, s'est de ce fait, rabattu sur des questions de moyens économiques et fiscaux et de coût d'opportunité pour les ressources publiques : les pays riches auraient les moyens de la protection sociale, les pays pauvres non.

A l'encontre de cette posture, toutefois, on retrouve l'argument présenté plus haut : certains de ces droits peuvent être promus, à peu de frais (économiques tout au moins), par des obligations qui n'impliquent que peu de dépenses publiques, mais nécessitent des compromis de nature politique puisqu'ils interfèrent avec le libre jeu du marché. A cet égard, il est intéressant de constater que les droits fondamentaux que défend le BIT dans le cadre de son nouveau paradigme d'action sont composés de quatre principes dont aucun ne constitue un droit-créance à proprement parler, bien qu'ils engendrent des obligations de la part des Etats. De fait, il s'agit essentiellement d'obligations

¹²⁶ Voir notamment Courtis 2001 et 2007, Social Watch 2006, International Commission of Jurists, Menendez 2003, New York University School of Law, Jean Monnet Center, Solomon 2007, Robinson 2002.

¹²⁷ En Zambie, par exemple, les droits civiques et politiques figurent dans la partie *Bill of rights* de la Constitution, alors que les droits économiques sociaux et culturels sont inscrits dans la partie « *Directive Principles of State Policy* », qui prescrit que le gouvernement doit s'efforcer de fournir, *inter alia*, de l'eau potable, des chances équitables d'acquiescer une éducation, des services médicaux adéquats, un logement décent à tous, etc. Mais il est clairement affirmé dans la même partie que ces principes directeurs ne sont opposables légalement par aucun tribunal, court de justice ou entité administrative. Ces droits fondamentaux n'en sont donc pas du point de vue légal (Mwale 2006). L'Afrique du Sud représente un autre exemple intéressant de mobilisation pour tenir les autorités publiques légalement responsables de la satisfaction des droits et obligations inclus dans la Constitution de 1996.

¹²⁸ En particulier : la sécurité sociale comme relevant des intérêts protégés par le droit de propriété ; les aspects procéduraux et l'interdiction de la discrimination et la défense du principe d'égalité.

traditionnellement classées parmi les droits civiques et politiques, et non les droits sociaux¹²⁹. Pour autant, l'organisation insiste sur le fait que les droits et les revenus sont indissociablement liés.

En outre, la tendance se renforce de considérer les dépenses sociales comme un investissement social, ce qui a comme avantage de les légitimer dans le cadre des efforts pour le développement social, voire pour celui de l'économie (e.g. du capital humain) à moyen et long terme¹³⁰. De surcroît, ces obligations ne doivent pas toutes émarger au budget public, mais peuvent être satisfaites par des relations entre l'Etat, des fournisseurs de services et les bénéficiaires. Ainsi, par exemple, des situations où les services de santé sont produits par des organisations mutualistes.

Il demeure que les dépenses sociales sont incontournables à la satisfaction de droits sociaux tels l'éducation, la santé, et la continuité du revenu pendant les périodes d'inactivité ou d'incapacité à travailler, qui en constituent le cœur, et requièrent l'organisation pratique et concrète de la solidarité et de certaines formes de redistribution ou de socialisation du revenu. La question de la solidarité est donc, aux côtés de celle de responsabilité, au cœur des tensions entre droits de l'homme et droits sociaux. Le BIT lui-même (e.g. ILO 2006) admet que les mécanismes de solidarité basés sur l'emploi ont prouvé leur incapacité à procurer à l'ensemble des travailleurs un minimum de protection sociale, et qu'il est nécessaire de modifier l'acception bismarckienne de la solidarité pour y inscrire des dispositifs diversifiés (communautaires, mutualistes, privés...), qui permettent de construire une sécurité de base pour une majorité, au lieu d'une sécurité plus exhaustive pour d'heureux élus. Pour autant, la solidarité internationale s'avère incapable d'inscrire la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité dans un contexte de droit effectif, et renvoie le plus souvent à un principe de bienfaisance, de bonne volonté ou de responsabilité individuelle. En revanche, le curseur du consensus international semble se déplacer vers un retour à la responsabilité des Etats, un relâchement des pressions qui s'exerçaient sur leur budget, et un encouragement à positionner les questions sociales au premier plan de leur agenda. Ceci, toutefois, sans pouvoir, ou vouloir, heurter les intérêts du grand capital.

La réalisation des droits sociaux-créance dépend finalement d'un choix politique, ils ne se réalisent qu'à la discrétion du législateur, « sous la réserve du possible » (Herrera 2006 p. 11). La mise en œuvre pratique (juridique, financière, institutionnelle...) des droits sociaux implique en effet des formes de *négociations* et de *compromis* (et non de consensus), au sein du groupe concerné (les citoyens d'une nation, les membres d'un collectif...). Ces négociations portent sur les objectifs visés (couverture des besoins, protection contre la pauvreté, l'absence de logement, cohésion sociale, contrôle...), les besoins considérés comme relevant du droit (alimentation, logement, accès aux soins...), la contribution de chacun à la mutualisation des ressources mises en circulation dans la pratique de satisfaction des besoins ciblés par ces droits (mutuelles, assurances sociales, fiscalisation...), la liberté laissée à chacun de mettre en pratique, au nom de la solidarité, ses penchants compassionnels (charité, aumône, dons...), les règles d'accès à des prestations et d'exclusion (contribution, besoin, appartenance à une catégorie

¹²⁹ Liberté d'association et la reconnaissance du droit aux négociations collectives ; élimination de toute forme de travail forcé ; abolition du travail des enfants ; et élimination de la discrimination dans le respect de l'emploi. Tous ces éléments insistent sur la primauté des droits des droits individuels (JOSE 2003).

¹³⁰ Certains chercheurs, toutefois, critiquent cette approche. Voir notamment Jenson 2008.

particulière...). Ces accords, négociations et compromis relèvent du politique. Comment installer, justifier, légitimer, financer, tous ces moyens au niveau international ?

Fondamentalement, la difficulté à promouvoir la protection sociale et la sécurité sociale comme droits au plan international achoppe sur le fait qu'ils sont portés par la solidarité internationale et son corollaire éthique les droits de l'homme, impuissants à mobiliser un principe de responsabilité qui puisse les rendre effectifs. Or l'on ne peut que mettre cette impuissance en relation avec le fait que ces droits, tels que codifiés dans le Droit social au plan national, sont présentés par les grandes firmes et certaines organisations internationales comme portant atteinte aux intérêts du capitalisme global et aux avancées de la marchandisation¹³¹. Les firmes multinationales, la Banque mondiale et le FMI ont poussé au démantèlement des protections dont bénéficient les travailleurs dans les pays en développement où le capital international cherchait à s'investir, au nom de leur compétitivité et de la réduction des dépenses publiques. Ils ont promu la rétraction de la responsabilité collective à l'égard des plus pauvres jusqu'à un plancher correspondant à la survie ou aux besoins fondamentaux, alors que les clauses de protection des travailleurs (effectifs ou potentiels) seraient pourvues par la responsabilisation individuelle ou dite communautaire. Ils ont favorisé des modalités de protection sociale fondées sur la patrimonialisation, inscrites pour l'essentiel dans le droit contractuel individuel et le droit de propriété privé. Le « renouveau des solidarités » correspondrait ainsi à un ajustement global des protections sociales à la bonne marche de l'économie internationale.

La défense des droits humains dans ce contexte s'accompagne d'un principe de contrôle, au nom de la sécurité, dans un amalgame entre sécurité humaine (i.e. *des personnes vulnérables*) et sécurité *contre* ces personnes vulnérables : contrôle des flux migratoires, des activistes sociaux et politiques, des bénéficiaires des programmes d'assistance, des gêneurs de l'exploitation pétrolière ou halieutique... La tension qui s'opère se situe alors entre droits humains, auxquels est rattachée la sécurité humaine, et sécurité tout court, tant il a été montré que les mesures sécuritaires en tout genre tendent à menacer les acquis des droits civiques et politiques. Plus encore, c'est au nom de la sécurité que les mouvements luttant pour plus de droits de l'homme sont bien souvent bridés, combattus et étouffés par des élites dirigeantes qui ont décodé à leur manière le changement de priorité de la communauté internationale et en ont « tiré argument pour multiplier les entraves -légales ou extralégales- aux activités des organisations sociales et politiques les plus indépendantes » (Polet 2008, p 14).

33- La solidarité internationale, impuissante face à la marchandisation du monde

Polanyi, dans son ouvrage devenu une référence canonique (1944, 1983 pour l'édition française), insiste sur le fait que la croyance utopique dans le marché autorégulateur, en considérant le travail comme une pure marchandise, néglige sa dimension humaine et sociale. Il en découle un risque de dissolution du principe même d'existence de la société. D'où la nécessité d'institutions, de pratiques, de lois, qui engendrent des formes de

¹³¹ On peut en trouver une illustration dans le fait que la mobilisation pour les droits civiques et politiques des dissidents chinois n'a pas son équivalent en termes de droits des travailleurs chinois embauchés directement, ou mis au travail par des contrats de délocalisation ou de sous-traitance par les firmes multinationales.

protection *contre* les effets de la pénétration totale du marché prétendument autorégulé dans les domaines de la monnaie, du travail et de la terre.

L'analyse de Polanyi a mis au jour une relation fondamentale, entre marchandisation et protection sociale, qui constituera un des piliers des classifications des systèmes institutionnels dans les pays de l'OCDE et de leurs dynamiques de transformation sur la base notamment du degré de « décommodification »¹³² du travail qu'ils aménagent (et en particulier celle d'Esping Andersen, citée plus haut). Polanyi, dans cet ouvrage, ne parle pas de droits sociaux, mais de lois sociales, et ne donne pas de contenu normatif à la protection sociale, la définissant par sa fonction, qu'il considère comme un prolongement des protections des marchés internes contre le marché mondial (protectionnisme au sens strict) : la protection sociale consiste en un principe interventionniste et collectiviste, à l'encontre du libéralisme et de l'individualisme radical, promus par le marché. Protection et libéralisme (radical, dans ce contexte) sont donc opposés. Les mesures, institutions, pratiques et lois, qui relèvent de cette fonction promeuvent soit des orientations nouvelles (interventionnisme de l'Etat notamment), soit le maintien conservateur de structures traditionnelles, retardant la destruction de la dimension collective des anciennes structures sociales ou en promouvant de nouvelles. Dans cette acception large, la protection sociale est nécessaire à la survie de la société, dépasse les intérêts d'une classe pour servir l'ensemble du système, et couvre des domaines bien plus larges que les assurances sociales : le contrat de travail, qui encadre et limite le libre jeu du marché, les réglementations protégeant les enfants, les politiques d'éducation, de santé, d'habitat...

La phase actuelle du processus de globalisation se traduit par des pressions renforcées en direction de la marchandisation (*commodification*) du travail, qui convergent de par le monde à renforcer la flexibilité et l'informalisation de l'emploi, et à renforcer le pouvoir (économique et politique) du capitalisme global au détriment de celui des Etats nationaux. Les travailleurs de plus en plus marchandisés se trouvent de moins en moins porteurs de droits en tant que tels. De plus, les conséquences de la marchandisation du travail ne pèsent pas seulement sur les travailleurs au travail (la perte de droits liés au travail), mais aussi sur ceux dont le travail salarié a disparu, du fait de la volatilité et de la liberté de circuler des capitaux¹³³. Une partie importante du travail nécessaire tant pour la production que pour la consommation est souvent non reconnue, sous-évaluée, et fortement féminisée. Et la logique du capitalisme sépare des actifs un ensemble de catégories -actifs potentiels, illégitimes, rejetés (âgés, handicapés, illégaux, transgresseurs de normes, malades...)- qui ne sont pas considérés comme habilités à bénéficier de la protection liée à l'activité professionnelle (Harriss-White 2002, 2007).

La liberté de « marchandiser » (le travail, la terre, les arbres, l'eau, les ressources du sous-sol, les savoirs ancestraux, la culture...) est revendiquée comme principe d'organisation du capitalisme dans les pays en développement, dans lesquels le front de lutte entre interventionnisme régulateur et libéralisme économique est particulièrement

¹³² La « démarchandisation » (*decommodification*) désigne le processus de libération ou d'indépendance des individus vis-à-vis des forces du marché du travail. La démarchandisation du travail est une fonction commune à tous les systèmes de protection sociale, mais elle atteint un niveau différent suivant les régimes.

¹³³ Les capitaux partent, les travailleurs restent, sans aucun des droits sociaux liés au travail. Les droits sociaux généraux liés à la citoyenneté auxquels ils font appel risquent alors d'une part de rester virtuels (faute de ressources financières liées à l'activité de travail) et d'autre part de déconnecter ces droits de ce qui a engendré leur revendication (la cessation de l'activité de travail). L'ex-travailleur rejeté n'est alors plus qu'un pauvre parmi les autres.

virulent. La « nécessité de protéger l'homme contre le marché », de soustraire le travail et la terre au marché, de desserrer l'étranglement de la société par l'économie, ou encore « d'équilibrer des libertés accrues avec des libertés amoindries » sur lesquelles insistait Polanyi (1983 p. 225, 323 et 326 respectivement), et qui constituent le cœur de la fameuse « démarchandisation », y sont niées dans une féroce lutte idéologique et pratique. L'asymétrie des forces y est d'autant plus grande que, à l'exception de l'Amérique latine, ces pays ont généralement engendré peu d'institutions capables de résister aux « démembrements », aux « liquidations », aux « dislocations » engendrées par la marchandisation (idem p. 214-215). Le texte de Polanyi est à cet égard d'une étonnante actualité, lorsqu'il affirme :

« La source réelle des famines de ces cinquante dernières années est le marché libre des céréales, combiné à un manque local de revenus. Des récoltes insuffisantes ont bien naturellement fait partie du tableau, mais en expédiant des céréales par chemin de fer, on a trouvé moyen de secourir les zones menacées ; malheureusement, les gens étaient incapables d'acheter les céréales à des prix qui montaient en flèche, ce qui, sur un marché libre mais incomplètement organisé, était obligatoirement la réaction à une pénurie » (p. 215).

Le BIT souligne que, à certaines exceptions près, la globalisation économique a tendu à renforcer la vulnérabilité des travailleurs, dénonce ce qu'il désigne comme des mythes fondateurs des réformes libérales et tente de promouvoir un consensus plus protecteur, en affirmant que les dépenses sociales sont un investissement et non seulement une dépense ; que la croissance économique ne réduit pas systématiquement la pauvreté et ne justifie donc pas l'abandon de politiques redistributives de protection sociale ; qu'il n'y a pas de *trade-off* entre l'équité ou les dépenses sociales d'un côté, et la croissance ou l'efficacité économique d'un autre (ILO 2008). Pour freiner la « course vers le bas » et le démantèlement des protections établies dans les décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale, l'organisation établit les planchers de droits et de sécurité qu'elle tente de promouvoir comme normes. Or, comme on l'a vu plus haut, les réformes de la protection sociale promues par des institutions « libérales » semblent aller dans le sens d'une *adaptation* des formes et fondements de la solidarité, et du rôle de l'Etat, aux nécessités du capitalisme, et non dans celui d'une protection *contre* ses effets destructeurs. Force est en effet de constater¹³⁴ que les interventions sociales qui se développent dans les pays du Sud sont impuissantes à infléchir les orientations du capitalisme libéral et leurs effets en termes d'accroissement de l'insécurité et de la vulnérabilité, surtout dans un contexte où ces interventions sont mises en œuvre de façon croissante par des groupes d'intérêt privés.

En effet, loin de représenter une sphère soustraite à la marchandisation, les biens et services liés à la protection sociale subissent le même type de pression et sont, de façon croissante, transformés eux aussi en marchandises¹³⁵. Cette transformation est portée par la pénétration de plus en plus accentuée, dans ce qui est devenu *le marché de la protection sociale* des grandes compagnies d'assurance et des intérêts financiers (santé, retraites...), de compagnies pharmaceutiques, de prestataires privés de services de santé, ou d'autres firmes qui se positionnent sur un marché engendré par le retrait de la

¹³⁴ Comme le font des chercheurs, notamment Jenson 2007 et 2008, Deacon 2001, Deacon (ed.) 2000, Koisuvalo 1999, Weiss 1999, Wiman et alii. 2007 ; mais aussi le BIT et un certain nombre d'ONG.

¹³⁵ On peut différencier, comme le font certains chercheurs, la « commodification » de la « marketisation », la première dérivant le processus de transformation en marchandises de « choses » qui ne l'étaient pas (terre, travail, eau, etc) ; la seconde de mise sur le marché de biens et services qui en avaient été extirpés pour constituer des biens publics.

puissance publique ou laissé libre par son incapacité à développer son offre, ou le manque de volonté politique pour occuper le terrain. La transformation des *besoins* en *demande* (solvable ou non), appelée à être satisfaite par des *marchandises* ou *commodités* (biens et services) tend à renforcer la vulnérabilité des personnes. Les droits sociaux sont transformés en *moyens d'accès*, voire en droits de propriété, et les « porteurs de droits » se trouvent de plus en plus considérés comme des clients et des consommateurs de services (d'assurance, de biens de santé, d'eau...) et non comme des citoyens ni même des usagers. C'est ce que Barbara Harriss-White (2002, 2007) qualifie de *hidden politics of commodification* et Meri Koivusalo (1999) de *trade-creep*. Les consommateurs non solvables deviendront la cible des programmes d'assistance incitative, soumis à conditions, contrôles, justification.

Bob Deacon remarque qu'une coalition d'acteurs internationaux, étatiques et non-étatiques, se constitue pour remettre en cause ce consensus, en pointer les échecs et retourner à une *vision politique de la politique sociale* qui repose sur le développement du marché intérieur, le respect des préconisations du BIT en termes de travail décent, la construction nationale, et la stabilité politique¹³⁶. Et l'on constate qu'un certain nombre d'Etats (e.g. le Maroc, la Corée du Sud, le Taïwan, la Tanzanie, l'Uruguay), loin de suivre les recommandations préconisées (ciblage, dont le coût est évalué à 15% des prestations versées, régimes de pension fondées sur la capitalisation, conditionnalités imposées aux bénéficiaires de l'assistance) prennent un nouveau tournant *politique* en tentant d'élargir les couvertures assurantielles, de revaloriser les mécanismes contributifs, de promouvoir l'inclusion des classes moyennes. Plus largement ils affirment la fonction politique de la politique sociale et le rôle de l'Etat par la mise en œuvre de politiques de développement social à large spectre, reposant sur un système de droits et non de conditions d'éligibilité, dans une perspective de durabilité et de viabilité politiques et sociales.

Bien souvent, pourtant, l'intervention du capital international et l'absence de démocratie rendent impossible que les politiques sociales, ou les effets sociaux des politiques économiques, deviennent l'objet de débats nationaux visant à déterminer quels sont les droits qui relèvent de la responsabilité collective et les biens qui doivent être fournis par la puissance publique, et lesquels de la responsabilité individuelle, ou de la satisfaction par le marché. Au contraire, les enjeux sociaux deviennent sources de conflits sociaux, dans les pays où ils remettent en cause des acquis dans la sphère du travail et des revenus ; et de conflits parfois armés et militarisés, là où leurs effets portent atteinte au niveau ou à la qualité de vie des populations, ou encore là où la concurrence pour les ressources est la plus rude. Pour François Polet, dans son éditorial de la livraison 2008 de *l'Etat des Résistances au Sud*, les mouvements sociaux « nous rappellent que la mondialisation est un jeu gagnants-perdants et que ces derniers ne sont pas distribués uniformément entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci » (p. 8).

Dans les pays en développement, la démarchandisation, ironiquement, apparaît moins comme une forme de protection que comme l'expression d'une logique d'abandon, de rejet. Soit le travail, les terres ou autres ressources n'y ont jamais été marchandisées, ne représentant pas de valeur marchande envisageable (y compris pour des raisons d'instabilité politique), et peuvent éventuellement jouir d'un statut d'enclave protégée, ou de réserve « indigène », souvent rongées par la contamination de maux occidentaux, tels

¹³⁶ Voir notamment le rapport édité par Wiman, Voipio et Ylönen (2007).

la pollution, l'alcoolisme, le tourisme... Soit, et ceci nous concerne plus, il s'agit de terres dévastées, d'eaux polluées, d'hommes et femmes usés et rendus « redondants », « comprimés », inutiles (Lautier 2006).

Ainsi, sous couvert d'universalité, il me semble que les droits de l'homme sont en priorité invoqués relativement aux questions sociales qui concernent les travailleurs substituables, les groupes qui ne parviennent pas à faire valoir de droits sociaux, et ceux qui sont devenus ou sont considérés comme inutiles du capitalisme¹³⁷ ; les autres, les « privilégiés », dont la « participation » possède une valeur marchande, s'appuient plutôt sur leur droit de propriété, leurs droits politiques, ou contractuels. J'avance donc¹³⁸ que, à certains égards, les droits humains qui sont défendus pour ces populations dominées ou marginalisées par le capitalisme global sont des *ersatz* humanitaires de droit social protecteur ailleurs, ou pour d'autres, lorsqu'il est incorporé dans la protection sociale, garanti par l'Etat, et financé par la solidarité. Ceci n'exclue pas que ces populations puissent être aussi bénéficiaires de services et de programmes sociaux, voire détentrices de droits sociaux, notamment dans les pays où les structures politiques et les institutions sociales rendent difficiles leur marginalisation radicale (e.g. l'Amérique latine, certains pays asiatiques). Dans la plupart des pays d'Afrique et une bonne partie de l'Asie, dans les espaces intermédiaires que représentent les camps de réfugiés et de déplacés, les lieux d'attente de migrants, pour les groupes flottants, apatrides ou déracinés, les réfugiés environnementaux et les asservis du travail migrant, toutefois, les droits de l'homme, et le droit humanitaire, sont les seuls proposés pour faire face à la pauvreté et à la vulnérabilité.

Conclusion : reconfiguration des solidarités, dépolitisation des problèmes sociaux et individualisation de la responsabilité

Dans ce second chapitre, j'ai montré que la solidarité instituée, dans ses fondements et ses contours, ses règles et ses formes, ses mises en œuvre et ses usages, constitue le cœur de ce qui différencie les droits-créance, qui constituent le socle des droits sociaux, des droits-liberté. Dans ses modalités d'effectuation, en particulier sous la forme de droits sociaux, la solidarité dépasse le registre des incantations compassionnelles pour constituer la base d'un modèle de société conçue comme une entité collective, et non comme un agrégat d'individus.

Si la solidarité est appelée à être autre chose qu'un *sentiment*, voire une idéologie, pour constituer un principe historique d'organisation sociale et politique, et manifester « une certaine articulation entre l'individu et le collectif » (Gauchet 2003 p. 29), elle « forme un couple eidétique » avec la notion de responsabilité, et ne se conçoit qu'avec elle, et réciproquement (Messu 2003 p. 235). « La vertu de ce couple de catégories », écrit Marcel Gauchet (2003 p. 30) est de tenir ensemble les principes du droit [...] et ce qui leur échappe, soit leur traduction dans les institutions et dans un fonctionnement social effectif ». Ce sont « aussi des valeurs inscrites au cœur des confrontations idéologiques et des luttes sociales » (Messu 2003 p. 234).

¹³⁷ Rappelons que le BIT estime que 80 pour cent des travailleurs dans le monde n'ont peu ou pas de sécurité sociale, qu'une personne sur cinq dispose d'une couverture adéquate de sécurité sociale et que plus de la moitié de la population mondiale ne dispose d'aucune forme de protection sociale.

¹³⁸ Notamment dans l'article : [109]- DESTREMAU, Blandine, 2008 : "Les droits humains, des droits sociaux pour les plus pauvres des pays en développement ?" in : *Au-delà des droits économiques et des droits politiques, les droits sociaux ?*, sous la direction de Jean-Paul Domin, l'Harmattan, Association d'Economie Sociale, pp.109-124.

Or, les Etats d'un bon nombre de PVD se voient partiellement dépossédés de leur souveraineté budgétaire et des moyens financiers d'organiser la solidarité. Leurs interventions sociales entrent en concurrence avec celles d'acteurs transnationaux parfois plus puissants (fondations, firmes) et d'acteurs locaux (philanthropes, partis politiques, réseaux clientélistes) qui leur posent un défi, ou qui gangrènent l'autonomie de l'Etat. Ils sont sommés de neutraliser leurs contestataires dans le domaine du droit social et du travail et de circonscrire et de contrôler la mobilisation des solidarités issues de l'ère industrielle, qui ont porté les grandes luttes pour la redistribution, la rémunération du travail à sa « juste » valeur, la médiation des rapports de force du capitalisme, etc., et qui risqueraient de remettre en cause les « bénéfiques » de la globalisation du capitalisme.

Le paradigme de la solidarité qui est promu dans le cadre de la dimension sociale de la globalisation articule principalement deux échelles : locale ou communautaire, et transnationale. Inscrites dans des procédures de décentralisation et fréquemment de contournement de l'échelon national et étatique, les solidarités civiques prennent comme « cibles » des groupes fragmentaires, définis en fonction de leur lieu d'habitation, de leurs caractéristiques de genre, de niveau de vie, de besoins, de situations de famine, d'ethnie, etc. La solidarité internationale mise en œuvre par la « communauté des donateurs » se donne à voir avant tout dans des interstices du monde global. « Aussi global soit [le monde humanitaire, il] n'existe toujours que sous des formes locales », écrit Michel Agier (2006 p. 2). Le maillage des solidarités locales et communautaires entre elles tend à s'effectuer par l'intermédiaire des acteurs transnationaux qui contribuent à leur financement, à la configuration de leurs normes d'action, à la mise en communication de leurs performances, à la formation de leurs cadres. C'est ce que Porter et Craig nomment « l'expansion des inclusions, considérée comme un projet de ré-encadrement, et la reconstitution de la société et de l'économie politique comme une série de domaines, programmes et sujets institutionnalisés dans la pluralité et 'reliés' » (2004 p. 390, ma traduction). Une solidarité en réseau, éclatée, fragmentée en de multiples dispositifs, mais sous contrôle.

La « participation » qui accompagne le renforcement des échelons locaux de solidarité et de mise en œuvre des programmes de développement tend en effet à étouffer les contestations plus qu'à leur conférer un statut politique. En particulier, elle est impuissante à s'opposer au processus de marchandisation des services sociaux -et tout particulièrement des services en réseau, eau et électricité- que la décentralisation permet de faire progresser, et auquel la coopération internationale contribue en soutenant le démantèlement des anciens monopoles publics. A certains égards, les solidarités locales sont convoquées pour compenser la fragmentation des groupes d'utilisateurs en fonction de leur capacité de payer (cautions solidaires) et de leur inscription dans des logiques d'offre déterminées localement. Instrument de mutualisation des responsabilités individuelles face aux espaces de marché nouvellement ouverts, ces solidarités tendent à dégager les « opérateurs » privés ou publics de leur propre responsabilité.

Ces configurations du paradigme de solidarité ne sont donc pas neutres du point de vue de la responsabilité, de son effectivité juridique et de son efficacité pratique. Tant les droits de l'homme que la solidarité internationale semblent de fait bien impuissants à atténuer les conséquences de la progression de la marchandisation sur la vulnérabilité des populations les moins protégées des pays en développement.

Bien que certaines initiatives visent à rendre opposables les droits sociaux ainsi envisagés comme droits humains, et qu'il soit répété à l'envie que les droits humains constituent la

matrice des droits sociaux, l'échelle d'invocation rend difficile, sinon impossible, de conférer un contenu positif à ce corpus promu au plan global comme un droit plancher, assis sur des valeurs et non sur des lois, garanti par aucun mécanisme de financement, et protégé par aucune institution judiciaire ou pénale. Ceci d'autant plus que le référent aux droits humains, loin de maintenir le cap de leur contenu civique et politique, économique, social et politique, a tendance à se rabattre sur un droit humanitaire, lui-même orienté vers la satisfaction des besoins de base (baptisés « sécurité »), surtout dans les pays où le droit social et les droits politiques ont été peu construits, dans le politique et dans les institutions (Destremau et Lautier 2007).

Ce droit humanitaire, peau de chagrin des droits sociaux, correspond à l'émancipation contenue dans les droits civiques, qui ont tenté de protéger l'intégrité de l'individu ; il n'est que faiblement relié aux droits politiques (Marshall et Bottomore 1992). Il est donc aussi fort commode pour des gouvernements, de grandes entreprises et des institutions internationales peu soucieux de renforcer les revendications politiques par le biais des demandes sociales, et conscients au contraire des bénéfices attendus d'une « humanitarisation » des tensions émergeant dans le domaine social.

L'espace d'incertitude ou d'ambiguïté entre droits sociaux et droits humains s'expliquerait ainsi par la production d'une rhétorique éthique, d'un discours de justification, dont le capitalisme a besoin en tant que discours moral, sans remettre en cause ses pratiques. Mais la politique de la rhétorique morale n'est pas celle de la mise en œuvre pratique. Et le consensus international dissimule des points de dissensus, dont les principaux sont situés non au niveau des valeurs, mais des modes d'organisation, des circuits de financement, des formes concrètes de la solidarité et de la responsabilité collective. C'est aussi à la lumière d'un décalage entre discours et mise en pratique, ou entre *élan* de solidarité et *mécanismes* de responsabilité que peut s'interpréter l'écart entre les engagements de la conférence de Copenhague et les Objectifs de développement du millénaire, les incohérences entre politiques publiques et discours éthique, et une partie des gymnastiques conceptuelles dont on constate l'essor dans divers débats internationaux¹³⁹. La « consécration des droits de l'homme » dont parle Gauchet correspond en effet à une ère d'individualisation de la responsabilité et de patrimonialisation des ressources et de la sécurité (éducation, santé...). Avec la consécration des droits de l'homme, au détriment des droits sociaux, le mouvement de re-responsabilisation des individus s'effectue parallèlement à l'affaiblissement de la responsabilité sociale à leur rencontre.

Il s'agit bien d'« une morale sur mesure pour le capitalisme » et Champetier (2000) rappelle que Marx et la critique marxienne avaient avancé que les droits de l'homme ne promouvaient qu'une liberté formelle, qui valait reproduction des rapports de force au sein d'une société vidée de sa dimension politique et réduite à la concurrence d'individus calculateurs et égoïstes. « L'apparition de l'individu économique n'est pas contradictoire avec celle de l'individu moral qui caractérise les droits de l'homme » ;[...] « l'émancipation économique de l'individu lui confère des droits en n'exigeant aucun autre devoir que la participation à la bonne marche générale des affaires, c'est-à-dire la soumission aux mécanismes lointains, abstraits et de toute façon indécidable de

¹³⁹ La Banque mondiale témoigne particulièrement bien de ce genre de duplicité (Horta 2002), ou, de façon très habile, laisse dans le flou les points qui pourraient remettre en cause la globalisation telle qu'elle se fait. Le rapport précité (Banque Mondiale 2006) illustre cette ambiguïté, ainsi que le soulignent un groupe de commentateurs (Cling et alii 2005).

l'économie et de la technique » (p. 6). C'est l'idée que défend aussi Marshall (Marshall et Bottomore 1992) qui montre comment les droits civiques qui sont au fondement des droits de l'homme, visent à conférer de la liberté (notamment de travailler) qui est au cœur du libéralisme (en ce qui nous concerne ici, économique), alors que les droits sociaux entrent en conflit avec les valeurs du marché, comme d'ailleurs certains des droits politiques.

Comment fonder une « citoyenneté sociale » sur ces assises, qui ont pris leurs distances avec la sociabilité, mais aussi avec le couple solidarité / responsabilité investi dans les systèmes de protection sociale nationaux, pour s'inscrire dans des dispositifs avant tout techniques, d'un côté, et atteindre de l'autre le niveau d'abstraction de la solidarité / responsabilité humaniste prônée par certaines religions et fondée avant tout sur des attitudes compassionnelles, fussent-elles politiquement fondées? Entre micro-dispositifs, solidarités locales inventées ou réinventées, partenariats internationaux avec « la communauté des donateurs », droit à l'assistance qui engendrent plus d'obligations que de ressources, plus de subordination que d'autonomie et d'indépendance, assujettissement au droit sécuritaire et défaut de droit à la sécurité et à la protection, valorisation du micro-entrepreneur individuel et auto-protégé, quelle citoyenneté, fondée sur quelle solidarité et responsabilité, enchâssée dans quelle dimension du politique, est-elle en germe dans ces politiques sociales ? Quelle place accordent-elles aux femmes, dont le statut au regard du droit et de la citoyenneté est souvent défini par leur rôle familial autant, voire plus, que par leur emploi ? Et comment s'y insèrent des catégories sociales ou des groupes de travailleurs qui, sans pouvoir prétendre à la citoyenneté civique ou politique, du fait de leur statut de migrant, devraient néanmoins bénéficier de droits sociaux ? Nous allons tenter d'avancer sur ces questions dans le cas spécifique du monde arabe.

Chapitre III : Politiques sociales, travail et citoyenneté dans le monde arabe

Introduction : Statuts d'emploi et segmentation des marchés du travail : une construction fortement politisée

La question des statuts d'emploi cristallise des enjeux de citoyenneté civique, politique et sociale, entendue comme manifestation des relations entre Etat et société, par le biais du travail. Politisés, ces statuts dessinent des profils de droit et de protection différenciés, et configurent des marchés du travail segmentés. Le travail collectif réalisé avec Elisabeth Longuenesse et Myriam Catusse nous a permis de proposer une analyse sur le long terme de la construction du salariat, comme statut et comme paradigme, dans les pays arabes¹⁴⁰.

Au début du 20^e siècle, dans certains pays arabes, apparaissent des entreprises capitalistes (privées ou publiques), au sens strict d'unités de production organisées en vue de la maximisation du profit, donc une rationalisation de l'organisation du travail, qui fait de celui-ci un facteur de production qui s'achète et se vend en fonction de l'offre et de la demande. Un mouvement d'industrialisation se dessine, les relations de travail caractéristiques des structures de production artisanales ou proto-industrielles se délitent et ces transformations s'accompagnent de la montée d'un syndicalisme ouvrier revendicatif. Mais ce rapport salarial capitaliste restera longtemps marginal, ne concernant qu'un segment très restreint de la « population active » (si l'on peut se permettre un néologisme forcément abusif), tandis que la mise en place de structures étatiques modernes s'accompagne d'un certain développement de l'administration et de la fonction publique. Dès les années 1950, l'emploi salarié, s'il se généralise, est d'abord un emploi au service des entreprises publiques et de l'administration, reproduisant de façon élargie, d'une certaine manière, ce qui s'était passé au 19^e siècle sous Mohammad Ali, puis Ismail. Mais la grande mutation est celle des années 1960 et 1970, suite aux nationalisations (Egypte, Tunisie, Syrie, Irak), puis, de manière encore plus massive, aux retombées de la rente pétrolière (qui concerne non seulement les pays producteurs de la Péninsule arabique, ainsi que l'Iran, l'Irak et l'Algérie, mais aussi quasiment tous les autres pays, de façon indirecte, grâce aux remises des émigrés ou aux aides versés aux États). Le modèle dominant du salariat est l'emploi public, dans l'administration : ce que traduit bien l'ambiguïté du terme *muwazzaf*, à l'origine synonyme de fonctionnaire, mais bien souvent utilisé dans le sens d'employé en position stable (aussi bien du privé que du public). Toute une génération sera entraînée dans un mouvement associant généralisation de l'éducation et accès à l'emploi public.

Le profil du salarié légal et protégé tel qu'il s'est développé en paradigme est configuré par la législation du travail. Bien qu'avec de fortes modulations d'un pays à l'autre¹⁴¹, ce profil tend vers celui d'un employé à durée indéterminée, qui percevra une pension de retraite qui est assuré contre les accidents du travail et protégé contre les licenciements et le chômage, qui bénéficie d'une assurance de santé s'étendant à sa famille, et perçoit éventuellement des allocations familiales ; en quelque sorte, le salarié fordiste ou le

¹⁴⁰ [86]- LONGUENESSE, Elisabeth, CATUSSE, Myriam et DESTREMAU, Blandine (eds.), 2005 : *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen Orient*, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMMM), numéro double 105-106, 2005, Edisud, Aix en Provence. C'est à l'introduction de ce volume que j'emprunte les paragraphes qui suivent.

¹⁴¹ La législation est plus libérale au Maroc, en Syrie et au Liban que dans les autres pays.

fonctionnaire des Etats providence, en accord avec les conventions internationales du travail. Mais paradigme ne signifie pas généralisation. Le statut de salarié formel est essentiellement celui conféré par l'emploi public et, sauf en Tunisie, il n'est pas appelé à devenir un modèle pour l'ensemble des secteurs ou branches. Son extension est dans une large mesure bloquée, et reste une des figures d'un privilège (plutôt que d'un droit). Si les critères internationaux, et notamment ceux du BIT, prétendent à une validité universelle à des fins de mesure et de comparaisons internationales¹⁴², la qualité de formel ou d'informel à laquelle je me réfère ici *concernant l'emploi* (et non les entreprises) est également fondée, de façon presque tautologique, sur les contours des statuts d'emploi et les attributs qui leur sont attachés dans le droit du travail et de la protection sociale instaurés et mis en œuvre dans les pays concernés. Le « formel » de l'un pourra ainsi presque être considéré comme « informel » par l'autre, et inversement, en termes normatifs ou de représentations. En arabe, néanmoins, ces termes sont traduits diversement selon les traditions linguistiques, et semblent mal correspondre aux perceptions des différences de statut d'emploi, qui s'établissent et s'expriment autrement. Le salariat, comme paradigme, a été engendré par l'Etat, comme forme nécessaire à la construction de sa bureaucratie, de son administration, des services publics et des grandes entreprises publiques. Plus largement, il représente un compromis politique d'alliance avec des groupes (ethniques, religieux, sociaux, régionaux) et contribue fortement à la production d'une classe moyenne cliente de l'Etat central, garante de cohésion, de stabilité et de modernisation (emploi des deux conjoints, baisse du nombre d'enfants, décohabitation, mensualisation de la consommation, endettement pour l'achat de biens immobiliers ou durables...).

Issu d'accords entre les Etats et les collectifs de travailleurs, le droit du travail régit l'existence des syndicats et les formes de négociation collectives. Les syndicats sont autorisés en Egypte et dans les pays du Maghreb, mais le niveau de syndicalisation est relativement bas dans la région, sauf en Egypte, et les syndiqués se trouvent surtout dans le secteur public. Si en Jordanie les négociations collectives n'existent pour ainsi dire pas, elles jouent un rôle important en Algérie, en Egypte, au Maroc et en Tunisie. Il demeure que le mouvement syndical est souvent très centralisé et contrôlé, voire étatisé, et influence la formation des salaires plutôt par le biais de l'action politique (pressions, *lobby*) que par l'action ouvrière, comme les grèves (Agenor et alii, 2003). L'Egypte et les pays du Maghreb ont des lois sur le salaire minimum, qui ne s'appliquent guère en tant que telle dans le secteur privé (Said 1996). En Tunisie, seuls 11% de la population active est soumise au salaire minimum. Dans la plupart des pays, des dispositions légales visent à restreindre les licenciements dans le secteur formel et imposent des indemnités de licenciement souvent généreuses, calculées en fonction de l'ancienneté et du niveau de salaire perçu. Elles sont plus fortes en Algérie, en Egypte et en Tunisie, qu'en Jordanie ou au Maroc. La tendance est à l'assouplissement des règles de licenciement, de façon à permettre les restructurations estimées nécessaires, et à en diminuer les coûts pour les employeurs.

Hors salariat défini comme formel par sa conformité aux cadres qui le structurent, les autres statuts d'emploi, ou formes de mise au travail, ne sont pas différents de ceux que

¹⁴² Le BIT reconnaît trois types de définitions de l'informel : sur la base de la taille des établissements, sur celle du respect des lois de déclaration fiscale et d'enregistrement des entreprises, et du point de vue de l'emploi, au regard du statut d'emploi, du droit du travail et de la protection sociale. De ces trois points de vue, les critères ne peuvent être universels, puisqu'ils dépendent des normes locales (légales, fiscales, administratives, etc.).

L'on trouve dans d'autres pays en développement, mais leur organisation, ou structure, est fortement marquée par les politiques, ou le politique. Deux formes d'exploitations agricoles peuvent être distinguées : d'un côté, les petites exploitations familiales, en propriété, en fermage ou en métayage, qui emploient de la main-d'œuvre familiale « non rémunérée », mais aussi des ouvriers temporaires, et pratiquent des formes d'échange de travail et d'entraide ; de l'autre, les grandes exploitations capitalistes (cultures intensives sous serre, cultures céréalières irriguées ou pluviales, élevage) qui dépendent d'investissements de fonds volatiles ou fixes et emploient des salariés souvent immigrés, soumis à des conditions de travail très rudes, au statut précaires, peu protégés, et ne bénéficiant pas des législations du travail. Ce travail-là tend à être confié à des travailleurs migrants et, en Jordanie par exemple, à une forte féminisation (Van Aken 2005).

Le commerce, les services, l'industrie extractive et manufacturière sont souvent segmentés entre employés nationaux (hommes ou femmes) et migrants, petits indépendants et nouveaux entrepreneurs capitalistes, selon des lignes de partage qui vont d'un emploi pratiquement entièrement national et largement salarié (les deux-tiers environ) en Tunisie, où pourtant une part majoritaire, et croissante, de l'emploi créé l'est maintenant sous forme de micro-entrepreneur indépendant ; à une segmentation très forte entre migrants -contractuels du secteur privé ou public- et nationaux -pour la plupart employés de l'Etat- dans les pays du Golfe et en Jordanie, où pourtant la montée du chômage pousse à la nationalisation de secteurs jusqu'à récemment laissés à des migrants, et où les formes capitalistes et financières d'entrepreneuriat sont implantées depuis longtemps ; ou encore à des configurations où l'emploi informel domine, lié à une urbanisation instable construite sur des trajectoires de mobilité hachées (Mauritanie, Yémen).

Surtout dans les pays de la Péninsule, ainsi qu'au Liban, en Jordanie et en Libye, les marchés du travail se caractérisent par une segmentation et une sectorisation relativement rigides, qui recourent des lignes « ethniques » ou de nationalité. Cette fragmentation est engendrée par des facteurs institutionnels et politiques, qui répondent au besoin d'une gestion politique de la force de travail et de la protection sociale par l'Etat (Van Aken 2005, De Bel Air 2005). En effet, l'Etat et les entreprises privées créent de l'emploi « formel » essentiellement pour les ressortissants nationaux (hormis les expatriés occidentaux) alors que, par ailleurs, des branches entières d'emploi sont explicitement maintenues hors du droit du travail et de l'assurance sociale, et embauchent d'importants contingents de non-nationaux. Les emplois les plus ingrats sont souvent confiés à des travailleurs d'autres pays arabes, asiatiques ou africains, dont la précarité de statut et la faiblesse des droits entraînent des conditions de travail plus dures et des rémunérations plus basses que les nationaux. La région est en effet marquée par de considérables flux transnationaux de main d'œuvre. Chaque pays a ses immigrés, alors qu'une émigration massive (vers l'Europe, d'autres pays « développés » et interarabe) permet d'absorber une partie de la population active et d'améliorer le niveau de vie d'une large proportion des ménages (voir section 3).

Les transformations en cours signent une rétraction de l'emploi formel (défini au sens de la protection sociale), une forte montée du chômage et une tendance à l'alourdissement de l'informel, qui concernent un large éventail de groupes sociaux. La plupart des nouveaux emplois sont créés dans des services de faible productivité et de faible

rémunération, et la productivité du travail continue de se détériorer, malgré une augmentation assez constante des niveaux d'éducation.

Relativement peu de travaux scientifiques portent sur ces questions, pourtant bien étudiées dans d'autres régions du monde et balisées par les études des organisations internationales. Leurs objets présentent à la recherche une série de problèmes, largement reconnus, liés à leur construction dans les sphères institutionnelles, sociales et politiques. Toutes les catégories employées sont en effet très fortement connotées. Celles de « travail », « protection », « droit », « salaire » ou « emploi », par exemple, désignent des activités, des relations ou des fonctions très diverses d'un contexte à l'autre, non seulement entre le supposé monde arabe et les autres « aires culturelles », mais au sein de ce dernier, entre institutions, systèmes de représentations, sphère de référence, etc. Les itinéraires linguistiques, les histoires institutionnelles, les influences coloniales ou autres, ont en effet abouti à des usages et représentations différenciées. En outre, des termes tels que « informel » ou « chômage » sont issus de longues années de compromis entre corps professionnels et institutions, jusqu'à devenir estampillés par convention, quitte à prendre des distances avec les expériences vécues et les processus sociaux. Le mécanisme est connu, par lequel une catégorie construite au terme de processus historiques par des acteurs situés à différents degrés d'autonomie et d'autorité, et mus par diverses intentions (ordonner, enregistrer, contrôler, compter...) en vient à donner le change au point de passer pour « réelle », pour désigner des objets positifs. Et l'objet de la sociologie est certes de se distancier de ces fétiches, de déconstruire au mieux ces produits sociaux et institutionnels.

Consciente de ces chausse-trappes, explicitées en partie dans plusieurs de mes travaux, dans l'introduction et au fil de ce mémoire, mais plus prégnantes peut-être dans l'objet de chapitre, j'ai néanmoins résolu de le construire en adoptant certaines de ces catégories conventionnelles, de façon à disposer d'outils, normatifs par définition, qui permettent une analyse et une comparaison. Par ailleurs, j'ai pris position en introduction également sur l'aire « monde arabe » et ne l'utilise ici que parce que la plupart de mes travaux de recherche l'ont investi comme terrain et qu'elle n'interdit pas une étude de la diversité qu'elle abrite et articule. Ce faisant, je ne postule toutefois pas non plus une spécificité intrinsèque de ce « monde arabe » au regard d'autres, bien au contraire, et je m'en explique lorsque cela me semble nécessaire (voir notamment section 2).

Ce chapitre va tenter de montrer que les enjeux de citoyenneté constituent le cœur des politiques publiques de protection sociale, d'emploi et de gestion des marchés du travail, dans les pays arabes. Trois entrées complémentaires permettront de construire cette analyse. Je présenterai tout d'abord la diversité, l'efficacité et les dynamiques de changements des systèmes institutionnels de protection sociale, et en particulier d'assurance sociale dans le monde arabe, autour d'un paradigme salarial ancré dans l'emploi public. La seconde section se centrera sur la question spécifique de la place des femmes dans ces dispositifs, place révélatrice des compromis établis entre économie et famille, et mise en tension par les transformations que traversent ces sociétés depuis un demi-siècle. Je discuterai en troisième lieu la façon dont il est possible de considérer que les mobilités font partie de ces dispositifs, en tant que palliatifs, modes de contournement ou d'évitement des problèmes sociaux, et avancerai que ces régimes de mobilité représentent des clés de lecture de la construction de la citoyenneté.

1- La sécurité sociale statutaire : un privilège convoité

Dans le monde arabe, la protection sociale relève principalement d'une configuration politique de patronage, de redistribution légitimatoire de la part de régimes politiques patrimoniaux et plus ou moins autocratiques. C'est sous le contrôle direct de l'Etat, en sa vertu d'employeur mais aussi d'arbitre ultime, que se sont élaborés les programmes de protection et de sécurité sociales et le droit du travail, en tant qu'outils de régulation de la force de travail mais surtout de régulation politique. Toutefois, si ces interventions ont modelé l'intégration au salariat de portions importantes de la population active, elles ont aussi laissé en dehors de leur champ de nombreux groupes sociaux.

Tous les pays arabes ont construit des systèmes de protection sociale marqués par l'héritage de leur puissance tutélaire, modelés par le rôle de l'Etat et les modes d'organisation des marchés du travail et du salariat, et orientés par les influences internationales multilatérales ou bilatérales. Les caractériser selon les catégories typologiques occidental-centrées est assez malaisé. Aux politiques sociales, la partie émergeant au budget public, ou « beveridgienne » de la protection sociale, se juxtaposent des dispositifs de nature contributive, greffés sur le statut de salarié. Ces dispositifs d'assurance sociale sont fort différents d'un pays à l'autre, pas tant dans leur nature que quant à l'extension de leur couverture quantitative (à des groupes professionnels, des non-salariés, des secteurs d'emploi, des ayants-droit...) et qualitative (couverture de tel ou tel besoin à telle ou telle hauteur, qualité des prestations, etc.) : de la Tunisie, qui s'est engagée sans faiblir, depuis les années 1960 dans l'universalisation de l'assurance sociale obligatoire (pensions, assurance santé, revenus de remplacement, allocations familiales...) ; au Yémen, où seul un très faible pourcentage des travailleurs (surtout les fonctionnaires) est couvert par un droit à la pension de retraite ; en passant par les monarchies du Golfe où la protection sociale statutaire (i.e. liée au statut dans l'emploi) est fournie à tous les citoyens, mais où les étrangers qui représentent la majorité des travailleurs, sinon de la population, sont exclus *de jure* ; et d'autres comme l'Egypte, où un pourcentage respectable de travailleurs -salariés ou indépendants- sont couverts, mais où la valeur réelle des prestations s'amenuise. Les systèmes nationaux d'assurance sociale peuvent être grossièrement classifiés en quatre types, que j'ai par ailleurs tenté d'articuler avec les types que nous avons ébauchés avec Bruno Lautier (voir chapitre 2) :

1- *Un type bismarckien à la couverture relativement étendue* (Tunisie, Egypte, Algérie) : au-delà des employés de l'Etat, matrice du salariat, des catégories diverses de travailleurs, salariés ou non, ont été progressivement inclus dans la couverture légale, y compris les petits indépendants et les travailleurs agricoles. L'affiliation est basée sur des contributions obligatoires. La couverture réelle, effective, dépasse la moitié de la population, mais la valeur réelle des prestations est basse et tend à se dégrader (pouvoir d'achat des pensions, couverture des dépenses de santé ...). Les patients ont, dans une certaine mesure, le choix de leur praticien et peuvent se faire rembourser les dépenses de santé et bénéficier de revenus de compensation, selon leur régime d'affiliation, la durée et le montant de leurs cotisations. La qualité de l'offre de services de santé publique, toutefois, tend à se dégrader et devient relativement insatisfaisante, ce qui encourage les patients à s'adresser au secteur privé, payant et pas toujours remboursé. Les femmes employées peuvent accéder à des prestations qui aménagent la conciliation entre emploi et rôles familiaux (congés maternité et parental, pension anticipée). Ces dispositifs, cependant, se heurtent à des limites : vieillissement de la population, chômage, et accroissement de l'emploi des femmes, qui engendrent des déséquilibres financiers dans

les caisses ; le développement du travail indépendant et irrégulier qui produit des travailleurs non assurés sociaux, par défaut de contributions ou failles dans les réglementations. On note aussi un manque d'indépendance des caisses à l'égard de la puissance publique et des politiques sociales annexes, souvent financées par les excédents contributifs, qui contribue à un manque important de transparence dans la gestion des fonds.

2- *Un type hybride à la couverture restreinte* (Liban, Maroc, Jordanie, Yémen) : Dans ces systèmes, la couverture des assurances sociales obligatoires déborde peu, voire pas du tout, le cercle des employés publics (fonctionnaires, armée, salariés des entreprises et établissements publics). La couverture dépasse difficilement 20-30% de la population, voire moins. Seule une petite partie des salariés du secteur privé, ceux qui travaillent dans les grandes entreprises « formelles », sont couverts, soit par l'assurance sociale, soit par des assurances privées ou d'entreprise. Jusqu'à récemment, les fonctionnaires et les employés des entreprises publiques étaient mieux couverts que les employés privés, et tendaient à recevoir des prestations de meilleure qualité (accès à des hôpitaux de l'armée, généreux taux de remplacement des pensions...). Ces dernières années, la dégradation des services publics, l'entrée sur le marché de la santé de firmes privées (cliniques, prestataires de services, assureurs) et l'accroissement des inégalités de capacité de paiement des contributions ont contribué à accroître les inégalités de protection sociale et d'accès à la santé. Ces quatre pays ont entrepris des réformes de leur système de protection sociale visant l'extension, dont le résultat peut dépendre en partie du rôle des syndicats et des associations d'employeurs. Le taux d'emploi des femmes est difficile à connaître, tant elles s'engagent dans des activités et occupent des positions et statuts que les statistiques peinent à saisir¹⁴³. Si la proportion de femmes actives employées de façon informelle apparaît beaucoup plus basse que dans d'autres régions du monde, parce que, parmi les actives reconnues, une partie importante est employée de l'Etat, on peut facilement soupçonner qu'un bon nombre de celles comptabilisées comme inactives mènent des activités informelles. N'étant ainsi assurées sociales ni au titre d'épouse, lorsqu'elles ne sont pas mariées à un fonctionnaire, ni au titre de travailleuse, la grande majorité des femmes se trouve sans protection sociale institutionnelle, ce qui tend à maintenir un fort niveau de dépendance à l'égard des structures sociales « traditionnelles », notamment familiales.

3- *Un type étatique catégoriel et paternaliste* (pays du Golfe) : l'Etat est personnalisé en la personne du prince, du sultan, ou du roi, qui représente la figure du pourvoyeur, voire du père. L'assurance sociale est un droit des citoyens, fictivement ancrée dans un statut de salarié public qui constitue un droit d'accès à des parcelles de rente publique ; ou plutôt, l'assurance sociale constitue une des modalités de fonctionnement de la politique sociale publique. Ces arrangements résultent d'un compromis social redistributif entre groupes d'intérêts, dont la démocratie est pratiquement absente, jusqu'à récemment. Les tensions liées aux transformations des compromis distributifs ne sont pas sans lien avec les ouvertures que l'on constate du côté de la participation politique et de l'élection de représentants. Les pensions versées au titre de l'assurance sociale « pseudo-bismarckienne » (parce que, l'employeur principal étant l'Etat, le principe contributif

¹⁴³ [101]- DESTREMAU, Blandine et ABI YAGHI, Marie-Noëlle, 2008 : "The social protection challenge: How can informal workers enjoy social rights in Arab countries? A regional gendered perspective", in Esim, Simel and Pozzan, Emanuela (eds.) : *Gender and Rights in the Informal Economies of Arab States*, ILO Regional Office for Arab States (ROAS) and the Center for Arab Women Training and Research (CAWTAR), 64p. à paraître.

peut se confondre avec un mécanisme fiscal) sont assez généreuses et elles couvrent leur population d'ayants droit de façon quasiment universelle. L'accès à des établissements de santé publics est permis à tous, mais tend à devenir payante (ticket modérateur). Ces dispositifs sont fortement excluants : les non-nationaux n'y ont pas droit, pas plus que certaines catégories de nationaux, non reconnus comme citoyens à part entière. Les travailleurs étrangers sont supposés s'affilier à des assurances privées ou d'entreprise, ce qui peut être le cas des expatriés de haut niveau professionnel, ou d'origine européenne, mais laisse des centaines de milliers de travailleurs arabes, asiatiques ou africains sans aucune protection ni sociale, ni d'ailleurs juridique. Les femmes « nationales » employées de l'Etat ou dans le privé peuvent être assurées sociales soit au titre d'ayant droit d'un homme, soit à celui d'employée. Mais les femmes étrangères qui viennent travailler en masse dans le secteur de l'emploi domestique, se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité à tous égards (juridique, comme employées, comme femmes, comme étrangères ; voir plus bas).

4- *Des systèmes d'insécurité généralisée*¹⁴⁴ (Palestine, Iraq et à certains égards Liban): l'occupation militaire, les conflits armés, le chômage massif, l'inflation, la désorganisation économique, institutionnelle et politique, la pauvreté croissante et l'instabilité générale engendrent différentes formes d'insécurité qui dépassent de beaucoup celle liée à l'emploi. La protection sociale correspond « seulement » à l'une des formes de sécurité nécessaire aux ménages, et ne compte pas parmi les priorités. Les mobilités vers l'extérieur sont autant l'expression d'une recherche de sécurité politique que de sécurité économique et sociale, et les diasporas jouent un rôle important dans la survie et la mise en place de stratégies familiales. Les agences internationales et les ONG investissent le terrain laissé vacant par des services publics réduits à une peau de chagrin (e.g. au Liban dans les territoires désorganisés par d'importants flux de déplacés, ou ceux occupés au premier chef par des réfugiés) et procurent des services sanitaires, éducatifs et de l'emploi.

Si la nature des régimes de protection est un indicateur fondamental de leur capacité protectrice (couverture des personnes et des besoins), tous se définissent néanmoins comme une sorte de privilège attaché à une déclinaison particulière du statut de salarié, et donc par leur forte exclusion à l'égard de professions ou de groupes sociaux considérés comme non concernés par ce statut. Peu de pays ont légiféré en faveur d'une protection sociale universelle, tout en se donnant les moyens de contrôler effectivement la mise en œuvre de cet ambitieux objectif. Plus que de « l'impuissance » qui pourrait être attribuée au niveau moyen des revenus ou à la capacité institutionnelle de l'Etat, c'est bien de *construction sociale et politique* qu'il s'agit. Et les dynamiques de réformes, tout en affichant une volonté d'amélioration de la « gouvernance » des systèmes et d'extension des protections, ne remettent généralement pas en question la tendance globale à la déréglementation du travail, opérée au nom de l'encouragement à l'emploi privé.

11- L'assurance sociale et le paradigme salarial

Les systèmes d'assurance sociale des pays arabes sont le plus souvent incomplets en termes de prestations, réduits en termes de couverture, et mis à mal par les difficultés budgétaires, en période d'appauvrissement et d'informalisation. La sécurité sociale reste

¹⁴⁴ Cette désignation est empruntée à Gough et alii 2004.

pourtant attachée à un paradigme salarial qui a marqué les attentes et les représentations des deux ou trois dernières générations. L'importance accordée par les salariés à l'affiliation à des systèmes de sécurité sociale et aux protections en découlant est illustrée dans la plupart des pays : en dépit du fait que les activités informelles procurent souvent des revenus supérieurs à ceux de l'emploi formel, l'attachement à ce dernier reste dominant parmi les couches moyennes, pour la stabilité, les pensions (retraite, survivant, invalidité) et le statut social qu'il confère. Les choix matrimoniaux reflètent cette préférence. Pour ceux qui ne possèdent pas de capital pouvant les introduire dans le monde des entrepreneurs, des marchands ou des spéculateurs, l'emploi public continue à rejoindre la définition d'un « bon travail » même lorsque les salaires versés perdent de leur valeur et que l'accès à l'emploi devient très difficile. Cette attractivité se justifie par un faisceau de critères et de représentations professionnelles et sociales, lié à l'accès à des droits sociaux.

Tous les pays arabes affichent une reconnaissance des conventions et les recommandations du BIT et de l'Organisation arabe du travail dans le développement de leur système d'assurance sociale. Si les gouvernements sont responsables des programmes de sécurité sociale, la coopération entre les employeurs et les employés a été encouragée et, dans la plupart des cas, les systèmes sont financés par des contributions des deux parties, l'Etat s'engageant à couvrir les déficits (comme en Jordanie). Une priorité a généralement été accordée à la protection contre le risque d'invalidité, de handicap et d'accident du travail (Gillion et alii 2000). Dans la plupart des pays arabes, les prestations liées à l'assurance sociale se limitent au bénéfice d'une pension (de retraite, d'incapacité, au survivant). La couverture des autres risques est généralement réputée fournie par la fourniture directe de services (de santé, d'éducation...), pour tous les citoyens et/ou les résidents, et parfois pour tous les demandeurs (i.e. y compris les apatrides, réfugiés, sans-papiers...).

Les premières lois d'assurance sociale couvraient *les accidents du travail* (Algérie 1919, Tunisie 1921, Maroc 1927, Egypte 1936, Liban 1943, Syrie 1946), mais des dispositifs partiels, couvrant plusieurs types de risques et fondés sur le principe des assurances sociales sont parfois nés bien avant. Dans les années 1940, le Liban, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc promulguèrent des lois sur *les allocations familiales* (AISS 2002-2003). Les restrictions sont diverses : conditions de ressources, plafonnement du nombre d'enfants, exclusion de certaines professions, durée des prestations. En Tunisie, les allocations régressent avec le nombre d'enfants, et sont plafonnées à trois, devenant ainsi un instrument de la politique de limitation des naissances (Chaabane 2002).

Les années 1950 virent le démarrage des lois instaurant *l'assurance maladie et maternité* (Algérie 1949, Egypte 1959). Elles s'adressent aux employés du secteur public, aux membres de l'armée et, dans certains pays, aux travailleurs formels du secteur privé, à travers des caisses d'assurance sociale. Partout, les systèmes d'assurance de santé pouvoient une couverture limitée en termes de prise en charge des dépenses effectives de santé puisque, si l'offre publique de soins était réputée gratuite jusqu'aux années récentes, mais qu'une part importante des dépenses d'examen, de consommables et de médicaments restait à la charge des patients, et les revenus de remplacement sont soit inexistant, soit, dans les pays qui en versent¹⁴⁵, souvent insignifiants. Il en résulte que le système public est régressif : plus les ménages sont pauvres, plus la part des soins de

¹⁴⁵ Pays du Golfe, Algérie, Egypte, Israël, Libye, Maroc.

santé qui reste à leur charge, est élevée. Certains pays versent des revenus de remplacement en cas d'incapacité de travailler.

Les dispositifs d'*assurance chômage*, longtemps inutiles, font aujourd'hui figure de luxe. Ils existent en Algérie (depuis 1994), en Egypte (1959), en Israël (1970) et en Tunisie (1982). Plafonnées, les allocations peuvent être versées pendant trois ans en Algérie, mais seulement 28 semaines en Egypte, et trois mois en Tunisie (AISS 2002 – 2003, Ruppert Bulmer 2002). La tendance est à développer des programmes de microcrédit destinés à favoriser la création de petites entreprises par les chômeurs. Le cas tunisien est particulier, tant le volontarisme politique contribua à une extension infaillible de la couverture sociale, aboutissant à une couverture remarquable, quoique aujourd'hui elle aussi fragilisée par le recul du salariat formel, l'informalisation et le chômage¹⁴⁶.

Les systèmes de pensions (vieillesse, handicap, décès) furent légalement codifiés à la même époque (Algérie 1949, Egypte 1950, Libye 1957, Maroc 1959, Syrie 1959 et Tunisie 1960 ; la Jordanie plus tard : 1978. Le Liban n'a pas de système de pensions par répartition). Les systèmes de pension ne couvrent que de 5 à 10% de la population âgée (Robalino 2005) mais sont considérés comme relativement généreux par la Banque mondiale, du fait que les taux de remplacement sont généralement élevés et les possibilités de retraite anticipée souples. Toutefois, les taux de remplacement sont calculés en fonction du salaire de base, qui ne comprend pas les primes, et les pensions ne sont pas indexées sur l'inflation. Moins que dans d'autres régions du monde, les pays font face à un besoin urgent de réformer leurs systèmes pour des raisons d'insolvabilité financière. En outre, du fait que les populations sont relativement jeunes, il n'est pas encore nécessaire de retarder l'âge de la retraite. En revanche, l'on constate que certains pays permettent la perception de la pension à des âges relativement précoces, avec peu d'années de contribution et de faibles pénalités. Les femmes bénéficient souvent de clauses spéciales, qui tiennent compte de leurs responsabilités de mères de famille. Parfois, des dispositifs d'assistance complètent ceux d'assurance sociale, comme en Egypte pour les femmes de plus de 50 ans, dont on reconnaît qu'elles ont peu d'opportunités d'emploi. De cette façon, la lutte contre la pauvreté est coordonnée avec les objectifs de politique sociale. Une des raisons de la fragilité des systèmes de pension se trouve dans de forts taux de dépendance qui, s'ils sont considérablement moins élevés pour les personnes âgées que pour les jeunes, tendent à augmenter eux aussi. Alors que les taux d'accroissement de la population chutent dans la région, le rapport entre la population active et la population totale va s'accroître au cours de la prochaine décennie, et donc aussi le potentiel pour augmenter les contributions d'assurance sociale, pourvu que l'emploi formel puisse absorber les nouveaux entrants sur les marchés du travail.

Quelle que soit l'étendue des protections garanties par le statut salarial formel, son extension réelle dans la population demeure faible. Les données disponibles sont peu précises sur le statut familial des assurés sociaux, les conditions d'accès aux droits (durée de cotisation, restrictions...) et la valeur réelle des prestations. Les taux de couverture de

¹⁴⁶ [108]- DESTREMAU, Blandine, 2008 : "La protection sociale en Tunisie : nature et cohérence de l'intervention publique", in M. Catusse et B. Destremau (eds.) : rapport des projets de recherche « L'Action publique face aux « débordements » du social au Maghreb : réguler le moins d'Etat », programme FSP, et « La protection sociale dans les pays du Maghreb », Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du Logement, Ministère de la Santé et de la Solidarité, DREES/MiRe, à paraître dans un ouvrage collectif.

[95]- DESTREMAU, Blandine, 2006 : "La extensión de la protección social en Túnez : lecciones de un éxito", *Creimiento, equidad y ciudadanía, hacia un nuevo sistema de protección social*, colección Estudios sobre protección social, tomo 2, Universidad Nacional de Colombia, 2006, pp. 628-656.

l'assurance sociale (il s'agit essentiellement de pensions) varient selon les pays de 8% à 87% de la population active, et sont en moyenne, pour l'ensemble de la région, de 34%. Pour l'ensemble de la région, de 18% à 34% de la population en âge de travailler contribue aux caisses de pension à la fin des années 1990 (Robalino 2005). Selon les situations, on peut considérer que la protection sociale formelle représente un privilège de quelques-uns ou que la non-protection résulte d'exclusions explicites ou de fait. En 1995, au Maroc, moins de 20% des actifs cotisaient à une caisse de retraite, et seuls 17,2% des plus de 60 ans percevaient une pension de retraite. En Jordanie, en 1996, 27,1% des actifs cotisaient, et la moitié en Egypte. En Israël, en revanche, en 1993, 100% des actifs cotisaient, et 79,4% des plus de 60 ans percevaient une pension (Gillion et alli 2000). En Syrie, à peine un tiers de la population active est formellement salarié (Boissière 2005). Par ailleurs, l'affiliation des travailleurs indépendants et agricoles demeure largement embryonnaire. Au Maroc, le système de protection sociale publique est, à bien des égards, élitiste, pyramidal et centré sur la protection des salariés urbains du secteur public. Moins de deux tiers des salariés privés déclarés sont affiliés à un système de sécurité sociale, au point que la majorité de la population marocaine n'est pas couverte par ce système, et où près des trois quarts des actifs sont sans couverture médicale et sans retraite (Catusse 2005).

La Tunisie, sur laquelle j'ai rédigé une longue monographie¹⁴⁷, est fréquemment présentée comme un cas exemplaire d'universalisation de la protection sociale par l'extension de la couverture de la sécurité sociale contributive obligatoire à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Depuis sa genèse en 1898, pendant le protectorat français, dont les initiatives et le modèle ont façonné l'ensemble du système, la sécurité sociale tunisienne n'a cessé de s'étendre à de nouvelles catégories de travailleurs. En 2004, le taux de couverture légale (déclarés / assujettis) est estimé à 87,4%, le taux de couverture de la population active occupée à 76,9%, et celui des la population active à environ les deux-tiers (Safi 2007). Ce taux a encore progressé depuis la promulgation de la loi de 2002, qui concerne les catégories marginales que le système n'était pas encore parvenu à toucher.

Cette trajectoire s'explique par la progression de la couverture légale, c'est-à-dire la promulgation de lois et l'instauration de principes d'organisation pour le recouvrement des cotisations et la fourniture de prestations adaptées, ainsi que par l'adoption légale de mesures de sanctions, pénales et civiles, dissuasives pour ceux qui méconnaissent la loi. De nombreux moyens ont été déployés dans ce sens par la puissante CNSS : création d'un corps d'inspecteurs du travail et de contrôleurs de la sécurité sociale, mise en place de contrôles et de sanctions dans le secteur privé dit « organisé », regroupement des informations afin de lutter contre la sous-déclaration des employeurs, lancement de vastes campagnes d'incitation, jouant sur l'évolution des mentalités et l'effet d'exemple...

Les chiffres disponibles montrent que la couverture effective de la sécurité sociale tunisienne demeure toutefois fort inégale : rapportée au nombre des assujettis, l'affiliation est de 100% pour le secteur public, et proche de l'universalité pour les salariés non agricoles. Elle est toutefois environ de la moitié seulement pour les salariés agricoles (loi de 1981) et les indépendants (loi de 1995) Et elle est bien plus basse encore pour les

¹⁴⁷ [108]- DESTREMAU, Blandine, 2008 : "La protection sociale en Tunisie : nature et cohérence de l'intervention publique", in M. Catusse et B. Destremau (eds.) : rapport des projets de recherche *L'Action publique face aux « débordements » du social au Maghreb : réguler le moins d'Etat*, programme FSP, et *La protection sociale dans les pays du Maghreb*, Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du Logement, Ministère de la Santé et de la Solidarité, DREES/MiRe, à paraître dans un ouvrage collectif.

salariés de petites exploitations agricoles et pêcheurs employés, ainsi que pour les catégories « loi 2002 », dont l'inclusion est certes très récente : 10% environ (Cherif et Essoussi 2004 ; Chaabane 2003). Le faible taux de recouvrement des travailleurs agricoles a pour cause, entre autres, la loi de 1981. En application des articles 11 à 13 de ladite, l'employeur déclare les salariés qui sont susceptibles de bénéficier des prestations de la sécurité sociale sachant qu'un trimestre n'est comptabilisé au profit du salarié que si le nombre des jours travaillés est au moins égal à 45 jours. Aussi les salariés du secteur agricole (sauf si l'entreprise emploie au moins 30 salariés permanent) ne bénéficient pas des allocations familiales ni de la majoration pour salaire unique. Or l'activité agricole tunisienne est dans sa majorité saisonnière, l'emploi y est essentiellement féminin, et les femmes tendent à être moins revendicatrices de leurs droits (Safi 2007). Ce n'est là qu'une des illustrations des nombreux mécanismes d'exclusion à l'œuvre au sein des dispositifs.

12- Les exclus de la protection sociale statutaire

Bien que les taux de couverture tendent à être meilleurs dans le monde arabe qu'en Afrique subsaharienne ou en Asie¹⁴⁸, les pays de la région ne parviennent pas à couvrir tous les travailleurs avec leurs programmes d'assurance sociale, très loin de là. Les exclus de l'assurance sociale sont des travailleurs informels au regard de la protection sociale selon la définition du BIT. En leur sein, toutefois, l'on se doit de différencier les professionnels et autres indépendants qui ont les moyens de s'assurer de façon privée, des travailleurs salariés ou indépendants vulnérables au regard de l'emploi et du revenu, qui ne peuvent ou ne souhaitent pas nécessairement s'affilier, pour plusieurs types de raisons.

Il est important de distinguer entre la couverture des travailleurs nationaux et des non-nationaux, puisque, comme on le verra dans la troisième section de ce chapitre, le marché du travail dans cette région se caractérise par la part d'un grand nombre de travailleurs migrants originaires de la région ou d'en dehors de la région. En dépit de conventions internationales qui exigent l'égalité de traitement entre nationaux et non nationaux, la plupart des pays excluent les travailleurs étrangers des dispositifs de retraite (mais pas de la couverture des accidents du travail) soit explicitement (comme le Liban pour les Palestiniens, en raison de l'absence de réciprocité), soit *de facto*, comme conséquence des politiques de recrutement ou des dispositifs d'octroi de permis de résidence et de séjour. Lorsque les résidents sont légalement couverts, comme en Libye, les travailleurs immigrés n'obtiennent que rarement un permis de résidence¹⁴⁹. Et si la Jordanie et l'Égypte, par exemple, ont signé des accords bilatéraux pour garantir la préservation et/ou la convertibilité des droits lors d'un retour des migrants dans leurs pays d'origine, la plupart des migrants travaillent dans des activités informelles et non déclarées (construction, services surtout). Ils sont donc *de facto* exclus de la protection de l'assurance sociale. La couverture des travailleurs migrants, qui recoupe celle des travailleurs informels, demeure donc un réel problème pour la région (Gillion et alii 2000).

¹⁴⁸ Comparaisons qui, je le rappelle, importent aux organisations internationales ou de coopération pour établir des « diagnostics » quantitativement et comparativement fondés, mais fort peu aux personnes concernées elles-mêmes, qui ne se comparent pas d'un continent à l'autre.

¹⁴⁹ C'est aussi le cas en Israël, qui n'entre pas à proprement parler dans notre aire d'étude, mais où l'accès aux droits sociaux est rationnée par celui aux permis de résidence, eux-mêmes restreints aux immigrés juifs. Voir Mundlack 2005 et 2007.

Nationaux ou étrangers, les travailleurs journaliers ou occasionnels, les indépendants, les employés domestiques ou les travailleurs familiaux sont généralement exclus *de jure* ou *de facto*. Partout, il est difficile de rendre effective l'affiliation des non-salariés, des travailleurs employés dans des très petites entreprises, ou des travailleurs irréguliers, même s'ils sont légalement couverts par le système. En Algérie, en Egypte et en Tunisie, les travailleurs indépendants sont en principe astreints à une contribution obligatoire, mais l'évasion est aisée et les niveaux réels de couverture bas. En Tunisie, au cours des dernières années, la multiplication des contrôles et des mesures punitives a contribué à significativement augmenter la couverture de toutes les catégories de travailleurs. En Egypte, la participation des travailleurs indépendants est jugée raisonnable, mais les assiettes de cotisation sont souvent sous-déclarées. Quant aux journaliers, ils sont couverts par le régime de pension en échange d'une contribution symbolique, à perte pour le budget public (ILO 2000b). D'autres pays proposent, à titre facultatif, des assurances volontaires à ces catégories, mais souvent à un coût trop élevé pour les petits indépendants, pour des prestations peu attirantes. L'évasion, la non-déclaration ou la sous-déclaration du travail effectué sont très répandues, tant de la part des travailleurs que des employeurs.

Les catégories sociales vulnérables sont plus susceptibles que les autres de n'avoir aucun autre choix que de se soumettre aux souhaits de leurs employeurs en matière de déclaration, c'est-à-dire d'accepter des conditions d'emploi irrégulières (sans contrat, en dehors du droit du travail, sous-déclaré, etc.). Les autorités publiques tolèrent souvent ces pratiques ou sont incapables, du fait de leurs capacités d'inspection, de faire respecter le droit. Dans d'autres cas, ainsi qu'il a été montré pour les employées domestiques¹⁵⁰, le travailleur lui-même peut choisir de demeurer non déclaré, de façon à garder plus de liberté au regard des lois de tutelle (*kafâla*) et possiblement d'obtenir un revenu supérieur, en compensation. Fréquemment, des questions matérielles interfèrent avec l'enregistrement. En Egypte, par exemple, les travailleurs journaliers ne parviennent pas toujours à payer leurs contributions parce que les bureaux de l'Organisation nationale d'assurance sociale manquent de timbres.

Il se trouve aussi que différentes catégories de travailleurs, nouveaux cotisants potentiels, ne ressentent pas le besoin de payer leurs contributions parce qu'ils les trouvent trop élevées au regard de leurs revenus et des prestations qu'ils en attendent, qu'ils préfèrent faire face aux nécessités quotidiennes et miser sur la prévoyance individuelle, par d'autres moyens (épargne, solidarité, charité...), ou encore qu'ils sont ayants-droit d'une pension d'un père ou d'un époux (en Jordanie la fille veuve ou divorcée bénéficie de la pension de survivant). On note une tendance des travailleurs indépendants à éviter le paiement des contributions ou à sous-déclarer leurs revenus, ce qui a comme résultat de réduire leurs pensions ou, lorsque le montant en est fixe, de réduire le revenu potentiel des caisses d'assurance sociale. De surcroît, de nombreux employés ne sont pas informés

¹⁵⁰ Voir [66]- DESTREMAU Blandine, 2002 : "L'émergence d'un marché du travail domestique au Yémen" in Destremau, B. et Lautier, B (eds) : *Femmes en domesticité (les domestiques du Sud, au Sud et au Nord)*, dossier de la *Revue Tiers Monde*, n° 170, avril-juin, pp. 327-351, PUF, Paris.

[93]- DESTREMAU Blandine, 2006 : "Déni de protection sociale ? Dynamique de construction de l'informalité et de la vulnérabilité : une perspective méditerranéenne sur l'emploi domestique", communication présentée au 2ème Congrès de l'AFS – Bordeaux, 5-9 Septembre 2006, Réseau Thématique 6 : Protection sociale, Politiques sociales et Solidarités (non publié).

[92]- DESTREMAU Blandine, 2006 : "The constructed vulnerability of domestic workers", *Frontiers of poverty research, Comparative Research Programme on Poverty Newsletter*, vol. 13, n° 2, May 2006.

de leurs droits, ou des moyens de les faire valoir, et ne les réclameront donc pas (Loewe 2002a&b). Il faut encore ajouter un sentiment assez général de défiance et de découragement à l'égard de la gestion financière du secteur public, et des caisses d'assurance sociale en particulier, en raison de l'inefficacité de l'administration, du népotisme, de la corruption, des procédures compliquées, des temps d'attente fort longs, et de la lenteur des remboursements, qui décourage les nouvelles affiliations, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de s'engager sur le long terme, comme c'est le cas pour les pensions.

L'emploi informel (au sens de la protection sociale et des normes légales et fiscales) est aujourd'hui *la forme dominante d'intégration* sur le marché du travail. Le constat n'est pas nouveau concernant les nouveaux urbains amenés par les transformations des zones rurales, et les travailleurs étrangers de faible qualification, intégrés en priorité dans des activités parfois intermittentes et saisonnières, dont le statut dérogatoire est généralement explicite (emplois domestiques, chauffeurs de taxis, d'ouvriers de la construction, de journaliers agricoles, d'employés dans les établissements hôteliers et de restauration...). Mais cela est de plus en plus le cas également pour les diplômés chômeurs en attente d'un emploi correspondant à leur qualification ou en ayant abandonné l'espoir, qui y cherchent un palliatif espéré transitoire (Tourné 2005, Boissière 2005, Merani 2005). Il s'agit souvent d'auto-emploi, favorisé par les programmes de micro-finances ou de « prêts chômage » destinés notamment à des diplômés et à des femmes. Initiés et gérés par des organisations non-gouvernementales, quasi-gouvernementales ou internationales qui subventionnent les coûts d'emprunt et fournissent des procédés de réassurance et de capital risque, ces programmes offrent de petits crédits d'investissement à des chômeurs ou des inactifs et inactives dans l'espoir de les transformer en petits entrepreneurs qui prennent des risques mais n'ont pas de protection sociale autre que leur capital en propriété. Ils peuvent être associés à des actions de formation professionnelle, généralement insuffisante dans la région : d'un côté, en effet, le système scolaire et universitaire continue à produire des diplômés qui sont en décalage avec les demandes de qualification du marché (notamment en termes de compétences techniques), et de l'autre ces emplois privés sont souvent occupés par des migrants, ce qui reflète des préférences des employeurs et des candidats à l'emploi, comme on le verra dans la troisième section de ce chapitre.

L'emploi informel (au sens du BIT) constitue aussi un moyen d'intégration dans le secteur privé formel : faute de parvenir à réformer le droit du travail, les autorités font généralement montre d'une grande tolérance à l'égard de l'emploi hors du droit du travail, sans contrat et sans sécurité sociale, par des entreprises ayant pignon sur rue. En particulier, plusieurs épisodes de travail de terrain et deux missions de recherche-action avec le BIT m'ont permis de confirmer que, sous prétexte qu'elles ne garderont leur place que jusqu'à leur mariage et qu'elles ne cherchent qu'à « passer le temps » ou « se distraire », les entreprises du privé tendent à embaucher les femmes hors de toute légalité et protection sociale, ce qui contribue à ce qu'elles quittent effectivement leur emploi lorsqu'elle deviennent mères de famille. La tolérance des pouvoirs publics à l'égard de l'informel fait, de façon croissante, office de politique de gestion du chômage des ressortissants nationaux et d'encouragement au secteur privé (The World Bank 2003).

La segmentation des marchés du travail des années 1970 et 1980 a en effet perdu de sa rigidité. Entre l'emploi public formel, l'auto-emploi familial ou artisanal, et les branches réservées *de facto* aux immigrés, l'informel croît comme une forme de tiers secteur

d'intégration, où se côtoient immigrés et nationaux, et où ils sont souvent en concurrence. Ce « mélange » ne se fait pas sans tensions : en effet, bien que la « chasse aux étrangers voleurs d'emplois » soit lancée, tout au moins officiellement, dans presque tous les pays, et que les législations nationales aient tendance à incorporer de plus en plus de secteurs d'activités dans ceux réservés aux nationaux, ces derniers sont souvent réticents à occuper des emplois entachés de façon péjorative parce qu'assumés par des étrangers relativement méprisés pendant des décennies. Parfois, ce sont les femmes qui s'intègrent en premier dans ces formes d'emploi déclassé (Van Aken 2005). Dans ce contexte de crise des marchés du travail et d'appauvrissement que l'assurance sociale se présente, plus que jamais, comme un privilège convoité.

Les évaluations disponibles situent la taille de l'emploi informel pour l'ensemble de la région entre 40 et 55% du total de l'emploi non agricole. Un décalage est constaté entre les personnes n'ayant pas de contrat de travail et celles ne bénéficiant pas de couverture sociale : pour une part, il s'agit d'ayants droit d'un assuré social, qui ne sont pas eux-mêmes affiliés. Il demeure qu'une partie considérable, atteignant la moitié des travailleurs en Egypte, n'a aucune couverture sociale (ILO 2000b). En Egypte le secteur informel est estimé à plus de la moitié de l'emploi total et à plus des deux tiers de l'emploi privé. En Tunisie, la proportion informel / emploi total non agricole est de la moitié, alors qu'elle est plus proche de 40% en Algérie, au Maroc et en Tunisie (ILO 2003) et égale au tiers en Syrie (ERF 2002). Au Maroc, la moitié des emplois créés entre 1985 et 1993 sont informels, mais le rythme s'est ralenti au cours des années suivantes (ILO 2003). C'est en Tunisie que l'emploi informel est le plus dynamique aujourd'hui : la moitié environ de l'emploi créé entre 1997 et 2001 (The World Bank 2003). La croissance des activités informelles, c'est-à-dire non protégées et fréquemment irrégulières, manifeste la précarisation de l'accès à l'emploi et une réduction des revenus réels du travail.

En tant que *fonction*, la protection sociale est présumée pouvoir, ou devoir, être conférée également -et peut-être avant tout- par des mécanismes non institutionnels incorporés dans les relations de travail ou de famille et communautaires bien que, comme on l'a précisé plus haut, ces types de relations de réciprocité conduisent aussi à des formes de dépendance ou de clientélisme. Un hiatus tend néanmoins à croître entre les couvertures institutionnelles, l'offre publique de services sociaux et la capacité sociale à fournir de la protection, du fait de l'appauvrissement et des transformations sociales. Les femmes, et en particulier celles engagées dans le travail informel, sont parmi les catégories qui souffrent le plus de ces tendances, *a fortiori* lorsqu'elles se retrouvent chef de famille.

13- Les réformes des systèmes institutionnels de protection sociale

La plupart des pays arabes ont entrepris des réformes de leurs systèmes de protection sociale depuis la moitié des années 1990 ou le début des années 2000, à l'instar du reste du monde, bien qu'à un rythme plus lent (lié notamment aux risques perçus d'instabilité sociale et politique). En général, on peut affirmer que la réforme de l'existant et l'extension des protections sont en passe de devenir des *questions* du fait de l'insatisfaction sociale et de la pression interne engendrée par l'appauvrissement, le chômage et le manque de perspectives pour la jeune génération, de la paupérisation des retraités et de l'accroissement des familles pauvres, surtout lorsqu'elles sont dirigées par des femmes. Cette insatisfaction se nourrit de vagues de contestation politique qu'elle

alimente également et de l'action des organisations internationales qui contribuent à instaurer un climat de critique à l'égard des politiques publiques.

Les réformes concernent essentiellement la santé et les pensions (retraites, invalidité, survivant). La réforme de la protection sociale en matière de santé repose d'une part sur la réforme des systèmes publics d'offre de soins, par l'organisation de districts sanitaires, l'introduction du recouvrement des coûts et de l'autonomie financière des établissements et l'aménagement de dispositifs d'exemption pour les pauvres. D'autre part, le renforcement de la part du secteur privé (d'offre de soins, d'assurance, de fourniture de médicaments) est supposée rationaliser le secteur. Ces réformes sont souvent instaurées dans un cadre de coopération internationale, ce qui peut contribuer à l'éclatement et l'éparpillement des systèmes nationaux, d'autant plus lorsque les financements et investissements publics sont en contraction. Plusieurs pays sont en voie de promouvoir une extension de la couverture d'assurance sociale pour la maladie (Maroc Jordanie, Liban) et de créer un système contributif qui se substituera à la gratuité des soins (Syrie). Ces réformes semblent répondre avant tout à un souci de rationalisation des dépenses, de diversification de l'offre et d'économie de ressources budgétaires, tout en améliorant la qualité des soins, mais il est peu question d'améliorer ou de fournir un revenu de remplacement aux patients.

La réforme des pensions fait l'objet, quant à elle, de plus d'attention, tant ses enjeux financiers sont considérables. La Banque mondiale émet un jugement très négatif sur les systèmes de pension existants : ils sont mal conçus, ils sont inefficaces, les réserves sont mal gérées, et les services ne sont souvent pas distribués comme ils le devraient. Le rendement des investissements des fonds est bas, voire négatif, comme c'est le cas en Tunisie et en Egypte pendant de longues périodes. La raison en est que les réserves des systèmes de pension sont utilisées pour subventionner d'autres programmes gouvernementaux (des programmes d'assistance en Algérie, un programme de logements sociaux jusqu'en 1992 puis un programme d'assistance chômage en Tunisie) ; ou encore que l'Etat n'est pas à jour de ses engagements vis-à-vis des caisses. On peut à cet égard se demander le sens qu'il y a à conserver la fiction des déficits comptables des caisses, lorsque la question semble être surtout de séparer les comptes des fonds de pension par répartition du budget général, et donc une question politique et non démographique. Ou, à l'inverse, ce que peut représenter un déficit lorsque, comme dans le cas de l'Algérie, l'Etat demeure le principal employeur et contributeur, et que ses recettes sont gonflées par la hausse des prix du pétrole.

De surcroît, l'évasion contributive est très répandue : s'il est vrai qu'une partie de la population non couverte n'est pas astreinte à cotiser de par la loi, la plupart, selon la Banque mondiale, se retrouvent sans pension parce qu'ils échappent aux cotisations du secteur formel. Encore une fois, on constate le préjudice que l'emploi informel fait subir aux systèmes de retraite alors que le ratio entre les personnes en âge de travailler (de 20 à 59 ans) sur les personnes de plus de 60 ans est de 10 en moyenne, à l'intérieur des systèmes de sécurité sociale, il n'y a que de 3 à 5 travailleurs cotisants par retraité. L'informel représente des segments de la population qui ne paye ni contributions sociales ni taxes. Or ce sont autant de personnes qui, une fois âgées et ne bénéficiant pas de pensions, vont peser sur les systèmes publics d'assistance (The World Bank 2002). Ces fuites conduisent à une augmentation des cotisations, qui décourage les cotisants. Moins de travailleurs formels aujourd'hui, moins de retraités bénéficiant d'une pension demain.

Ainsi, poursuit la Banque, les systèmes de pension sont très coûteux pour les travailleurs, mais n'engendrent que des prestations réduites. Il en résulte une faible incitation pour que les travailleurs s'acquittent de leurs cotisations : les systèmes de pension ne sont pas toujours une bonne affaire pour les salariés. Les contributions aux systèmes de pension atteignent de 8% à 14% du coût salarial en Algérie, en Libye, au Maroc et en Tunisie, avec des différences importantes selon qu'il existe un plafond de salaire ou non. En revanche, les niveaux de pension sont parfois très bas : comme le montant des pensions est fixe jusqu'à la fin de la vie du retraité, elles se dévalorisent rapidement en termes réels. Encore une fois, l'incertitude sur le niveau des prestations retirées du système conduit les cotisants à se méfier et à considérer les contributions comme une taxe. A cet égard, la Banque mondiale se demande ce qui conduit à ce que ces systèmes coûtent si cher et rapportent si peu, et encourage des réformes (Maroc, Tunisie, Liban, Jordanie) allant dans le sens de retarder l'âge de la retraite, baisser le montant des pensions initiales, et les indexer sur l'inflation, contrôler les modes de calcul des pensions, augmenter les décotes... Le système des pensions ne doit plus être utilisé comme un dispositif d'assurance chômage. Finalement, la Banque promeut l'unification des systèmes particuliers, l'amélioration des performances financières et l'introduction de dispositifs de capitalisation. (The World Bank 2002).

Il faut effectivement noter que, à l'instar du reste du monde, l'équilibre des systèmes de pension de la région est menacé par le vieillissement de la population. Alors que l'espérance de vie a crû de 50% depuis les années 1950, et surtout dans les pays dont la croissance démographique est la plus faible, la population âgée va commencer à augmenter plus vite que les autres groupes (projection : 4% par an en moyenne au cours des 25 prochaines années contre 1,4% pour la population totale (The World Bank 2002). Les taux de dépendance des personnes âgées vont s'accroître à court terme (estimation : + 50% d'ici à 2025). On ne peut que remarquer, toutefois, que tant le poids de la population au-dessus de 60 ans (de 5% à 7%) que celui des pensions dans le PIB (autour de 2% en moyenne) restent bien en dessous d'autres pays. En revanche, les possibilités avantageuses de retraite anticipée pèsent dans les budgets des caisses : en Egypte, le ratio des retraités sur le nombre de personnes âgées est de 241%, alors qu'en Jordanie il est de 111%, en Tunisie de 73% et au Maroc de 36% seulement. (The World Bank 2002). Le souci pour les équilibres budgétaires à venir des caisses de pension est dominant dans les pays où les employés publics représentent la majorité des assurés sociaux, et où l'appauvrissement des retraités de l'emploi public peut menacer la stabilité politique et sociale. Cette préoccupation existe également là où les systèmes de pension par répartition couvrent une partie importante des employés du privé, comme en Tunisie. En Jordanie, la réforme comprend une augmentation du niveau des pensions, maintenu très bas depuis des années, et au Maroc une extension de l'affiliation obligatoire et volontaire.

L'extension des dispositifs d'assistance est appelée à faire la jonction avec des systèmes de pension insuffisants, et de soulager la pauvreté des personnes âgées. Mais les familles demeurent les principales unités sociales en charge du revenu, du soin et de la protection des personnes âgées. Bien que les effectifs de personnes âgées isolées croissent, en contradiction avec les imageries culturelles régionales, la part des personnes âgées qui vit avec leur famille demeure élevée.

Dans la plupart des cas, les promoteurs des réformes insistent sur le fait que l'Etat et les dispositifs publics ne peuvent seuls satisfaire aux besoins d'extension de la protection sociale à un niveau significatif pour plusieurs raisons : la structure des marchés du travail

(croissance économique lente, insuffisance de la création d'emplois privés formels...); les capacités institutionnelles des gouvernements (travail, protection sociale, etc.); les contraintes ou priorités budgétaires publiques pour financer l'extension de la protection sociale à un éventail large de travailleurs et de citoyens, à faible capacité contributive; les problèmes de gouvernance des dispositifs de protection sociale (corruption, manque de transparence, faiblesse de la séparation des comptes...); et le manque général d'efficacité et faible capacité et/ou volonté politique de réformer le système fiscal pour augmenter les recettes (Jütting, 2000).

D'autres acteurs sont promus pour jouer un rôle dans cette extension : autorités publiques décentralisées lorsqu'elles existent (elles sont en train d'émerger ou de renforcer leurs fonctions dans quasiment tous les pays); entreprises privées (fourniture de services de santé et d'autres services publics, améliorations de l'offre existante, fourniture de services d'assurance et de microfinance, formation, épargne...); organisations de la dite « société civile » (fourniture de services d'assurance mutuelle et de crédit, dévolution ou délégation des services publics auprès des handicapés ou des orphelins, gardes d'enfants...); fondations et organisations charitables religieuses ou laïques (assistance en nature ou en espèce, formation, projet d'insertion dans l'emploi ou de génération de revenu, garde d'enfant, services médicaux et hospitaliers...); la coopération internationale (aide humanitaire, aide au développement, réforme du système de santé, assurances sociales, fonds sociaux, programmes de développement variés en microfinance ou formation, etc.); et finalement les « communautés » et les ménages (garde d'enfants, épargne et investissement, solidarité au sens large).

La combinaison de ces mécanismes et intervenants produit des profils de dynamiques de réforme de la protection sociale qui peuvent brièvement être décrits de la façon suivante, en relation avec la classification proposée ci-dessus. Les pays qui possèdent déjà un système d'assurance sociale obligatoire à base contributive assez solidement institutionnalisé, qui intègre une partie du secteur privé, se sont généralement engagés à en étendre la couverture (Tunisie, Liban, Algérie, Egypte, Maroc). Le secteur public demeure le pilier principal de la sécurité sociale, et le défi réside dans l'extension à des catégories de travailleurs du privé, et aux non-salariés. Les caisses de pension sont réorganisées ou réformées pour assurer leur viabilité à long terme, et des dispositifs d'assistance publics, privés ou intermédiaires (fondations semi-publiques et caisses établies à part des circuits budgétaires notamment) promus pour prendre en charge les plus pauvres sur une base transitoire. Tant les prestations d'assurance que d'assistance fournissent toutefois un revenu (de transfert, de remplacement, pensions) très insuffisant et en perte de pouvoir d'achat. La « générosité » des dispositifs est toutefois souvent mesurée par des indicateurs internes (taux de remplacement) et non au regard des besoins et des prix du marché. La pauvreté croît, en particulier parmi les couches moyennes que la protection sociale avait protégées contre la misère. Les dispositifs alternatifs et complémentaires ne jouent qu'un rôle second mais fondamental tant les prestations de l'assurance sociale sont insuffisantes par rapport aux besoins.

Dans les pays dans lesquels le système d'assurance sociale est seulement embryonnaire, les réformateurs tendent à considérer qu'ils n'ont pas les moyens économiques et politiques pour étendre l'assurance sociale obligatoire sur une base significative (Jordanie, Yémen). Ils se sont engagés dans la promotion de l'assistance aux plus pauvres, d'organisations de solidarité locale, charitables, et/ou soutenues par des organisations internationales, plutôt qu'une extension de l'assurance sociale proprement

dite. La pauvreté croît parallèlement aux inégalités, laissées pour l'essentiel aux forces du marché du travail et de la charité internationale. Dans les pays dans lesquels le modèle patrimonial est considéré comme suffisamment efficace, où les revenus pétroliers assurent un financement abondant des dispositifs, et où l'Etat est l'employeur dominant (CCG, Lybie), les réformes visent avant tout à soutenir les chômeurs nationaux, et à améliorer la protection sociale des travailleurs immigrés, en particulier en insistant sur la responsabilité sociale des entreprises. Quelques initiatives ont lieu à la marge, pour couvrir des populations considérées comme particulièrement vulnérables du fait de leur statut résidentiel ou de travailleur (ONG internationales, cliniques charitables, etc.). Finalement, dans les pays où l'insécurité est particulièrement aiguë et où les questions de protection sociales passent bien après celles posées par la sécurité physique des personnes (Palestine, Irak), la priorité est de gérer l'insécurité humaine sous toutes ses formes.

Bien que les technologies sociales soient moins développées dans la région que, par exemple, en Amérique latine, les innovations et les expérimentations qui ont cours dans la plupart des pays en développement s'y installent aussi. Assistance catégorielle et conditionnelle, activation de dépenses sociales en partie contrôlées par les bailleurs internationaux, externalisation, vers des prestataires privés marchands ou non-marchands, d'une partie de la charge de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, de programmes sectoriels de santé, du planning familial et de la « promotion » des femmes, de la vulgarisation agricole, de la formation des jeunes, d'amélioration de l'éducation, d'interventions urbaines, occupent donc une partie importante du terrain de l'extension de la protection sociale. S'y entremêlent des objectifs politiques de réforme des régimes politiques, de soutien à la démocratie, de promotion des femmes, voire de renforcement des pratiques religieuses, qui contribuent à faire du « social » un enjeu majeur. Une analyse de ce champ de transformation sociale au prisme de la question des femmes démontre que la dimension de genre est fondamentale dans le panorama des politiques sociales qui se mettent en place.

2- Femmes, travail et politiques sociales : une « question » spécifique » au monde arabe ?

Il semble faire partie de la « sagesse commune » que les femmes dans le monde arabe sont opprimées, mères de nombreux enfants, maintenues dans l'espace domestique et soumises à la férule d'un patriarcat rigide, encore renforcé par la montée de l'islamisme. Les lois et normes coutumières qui y régissent l'institution matrimoniale et familiale semblent avoir échappé aux influences extérieures, voire à celles du temps, pour entretenir l'image d'une grande stabilité. Toutefois, les données statistiques et les enquêtes sociologiques projettent une tout autre réalité : celle d'évolutions radicales, d'un profond bouleversement des anciennes configurations, et de trajectoires différenciées. En entrant dans la question du genre par le travail et les politiques sociales, mon objet est de montrer à quel point elle est centrale aux enjeux de transformation sociale, et se pose différemment dans divers contextes nationaux et dans des environnements de travail distincts. A quel point aussi les choses changent, dans le sillage des politiques de développement mises en œuvre dans les années 1960 et 1970, dans celui des restrictions imposées par les ajustements structurels, les crises économiques et parfois les conflits armés, et les récentes transformations des politiques sociales.

L'éducation a été un facteur fondamental dans les transformations démographiques¹⁵¹. « Autrefois, les élèves formaient une population essentiellement masculine (à peine une fille pour trois garçons dans les générations nées vers 1930), aujourd'hui, l'égalité est presque atteinte dans les enseignements primaire et secondaire (90 filles pour 100 garçons dans les générations nées vers 1980) et paraît en bonne voie à l'université (66 filles pour 100 garçons dans la génération 1970) » (Fargues 2003 p. 3). L'urbanisation et la tertiarisation des économies ont également contribué à une transformation « du rôle des femmes et de la place des enfants dans la famille et dans la société », malgré le déficit de libertés civiques et politiques et les freins à l'émancipation des femmes. Comme partout ailleurs dans le monde, ces « grandes mutations modernes » ont conduit à une baisse significative de la fécondité :

« L'indice de fécondité est de 3,4 enfants en moyenne par femme en 2000 dans l'ensemble des pays arabes. Ce nombre peut sembler élevé par rapport à la moyenne mondiale (2,7), mais il est faible comparé aux six à huit enfants qui étaient la norme dans la génération précédente. La fécondité a donc beaucoup diminué. En comparaison avec les pays d'Asie ou d'Amérique latine de même niveau de développement, la baisse a débuté plus tard dans le monde arabe, mais une fois amorcée, son déroulement a été plus rapide, si rapide que les annuaires internationaux, pris de vitesse, en donnent assez systématiquement des estimations supérieures à la réalité » (idem p. 1).

Le retard observé dans le monde arabe ne serait pas imputable au poids de l'Islam, qui freinerait le processus d'autonomisation des femmes et de progression des institutions civiques, comme le démontrent les exemples de l'Iran et de l'Algérie où la fécondité s'est effondrée alors que l'emprise de l'Islam y était forte. Il serait dû au poids des revenus pétroliers dans les économies de ces pays, perçus directement ou indirectement. Ces revenus ont permis aux gouvernements arabes de financer de très significatives politiques de développement et de subventionnement de la consommation, comme on l'a vu dans le chapitre I et qui ont joué en faveur d'une baisse de la fécondité. Toutefois, en abaissant le coût de l'enfant et en soutenant économiquement le modèle familial à un revenu, ils ont aussi produit un effet contraire : celui de renforcer le modèle de la femme au foyer, mère de nombreux enfants. Ainsi, remarque Philippe Fargues, « par le double biais de l'abaissement des coûts de la fécondité et du confinement de la femme au foyer, la rente pétrolière favorisait une fécondité haute. En quelque sorte, la rente « produisait » de la population ». Toutefois, continue-t-il :

« la crise pétrolière commencée au milieu des années 1980 mit fin à ce mécanisme. La chute du prix du pétrole entraîna celle de la rente et tous les États, à l'exception des principautés du Golfe, adoptèrent bientôt des programmes de réforme économique dont les familles firent les frais. L'âge au mariage s'éleva, la tendance étant accentuée par l'habitude prise au temps de l'euphorie pétrolière de réunir une dot substantielle afin de se marier, que le prétendant mettait désormais de nombreuses années à réunir. Une fois marié, le couple mit moins d'enfants au monde, car les aspirations qu'il avait apprises à nourrir pour eux durant la période précédente étaient entrées dans les mœurs tandis que le coût de la vie ne cessait de renchérir. La succession de ces périodes économiques creusa un fossé entre les générations : les enfants de l'État providence et ceux de l'ajustement structurel » (idem p. 2).

Les familles nucléaires deviennent la règle parmi les couches moyennes urbaines, dans lesquelles la double activité se banalise.

¹⁵¹ Je me fonde ici essentiellement sur les écrits de Philippe Fargues (2000 et 2003), sur un ouvrage édité par Nicholas Hopkins (2001) et sur diverses publications d'organisations internationales référencées dans les textes.

Les changements sont profonds et rapides : l'âge du mariage a reculé de plus de cinq ans en moyenne d'une génération à l'autre, sous l'effet conjugué de la prolongation des études et de la progression de l'activité professionnelle, encore souvent considérée comme difficilement compatible avec une vie conjugale, lorsqu'elle est menée à l'extérieur du foyer. Une catégorie de femmes célibataires apparaît dans les statistiques, et dans la vie sociale, surtout parmi les femmes professionnelles ; mais « ce nouveau groupe n'a pas encore trouvé sa place véritable dans la société, et encore moins conquis sa reconnaissance par le droit. » (Idem p. 2). Il prend toutefois des proportions importantes : au Liban, à la fin des années 1990, un cinquième des femmes de 35 à 39 ans est célibataire, et ne se marieront probablement jamais (Roudi-Fahimi et Mederios Kent 2008). De plus en plus de femmes sont mariées avec des hommes plus jeunes qu'elles, phénomène autrefois très marginal et qui s'explique par les contraintes du marché matrimonial : les hommes jeunes pallient ainsi leur difficulté à rassembler les moyens matériels du mariage et les femmes relativement âgées, célibataires, veuves ou divorcées, « s'offrent » ainsi un compagnon de vie. Et dans une proportion non négligeable de mariages, les épouses sont plus éduquées que leur mari, souvent de plusieurs années de scolarité (Hopkins ed. 2001). Philippe Fargues (2003) souligne que les écarts entre le droit et les pratiques réelles se creusent dans le monde arabe : le dépassement des pères par les filles du point de vue du niveau d'instruction met au défi l'ordre patriarcal et la dépendance d'une part croissante de maris à l'égard du travail de leur épouse les conduit à « ne pas user des prérogatives que leur donne le droit pour limiter les mouvements de celle qui soutient la famille » (p. 4).

Comme on le verra dans cette section, toutefois, ces transformations ont un rythme, une ampleur et des effets inégaux, non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi d'une classe sociale à l'autre, entre population urbaine et rurale, entre anciens citoyens et nouveaux résidents, migrants, réfugiés... Peu de femmes participent au pouvoir et à la représentation politique, aux mouvements organisés et aux cercles de décision. Les structures de classes interagissent avec les écarts de genre pour renforcer les lignes de pouvoir et de domination ; les organisations de femmes reposent avant tout sur la participation de femmes originaires des couches aisées ou moyennes de la population, qui ne sont pas toujours sensibles aux problèmes que peuvent rencontrer celles des milieux plus modestes, ou marginalisés. De surcroît, la famille demeure l'unité sociale investie du pouvoir, aux niveaux micro et macro, et tend à résister aux changements impulsés selon des critères de genre (bien que de façon très inégale selon les pays et milieux sociaux), ce qui a des conséquences sur la difficulté des femmes à participer à la population active de façon gratifiante (personnellement et financièrement).

Les transformations sociales et économiques ont aussi comme résultat l'augmentation de la proportion de femmes seules, avec ou sans enfants à charge, au point où les mécanismes de solidarité familiale, en principe en charge de leur entretien, n'y parviennent plus, voire sont écartés par des femmes qui rejettent leur tutelle contraignante. Dans un contexte de réduction de la fertilité et de vieillissement de la population, auxquels s'ajoutent l'augmentation du chômage, la crise du logement, et l'ensemble des dynamiques de modernisation, l'idéal de la famille étendue, multi-générationnelle et solidaire, s'effrite. Les femmes sont plus que les hommes victimes de ces évolutions ; de plus en plus de femmes vivent sans soutien masculin, pas tant dans une trajectoire d'émancipation qu'enfoncées dans la solitude, la pauvreté et l'isolement. Ce sont elles aussi qui subissent le plus fortement la tension entre aspirations et nécessité,

d'un côté, et représentations et pression sociales, de l'autre. Mais ces transformations engendrent aussi des espaces d'autonomie et d'individualisation.

Les pages qui suivent procèdent de longues années d'observation et de recherche mais aussi de travaux réalisés avec le BIT au cours des dernières années. J'essaierai de construire une analyse dynamique entre perspectives normatives et considérations sur le genre, et de dépasser les généralisations régionales pour réfléchir aux trajectoires différenciées.

21- Emploi des femmes et informalisation

Les taux d'activités féminins croissent rapidement dans les pays arabes, mais demeurent bien inférieurs à ceux des hommes, et à ceux d'autres régions du monde. En une ou deux générations, les taux d'activité ont plus que doublé dans certains pays, ce qui représente une transformation sociale considérable. La part moyenne des femmes dans la population active atteint 27% entre 2000 et 2005 (25% pendant le précédent quinquennat), et elles représentent 36% des nouveaux entrants sur le marché du travail (contre 32% la période précédente ; ILO 2005, The World Bank 2007).

Table 1. Taux d'activité féminine dans les pays arabes

	1990	2000	2005
Pauvre en ressources, travail abondant	26	24	25
Egypte	28	21	22
Tunisie	22	27	31
Liban	34	33	36
Maroc	26	29	29
Jordanie	19	26	29
Riche en ressources, travail abondant	23	31	36
Algérie	24	33	38
Yémen	29	29	31
Iraq	16	20	21
Syrie	30	36	40
Iran	22	33	41
Riche en ressources, importateur de travail	19	23	26
Arabie Saoudite	16	17	18
UAE	26	36	39
Oman	16	21	24
Qatar	30	34	37
Kuwait	36	45	50
Bahreïn	29	31	31
Libye	20	28	34
ANMO	24	28	31

Source: The World Bank 2007, Staff estimates based on ILO 2005

Note: ces données sont significativement différentes de celles présentées par Robalino 2005 p. 184.

Les chiffres présentés sur le tableau ci-dessus sont toutefois pleins d'incertitudes, et devraient certainement être revus à la hausse, si un certain nombre d'activités, en particulier celles exercées dans le cadre du foyer, devaient y être intégrées. Les enquêtes sur les emplois du temps de femmes tendent en effet à montrer que les sources statistiques sous-estiment la contribution économique des femmes arabes. Philippe Fargues (2003) souligne d'ailleurs que les publications internationales ont sensiblement réévalué, sans que l'on sache sur quelle base, les taux d'activité féminine fournis par les derniers recensements nationaux. La contradiction entre l'intention de saisir les formes d'activité informelle des femmes, d'un côté, et l'inadéquation des outils statistiques mobilisés pour le faire, de l'autre, a constitué le cœur des débats qui ont animé le séminaire organisé par le BIT autour du projet de recherche sur l'économie féminine informelle et j'en ai moi-même fait le constat lors de mes travaux de terrain. Un certain nombre de biais reflètent et contribuent à reproduire la faible reconnaissance du travail des femmes, et ainsi leur faible valeur sociale, et par la suite économique. D'un côté, en effet, le terme de « travail » possède de multiples traductions en arabe, qui désignent certains une simple activité laborieuse, d'autres un emploi salarié, d'autres encore une

tâche rémunérée ponctuelle, etc., et maintes occupations féminines, quoique génératrices de revenu, n'ont pas le statut de « travail ». Les catégories de travail et non-travail sont définies pour exclure les activités domestiques, alors qu'elles intègrent souvent une partie de production marchande, alors non reconnue¹⁵². En outre, les termes usités pour désigner le travail en arabe, et même selon les dialectes, ne recourent pas les frontières des catégories statistiques internationales occidental-centrées, ce qui conduit à des malentendus souvent insoupçonnés entre enquêteurs et répondants.

Par ailleurs, lors de la collecte des données, les pères et maris sont ceux qui répondent généralement aux enquêteurs. Or il semble que, peut-être influencés par les termes employés par les enquêteurs, mais aussi par leurs propres représentations, ils ont tendance à entériner une définition du travail qui correspondent soit une définition salariale stable, soit une valorisation de l'entrepreneuriat installé dans l'espace public, et donc plutôt masculin. Ajoutons que, dans la plupart des systèmes de valeurs sociales, il est dégradant pour un homme de ne pas parvenir à entretenir sa famille : plusieurs histoires racontées par des enquêteurs soulignent une tendance à nier le fait que l'épouse « travaille », *a fortiori* dans des activités peu valorisées et surtout devant un étranger. On peut en revanche s'étonner que le pourcentage de femmes actives soit si élevé dans les pays du Golfe. Il semblerait que la raison en est que les femmes migrantes, dont le taux d'activité est proche de 100%, sont comptabilisées dans la moyenne, avec les femmes « nationales », dont le taux d'activité est bien plus bas.

La taille importante des secteurs publics dans le monde arabe possède un effet de genre important. La croissance du taux d'activité des femmes est pour une bonne part imputable à l'expansion des possibilités d'acquérir un niveau d'éducation et de qualification, et à l'emploi des femmes qualifiées nationales mais aussi étrangères dans les secteurs publics scolaires, universitaires et de santé en expansion pendant les décennies de fort développement des services publics. Les femmes y étaient attirées par la sécurité de l'emploi, le fait qu'elles y faisaient face à une moindre discrimination (reconnaissance des compétences, niveaux de rémunération) que dans le secteur privé, que les horaires de travail y étaient moins pénibles, qu'elles pouvaient y bénéficier de pensions de retraite anticipées (parfois après huit ou dix ans de cotisation seulement), de congés de maternité, parfois de solutions de garde pour leurs enfants, ce qui permettait un aménagement peu contradictoire entre leur rôle d'épouse et de mère et leur statut d'employée.

En 1996, dans l'ensemble de la région, plus de 35% des femmes actives et employées le sont encore dans le secteur public, en réduction marquée par rapport à 1987, lorsqu'elles étaient 51% (The World Bank 2004 p. 4-77). Des pays sur lesquels les données sont disponibles (et comparables), l'Algérie est le pays où la concentration des femmes dans le secteur public est la plus forte (plus de 85% de l'emploi féminin total en 1990, en légère régression par rapport aux années 1980). En 1988, la Jordanie (54%) où le taux de participation féminine s'est multiplié par plus de trois entre 1984 et 1996, et l'Égypte (66%) se distinguent elles aussi par de fortes concentrations qui tendent à décroître au cours des années suivantes (57% en 1998 pour l'Égypte). En Syrie, cette proportion est de 42% dans les années 1990, mais elle n'est que d'environ 20% en Tunisie et dans les Territoires palestiniens, de 14% au Liban, et de 7% au Maroc, ce qui corrobore la

¹⁵² Certains pays ont cependant essayé de développer des outils de collecte de données qui permettent de saisir l'économie informelle dans ses différentes formes, et en particulier féminine : la Palestine, dans laquelle les innovations méthodologiques sont à la mesure de la volonté de rendre compte des effets de l'occupation, et la Tunisie, un des laboratoires de travaux sur l'informel, impulsés et conduits notamment par Jacques Charmes.

moindre place de l'Etat social. Dans la plupart des pays, elle tend à baisser au cours de la décennie 1990, soit à cause d'une croissance plus forte dans le secteur privé, soit en raison d'une déféminisation générale de la population active, comme en Egypte.

L'accroissement de l'activité des femmes n'est pas uniquement le produit des progrès de l'éducation. De plus en plus, il résulte de facteurs économiques : chômage des hommes, perte de valeur des revenus publics, contraction des revenus migratoires font que les hommes dépendent de plus en plus du travail des femmes. Il continue pourtant d'exister un écart significatif entre le taux d'activité des femmes mariées et des célibataires¹⁵³, qui indique qu'il n'est pas encore tout à fait toléré pour une femme mariée d'avoir une activité professionnelle hors du foyer. Les patrons du secteur privé jouent le jeu : ils tendent à encourager les femmes à quitter leur emploi lorsqu'elles se marient ou tombent enceintes, pour respecter la coutume, mais aussi pour éviter de devoir tolérer des absences pour maladie d'enfant ou priorité familiale. En Palestine, ce que j'ai ressenti de mes entretiens avec des patrons qui embauchaient essentiellement des femmes était qu'ils « laissaient la place » au mari, comme s'il ne pouvait y avoir deux tutelles sur une femme, que son autorité de patron se heurterait forcément à celle du mari. Et, de fait, ce dernier peut ne pas accepter qu'un autre ordre que le sien (celui de l'entreprise) régie les allées et venues de son épouse et « qu'on dise » qu'il ne la contrôle pas. Cette permanence contribue au retard dans l'âge du mariage, mais cède peu à peu devant l'appauvrissement des ménages, qui fait de nécessité vertu : le second salaire que rapportent les femmes ne peut plus être considéré comme de l'argent de poche (ainsi qu'on me le disait dans les années 1995).

L'emploi privé croît trop peu rapidement pour absorber les nouvelles actives, ou les chômeuses, surtout dans un contexte de discrimination et de contraintes culturelles souligné plus haut pour la plupart des pays. En effet, les secteurs « capitalistes » occupent une part faible de la population active locale dans la plupart des pays arabes et les femmes y représentent une part minoritaire. Si les entreprises industrielles d'Etat ont bien embauché des femmes « du pays », tant les normes légales que, plus encore parfois, les normes sociales et culturelles (absences pour maladies d'enfants, congés de maternité, cessation d'activité lors du mariage ou de la première grossesse, faible pénibilité des tâches requises...) imposent aux entrepreneurs privés des contraintes qu'ils tendent à contourner en ayant recours à des femmes étrangères, déliées de la tutelle de leur mari ou père, même si elles sont arabes, dès lors qu'elles migrent. Ceci est moins vrai dans les pays du Maghreb, ou en Egypte, dans lesquels le salariat privé et l'industrie intensive en travail (masculin et féminin) sont plus répandus que dans les pays du Moyen-Orient ou dans la péninsule¹⁵⁴. Dans ces derniers, c'est avant tout en tant que main-d'œuvre étrangère que les femmes salariées sont soumises à des conditions de travail parfois très pénibles, en dehors de toute protection légale ou sociale, et reçoivent de faibles rémunérations : ouvrières agricoles, employées d'hôtel, employées domestiques... Il demeure qu'on peut aussi considérer que les femmes arabes ont été, plus que d'autres (en Asie, Amérique latine), protégées contre l'intégration brutale dans une force de travail exploitée par les investissements internationaux dans des emplois difficiles, dangereux, peu protégés et faiblement payés. Dans certains pays, on observe une remasculinisation

¹⁵³ Pour l'ensemble du monde arabe couvert par les enquêtes fécondité des années 1990, pour la tranche des 25-29 ans, le taux d'activité était de 31% pour les célibataires et de 18% pour les mariées (Fargues 2003 p. 2).

¹⁵⁴ En Tunisie, par exemple, le développement des industries textiles a absorbé une main-d'œuvre féminine abondante (voir Destremau 2008 [108]).

de branches dans lesquelles les femmes s'étaient insérées, mais aux conditions de rémunération dévalorisées établies pour elles (Van Aken 2005).

Le recul de l'emploi public et la croissance trop faible de l'emploi privé affectent le taux de chômage déclaré¹⁵⁵ des femmes : les plus éduquées sont aujourd'hui celles qui ont le plus de difficulté à intégrer le marché du travail (The World Bank 2007). Si d'un côté les vagues de femmes éduquées sortant des écoles et universités nationales ont pu peu à peu remplacer celles qui avaient été importées pour pourvoir les emplois de santé et d'éducation que requérait le développement des services publics, la contraction de dépenses publiques affectent fortement leurs débouchés. Ainsi, dans une famille (très) nombreuse de la bourgade yéménite où j'ai passé plusieurs années égrenées sur deux décennies, les filles aînées ont poussé assez loin leurs études supérieures. Mais elles ont dû mettre en péril leurs chances de se marier : si le fiancé acceptait d'attendre la fin de leur cursus, les familles respectives craignaient de voir passer leur chance. Et si ces filles ont bien trouvé un emploi public qui correspondait à leur formation, celui-ci s'est fait attendre, et le salaire n'est pas à la hauteur des ambitions : il ne les fera pas significativement changer de mode de vie et vivre une rupture de mobilité ascendante par rapport à leurs parents. La quatrième fille, du coup, s'est vue mariée à quatorze ans : trop d'incertitudes pesaient sur une voie professionnelle,

D'un autre côté, les femmes qualifiées font face à des difficultés à s'intégrer dans le secteur privé, en raison des barrières discriminatoires à l'entrée (qui alimentent le taux de chômage et le différentiel salarial), mais aussi du faible niveau de protection sociale qu'on leur offre, qui met en forte tension leurs fonctions familiales (CAWTAR 2001, Moghadam 2002). La proportion de femmes dans le chômage total varie de 25-35% en Algérie, au Maroc, au Bahreïn, à 20-25% en Jordanie, au Qatar, en Syrie et en Egypte, à 5-15% en Palestine, Tunisie, Yémen, et Liban, et moins dans les EAU et au Koweït¹⁵⁶. Partout le taux de chômage des femmes tend à croître et est généralement plus élevé que celui des hommes, ce qui peut être entendu comme un indice de la croissance de la proportion de femmes éduquées qui cherchent un emploi¹⁵⁷. Selon le BIT, deux femmes d'âge actif sur dix seulement sont employées dans le monde arabe, contre sept hommes sur dix.

Dans un contexte de croissance de la force de travail féminine de 5% par an en moyenne - une combinaison de celle des taux de participation, soutenus par la baisse des taux de fécondité, et de l'accroissement de la population en âge de travailler- les dynamiques sociales, démographiques et économiques ont un effet important sur l'informalisation du travail des femmes. Selon les données disponibles, plus de 40% de l'emploi féminin est informel en Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte et Syrie (ILO 2002) et la tendance à l'informalisation a été plus accusée pour les femmes que pour les hommes, particulièrement celles avec un bas niveau d'éducation, les moins capables de briguer un emploi public. Les employeurs privés tendent à éviter d'appliquer les lois du travail envers les femmes, en particulier les congés de maternité.

¹⁵⁵ Voir les réserves ci-dessus, en particulier dans le chapitre 1.

¹⁵⁶ Je ne saurais suffisamment prévenir des risques de surinterprétation de ces taux, qui sont totalement construits par conventions administratives, selon les modes de récolte des données.

¹⁵⁷ Et donc qui ne sont pas comptées comme inactives, bien qu'elles puissent être des « chercheurs d'emploi découragées » ou des travailleuses informelles.

Ici aussi, toutefois, on note un différentiel selon le niveau d'éducation : ce sont les femmes non éduquées, poussées par la pauvreté, qui sont les plus susceptibles de s'engager dans des activités de survie, précaires, non protégées, voire non reconnues : nettoyage, vente sur les marchés ou au porte-à-porte, petite production marchande à domicile, travaux de couture ou de montage en sous-traitance ou à façon. Ces activités, qui représentent le segment le moins valorisé de l'informel (parce qu'elles sont largement réservées aux femmes, qu'elles se distinguent peu de l'activité domestique, qu'elles sont considérées ne requérir aucune compétence ou qualification reconnue) sont aussi les moins bien rémunérées et les moins valorisées socialement. L'essor du nombre des ménages dirigés par des femmes situés sous le seuil de pauvreté atteste de ces tendances, de même que la forte proportion de pauvres qui appartiennent à des ménages de ce type.

La confrontation d'études de cas de différents pays (Liban, Egypte, Tunisie, Yémen et Palestine), systématiquement conduite dans le cadre du projet de recherche du BIT cité ci-dessus, a mis au jour de fortes différences entre configurations nationales, et des relations diverses entre les processus d'appauvrissement, leurs dimensions de genre, et les activités socialement acceptables (ou non) pour des femmes de plus en plus sollicitées pour contribuer au revenu familial, mais pour autant peu reconnues comme travailleuses. En Tunisie, l'informel féminin est plutôt le produit de la flexibilisation du marché du travail salarié. Au Yémen, il se love dans les anciennes relations de dépendance sociale ou le travail à façon du *souk* et croît dans les interstices de l'urbanisation (petit commerce, emploi domestique, mendicité, couture à façon, fabrication de pain...). En Palestine, le développement d'activités de survie (qu'il est presque fallacieux de qualifier d'informelles, tant le formel est fantomatique) s'inscrit dans le cadre d'une occupation qui a fait succéder une situation d'isolement draconien à celle qui prévalait jusqu'aux années 1990, de réserve de main-d'œuvre pour Israël. Au Liban, c'est avant tout de débrouille de ménages appauvris par les années de guerre, déplacés ou privés de moyens de survie (terres, boutique, emploi) qu'il s'agit. L'Egypte est plus proche, probablement, de nos représentations de l'informel dans les pays en développement : surpopulation, pauvreté endémique, très faibles salaires et pensions y alimentent un « secteur » de petits boulots, commerce de rue, petits services à la personne, petite production marchande.

Les études réalisées sur l'économie informelle dans le monde arabe sont confrontées, comme partout, à la malléabilité de la notion qui se situe au croisement de définitions normatives et du sens commun. En outre, les enquêtes saisissent mal l'activité féminine informelle lorsque la frontière entre activités domestiques non marchandes et marchandes est peu visible. Ceci est d'autant plus le cas dans cette région que les normes de comportement exigées de nombreuses femmes (plus ou moins selon les pays, et plus parmi les couches populaires urbaines qu'à l'égard des femmes éduquées ou des paysannes) continuent à vouloir limiter leurs sorties du foyer. Les femmes pauvres sont donc incitées à trouver des moyens de survie qu'elles peuvent exercer dans le cadre domestique, que la rigidité des normes statistiques permet mal de comptabiliser, et non dans un cadre extérieur. En cela la région arabe n'est pas à proprement parler spécifique, au regard d'autres régions du monde, mais elle se distingue probablement par une résistance au changement que le modèle de la « famille arabe », analysé par les démographes, a permis.

22- Les femmes, la protection sociale et l'ordre familial

La question de la protection sociale des femmes est une entrée privilégiée pour lire les effets de genre des politiques sociales, tant elle s'imbrique avec les politiques familiales, d'emploi, et plus largement l'ensemble des politiques sociales de santé, d'éducation, de logement, d'assistance, de développement ou de construction d'infrastructures. L'on se doit de considérer d'une part les mesures ou dispositifs qui les concernent au titre de travailleuses et d'autres part ceux qui leur sont destinés à d'autres titres, comme épouses, mères, pourvoyeuses de *care*, etc. Les politiques, mesures ou dispositifs sociaux peuvent tendre à encourager les femmes à l'activité, en tentant d'aménager la conciliation entre tâches familiales et activité rémunérée, mais elles sont généralement ambiguës quant à leur autonomie économique, ou aux transformations de la distribution familiale des rôles, des places et de la reconnaissance. Elles peuvent s'efforcer de favoriser le salariat comme forme instituée de la mise au travail, tout en encourageant l'auto-emploi des femmes, particulièrement sous ses formes les plus compatibles avec leur statut familial, comme par exemple le travail à domicile. Les politiques familiales et lois de statut personnel, qui orientent la nuptialité, la natalité, le mariage, peuvent confirmer, renforcer ou amoindrir leur dépendance à l'égard de leur mari, père ou même frères, protéger les femmes « seules » à l'égard de leurs besoins particuliers ou tendre à les contrôler, les stigmatiser et les fragiliser.

Les Etats arabes modernes ont tenté d'étendre le spectre des droits sociaux des femmes, en élargissant leur accès à l'éducation et à l'emploi et en leur accordant des droits à la protection sociale lorsqu'elles sont employées dans le secteur public (outre leur statut d'ayant-droit de leur père ou époux). Ils ont aussi aménagé la possibilité de satisfaire par le marché une partie des tâches de *care*, par l'emploi d'une domestique bon marché, ce qui permet de concilier emploi et rôles familiaux, quoique au dépens de centaines de milliers d'autres femmes qui occupent ces emplois domestiques (voir plus bas). Cependant, ces mesures ne sont pas parvenues à couvrir les femmes qui se consacrent à des petites activités marchandes, considérées informelles presque par nature, pas plus qu'elles ne se sont adaptées aux transformations sociales et familiales (décohabitation, divorces, séparations, célibat des femmes...), à la croissance des niveaux éducatifs des femmes, à la désintégration des familles étendues et aux besoins qui en découlent quant au *care* des personnes âgées, des handicapés et des enfants.

Dans tous les pays de la région, les dispositifs institutionnels d'assurance sociale et de lois du travail ont été conçus pour minimiser l'incompatibilité entre l'activité économique des femmes et leur rôle comme *carer* des dépendants du foyer : congés maternité ou parentaux, retraite anticipée. Toutefois, cette « discrimination positive » se double d'autres mesures *-de facto* ou *de jure*- qui affectent les droits des femmes et leurs possibilités de construire une carrière.

L'âge légal de la retraite et les périodes cotisées requises sont soit égaux pour les hommes et les femmes, soit en faveur des femmes. Les périodes minima de contribution sont plus courtes pour les femmes, et les déductions effectuées en cas de retraite anticipée plus

faibles également (Robalino 2005: 77-79)¹⁵⁸. Les femmes qui travaillent dans les entreprises familiales (surtout dans l'agriculture) n'ont pas le droit de cotiser pour assurer leur pension, parce qu'elles ne sont pas enregistrées. Ajoutons que leurs salaires plus bas et leurs possibilités de se retirer plus tôt que les hommes réduisent le montant des pensions versées aux femmes.

Dans la plupart des pays arabes, les règles de versement des pensions aux survivants pénalisent les femmes qui font le choix de travailler, et ne sont versées qu'aux veufs incapables ou aux veuves inactives. Elles favorisent en revanche les filles non mariées. Les femmes divorcées et veuves sont peu protégées par les dispositifs d'assurance sociale. Le plus souvent, elles ne peuvent percevoir la pension de leur époux qu'à des conditions restrictives (et bien entendu que lorsqu'il y aurait eu droit). Dans des régions où la polygamie existe encore, les femmes peuvent traverser des problèmes sérieux si leur époux meurt, dès lors que plusieurs systèmes ne reconnaissent qu'une des épouses comme ayant-droit. De toute façon, les pensions au survivant sont de faible montant, et de nombreuses veuves en Egypte ou au Yémen, par exemple, n'en ont pas du tout parce qu'elles ne détiennent pas de carte d'identité.

Les femmes divorcées ou veuves sont en fait réputées pouvoir -voire devoir- retourner chez leurs parents, ou être prises en charge par un des hommes de leur famille d'origine jusqu'à un prochain mariage et donc demeurer, leur vie durant, dépendante d'un homme qui leur doit subsistance. Lorsqu'elles se remarient, elles doivent le plus souvent laisser leurs enfants dans la famille du père de ceux-ci, au-delà de la petite enfance. A de très rares exceptions près (comme en Tunisie), la loi ne prévoit le versement d'aucune pension alimentaire, ni de prestation compensatoire. Dans les faits, toutefois, de plus en plus de femmes ne souhaitent pas, ou ne peuvent pas, retourner en tutelle familiale, et vivent seules.

Les veuves, divorcées, femmes de prisonniers (aux côtés des orphelins, des handicapés, et des personnes âgées isolées) sont les cibles privilégiées de la bienfaisance privée (à fondement religieux) et des programmes d'assistance, qui y voient l'image même du pauvre méritant. Ces actions sont toutefois généralement entendues dans une perspective familialiste et subsidariste : la charité, l'aumône, l'assistance ne sont pas *responsables* de ces femmes, qui demeurent à la charge (légale, morale) des hommes de leur famille¹⁵⁹. On observe donc un décalage grandissant entre la norme des représentations, reflétée dans la norme des politiques sociales, d'une part, et les transformations sociales qui engendrent une autre réalité vécue d'autre part. Ce décalage, s'il est comparable à celui constaté dans d'autres régions, ici encore semble renforcé par une résistance plus forte des représentations idéalisées de l'ordre social. S'y articule un autre idéal, dont on traitera plus loin : celui des normes morales véhiculées par les interventions internationales, vers une citoyenneté universaliste, libérale et individualiste, qui présupposerait l'égalité entre hommes et femmes du point de vue des droits (humains), sans contrepartie politique.

¹⁵⁸ L'âge légal est généralement de 60 ou 55 ans pour les femmes, souvent de cinq ans inférieur à celui des hommes. En Algérie, Bahraïn, et au Yémen, les périodes contributives requises sont inférieures pour les femmes. L'âge minimum pour une retraite anticipée est le plus souvent plus bas pour les femmes : 35 ans au Bahraïn et en Jordanie (40 et 45 ans pour les hommes respectivement) ; 40 ans en Egypte (le même que pour les hommes) ; 45 ans en Algérie et au Yémen (50 ans pour les hommes dans les deux pays) ; 50 ans en Tunisie et 55 ans au Maroc (idem pour les hommes) et 60 ans en Lybie (62 ans pour les hommes).

¹⁵⁹ D'ailleurs au Yémen la caisse d'assistance établie par l'Etat est désignée du même terme (proche de « tutelle ») que l'obligation d'aliment.

Les lois d'assurance sociale continuent généralement de considérer les hommes comme les principaux pourvoyeurs, et les femmes avant tout comme des mères, et incluent de fait des facteurs incitatifs à ce que les femmes se marient et aient des enfants. Au Liban, les femmes ont droit à une pension anticipée si elles se marient et laissent leur emploi pendant la première année de leur mariage ou à une somme forfaitaire si elles démissionnent pour s'occuper de leur famille. Ces mesures « en faveur des femmes » peuvent encourager les employeurs à se défaire des femmes employées lorsqu'elles se marient pour éviter d'avoir à payer pour les congés et prestations maternité. Cette législation « avantageuse » constitue donc aussi un obstacle à ce que les mentalités changent et contribue à confiner les femmes dans la sphère domestique, tout au moins dans les représentations, et à renforcer leur dépendance à l'égard des hommes, qu'il s'agisse de leur père, frère ou époux, en leur accordant avant tout des droits dérivés. Les revenus des femmes sont considérés comme complémentaires, ce que confirme le fait que les allocations familiales sont versées directement aux hommes. Au Liban et en Tunisie, les allocations familiales ne sont pas versées si l'épouse est employée. En Algérie et à Koweït, l'Etat complète les revenus familiaux des affiliés assurés avec des allocations destinées à subvenir à l'éducation des enfants, qui sont automatiquement ajoutées au salaire des hommes, présumés abonder toutes les dépenses familiales (Hijab 2003: 20).

Comme on l'a souligné plus haut, l'évolution des systèmes de protection sociale depuis une vingtaine d'années dessine, globalement, une double tendance. D'un côté, les protections du travailleur tendent à devenir moins sociales, plus résiduelles (ne serait-ce que du fait de la perte de valeur des pensions, et de la dégradation des services publics de santé), plus privatisées, et plus articulées avec les politiques d'emploi. Au titre du développement social, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et de la rentabilité des dépenses sociales, les femmes, surtout au titre de mères de famille, de travailleuses peu qualifiées, mais aussi de personnes âgées isolées, sont devenues des cibles préférées des dispositifs d'assistance et de micro-finances, qui sont supposés les doter de qualifications et de moyens d'entreprendre¹⁶⁰. Ce qui pourrait être considéré comme des actions préventives, réparatrices ou compensatoires d'une vulnérabilité spécifique des femmes (du fait de discriminations dans l'accès à l'éducation ou à l'emploi, ou du fait qu'elles gardent la charge des enfants après un divorce ou la migration des hommes de la famille) revient aussi, et avant tout, à les encourager à devenir des individus autonomes et responsables, des actrices du développement et de la croissance économique. Et si cette « promotion » affichée par de multiples programmes vaut reconnaissance d'une place, elle se manifeste surtout par une panoplie d'incitations.

Si la contribution de ces programmes à l'amélioration de la situation des femmes actives du monde arabe en termes de droits sociaux, de leur position dans la famille, de la valorisation de leur travail, est peu manifeste, on peut avancer qu'ils participent en revanche à préserver l'ordre et la stabilité sociaux. Les représentations dominantes semblent *conserver* une vision par laquelle les femmes continueraient à bénéficier de la protection du cadre social, familial et moral codifié dans des règles coutumières à base religieuse et légales. Pourtant les travaux de sociologues et d'anthropologues, et mes propres observations, tendent à montrer que ce cadre évolue, parallèlement aux structures sociales et aux situations économiques, telles que l'appauvrissement, l'individualisation, l'urbanisation, etc., d'autant plus que ces formes « informelles » ou « traditionnelles » de

¹⁶⁰ Certains sondages tendent à montrer que la disposition du revenu obtenu par ce biais n'est pas toujours contrôlée par les femmes officiellement enregistrées comme titulaires.

protection ne sont pas inscrites dans les législations, mais laissées aux coutumes. En outre, il ne satisfait pas nécessairement les femmes, qui peuvent avoir d'autres aspirations que la dépendance et doivent payer un prix élevé en termes de rupture lorsqu'elles souhaitent s'engager dans une vie plus autonome et indépendante.

23- Les femmes, le *care* et l'emploi domestique

Un des domaines dans lesquels les dispositifs de protection sociale sont le moins adéquats aux besoins et aux changements sociaux en cours, est celui des services de soin aux personnes âgées et aux enfants¹⁶¹. Certains pays ont prévu des allocations familiales ou des compléments de revenus pour les familles pauvres ou dans lesquelles un seul adulte travaille, mais ces prestations sont insuffisantes à compenser la perte d'un revenu (celui de la mère qui se consacre à l'éducation de ses enfants), et ne satisfont pas les femmes qui aspirent à une activité professionnelle. Si les dispositifs d'assurance sociale prévoient que les femmes puissent cesser leur activité pour des raisons familiales, lorsqu'elles sont employées légalement, comme il a été dit plus haut, peu prévoient qu'elles ne le fassent pas, quelles qu'en soient les raisons (économiques, personnelles ou autres).

Le décalage entre la prise de conscience des besoins de *care* et la permanence de représentations d'un ordre familial incluant et protecteur, voire la résistance à penser que les soins aux dépendants puissent être externalisés, ou marchandisés, expliquent probablement le peu d'études menées sur cette question dans cette région. Pourtant, les besoins de garde d'enfant, en particulier, sont d'autant plus un problème que, bien qu'en baisse partout, les taux de fécondité sont encore élevés dans la plupart des pays arabes. Les familles comptent donc pendant de longues années au moins un enfant en bas âge, non scolarisé, et le temps de vie moyen passé en grossesse est élevé pour chaque femme. Alors que les familles décohabitent fréquemment lorsqu'elles migrent vers ou dans la ville, les dispositifs classiques de garde d'enfant par un parent au foyer sont de moins en moins possibles. Des solutions sont trouvées par le recours à la « solidarité familiale » ou communautaire et au voisinage, au prix du maintien de relations de dépendance pas toujours souhaitées -comme de continuer à vivre dans la maison de ses beaux-parents- ou au prix de trajets (vers le domicile de la grand-mère de l'enfant par exemple) qui compliquent la vie des femmes.

Les structures publiques ne soutiennent qu'assez faiblement la conciliation entre emploi féminin et responsabilités familiales et il existe très peu de structures de garde d'enfants publiques, ou soutenues par des fonds publics de façon à mutualiser les coûts et adapter les tarifs aux revenus des familles et revendiquer ce type de service auprès de l'Etat est une tâche de longue haleine. Si quelques entreprises ou administrations possèdent des crèches, c'est avant tout le secteur privé qui a développé ce type de service, inaccessible au plus grand nombre. Les fondations et associations caritatives et/ou religieuses s'investissent également dans l'ouverture de crèches et de jardins d'enfants, au risque de renforcer des liens de clientélisme et d'allégeance. La difficulté de trouver des solutions de garde d'enfants pèse lourd également en faveur du choix du travail à domicile pour les femmes peu formées, puisqu'il n'entre pas en contradiction avec les normes de conduite dictées par « la coutume » et en particulier avec le fait de rester avec ses enfants en bas âge.

¹⁶¹ Que je qualifierai ici de *care* terme désormais adopté par la recherche française.

Ce qui apparaît très massivement comme une réponse aux besoins de garde d'enfant (et, de façon encore limitée mais croissante, de soin aux personnes âgées) est l'emploi de domestiques, le plus souvent résidant au domicile de leur employeur. Jusqu'aux années 1970, au Yémen, au Liban, en Syrie, en Egypte ou en Palestine, voire plus tard au Maroc, la bourgeoisie et l'aristocratie confiaient une partie des tâches de *care* à des « petites bonnes » ou à des « femmes de la campagne » liées à leurs employeurs par des relations d'allégeance, de dépendance, de redevance, qui s'inséraient dans le cadre plus large de relations familiales, villageoises, voire ethnico-confessionnelles. Ces situations n'étaient pas considérées comme de l'emploi, mais comme des échanges de services, une prise en charge de jeunes filles pauvres que leur « famille d'accueil » dotaient lorsqu'elles arrivaient à l'âge du mariage, voire la prolongation de relations d'allégeance politique ou économique. Cette offre de travail domestique a tendu à se tarir, en raison du développement d'autres opportunités d'emploi pour les femmes, de l'affaiblissement des relations d'inégalité statutaire et de l'interdiction du travail des enfants. Du fait de l'appauvrissement des femmes de milieu populaire, ce marché local s'est déplacé vers l'emploi de femmes de milieux populaires, proposant des services marchands à l'heure, ou à la demi-journée. En Egypte, en Tunisie par exemple, c'est la forme dominante d'emploi domestique¹⁶².

Toutefois, le marché qui s'est développé le plus, en réponse à la fois au tarissement de l'offre locale et à la hausse de la demande, est celui des employées domestiques migrantes résidentes à domicile. Les pays du Moyen-Orient constituent un des marchés les plus larges d'emploi de domestiques, surtout originaires d'Asie. Il n'existe pas de corrélation directe entre taux d'activité des femmes locales et ampleur de l'emploi domestique, ce qui est un indicateur de son rôle social plus large qu'une simple substitution de tâches. Il représente une réponse à, mais aussi élément constitutif des transformations familiales et sociales, et un signe de différenciation et de distinction sociales.

Comme on le verra dans la section suivante, les règles d'immigration favorisent, voire rendent obligatoire, la résidence des employées domestiques au domicile de leurs employeurs qui jouent le rôle de caution, et de tutelle légale, du migrant. Dans tous les pays, la pratique d'employer des domestiques étrangères résidentes au domicile de l'employeur devient courante parmi les classes moyennes et supérieures. Des chambres de bonnes sont aménagées dans les étages supérieurs des immeubles collectifs, ou près de la cuisine dans les maisons individuelles. Dans les habitations plus modestes, les employées dorment souvent à même le sol, dans la cuisine ou dans la chambre des enfants. La visibilité des employées dans l'espace public est à la fois contrainte (peu de sorties autorisées, peu d'heures de congés par semaine, voire pas du tout) et marquée : la bourgeoisie libanaise, par exemple, contraint fréquemment ses employées philippines ou sri-lankaises à porter des blouses lorsqu'elles sortent avec les enfants ou pour faire les achats de la maisonnée. La pratique d'emploi de domestiques résidentes satisfait à des objectifs très matériels -payer les travailleuses bien en dessous de leur taux horaire de

¹⁶² [99]- DESTREMAU Blandine, 2007 : "The dynamics of the globalised migrant domestic labour market in the Mediterranean countries", document présenté au colloque, organisé par l'Amsterdam School for Social-science Research (ASSR), janvier 2007 (non publié).

[93]- DESTREMAU Blandine, 2006 : "Déni de protection sociale ? Dynamique de construction de l'informalité et de la vulnérabilité : une perspective méditerranéenne sur l'emploi domestique", communication présentée au 2ème Congrès de l'AFS - Bordeaux, 5-9 Septembre 2006, Réseau Thématique 6 : Protection sociale, Politiques sociales et Solidarités (non publié).

marché, les avoir à sa disposition jour et nuit, brouiller les frontières entre espaces et temps privé et de travail, etc.- mais remplit aussi des fonctions symboliques et sociales, comme signe de statut, et ancrage de relations de pouvoir très affirmées parfois.

Il faut ajouter que la gestion domestique des tâches de *care* lorsque l'employée est résidente au domicile de ses employeurs permet de maintenir une fiction de non-marchandisation de ces tâches, couverte par un discours d'intégration familiale de l'employée (« elle fait partie de la famille »), qui satisfait les modèles culturels dominants, et permet de résoudre les contradictions inhérentes aux transformations sociales sans remettre en cause l'ordre familial. Les modèles de partage des tâches entre hommes et femmes et les responsabilités familiales des femmes résistent au changement, et il semble plus normal, naturel et facile, d'embaucher une autre femme que d'impliquer l'homme plus avant. Pour autant, les tensions fréquentes, et parfois très violentes, dans les relations entre employeuses et employées, manifestent de fortes ambivalences entre fonctions maternelles mues par l'amour et la sollicitude, et fonctions requises au titre d'un emploi rémunéré. Au-delà de cas dramatiques parfois rapportés par les journaux, et qui témoignent de situations de travail, de vie et d'abus très pénibles, l'analyse sociologique montre comment ces relations d'emploi s'articulent avec des structures familiales et des relations de genre, de race et de classe¹⁶³.

L'emploi domestique constitue une des illustrations de la façon dont les migrations font office de réponse, ou de mode de gestion, des questions sociales -pauvreté, chômage, famille, etc.- dans un bon nombre de pays du Moyen-Orient. Comme la section suivante le montre, la segmentation des marchés du travail à l'égard des employées domestiques étrangères est extrême, cumulant des discriminations à l'égard des migrants, de la nature de l'activité et du fait qu'il s'agit essentiellement de femmes.

3- Les mobilités internationales, un mode de gestion des questions sociales?

Le monde arabe se caractérise par des mobilités massives de population, sur lesquelles mon travail de recherche a porté tant au titre des migrations de travail, qu'à celui des flux et stocks de réfugiés, qu'encore de la gestion des marchés du travail et des structurations sociales¹⁶⁴. Ces mobilités, pour certaines, fort anciennes, épousent diverses trajectoires et configurations. Des centaines de milliers de travailleurs (notamment maghrébins) se sont embauchés dans les pays européens. Les conflits qui ravageaient leurs terres ont amené

¹⁶³ Les travaux sur ces questions se multiplient, et la bibliographie se développe parallèlement. En dehors de mes travaux, voir notamment Esim et Smith 2004, Alburo et Abella 2002, Dias et Jayasundere 2001, Jaber 2005, Jureidini 2002 et 2004, Jureidini et Moukarbel 2000 et 2004, Moreno-Fontes 2004, Mundlak 2005.

¹⁶⁴ Outre mon mémoire de DEA et ma thèse de Doctorat, j'ai publié plusieurs travaux portant directement sur la question des mobilités au Moyen-Orient, notamment :

[103]- DESTREMAU, Blandine, 2008 : "Etat social, dynamiques des marchés du travail et protection sociale au Moyen-Orient", Contribution à l'ouvrage *Emploi et protection sociale :: de nouvelles relations ?* à paraître sous la direction de Philippe Auvergnon.

[83]- DESTREMAU, Blandine, 2004 : "ESCWA: Striving for Regional Integration", in : *Unity and Diversity in Development Ideas: Perspectives from the UN Regional Commissions*, coordonné par Yves Berthelot, United Nations Intellectual History Project Series, Indiana University Press, pp. 307-357

[32]- BOCCO Riccardo, DESTREMAU Blandine et HANNOYER Jean (eds.), 1997 : *Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires*, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), Beyrouth.

[15]- DESTREMAU, Blandine, 1993: "Le statut juridique des Palestiniens vivant au Proche Orient" in : *Revue d'Etudes Palestiniennes*, n°48, été.

des centaines de milliers de familles ou personnes isolées (Libanais, Palestiniens, Irakiens...) à trouver un refuge en Occident. Dans les années 1970, le Moyen-Orient s'est affirmé comme une étape et/ou une destination primordiale dans les trajectoires transnationales de mobilité. Les pays pétroliers ont attiré des masses de travailleurs originaires d'autres pays arabes dans les secteurs de service et de construction (Égypte, Yémen, Jordanie / Palestine), partiellement remplacés à partir de la fin de la décennie 1970 par des contingents d'asiatiques, plus dociles et contrôlables. Si les Indiens et les Pakistanais se sont installés de longue date dans les pays du Golfe en communautés de comptoir qui ont attiré plus tard des mobilités de leurs lieux d'origine, les ressortissants d'Europe et d'Asie centrale se sont dirigés plus tard vers ces îlots de richesse. Les diasporas servent de point d'appui à de multiples mobilités marchandes. Les pèlerinages font affluer des centaines de millions de musulmans vers les sites saints d'Arabie Saoudite, en de multiples trajectoires, mais des sanctuaires plus modestes polarisent eux aussi des mobilités importantes (deux millions en moyenne vers la Mecque chaque année, jusqu'à un million de personnes pour les grands pèlerinages égyptiens ; Chiffolleau et Madoeuf (dir.), 2005). Et l'emploi domestique attire des centaines de milliers de femmes de la Corne de l'Afrique, d'Asie. D'autres mouvements sont plus pendulaires : ils amènent vers les villes des paysans aux périodes creuses, ils attirent vers les vallées agricoles des travailleurs et travailleuses au moment de pointe de travail, tels ceux qui rejoignent la vallée du Jourdain pour les cueillettes (Van Aken 2005).

Les statistiques capturent mal ces flux, ou les stocks qui en résultent, tant ils sont différenciés, fluctuants, emboîtés. Pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient, les migrants représenteraient plus de 23 millions, soit 11% de la population en 2005¹⁶⁵. La situation est toutefois extrêmement contrastée entre, d'un côté certains pays pétroliers du Golfe, dans lesquels le pourcentage officiel de migrants dépasse les deux tiers de la population totale (62,1% au Koweït, 78,3% au Qatar, 71,4% dans les Emirats arabes unis), les pays pauvres qui sont plus exportateurs qu'importateurs de main-d'œuvre (e.g. Irak, Syrie, Égypte et Yémen) et, en position intermédiaire, des pays soit très nettement importateurs, mais qui ont réussi à mieux contrôler leurs flux migratoires, ou moins attirants que les premiers (Arabie Saoudite, Bahreïn, Oman, de 25% à 40% de migrants dans la population totale et Lybie, 10,5%) ; soit encore dont le pourcentage de migrants reflète avant tout la situation politique, et précisément les conditions d'obtention de la nationalité pour des populations ayant des revendications nationales non abouties (Jordanie, Palestine, de 40% à 45% de migrants) ou encore le Liban, dans lequel affluent les travailleurs syriens, mais aussi des populations au statut personnel problématique (18%). Environ 5 millions de réfugiés enregistrés s'ajoutent à ces migrants, soit 2,5% de la population totale, mais répartis fort inégalement eux aussi, puisqu'ils se concentrent en Jordanie, en Palestine, au Liban mais aussi en Arabie Saoudite, en Syrie, en Égypte et au Yémen. Pour beaucoup, il s'agit de réfugiés palestiniens, mais les stocks se sont gonflés de réfugiés de la Corne de l'Afrique et du Soudan.

Si des schémas structuralistes ont expliqué ces flux par des déséquilibres croisés en termes de dotation en capital et en main d'œuvre, à partir des années 1990 les analyses en ont été plus fines, à l'échelle des stratégies individuelles, des effets de filières et de réseau, de trajectoires transnationales de mobilité (sociale, professionnelles), d'effets de genre, de frontières, de contraintes administratives, de niche, etc. Parallèlement, les

¹⁶⁵ UNITED NATIONS, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, International Migration 2006.

analyses portant sur les effets des migrations ont déplacé leur focale, de visions macro-économiques qui insistaient sur le rééquilibrage des comptes extérieurs, sur le financement des importations et le transfert sectoriel de main-d'œuvre ; vers des approches plus centrées sur les pratiques individuelles et familiales. Le déplacement d'un point de vue macro à un regard plus micro accompagne un déplacement de la vision des fonctions sociales de ces mobilités : elles sont désormais considérées aussi comme un instrument de la protection sociale, de la sécurisation et de la réduction des risques des familles, par la diversification des sources de revenu, de leurs ressources humaines et géographiques en réseau et l'accumulation de « capitaux » de diverses natures.

Les mobilités ont constitué un puissant moteur de réduction des inégalités dans les pays exportateurs en élargissant le marché du travail auquel jeunes, hommes surtout, mais pas exclusivement, pouvaient avoir accès pour construire leur parcours de vie (épargne pour le mariage, la construction d'une maison, des études...) et échapper aux assignations sociales et locales de leur histoire. A partir des années 1980, plusieurs facteurs conjoncturels et structurels concourent à réduire la manne migratoire. Les fonctions d'amortisseur des migrations cèdent alors devant les tensions engendrées par l'imbrication entre citoyens et migrants dans la plupart des pays importateurs de travailleurs.

Indubitablement, donc, les mobilités peuvent être mises en relation avec les « questions sociales » : non seulement celles qu'elles engendrent et posent (intégration des migrants, accès aux services, tensions salariales et sociales...), mais aussi celles qu'elles permettent de contourner, d'éviter, d'exporter, d'étouffer, de contenir, de cloisonner. En particulier, les migrations sont prônées pour l'exportation de chômeurs et le rapatriement d'épargne, mais elles contribuent à estomper la question de la protection sociale. *A contrario*, les questions de l'insertion des jeunes, des inégalités de revenu et de la pauvreté flambent dans des pays dont les possibilités d'exporter leurs problèmes sociaux se sont réduites, surtout quand ils n'ont pas résolu leur « question démographique ».

31- L'émigration comme exutoire : exporter les problèmes sociaux

De façon assez pragmatique, un nombre important de rapports internationaux considèrent l'émigration comme une solution à un certain nombre de problèmes que les sociétés, ou les Etats, n'ont pas les moyens de résoudre autrement. Le plus évident est l'absorption des chômeurs ou des travailleurs « en surplus ». Dans un premier temps, ces derniers étaient issus des transformations de l'agriculture : la dynamique qui « expulsait » les paysans sans terre ou surnuméraires était moins souvent une augmentation de la productivité que la mise en concurrence de systèmes agraires à la productivité relativement basse, dans des environnements fragiles, par les importations en provenance des pays industrialisés. La rétraction de l'agriculture sur les terres les plus productives, comme au Yémen, a eu comme contrepartie la chute de l'emploi agricole et donc la production de travailleurs sans emploi qui, alors que les prix du pétrole avaient engendré un formidable appel aux investissements et à la construction dans les pays du Golfe, s'y sont rendus comme nouveaux prolétaires¹⁶⁶. Au Yémen en particulier, cette dynamique a pris une ampleur considérable. Le décalage entre l'offre d'emplois et les capacités d'absorption des activités agricoles, d'une part, et le croît démographique, de l'autre, n'y était pas nouveau : les mouvements continus d'émigration vers des pays voisins ou

¹⁶⁶ Ce que j'ai montré dans ma thèse de Doctorat.

lointains le révèlent. Dans les années 1970 et 1980, les marchés du travail du Golfe ont accéléré la prolétarianisation d'agriculteurs confrontés à la transformation de leur secteur d'activité et à la concurrence de leur production céréalière par les importations.

La fonction d'exutoire des migrations se révéla *a contrario* juste après la guerre du Golfe de 1991. Cette dernière déclencha une série de conséquences qui frapperont le Yémen de plein fouet : baisse radicale des aides extérieures (de 42% entre 1990 et 1993), cessation du tourisme, chute marquée des revenus d'exportation de pétrole, à quoi il faut ajouter l'expulsion de la quasi-totalité des travailleurs employés en Arabie Saoudite, dont seule une faible part pourra y retourner et avec des rémunérations fortement réduites par rapport à la période antérieure. Malgré une brusque et brève explosion des remises de travailleurs à l'étranger en 1990 et 1991 qui correspond aux rapatriements d'épargne des expulsés, le poids des transferts courants de l'étranger tombe à environ 20% du PIB dans les années qui suivent la guerre, pour se maintenir à ce niveau jusqu'à aujourd'hui. Les apports des travailleurs émigrés ne couvrent plus désormais « que » environ 50% de la facture des importations, ce qui montre malgré tout leur poids dans l'économie. Bien évidemment, de surcroît, ces quelque 800 000 à un million d'hommes, soit environ 8% de la population, mais 20% de la population active, non seulement n'envoient plus à leur famille un complément de revenu devenu indispensable, mais se retrouvent sans possibilité d'emploi au Yémen, et pèsent sur un pays dont les ressources, brutalement limitées, n'ont pas la capacité de les faire vivre. En rendant la migration plus difficile et moins rémunératrice, la transformation des modes de gestion du marché du travail dans les pays rentiers du Golfe, puis la crise du début des années 1990 ont intensifié le mouvement d'installation en ville de jeunes yéménites ayant suivi une scolarité partielle, qui sont à la recherche d'emplois et d'une vie plus facile que celle des campagnes reculées. La population de la capitale, tout comme celle des villes secondaires, s'est considérablement gonflée. La dynamique d'urbanisation est cumulative : en devenant un pôle urbain de plus d'un million d'habitants, Sana'a engendre un marché du travail et une diversification des activités qui attire les jeunes ruraux.

L'étude du cas jordanien montre également à quel point l'émigration peut servir d'exutoire pour une population jeune auquel le marché du travail local est incapable de fournir de l'emploi : les réfugiés palestiniens. Si l'on se réfère aux données démographiques établies pour les années 1950, 61, 79 et 83, on observe un quadruplement de la population de Jordanie orientale entre les deux dates extrêmes, avec une augmentation de 50% environ au cours des 10 premières années, puis de 130% au cours des 18 années suivantes. La population de Amman s'est multipliée par près de 150 en 60 ans (1923-83), sans prendre en compte l'afflux des rapatriés du Golfe après 1990, alors que sa superficie s'est, elle, multipliée par plus de 50 au cours quasiment de la même période. Un des facteurs principaux de ce considérable accroissement démographique est, bien évidemment, l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés palestiniens, suite à la guerre de 1948, de déplacés après celles de 1967 et de 1973¹⁶⁷ et de réfugiés encore des guerres du Liban¹⁶⁸.

¹⁶⁷ La Cisjordanie ayant été annexée par le Royaume hachémite de Jordanie, il s'agit désormais pour la plupart de déplacés à l'intérieur des frontières nationales, d'une rive à l'autre du Jourdain.

¹⁶⁸ [29]- DESTREMAU, Blandine, 1996 : "Les camps de réfugiés et la ville de Amman: entre enclave et quartier", in Hannyoyer, Jean, et Shami, Seteney (eds.) : *Amman, ville et société*, CERMOC, pp. 527 - 552.

[27]- DESTREMAU, Blandine, 1995 : "Les camps de réfugiés ou la double identité territoriale : le cas d'Amman" in : *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 11, pp. 5-56.

Les réfugiés « de 48 » ont eu d'emblée une place organique dans la vie économique de la ville qu'ils ont contribué à façonner en tant que force de travail et que marché. Ils ont aussi subi et à la fois été des agents de l'insertion de l'économie jordanienne dans l'économie régionale. En effet, les nouveaux investissements et le développement des appareils publics, permis notamment par l'aide internationale et le rapatriement de fonds de Palestine, engendraient une importante demande de travail. Amman devenait donc un marché du travail demandeur et dynamique, et ceci particulièrement dans deux secteurs: la construction et l'appareil d'Etat (armée, bureaucratie, éducation...), plus que dans un secteur industriel marginal. Des possibilités s'ouvraient également du côté des entreprises privées, pour lesquelles les marchés se développaient dans toutes les branches.

D'un côté, donc, la dynamique urbaine et économique de Amman nourrissait les espoirs d'emploi et attirait les réfugiés paupérisés; et de l'autre, l'arrivée même de ces réfugiés suscitait d'énormes besoins de services, d'infrastructure, de logement, de biens de consommation, qui contribuaient à stimuler cette dynamique, non sans d'ailleurs provoquer d'importantes tensions inflationnistes. Néanmoins, nombre de réfugiés eurent beaucoup de mal à s'intégrer professionnellement ou durent pour cela migrer à l'étranger. Des premières années 1950 à la moitié des années 60, les réfugiés qui avaient épuisé leurs économies ou leurs espoirs de maintenir un niveau de vie semblable à celui d'auparavant ont cherché du travail, parfois déjà en Jordanie orientale, puis en Arabie Saoudite et à Koweït, ou directement de la Cisjordanie ou du « territoire de 48 » vers la Péninsule Arabique. Il s'agissait fréquemment de personnes relativement qualifiées, qui ont représenté l'armature des cadres des Etats pétroliers qui s'élaboraient alors et qui migrèrent avec leur famille.

Avec le boom pétrolier, la fin des années 1960 et les années 70 ont vu se développer une forme différente d'émigration, alimentée par le second exode palestinien et l'arrivée à l'âge adulte de la génération née dans les premières années de l'exode de 1948 ou l'ayant vécu à un âge infantile. Il se serait agi alors de personnes de tous types de profils professionnels, pour lesquels l'exemple de leurs aînés avait servi d'incitation et de point d'appui. La migration était surtout le fait d'hommes seuls et en âge de travailler, qui laissaient derrière eux leur famille. Facilitée par l'octroi d'un passeport jordanien aux réfugiés palestiniens, encouragée par les autorités jusqu'aux pénuries de main-d'œuvre des années 1970, l'émigration permit également de soulager les tensions politiques qui se développèrent entre réfugiés et gouvernement au cours des années 50 et 60, tensions que le chômage ne faisait qu'aviver.

Selon les estimations de Gil Feiler (1993), 150 000 ressortissants Jordaniens environ travaillaient dans les autres pays arabes en 1974. Leur nombre atteint 250 000 au début des années 1980, puis 325 000 en 1985, soit 54,9% de la population active jordanienne cette année-là. La plupart d'entre eux sont Palestiniens. Parmi eux, les migrants temporaires en provenance de la rive est sont au nombre de 125 000 à 150 000 en 1985-87, ce qui représentait environ 20% de la force de travail jordanienne. Le taux de chômage serait tombé de 15% en 1961 à 3% en 1974, 2% en 1976, pour devenir quasiment nul au début des années 1980 (Czichowski 1991). Du même coup, l'émigration procura, par le biais des rapatriements de devises, les ressources nécessaires pour importer les biens de consommation et d'équipement que le pays ne produisait pas, et contribua à faire de l'économie jordanienne une économie certes en apparence prospère, mais assistée, à caractère rentier.

Les réfugiés palestiniens ont bénéficié de l'avantage considérable que leur procurait le système éducatif et de formation professionnel de l'UNRWA¹⁶⁹, très prisé par les employeurs arabes et complété par un efficace bureau de placement, qui faisait, et fait encore, l'intermédiaire entre les réfugiés demandeurs d'emploi et les employeurs de toute la région. Les réfugiés palestiniens se sont donc imposés comme une main-d'œuvre relativement qualifiée et éduquée, au service non seulement des administrations et des services publics jordaniens, mais aussi des Etats pétroliers du Golfe et de leurs entrepreneurs.

Suite à la guerre de 1991, les retours provoquent une crise en Jordanie, du fait de la récession qui frappe l'économie pétrolière et la Jordanie depuis le début des années 1980, à laquelle s'ajoutent les mesures prises par certains pays arabes pour restreindre le nombre de leurs résidents palestiniens. La pression sur le marché du travail jordanien s'est encore accrue, et de façon considérable, avec le rapatriement massif des émigrés du Golfe. Le chômage s'est étendu, dépassant 25% selon les estimations de l'Office et communément admises en 1993. Le bureau de placement de l'UNRWA, autrefois axé en premier lieu sur les marchés du travail externes, puisque plus de la moitié des jeunes gens trouvaient un emploi à l'étranger, se tourne aujourd'hui plus sur les marchés locaux, avec un taux de placement qui est tombé de plus de 90% et même 100% pour les années 1983-87, à 70% environ depuis 1990. Malgré le chômage, selon la direction de ce bureau, les étudiants formés dans les centres de l'Office sont bien placés sur le marché du travail dans le secteur privé, en raison de la qualité de leur formation.

32- Migrations et segmentation des marchés du travail: sectoriser les problèmes sociaux

Les migrations, dans tous les pays de la région, ont configuré des forces de travail composées de groupes nationaux différents, gérés par la segmentation -à l'égard des populations locales et entre eux- fonctionnelle et statutaire, et la non-diffusion des avantages, normes et droits à l'ensemble (Longuenesse, Catusse et Destremau 2005). A partir de 1973, la rente pétrolière permet aux pays du Golfe de se lancer dans d'immenses chantiers, qui attireront des centaines de milliers de travailleurs étrangers, recrutés dans des conditions à la limite du tolérable, qu'ils ne supportent que parce que celles qu'ils quittent dans leur pays sont encore plus difficiles et qu'ils n'envisagent d'y passer que quelques années. Mais surtout, la particularité des marchés du Golfe réside dans leur segmentation par nationalité, le niveau des salaires étant pour l'essentiel déterminé par le coût de la vie dans les pays de départ et non dans le pays d'emploi. La mobilité internationale prend également comme destination des pays non producteurs de pétrole et eux-mêmes pays d'émigration, tels la Jordanie, le Yémen, le Liban. Employée en masse dans le secteur de la construction, mais bientôt dans à peu près tous les secteurs d'activité, cette main d'œuvre tend aujourd'hui à se féminiser, et la part des emplois de service, en particulier à domicile, croît rapidement, drainant de la main d'œuvre d'Afrique et d'Asie.

Chaque pays du Moyen-Orient, y compris les plus grand exportateurs de main-d'œuvre (Yémen, Egypte, Jordanie), possède donc son « sous-prolétariat » immigré, employé généralement dans les activités de services à la collectivité (nettoyage, transports...), de construction et de bâtiments, dans l'agriculture et pour des travaux domestiques. Dans

¹⁶⁹ United Nation Relief and Work Agency, agence spécialisée dans la fourniture de services aux réfugiés palestiniens.

chaque pays, un segment de la force de travail est précaire, non ou peu protégé, occupe des secteurs d'emplois dévalorisés, qu'ils le soient « par nature » ou qu'ils le deviennent justement parce que ce sont des immigrés dominés et dévalorisés qui les détiennent au premier chef. Par exemple, les Egyptiens occupent cette position en Jordanie et dans la plupart des pays de la péninsule Arabique, mais en Egypte ce sont les Soudanais; le Yémen même, dont une partie importante de la force de travail émigre vers l'Arabie Saoudite, emploie des Pakistanais, des Soudanais, de Somaliens et des Ethiopiens pour les travaux les moins rémunérés. Les Egyptiens continuent à fournir de leur côté une proportion importante d'ouvriers, comme de personnels qualifiés, ingénieurs ou enseignants. En Jordanie, on les trouve dans les petits emplois urbains de services (restauration, petit commerce, hôtellerie) et ils fournissent enfin l'essentiel d'une main d'œuvre agricole saisonnière, dont M. Van Aken (2003 et 2005), à propos des fermes industrielles de la vallée du Jourdain, montre à la fois comment elle est segmentée et distribuée entre un certain nombre de nationalités, hiérarchisées, en compétition les unes avec les autres, et comment en bas de l'échelle sociale, les femmes subissent la condition la plus difficile, justifiée par un système de valeur dévalorisant leur travail. C'est aussi le recours à la main d'œuvre étrangère qui permet une pression sur les salaires repoussant les hommes jordaniens vers d'autres marchés. Mais des groupes nationaux spécifiques (Egyptiens, Tunisiens, Palestiniens, Soudanais...) occupent aussi massivement certaines fonctions « moyennes », tels des employés des administrations et des banques, des enseignants, des personnels hospitaliers...

La limite tracée entre les nationaux, avec toutes leurs graduations de citoyenneté, et étrangers (travailleurs migrants légaux assujettis à la *kafâla* ou *overstayers* dont le visa est expiré, fugitifs qui échappent à un employeur abusif, migrants en transit et pèlerins qui ne repartent pas, faux vrais réfugiés, épouses, enfants...) est celle de l'accès aux droits et plus largement de la citoyenneté, comme on le verra en conclusion. Dans certains pays, pour certaines catégories d'emploi très restreintes, selon leur nationalité, les travailleurs étrangers peuvent bénéficier de la couverture du droit du travail, d'un accès à l'éducation et aux services de santé, ou à des dispositifs particularistes privés d'assurance, mais nulle part aux dispositifs d'assurance sociale ou d'assistance de droit commun¹⁷⁰. Certains employés étrangers ou nationaux de firmes privées de droit international ou local bénéficient de formes d'assurance sociale d'entreprise, mais de façon différenciée selon leur nationalité et leur poste (le cadre expatrié d'Europe ou des Etats-Unis n'a pas le même régime que la femme de ménage éthiopienne). Et ces régimes, relevant du privé, ne manifestent pas d'accès à la citoyenneté. Le cas limite des Palestiniens au Liban, analysé par S. Tarraf (2005), révèle la dimension politique et nationale de la question de l'emploi et la manière dont la question sociale est traitée en fonction d'enjeux nationaux. Exclue d'un nombre grandissant de branches d'emploi, ils s'organisent en enclave et émargent exclusivement à l'agence des Nations Unies chargée des réfugiés palestiniens, et à certaines ONG, Symétriquement, la politisation des enjeux de l'emploi est presque plus flagrante encore dans le cas des centaines de milliers de travailleurs syriens au Liban qui, même si leur situation n'est pas toujours satisfaisante, peuvent se prévaloir d'une protection de leur pays, en position de puissance occupante au Liban (Picard, 2001).

¹⁷⁰ Les prestations et services distribués par l'UNRWA aux réfugiés palestiniens enregistrés manifestent cette dichotomie. Certains pays du CCG, toutefois, ont conclu des accords de portabilité des droits sociaux.

Les travailleurs migrants peuvent être « préférés » aux travailleurs nationaux par les employeurs pour différentes raisons qui se combinent. Dans certains cas, il apparaît que les étrangers possèdent des qualifications ou des compétences qui manquent ou qui sont insuffisamment disponibles dans le pays d'accueil (en termes absolus). C'est le cas des personnes qualifiées, des enseignants, personnels médicaux ou paramédicaux. Ou encore, c'est leur « culture », ou les représentations qui en sont construites, qui les font apparaître plus adéquats pour certaines fonctions (les femmes étrangères comme employées domestiques, ou les Indiens comme employés des grands hôtels, par exemple). A cet égard, la « valeur ajoutée » des travailleurs étrangers gît dans leur valeur intrinsèque, ou ce qui en est perçu, qui peut d'ailleurs correspondre à des stratégies construites par les pays exportateurs (formation, recrutement), pour faire de ces marchés des niches de spécialisation professionnelle. En second lieu, embaucher des migrants permet la construction d'une relation « personnelle » située en dehors du contexte social et politique. C'est le cas lorsque les relations de subordination ou les travaux exigés sortent de ce qui serait admis par la culture locale et par les normes de respect et d'honneur construites dans cette culture. De nouveau, sans être unique, le cas des employées domestiques est caractéristique, dès lors qu'elles pénètrent les sphères privées des familles et sont plus susceptibles de ne pas diffuser de confidences ou révélations sur ce qu'elles voient, entendent et subissent, dans les cercles sociaux « qui comptent ». En outre, l'origine extérieure des travailleurs permet l'établissement d'une relation de travail spécifique, située hors du droit du travail et de la protection sociale.

La vulnérabilité des migrants est donc construite dans le droit, utilisée comme une ressource économique pour les employeurs. La relation de travail qui s'établit avec les migrants tend souvent à entériner la dépendance et la domination de façon explicite, sans médiation de la culture, des valeurs, des normes, des droits, ou de la loi, c'est-à-dire dans un cadre « idéal » pour un capitalisme employant un travailleur « libre ». La nature de la relation de travail détermine dans une large mesure le niveau d'exploitation et de contrôle que l'employeur peut exercer, y compris en ce qui concerne les rémunérations et les conditions de travail, dans le but d'en retirer de plus hauts profits ou bénéfices dérivés. Il est parfois difficile de qualifier la nature de cette relation : salariat, travail gagé, contraint, servitude ? Le recours aux ambassades, dans les cas les plus tragiques, ou aux associations caritatives chrétiennes pour certaines catégories d'étrangers asiatiques (souvent des femmes) est parfois le seul moyen d'échapper à un quotidien parfois particulièrement brutal. Dans ce contexte, les déplacés pour fait de guerres, dont les Palestiniens ne sont que l'exemple le plus ancien et le plus connu, Afghans en Iran, Irakiens en Jordanie, Kurdes dans de nombreux pays, sont particulièrement vulnérables. Leur statut de réfugié étant rarement reconnu, ils sont peu protégés par le droit.

Il existe en fait deux matrices du rapport salarial: une matrice « par le haut », celle du salariat protégé, voire rentier, pratiquement démarchandisé, enfanté par l'Etat, et une matrice « par le bas », qui est celle du capitalisme « sauvage », marchandisé à l'extrême, minier au sens où il exploite de la force de travail qu'il ne se soucie pas de produire ni de reproduire, puisant dans le vivier des candidats à l'émigration des pays pauvres. La segmentation des marchés du travail, caractérisés par la juxtaposition de segments fonctionnant sur des logiques différentes -modes de recrutement, relations de travail, niveau de contractualisation et de protection, fixation des rémunérations, spécialisation fonctionnelle...- entretient de fortes différenciations d'échelles de rémunération et de conditions de travail, limitant la perméabilité entre nationaux et immigrés, et même parmi

les immigrés. Statut personnel et statut dans le travail sont fréquemment étroitement liés. Les étrangers sont sous contrôle d'un garant, ou *kafîl*, qui est à la fois l'intermédiaire obligé pour l'obtention de tout document officiel, et le responsable de l'application du contrat de travail. Le rationnement de l'entrée dans le salariat stable et socialement constitué, c'est-à-dire accompagné de droits sociaux, s'effectue donc non seulement par la gestion du marché du travail, mais par celle de l'accès aux divers registres de droit personnels, un statut civique tronqué excluant automatiquement de l'accès à certaines professions et à certains statuts professionnels.

L'ouverture des frontières aux migrations et les autres facteurs qui ont alimenté ces flux considérables ont produit deux effets successifs : d'un côté, et dans un premier temps, ils ont favorisé l'importation de travailleurs moins coûteux et plus soumis, qui ont réduit les coûts de production, en particulier lorsqu'ils ont concouru à la formation des prix de biens d'exportation ou à celle des services aux personnes, ont nourri un style de vie qui a alimenté la différenciation sociale et a libéré la société d'accueil de la responsabilité d'établir une relation salariale dans toutes ses dimensions. De l'autre, et dans un second temps, ils ont contribué à l'accroissement du chômage des travailleurs nationaux, conduisant à des campagnes de nationalisation de la force de travail, qui ont désigné les étrangers comme des boucs émissaires et les ont poussé à la clandestinité et à la vulnérabilité face à la loi.

La marginalisation politique de ces groupes de travailleurs étrangers se renforce en effet dans le contexte actuel d'un discours -et de pratiques- de « nationalisation » des marchés du travail qui engendre une certaine pression sur leur cloisonnement. En effet, alors que le chômage apparaît et/ou s'accroît dans tous les pays du monde arabe, et que les Etats ont de moins en moins la capacité de fournir de l'emploi et de garantir le bien-être de leurs propres citoyens, le mot d'ordre de la substitution du travail étranger par du travail national s'affermir au Moyen-Orient. D'une part, il devient plus difficile d'importer des travailleurs de l'étranger, en particulier pour des emplois pour lesquels il existe virtuellement une offre de travail locale; d'autre part, les renouvellements de contrats locaux sont restreints, et des campagnes de chasse aux travailleurs clandestins ont été lancées, qui débouchent sur des régularisations, des expulsions ou une « clandestinisation » encore plus forte¹⁷¹. Certes, le discours officiel fait appel à la nécessité et au sentiment national, tente de mobiliser les nationaux à occuper des emplois qu'ils délaissaient autrefois, voire de revaloriser le travail en soi, comme c'est le cas à Koweït, dont la situation de rente a maintenu les citoyens largement hors du travail productif. Mais il produit également un effet de stigmatisation, et de culpabilisation, des travailleurs immigrés les plus précaires et les plus dévalorisés, désormais considérés comme excédentaires et facteurs de chômage. De surcroît, la précarité des droits des travailleurs immigrés s'accroît du fait de la menace que la campagne de substitution fait peser sur eux.

La question de la nature des régimes économiques et du rôle que la force de travail immigrée y joue peut donc être posée à nouveau, dans le contexte des années 2000. Aujourd'hui, que permet-elle de maintenir, ou de structurer, dans un contexte où la plupart des pouvoirs publics affichent l'objectif de nationalisation des marchés du travail, ou tout au moins de certains secteurs et segments, où le niveau moyen de qualification

¹⁷¹ Pour autant, selon les statistiques officielles, parmi les pays fortement importateurs de main-d'oeuvre, seul Oman a un taux net de migration négatif pour la période 2000-2005.

des migrants tend à baisser, et où la force de travail étrangère semble de moins en moins contribuer à l'accumulation du capital (ne serait-ce que sous la forme d'infrastructure), dès lors qu'elle se concentre dans les services ? Comment en analyser la place et la fonction, en termes de gestion du marché du travail, de modèle de développement de secteurs spécifiques, ainsi que de la nature du capitalisme ?

L'adoption d'une position essentialiste apparaît insatisfaisante : les tâches dans ces secteurs seraient pénibles, sales, humiliantes ; les cultures locales « interdiraient » ou décourageraient le travail manuel ; le bas niveau des rémunérations détournerait les travailleurs locaux, qui auraient le choix, de ces emplois. A l'inverse, il semble que ces secteurs ont été stigmatisés *parce qu'ils* ont été laissés aux étrangers, et que le degré de difficulté et de dévalorisation des tâches y est étroitement lié à la nature des relations de travail qui prévalent dans ces secteurs d'activité. Ceux qui sont laissés aux migrants sont généralement intensifs en travail, et on peut facilement faire l'hypothèse qu'il le demeurent-ils *parce qu'ils* sont laissés aux migrants, ce qui permettrait de minimiser les investissements en capital. Les secteurs laissés aux migrants sont également pauvres en droits et en mesures de protection, ce qui contribue à décourager les candidats nationaux potentiels. Le fait que certains secteurs demeurent caractérisés par une relation de travail faiblement réglementée, et occupés par des travailleurs étrangers, répond à une logique de compression des coûts, mais pas uniquement des coûts de production, comme c'est le cas pour le capitalisme industriel ou de services. Comme je l'ai montré dans le premier chapitre, c'est là une des caractéristiques de la reproduction politique du capitalisme rentier patrimonial, mis en tension par ses dynamiques démographiques et sociales.

A l'instar d'autres pays, le cas jordanien montre que le travail étranger permet à l'économie et à la reproduction sociale de demeurer rentière dans sa nature, le plus longtemps possible (De Bel Air 2005). Les niveaux de vie des catégories de revenus les plus élevées sont déterminés plus par leur capacité de commander un accès à des ressources que par leur travail : leur revenu et leur niveau de vie sont déconnectés de leur productivité. L'emploi de domestiques contribue à la qualité de vie et aux signes de statut de la bourgeoisie. Ce type de fonctionnement économique implique un mode d'intégration internationale spécifique : une partie importante du revenu national provient de l'extérieur du pays, et finance l'importation de force de travail étrangère qui permet de retarder l'établissement de relations de travail formelles, salariales et réglementées, dans des secteurs particuliers. L'emploi domestique et celui dans le secteur du bâtiment sont laissés aux étrangers. Van Aken (2005) montre que dans l'agriculture « moderne » jordanienne, la sectorisation du travail migrant est construite comme un résultat de l'extension de la « jordanisation » du marché du travail : alors que les Jordaniens s'engagent progressivement dans des secteurs nouveaux -en raison de l'accroissement démographique, du retour des migrants du Golfe, de la baisse des revenus réels des migrations...- , les conditions et relations de travail et le niveau des rémunérations tendent à s'y améliorer, et/ou les droits sociaux de s'y consolider. D'un autre côté, ces secteurs en voie de nationalisation sont progressivement interdits aux étrangers, qui se retrouvent progressivement « coincés » dans un nombre de plus en plus réduit de branches de travail, dans lesquelles ces tendances à la formalisation, à la réglementation et à l'aménagement ne sont pas à l'ordre du jour. L'abaissement des qualifications et la dégradation des conditions d'emploi pourraient constituer l'image en miroir de l'évolution de la sectorisation du travail migrant.

Les dynamiques récentes tendent à engendrer des situations de mise en concurrence, dans certains secteurs, de la force de travail nationale et étrangère, de nouvelles configurations, arrangements, modes de différenciation et de complémentarité. Le processus de décloisonnement de marchés du travail hautement segmentés pendant l'âge d'or de la rente, et l'instauration d'une plus grande perméabilité entre secteurs d'emploi, tend à déplacer les frontières à l'intérieur de ces secteurs, au sein desquels les mêmes phénomènes de discrimination entre nationalités, statuts d'emploi, types de tâches... opèreraient, renforcés par le besoin des nationaux nouvellement embauchés dans des activités peu valorisées socialement de se distinguer de leurs anciens détenteurs immigrés. Ainsi, la « déségmentation » des marchés du travail nationaux en cours depuis une quinzaine d'années tendrait à remettre en question la partition entre modes de rapports salariaux, en y intégrant les relations moins formalisées du travail informel. L'on verrait alors l'avènement d'un modèle de rapport salarial intermédiaire, qui ne serait plus ni « sauvage » ni « étatico-rentier », mais plutôt fondés sur les *crédos* libéraux de responsabilisation privée, ainsi que semblent le montrer les réformes de la protection sociale dans la région, et significativement l'insistance des pays du Golfe à responsabiliser les entreprises pour la protection de leurs employés immigrés.

33- Les employées domestiques et la reproduction des modèles familiaux : différer la modernisation sociale

L'emploi domestique est l'une des branches qui articule les questions de segmentation des marchés du travail, celles posées par les transformations au sein des familles, la présence plus importante des femmes sur ces marchés du travail, et les infléchissements des migrations internationales. C'est la principale branche d'emploi des femmes migrantes, partout dans le monde. Un travail construit sur la base d'un très large corpus de référence traitant de l'emploi domestique autour de la Méditerranée¹⁷² m'a conduite à constater que l'emploi domestique tend à augmenter dans la plupart des pays de ce bassin. Les employés domestiques proviennent de plus en plus de pays en développement, sont fréquemment des résidents illégaux dans le pays, qui atteignent leur destination (finale ou transitoire) par l'intermédiaire de trafiquants ou autres agences commerciales. Les études consultées mettent en avant une internationalisation croissante des marchés du travail domestique, parallèlement à un taux croissant de féminisation des migrations. Les migrantes arrivent de pays de plus en plus lointains, et des spécialisations nationales se font jour.

Le continent asiatique est entré plus tardivement que les autres dans l'exportation de travailleurs, les flux qui en proviennent sont très féminisés et ont comme première destination les pays du Moyen-Orient. Les Philippines, le Sri Lanka, l'Indonésie, le Bangladesh et la Thaïlande sont à l'origine d'une part croissante de l'offre mondiale de travailleuses domestiques. Au cours des trente dernières années, les migrations asiatiques se sont formidablement accrues: entre 1976 et 1998, les chiffres officiels signalent une multiplication par 85 pour l'Inde, 216 pour l'Indonésie, 11 pour les Philippines, 135 pour

¹⁷² [99]- DESTREMAU, Blandine, 2007 : "The dynamics of the globalised migrant domestic labour market in the Mediterranean countries", document présenté au colloque, organisé par l'Amsterdam School for Social-science Research (ASSR), janvier 2007 (non publié).

[93]- DESTREMAU, Blandine, 2006: "Déni de protection sociale ? Dynamique de construction de l'informalité et de la vulnérabilité : une perspective méditerranéenne sur l'emploi domestique", communication présentée au 2ème Congrès de l'AFS – Bordeaux, 5-9 Septembre 2006, Réseau Thématique 6 : Protection sociale, Politiques sociales et Solidarités (non publié).

la Thaïlande, 44 pour le Bangladesh et 316 pour le Sri-Lanka (Wickramasekera 2002)). La part des femmes parmi les migrantes s'est gonflée de 50% en moyenne entre la moitié des années 1980 et la fin des années 1990 pour l'Indonésie, et s'est multipliée par 4 entre 1980 et 2000 pour les Philippines, a doublé pour le Sri-Lanka entre 1986 et 2001, et s'est multipliée par 2,5 pour la Thaïlande entre 1986 et 1996. Sauf pour la Thaïlande, les femmes représentent désormais les deux-tiers de ces migrations, et se destinent au premier chef à des emplois domestiques (mais aussi hospitaliers). Si les pays du Moyen-Orient étaient leur première destination au cours des années 1970-1980, des pays asiatiques (tels Hong-Kong et Singapour) et européens les attirent de plus en plus.

La concentration est la plus forte parmi les migrants du Sri-Lanka: les femmes partant pour s'employer comme domestiques y représentent 70% du total des migrants en 1995, et 81% en 2000, contre 40% seulement en 1988, et pratiquement 90% des femmes migrantes (Dias & Jalasundere 2001, sur la base des statistiques nationales). Cette spécialisation est encore plus étroite si l'on considère les pays du Moyen-Orient, où elles occupent *exclusivement* ces fonctions, au point où, au Liban, le terme «*Srilankiyeh*» est devenu une désignation générique pour bonne.

Comme je l'ai indiqué plus haut, le fait que la croissance de l'emploi domestique ait été la réponse à des tensions dans les modèles familiaux dans les pays du Moyen-Orient depuis un quart de siècle est dû surtout à l'existence d'une offre abondante et bon marché de travail féminin, disponible et disposé à travailler comme domestique résidente. C'est essentiellement en raison des aménagements des lois sur l'immigration, sur la résidence et sur le travail, et de la façon dont ces lois s'articulent avec les fonctions du marché du travail, que ce créneau peut se développer à ce point, sur de prétendues qualités objectives des différentes nationalités de migrants, et donc dans la différenciation. La tendance à la globalisation des marchés du travail domestique va de pair avec une racialisation de ces mêmes marchés, l'éventail des pays d'origine pouvant être plus ou moins large selon les situations géographiques, les lois, les héritages coloniaux, etc.

Dans les pays du Golfe et de la Péninsule arabique, comme au Liban, en Jordanie et en Israël, près de 100% des employées domestiques sont des migrantes, surtout de l'Asie et de l'Afrique. Dans d'autres pays arabes, les migrants représentent une part plus réduite, mais en croissance, de l'offre marchande de travail domestique. En Egypte, dans les pays du Maghreb et en Turquie, l'emploi de domestiques résidentes n'est pas encore la règle et le marché est toujours approvisionné par des migrants ruraux récemment urbanisés et, parfois (Egypte, Maroc), par des enfants. La demande de domestiques migrantes résidentes de la part de la classe la plus riche augmente toutefois, et le marché tend à se structurer autour de quatre segments: des employées asiatiques servent ce segment « haut » du marché, des migrantes et réfugiées de l'Afrique de l'est ou d'autres pays arabes satisfont la demande des classes moyennes, les familles « modernes » embaucheront plutôt une femme de ménage locale payée à l'heure, et d'autres, plus traditionnelles, une « petite bonne », phénomène en voie de régression.

En Israël et au Liban, une partie de l'offre de travail domestique provient des populations palestiniennes réfugiées ou vivant sous occupation. En Israël, toutefois, l'emploi domestique a été un secteur d'intégration pour les migrants juifs récemment arrivés, mais lorsque l'offre a tendu à se réduire après les fermetures de passages entre les territoires palestiniens occupés et Israël, ce secteur d'activité est devenu la spécialisation de migrants venus spécialement pour y travailler. Au Liban, le marché du travail domestique

a connu une croissance importante, plus en raison de la différenciation des statuts sociaux que du fait d'une augmentation de l'activité des femmes et il est presque entièrement pourvu par des domestiques résidentes provenant d'une poignée de pays, essentiellement le Sri Lanka et les Philippines.

L'émergence d'un marché du travail domestique à Sana'a que j'ai étudié pendant mon séjour de terrain au début des années 2000¹⁷³, est le produit conjoint d'une part d'un accroissement de la demande de services domestiques, du fait de l'apparition, depuis trois décennies environ, d'une classe moyenne et supérieure qui adopte de nouveaux modes de vie, dont l'emploi de domestiques. Il résulte aussi d'un accroissement de l'offre, dû en particulier à l'arrivée au Yémen de milliers d'immigrés, hommes et femmes, en provenance de pays pauvres, et particulièrement -mais pas exclusivement- d'Afrique de l'est, pour une bonne partie des réfugiés somaliens, en recherche de travail, devenus « spécialisés » (souvent temporairement) dans ce type de services, auxquels se joignent, de façon encore marginale, des femmes yéménites appauvries. Ce marché est segmenté, encore que de façon relativement flexible, entre les employés au statut légal (séjour et emploi) et ceux qui sont employés en dehors de tout cadre légal, entre les domestiques résidentes au domicile de leur employeur et les travailleuses à l'heure ou la demi-journée. Il est peu institutionnalisé, dans le sens où très peu d'agences œuvrent à satisfaire une offre ou une demande, mais aussi parce que le travail domestique, comme dans de nombreux pays, n'est pas couvert par le droit du travail. Du fait notamment de la difficulté des services publics à contrôler les résidents et employeurs, mais aussi parce que l'amalgame fait entre immigrés illégaux et réfugiés somaliens est compliqué à défaire, les illégaux sont de fait peu menacés, mais occupent souvent les positions les plus basses et précaires de ce marché. On ne note cependant pas de pratiques généralisées d'abus, comme c'est le cas dans les pays du Golfe, au Liban ou en Jordanie.

La migration dans des conditions non protégées, particulièrement lorsqu'elle mène à un emploi dans une branche qui a acquis un marquage « migrant » très fort, porte différents facteurs de vulnérabilité qui affectent les femmes migrantes de façon différente selon leur pays d'origine et leur pays de destination. La compréhension des dynamiques de mobilité au Moyen-Orient implique ainsi nécessairement non seulement la prise en compte de la gestion, la structure et l'évolution des marchés du travail, mais aussi une analyse des rapports sociaux d'emploi, de genre, de propriété et de citoyenneté / nationalité. Et la « question migratoire » constitue une clé de lecture fondamentale et pertinente d'un certain nombre de modes de régulation et de transformation sociale, économique et politique dans la région. C'est le rôle de l'Etat, gestionnaire de la construction nationale, pénétré des luttes de pouvoir, reproducteur des rapports sociaux qui le fondent, qui se donne à lire à travers ces considérables flux de mobilité.

¹⁷³ [85]- DESTREMAU, Blandine, 2005 : "Les migrations féminines au Yémen et la constitution d'un marché de l'emploi domestique", communication aux Journées de rencontres internationales *Mobilités au féminin*, organisées par le Laboratoire méditerranéen de sociologie (MMSH, Aix-en-Provence), Tanger, 16-19 novembre (non publié).

[66]- DESTREMAU, Blandine, 2002 : "L'émergence d'un marché du travail domestique au Yémen", in Destremau, B. et Lautier, B (eds) : *Femmes en domesticité (les domestiques du Sud, au Sud et au Nord)*, dossier de la *Revue Tiers Monde*, n° 170, avril-juin, pp. 327-351, PUF, Paris.

Conclusion : Etat social et régimes de citoyenneté dans le monde arabe

Ce chapitre a posé les jalons empiriques d'une réflexion qui articule travail et citoyenneté et dont je ne peux présenter ici que les prémisses, à développer dans des travaux ultérieurs. L'appel à la citoyenneté sociale s'intensifie dans des écrits fort divers (chercheurs, rapports d'organisations internationales ou d'ONG...). De façon croissante, elle n'est plus considérée de façon formaliste, mais est discutée dans ses fondements, ses conditions de réalisation et ses implications¹⁷⁴. Dans son étude sur le Canada, Lynda Erickson (2003 p. 2) note que « la citoyenneté sociale en est venue à se référer à deux ensembles de droits et garanties, chevauchés mais distincts analytiquement. Le premier ensemble, les droits de citoyenneté sociale « conventionnels » ou « anciens », se rapportent à des droits et des pouvoirs d'accès [*entitlements*] à des services et des prestations de *welfare* fournis par l'Etat, tels que les pensions et les soins de santé, et des garanties étatiques de sécurité économique. Le second ensemble, les « nouveaux » droits de citoyenneté sociale, se rapportent à des garanties d'égalité des chances pour des groupes socialement désavantagés, telles que les femmes » (ma traduction).

Linda Bosniak (2006), quant à elle, cherche à dépasser l'opposition qui prévaut dans les travaux de recherche entre des approches « universalistes » de la citoyenneté, focalisée sur l'intérieur d'une communauté (le plus souvent étatico-nationale) et qui assume l'appartenance comme préexistante d'une part et des approches en termes de frontières, de bordures d'autre part. Ce postulat d'une séparation nette, rigide, entre le dehors et le dedans, est enraciné dans une vision de régimes de citoyenneté divisés spatialement. Remettant en cause le nationalisme empirique ou normatif des théories de la citoyenneté, elle construit la question principale de son ouvrage à partir des formes de citoyenneté des non citoyens -au sens juridique- présents sur un territoire donné. Elle entreprend donc l'étude d'une zone hybride, panachée, poreuse, généralement exclue des discours binaires portant sur la citoyenneté, selon lesquels ce qui est désigné par citoyenneté concerne les citoyens statutaires. Les migrants sont en effet originaires du dehors, mais vivent dedans, où on leur assigne un statut d'étranger. L'intériorité spatiale se conjugue donc à l'extériorité de statut, comme si la frontière les suivait à l'intérieur d'un territoire, le statut d'étranger se situant alors à l'interface de deux régimes de citoyenneté, l'un qui inclut les membres d'une communauté nationale, l'autre qui exclue les étrangers. C'est dans ce cadre que s'instaure un débat sur les normes de citoyenneté qui s'appliquent alors, et sur quelles combinaisons s'appliquent aux étrangers.

Jane Jenson (2007) souligne que la solidarité familiale et communautaire, localisée, est plus explicitement évoquée dans le cadre de régimes de citoyenneté inscrites dans de néo-libéralisme, qu'il s'agisse d'extension de la protection sociale (pour les PVD) ou de réformer les systèmes existants (pays de l'OCDE). La citoyenneté promue par divers organismes internationaux, et par des institutions nationales ou supranationales à travers leurs entreprises de réformes libérale, tend vers la participation (aux décisions politiques, au marché, à l'emploi, à la consommation), dans une perspective individuelle, alors que les droits collectifs et les formes d'organisation et de revendication fondés sur des intérêts collectifs (syndicats, etc.) s'affaiblissent. Parallèlement, on observe une diversification

¹⁷⁴ Ce que font, entre autres, Dwyer 2000, Cox 1998, Mundlack 2007, Gore et alii. 1995, Dean 1998, Jenson 2007 et 2008, Abrahamson 2007, Erickson 2003, Bosniak 2006 et d'autres. La réunion 2008 du groupe de recherche *Poverty, Social Welfare and Social Policy* (RC19) de l'Association Internationale de Sociologie porte précisément sur la citoyenneté sociale.

des intervenants et des fournisseurs privés, un renforcement du rôle des ONG, qui conduisent à un affaiblissement de la place des droits-créance dans ce qui est désigné comme droits sociaux et un recul de la place du droit comme mode d'accès à des biens et services sociaux.

Les pays du monde arabe permettent une réflexion significative sur les régimes de citoyenneté et, plus spécifiquement, sur la place que les politiques sociales, et la citoyenneté sociale, y occupent. L'édification des droits sociaux n'a pas absorbé ou démantelé les anciennes solidarités mais s'est appuyée sur elles, voire les a renforcées, tout en donnant une assise à de nouveaux groupes de solidarité autour de la construction de l'Etat (militaires, fonctionnaires...). Les vagues de libéralisation des marchés du travail et des dispositifs d'intervention publique affectant l'emploi et le bien-être remettent en cause les fondements des équilibres établis pendant la période suivant les indépendances, et particulièrement ceux des économies rentières, creusent les inégalités, aggravent la précarité et la pauvreté. Si les prestations d'assurance sociale engendrent pour leurs bénéficiaires des formes d'autonomie matérielle, leur faible niveau semblerait plutôt renforcer les solidarités familiales en complétant leur base matérielle, que de les affaiblir.

Certes, des mesures sont prises pour étendre les bénéfices de la protection sociale à des groupes vulnérables non ou peu couverts, mais essentiellement par des mécanismes d'assistance conditionnelle et de recours aux secteurs privé et caritatif de fourniture de prestations, qui sont faiblement porteurs de droits. Ces tendances, observables à l'échelle globale, convergent vers un renforcement des relations de clientélisme, de dépendance, vers la marchandisation des services sociaux et de la protection sociale. Les solidarismes locaux, fragmentaires, s'alimentent de leurs fonctions protectrices, nourrissant des loyautés particularistes et des résistances identitaires qui sont en tension avec « l'inclusivisme excluant » de la solidarité nationale et du droit social. La faiblesse du lien social et de la cohésion nationale en est pour partie le produit, bien que les politiques sociales continuent à constituer des bases fondamentales de la légitimité des Etats.

A l'exception de la Tunisie et de l'Egypte, dans les pays où les besoins du secteur de la construction, des services, de l'industrie et de l'agriculture productiviste requéraient des hommes et femmes « libres », le salariat capitaliste a été construit, essentiellement par le recours à des migrants, de façon juxtaposée, atomisée, détachée des anciennes solidarités, sans qu'aucune protection, ou droits sociaux, ne soit proposé en contrepartie. Ainsi donc, la dimension politique de la citoyenneté salariale s'est réduite à une *inclusion* dans le marché de l'emploi, sa dimension civique est embryonnaire et sa dimension sociale consubstantielle avec la politique : productrice de légitimité, elle réside avant tout dans les relations avec l'Etat. Plus qu'entre classes sociales, le front de conflictualité dont parle T.H. Marshall (Marshall et Bottomore 1992) réside donc ici d'une part à l'interface entre droits des hommes et des femmes, tant il remet en cause les structures familiales qui sous-tendent la reproduction du politique ; et entre nationaux et immigrés, autour de l'enjeu de la mise au travail et de la protection de l'emploi salarié capitaliste de l'exigence de droits.

La position des migrants et réfugiés non naturalisés peut servir de prisme d'analyse à la construction de la citoyenneté, en l'éclairant par sa marge et ses zones grises. Ils ne peuvent généralement prétendre qu'à des bribes de citoyenneté sociale, qui apparaît le plus souvent comme une forteresse, et qui mesure le degré de proximité du centre du pouvoir, et la fonction politique du droit social. Le travail et la protection sociale opèrent

donc comme un révélateur du statut de ces droits ou du degré d'institutionnalisation de leurs modes d'accès. Les migrants les plus exposés n'ont généralement d'autre recours que d'en appeler aux droits de l'homme pour protéger leurs droits civiques les plus élémentaires, dans le cas de violations flagrantes, mais ceux-ci, défendus par des organisations locales des organismes internationaux sévèrement contrôlés, peinent à être entendus, tant ils sont en décalage avec les dispositions légales existant dans le pays, non seulement à leur encontre mais à celle de l'ensemble des résidents. Les régimes qui prévalent dans nombre de ces pays sont en effet des régimes de faveur et de privilèges, dépendant de la capacité à mobiliser des ressources sociales et politiques, dont la notion de droit est pratiquement absente, ou fait office de faire-valoir discursif.

La matrice déterminante apparaît donc bien être celle des droits politiques¹⁷⁵, dans laquelle s'enclasse l'articulation entre droits économiques et sociaux, d'une part, et droits civiques et humains, de l'autre. La vulnérabilité des migrants est construite au premier chef par leur statut politique qui détermine leur position dans le marché de l'emploi. L'un et l'autre sont gérés par le politique et non par l'économique, d'où absence de reconnaissance d'un statut de réfugié, octroi de permis de résidence, soumission à la *kafâla*, confiscation du passeport... Renforcée par des représentations, des modes de fonctionnement, des règles pratiques -obtention de permis divers, de logement, accès aux services publics, circulation sur le territoire national...- la construction politique de leur vulnérabilité et de leur situation dominée, si elle sert des objectifs politiques de non-contamination d'idées, de maintien de l'ordre, etc., en revanche, est bien au service de l'économie et de la reproduction de la société d'accueil. Elle permet de construire le rapport salarial, et dessine les contours des situations d'emploi : en écartant la protection des droits sociaux et du travail de la relation entre employeurs et employés migrants, par une discrimination institutionnalisée, la loi crée un espace de fonctionnement de mécanismes de marché peu régulés, en en réduisant au maximum les risques de débordement, par la segmentation qu'elle opère. La situation d'illégalité au regard des lois dans laquelle de nombreux migrants demeurent se justifierait non seulement par leur incapacité à obtenir le statut requis, mais aussi par un choix : la loi, plus contraignante que protectrice, peut devenir un carcan.

On ne peut nier des frémissements du côté de la reconnaissance de certains droits civiques et sociaux aux travailleurs migrants, sous la forme d'une avancée dans l'encadrement juridique des employées domestiques par exemple (Jordanie, Liban), sous la pression des organisations internationales (dont au premier chef le BIT) ou à une plus grande attention prêtée à l'assurance contre les risques professionnels (Dubai). Les avancées sont vouées à rester embryonnaires tant que les travailleurs ne possèdent pas de droits en soi, et que l'origine nationale demeure le premier déterminant de l'accès aux droits et, inversement, le premier moyen de pression pour soumettre le travailleur aux besoins de la libre exploitation de la force de travail. La frontière se brouille lorsque nationaux et immigrés se retrouvent en concurrence dans le même secteur d'emploi, mais des statuts d'emploi différenciés au sein de ces secteurs et entreprises font perdurer le modèle.

¹⁷⁵ Les migrants ne sont pas les seuls à souffrir d'un manque de droits politiques. Si ces derniers sont en voie d'expansion, par le biais de l'autorisation de partis politiques et la progression des élections à divers niveaux dans la plupart des pays arabes, leur contenu effectif aboutit rarement, quoique de façon inégale selon les pays, à entamer la suprématie des Etats et à engendrer des modes démocratiques de participation. La manifestation des droits politiques dans le domaine social, par le biais de l'action des syndicats, prend de l'ampleur dans certains pays mais continue à être bridée dans la plupart.

La citoyenneté civique et politique, d'une part, et sociale, de l'autre, se superposent donc dans une large mesure, ainsi que l'illustrent les modes d'acquisition de la nationalité, très restrictifs, et les fonctions politiques des politiques sociales. En restreignant l'acquisition de la nationalité au droit du sang, à de rares exceptions près, les pays arabes, dans leur large majorité, opèrent un contrôle très strict sur l'acquisition de droits civiques et politiques. Et en ayant fragmenté leurs forces de travail selon des lignes sectorielles et nationales, confortant une séparation des rapports salariaux, ils ont de fait conduit à une scission par laquelle la protection sociale (professionnelle et citoyenne) devient l'apanage du citoyen salarié des grandes entreprises publiques ou parfois privées, et consolide sa relation avec l'Etat qui lui octroie les attributs de la citoyenneté. Non que les zones grises n'existent pas, mais elles dessinent des cercles concentriques qui confirment la nature du système de citoyenneté.

La question de la citoyenneté des femmes relève partiellement du même modèle, mais s'imbrique avec d'autres enjeux : ceux de la reproduction sociale, et de la place qu'y occupe l'ordre familial. Leur place, et leur statut, demeurent surdéterminés par les dispositions du statut personnel. Ainsi, les femmes salariées du secteur public ont bien des droits sociaux, mais ces derniers, loin de les dégager en tant qu'individus de la sphère relationnelle familiale, tendent à manifester et à reproduire leur dépendance à l'égard des hommes. Les régimes sexués de citoyenneté sociale, ou la nature sexuée des droits sociaux, reposent implicitement et explicitement sur la construction de catégories où le statut de la femme travailleuse serait porteur d'incapacités dues à la prééminence de son rôle en tant qu'épouse et que mère. La jeune fille, elle, aurait un statut de travailleuse, mais entaché d'une tutelle paternelle prédominante (sur son propre jugement et sur celui de l'employeur), et de surcroît limité dans le temps, tant cette période est considérée comme transitoire et devant inéluctablement se clore par un mariage qui affaiblira encore le poids des déterminations professionnelles dans la conduite de son existence. La mise en forme sexuée des droits sociaux est donc d'autant plus différenciée entre hommes et femmes qu'elle s'appuie sur et s'articule avec une division très sexuée des rôles familiaux.

Il faut néanmoins considérer ces paramètres structurels comme des *lignes de tension*, animés de puissantes dynamiques et forces. Comme je l'ai montré, les progrès de l'éducation, mais aussi les conflits armés et les nécessités économiques des ménages contribuent à engendrer des changements, qui se diffusent dans les sphères du travail et de la famille. En outre, le modèle de dépendance des femmes est mis à l'épreuve par la croissance du nombre de femmes vivant seules, avec ou sans enfants, et dont la protection sociale et juridique ne peut plus passer par un homme. La définition d'une citoyenneté féminine à base familiale et familialiste est mise en tension par l'affaiblissement des protections que fournit aujourd'hui la famille. L'inefficacité relative des modes formels de protection sociale et des solidarités et modes de régulation « traditionnels » à faire face aux transformations sociales a engendré des espaces d'autonomie dans lesquels se nichent à la fois des situations de vulnérabilité, de nouvelles solidarités et des trajectoires d'individualisation. Un nouveau militantisme, individuel et collectif, prend possession des ouvertures ménagées par le desserrement du contrôle étatique et l'érosion de la base économique de la domination patriarcale, et structure une remise en cause, encore timide dans la plupart des pays, des ordres établis. Si ceci est particulièrement vrai pour les femmes, c'est aussi le cas pour toute une génération, à des degrés divers. L'état de femme (fille, mère, épouse) évolue dans la plupart des pays arabes, quoique à des

rythmes différents, vers une plus grande individualisation. De nouveaux modèles de réussite sociale et d'exemplarité émergent, construits sur plusieurs registres, hybrides, qui arrachent l'identité féminine au seul registre de la famille.

Pour autant, les droits sociaux et économiques des femmes demeurent en décalage à l'égard de ces transformations. A certains égards, ils progressent « par le bas », du fait que les politiques publiques prennent acte de l'incapacité des structures de solidarité et de tutelle à les prendre en charge comme les coutumes le prévoient, et instaurent le relais des structures publiques, des plans de développement local et des institutions caritatives. La mise en place de programmes d'assistance dont les femmes sont bénéficiaires de droit, l'injonction à la participation des bailleurs dans différents programmes de développement dans le cadre de la décentralisation ne laissent pas de produire des changements réels. Et si l'on peut souligner la nature souvent formelle de leurs nouvelles attributions, contester leur nature réelle de « droits », et noter une tendance au renforcement des clientélismes et marchandages, il est indéniable que les responsabilités et la reconnaissance des femmes comme actrices et interlocutrices progressent dans cette mouvance. Tant dans la famille que dans l'économie, la place économique des femmes ne peut plus passer pour marginale, supplémentaire.

Par ailleurs, leurs droits civiques et politiques se construisent « par le haut » : l'activisme de mouvements de femmes, fréquemment appuyés par des organisations internationales, mais porteuses de leur propre agenda et leurs propres revendications (y compris d'ailleurs en désaccord avec les secondes) a contribué à un resserrement des écarts de genre dans la distribution des droits civiques et politiques réforme du code de statut personnel au Maroc, octroi du droit de vote partiel aux femmes là où elles en étaient privées (Arabie Saoudite, Etats du Golfe). La réduction des inégalités de droits civiques et politiques entre hommes et femmes fait également partie des entreprises de « normalisation » du monde arabe à l'égard du reste du monde, et des valeurs présentées comme universelles d'égalité des droits des individus « genrés ». Il procède pour partie d'un malentendu sur l'interprétation des signes de statut et de place (tel le voile), mais aussi quant aux séquences historiques à promouvoir : si les droits civiques et politiques apparaissent comme une dimension fondamentale de la citoyenneté, leur impact est limité par la faiblesse des protections économiques et sociales dont peuvent bénéficier les femmes pauvres ou vulnérables. Amener les femmes à construire une autonomie économique et à se dégager de formes subies de dépendance ou de non-reconnaissance (de leurs activités, de leur contribution aux dépenses du ménage) pourrait représenter le chemin le plus sûr vers un renforcement de leur citoyenneté politique et conférer à une citoyenneté civile un fondement effectif qui, tant qu'elles n'ont pas accès au monde du travail protégé et valorisé, risque de demeurer virtuelle.

Il semble que la place massive des employées domestiques dans la reproduction sociale peut se lire comme la cristallisation d'une tension non résolue dans les régimes de citoyenneté des femmes et des hommes, des nationaux et des migrants à leurs diverses positions relatives, exacerbée dans le monde arabe mais présente dans bien d'autres régions du monde également. En effet, il ne s'agit pas uniquement du recours au marché, troisième sphère du trépied qui verrait un report de l'une à l'autre selon les degrés de prise en charge de l'Etat social, de marchandisation ou de familialisation du *care*. Les employées domestiques ne sont pas que « du marché », mais d'autres femmes, qui combinent cette tension en une *global care chain* dans laquelle le monde arabe occupe une place centrale, tant ces tensions y sont fortes. Et elles sont exclues de toute prétention à la

citoyenneté, comme d'ailleurs d'autres femmes, qui occupent des postes plus qualifiés, ou des centaines de milliers d'hommes migrants, qui contribuent à la reproduction d'un ordre politique et familial qui accuse un décalage grandissant avec les structures sociales et les représentations qui en accompagnent les transformations. Plutôt que par leurs caractéristiques intrinsèques, c'est dans les modes de relations qu'ils nouent, y compris les règles qui les régissent et les pratiques qui leur donnent forme, que cette place, voire cette fonction ou ce *sens*, se donnent à voir.

Ajoutons finalement que la progression des droits, tant pour les femmes que pour les immigrés, emprunte pour une bonne part le registre de discours de droits humains, pour les premières sous la pression des organisations internationales et de femmes qui s'offusquent de leur marginalisation de la vie publique et pour les seconds, par la mobilisation de la presse, qui fait émerger des histoires d'abus. Comme il a déjà été mentionné plus haut, le corpus des droits humains représente une base apparemment consensuelle et légitime pour des campagnes en faveur de la progression des droits (formels, mais aussi substantiels), y compris dans le champ social, en tant qu'il relève du domaine international et réputé universel. S'il est un moyen effectif de faire valoir des revendications relevant du domaine politique, civique et parfois économique et social, j'ai aussi avancé, dans le chapitre 2, qu'il tend à affaiblir le contenu qu'il désigne comme droits sociaux, dès lors qu'il se retrouve détaché de structures efficaces de solidarité et d'enjeux substantiels de citoyenneté.

Conclusion générale

Dans ce mémoire, j'ai montré comment les organisations internationales, et avec elles, les ONG, certains gouvernements et grandes firmes avaient construit un discours normatif qui tente d'imposer au monde sa légitimité, ses modes de dire et de faire, autour d'une certaine conception des « questions sociales » depuis le début des années 1990. J'ai avancé que la globalisation de l'intervention sociale procède par l'affirmation de valeurs présentées comme consensuelles. J'en ai évoqué un certain nombre qui traversent le « gouvernement du social » tant au plan global qu'à celui des politiques nationales et qu'à celui, local, de l'action sociale.

La grande mobilisation autour de la lutte contre la pauvreté s'est imposée comme un mot d'ordre qui puisait sa justification dans le registre moral et sa nécessité dans celle de la faisabilité des réformes macro-économiques. Partiellement incorporée dans une redécouverte des enjeux de protection sociale à l'orée du XXI^e siècle, elle s'est déplacée vers le domaine de la gestion des marchés du travail, de leur amont (investissement social dans les enfants, construction de capital humain) et de leur aval (sécurité de subsistance des travailleurs rejetés, âgés, démarchandisés). L'intervention sociale et la reconfiguration des solidarités se structurent ainsi autour d'une tension sur la question de la responsabilité. A un pôle se situent les « victimes absolues » que sont les destinataires de l'aide humanitaire, les nouveaux « prochains » dont aucune contrepartie n'est attendue. La solidarité est alors conçue comme un devoir fondé en simple humanité, une bonté naturelle qui n'a pour contrepartie ni droit ni réelle obligation de la part de ses bénéficiaires. A l'autre pôle la solidarité s'inscrit dans une obligation de responsabilisation de soi, qui prend la forme de politiques sociales incitatives, contractualisées et productives, où le bénéficiaire a autant (voire plus) de devoirs que de droits, et est astreint à de significatives contreparties et des gages de bonne volonté.

Les solidarités locales et de sociabilité sont appelées à compenser, par la dynamisation de la « société civile » et la décentralisation de l'action publique, les limites constatées ou aménagées de la solidarité nationale à l'égard des vulnérabilités engendrées par le marché. Mais les trajectoires de transfert entre niveaux de solidarité, de mobilisation des responsabilités collectives, d'intervention du politique et d'inscription des solidarités dans le Droit et les mécanismes assuranciers ne sont ni linéaires ni irréversibles. Pour forcer le trait, et au risque de la généralisation, si, à la moitié du XX^e siècle, dans le cadre des reconstructions post-conflit ou au lendemain des indépendances, les politiques sociales se disaient en termes de cohésion nationale, de dette sociale et de nécessité économique, elles s'énoncent aujourd'hui plutôt en termes de gestion, sécuritaire et morale (de la pauvreté, des épidémies, de l'insécurité urbaine, du terrorisme, de l'instabilité...), de mesures ciblées, d'incitation à la responsabilisation de soi, d'une insistance sur les devoirs des bénéficiaires et de valeurs compassionnelles. Si les politiques sociales mises en place dans les pays occidentaux après la seconde guerre mondiale et sanctionnées par les normes du BIT avaient aménagé un espace de démarchandisation par la mutualisation, les nouvelles interventions sociales aménagent plutôt la mise en marché de nouveaux territoires sociaux.

La construction d'un droit des pauvres (droits civiques et politiques, droit à l'assistance, à la protection sociale) n'a pas tant procédé d'une concession généreuse de la part de ceux qui prétendent leur porter secours, ni d'une repentance, ou d'une indemnisation pour

préjudice, que d'une prise de conscience, à un niveau politique, de la nécessité de concevoir une société comme un ensemble cohésif, dans lequel la place de chacun résulte de cette appartenance, et contribue à déterminer la nature du tout. La solidarité institutionnalisée, dans cette perspective, se construit comme un compromis politique qui permet de réduire l'écart entre égalité de droit et inégalités de fait. Elle se détache de la charité, dépersonnifie l'assistance et se dote d'outils légaux et financiers destinés à substituer un principe de mutualisation aux relations de domination engendrées par le don. Elle se manifeste généralement par le versement d'une contrepartie, qui pose le bénéficiaire comme ayant droit et le libère de la réciprocité, assied le bien-fondé du droit à une prestation et le distingue d'une aumône. Si l'on s'en tient aux leçons de cette histoire-là, la puissance des solidarités locales et le déploiement des interventions sociales au plan global ne semblent pas pouvoir se substituer à une formulation nationale des politiques sociales qui, seules à ce jour, se sont révélées capables de leur conférer une formulation politique, inscrite dans le droit et des formes redistributives de gestion des ressources, tant il est vrai que la solidarité est à la fois un système social qui lie ensemble les membres d'un groupe et un mode d'organisation économique.

Les « nouveaux consensus » s'appuient sur une acception a-historique de la morale et du « droit naturel ». Or l'histoire sociale se construit par strates, qui s'inscrivent dans les mémoires, des pratiques, des formes de droit, qui fondent un enchevêtrement de valeurs, de légitimités, d'attentes, de normes et de procédures. Dans ce mémoire, j'ai tenté d'historiciser la construction de catégories incorporées dans les injonctions des organisations internationales (participation, citoyenneté, société civile...). La fragmentation de politiques sociales catégorielles témoigne en partie de l'empilement des mesures, décisions, priorités, des générations de politiques sociales, de la construction d'un savoir technique, d'une ingénierie sociale, de circulations de savoirs, depuis plusieurs décennies. Et c'est aussi sous forme de tensions, de contradictions, que se manifestent les tournants de l'idéologie sociale, et ses relations avec les évolutions économiques, sociales et politiques.

Pour les réformistes de la globalisation, l'histoire sociale, celle des interventions sociales et de leurs institutions, constitue avant tout une « dépendance de sentier », un encombrant paquet d'« avantages acquis », voire de « privilèges », de « coutumes » freinant le pas de réformes bienfaites, empêchant l'appréhension d'un individu « libre » de toute attache historique. C'est cette liberté qu'est censée protéger l'édifice des protections sociales, mais à son tour il s'inscrit dans l'histoire sous forme d'engagements, de droits, d'obligations ou encore sous forme de tension entre droits-créance et droits-liberté. Aborder cette histoire en termes de *fondements*, voire de *fondations* permet de considérer non seulement les contradictions ou les tensions entre les différentes « couches » historiques mais aussi leurs interdépendances en termes d'élaborations de normes (morales, juridiques, de pratiques, etc.) ou de systèmes de droits. Si, comme le montre Marshall, les droits civiques sont fondateurs du marché et, comme l'affirme Polanyi, le marché menace la société, alors les droits sociaux rendent possible le marché. L'analyse des configurations des pays en développement montre toutefois que les droits sociaux entretiennent avec les droits politiques des relations diverses. Ils ne présupposent nécessairement ni la reconnaissance de luttes (sociales, politiques), ni la démocratie, mais peuvent parfois substituer un droit des travailleurs aux droits politiques des citoyens.

Le « social », plus largement qu'un *champ*, représente une *matrice* (au sens de Hacking 2001) vieille de plusieurs siècles mais désormais globalisée à l'issue d'une lutte

d'hégémonie et qui engendre ses propres constructions. Le gouvernement du social, conçu au plan global, repose sur un découpage qui semble désormais un fait positif et qui délimite des catégories d'évidence, telles que « les incapables de travailler », « les pauvres », « les vulnérables », « les chômeurs », « les jeunes », « les personnes âgées ». Chacun de ces profils idéal-typiques, balisé et identifié grâce à une batterie d'indicateurs, correspond à une classe de prestations, une posture à l'égard du droit à de l'assistance, et à l'égard de la responsabilité de soi. Ces systèmes classificatoires et de distribution des places, évoquent ce qu'on appelle *police*. Cette police-là se légitime à la fois par son engagement humaniste, un argument d'efficacité et le souci hégémonique de sécurité qui, gagnant de multiples sphères, englobant en un amalgame parfois incohérent sécurité humaine, policière, politique et économique, ne cesse de dévoiler ses contradictions avec les droits humains et la liberté. Un plafond de verre linguistique et phonique, un mur de mesures sécuritaires et un brouillard de diversions participatives ont empêché les pauvres et les vulnérables d'accéder au statut reconnu d'être dotés de capacité politique. La « communauté internationale » a pourtant déployé des tentatives pour les sortir de « la nuit de silence » (Rancière 1995 p. 44), tel ce programme significativement nommé *Voices of the poor*¹⁷⁶, ou encore pour leur ouvrir un « droit à la procédure judiciaire ». L'impuissance de ces tentatives témoigne de l'enfermement de ces outils participatifs et de démocratisation *dans* la politique de police.

Débarassés des pesanteurs de la guerre froide, les Droits humains ont été élevés au rang de suprême règle du jeu, reformulés (depuis la révolution française, l'indépendance des Etats-Unis et les grands textes internationaux de l'après-guerre) en fonction des périmètres et limites des luttes légitimes (au premier chef l'égalité, la liberté, la démocratie et la responsabilité de soi) en excluant celles qui ne sont pas, ou plus, reconnues comme telles (la lutte des classes, le droit du travail). Le consensus construit autour de la notion de Droits humains contribue à légitimer un effacement de la nature politique des droits sociaux, et à aménager une réconciliation entre droits humains et libertés, faute de résoudre la contradiction entre droits sociaux et libéralisme économique. Par-delà ses terrains d'application, c'est la possibilité, voire la nécessité, d'affirmer une position consensuelle à l'échelle planétaire qui semble cruciale. S'accordant avec la proclamation d'un monde unipolaire, elle s'appuie sur le développement sans précédent d'institutions globales et sur une intense circulation d'experts, de professionnels et d'administrateurs pour asseoir ses prétentions à l'universalisme, et instrumentalise la nouvelle orthodoxie du droit et du juridisme procédural pour consolider son monopole sur la morale et l'équité. Ainsi se trouvent évacués les conflits, et l'essence même du politique.

Les contradictions construites dans l'ordre politique et économique, les rapports de force et les conflictualités qui sous-tendent ces « nouveaux consensus » ne cessent néanmoins de se manifester, de se trouver *dévoilés*. Le politique fait irruption, bouscule l'ordre des corps et des classifications, introduit de l'hétérogénéité. Le social déborde, hausse le ton. L'histoire témoigne de la lutte des pauvres *contre* les pratiques d'assistance qui confortaient leur place sociale et les assignaient à une obligation morale, en contrepartie, ou leur détournement à leur profit. Elle témoigne aussi de la longue marche des pouvoirs publics, dans des pays fort divers, dans leurs efforts pour maintenir une « société civile » sur l'étroit sentier de la bienfaisance volontaire, dont toute politisation ou critique

¹⁷⁶ Lancé par la Banque mondiale en 2000, et relayé par de nombreuses organisations.

subversive serait extirpée. Souvent, les victimes de conflits ne se satisfont pas du qualificatif d'humanitaire dont elles sont affublées et réclament du politique et de la responsabilité collective. Les « clients » des services publics demandent des protections et des droits comme usagers et non seulement comme consommateurs. La dignité, le respect (Senett 2003) ou la reconnaissance ne parviennent que rarement à effacer le sentiment d'injustice, alors que le Droit procure des ressources tactiques *également* à la contestation. Ces conflits et luttes révèlent que ces « nouveaux consensus » s'inscrivent bien dans une histoire : celle de la « marchandisation du monde », processus conflictuel porté par les forces de la globalisation.

Ces tensions entre postures de domination (dépendance, clientélisme, subordination, défaut de rémunération...), revendications de droits et expressions subversives, se manifestent de façon différente dans des espaces où, à l'instar de la plupart des pays du monde arabe, on observe une permanence de fonctionnements sociaux et de représentations de type patrimonial et patriarcal, renforcée par des dynamiques rentières, qui structurent le politique et ses tendances répressives, fondent la légitimité des régimes, l'organisation des sociétés locales et celle de la famille. Les diverses formes d'insécurité, si elles sont couvertes partiellement par des mécanismes institutionnalisés de protection sociale, tendent plutôt à renforcer la dépendance des individus à l'égard des relations sociales qui leur procurent des secours et leur confèrent identité et appartenance. Comme partout, pourtant, l'individualisation progresse, portée par la vague globale de marchandisation de la terre, de l'eau, du travail, de la santé, de l'éducation, du *care*, de la culture, du corps et du vivant, de la protection sociale elle-même, et par l'extension des droits de propriété, qui constituent une bonne partie de ce qui a été désigné comme « développement économique ». Elle engendre des tensions entre modes d'allégeance et d'affiliation, des espaces de concurrence entre acteurs privés et publics, locaux, nationaux et transnationaux, et de fortes inégalités que les politiques publiques ne parviennent pas, ou ne tentent pas, de résorber, mais qui débordent des cadres répressifs et surgissent dans l'espace public comme « questions sociales ».

Ces dernières suscitent des réponses qui, sans être « autochtones », ou « endogènes », ne sont pas pour autant des projections des interventions conçues au plan global, fondues en une orthodoxie universelle. L'implantation de leurs normes morales et juridiques ne va pas de soi, voire entre en conflit avec d'autres normes sociales et culturelles. Les luttes de concurrence pour l'affirmation d'autres valeurs et intérêts, ou encore les dénonciations de l'hypocrisie de ce nouvel impérialisme, tentent d'en percer la carapace de bonne conscience, et d'en dénoncer la tentation hégémonique.

L'épreuve du travail de terrain et de l'analyse sociologique est propice à révéler ces contradictions qui minent les catégories d'évidence sur lesquelles se fonde cet interventionnisme social. Par mes travaux de recherche, j'ai pu montrer l'enchevêtrement, les imbrications et les encastremements des rôles sociaux, des places, des stratégies, des modes d'affiliation et des loyautés. J'ai déconstruit certains termes et catégories mobilisés par les interventions à caractère social, mis en évidence des circulations, effets de boucle et jeux d'hégémonie, y compris au plan linguistique. J'ai tenté de relier différentes échelles dans l'observation et la conceptualisation. J'ai investi mes questionnements dans des lieux interstitiels (camps de réfugiés, frontières, bidonvilles, communauté associative), des entre-deux catégoriels (informel, pauvreté, assistance, travailleurs domestiques, entrepreneurs, réfugiés, déplacés, migrants), des mobilités (migrations, passages, errances), des transactions et des interactions (sous-traitance,

relations d'emploi, courtage, intermédiation, octroi de droits de propriété). C'est sur ces espaces où des formes de subjectivation et des « mises en litige » (au sens de Rancière) se donnent à lire et à entendre, que je souhaite continuer à travailler, en recentrant mon activité sur l'observation et l'enquête de terrain.

Tout d'abord, je dois donner forme à mon travail de terrain sur les communautés d'Emmaüs, mené avec un regard ethnographique d'observation participante et un examen minutieux d'interactions et de représentations. Légitimée par la solidarité, la police de ces lieux « de vie et de travail » destinés à l'insertion de personnes « en grande difficulté », le contrôle des corps et la distribution des places qui l'organisent, laissent peu d'espace à la prise de parole, à la contestation et à la subversion. Le politique se loge dans des interstices, et s'exprime avant tout dans l'acte de liberté qui consiste, pour les compagnons et les bénévoles, à partir ou à rester. Ce projet, déjà bien entamé, constitue aussi un défi quant au travail de l'écriture sociologique.

Egalement par une méthodologie d'observation et d'écoute, dans des lieux-clé d'interactions et de transactions, sous-tendue par une question théorique, Michel Messu et moi-même sommes en train d'élaborer un projet qui a pour objectif d'explorer la relation qui existe entre les différentes formes d'accès à l'assistance au Liban et la construction de la citoyenneté. Les politiques et l'action sociale y sont en voie de redéfinition pour répondre aux défis posés par la reconstruction post-conflit, par la montée de la pauvreté et par la difficile adaptation des solidarités aux bouleversements sociaux qu'a connus le Liban. De multiples acteurs locaux, nationaux et internationaux interviennent dans ces recompositions, ce qui nous permettra de construire une analyse des imbrications et des articulations entre ces différents types d'offre, les valeurs et conditionnalités dont elles sont porteuses, et leur contribution à la configuration d'une politique d'assistance. Le conflit entre formes privées d'allégeance et de loyautés acquises par le secours aux pauvres, et les formes institutionnalisées de protection sociale publique y est ouvert, et multiforme. D'où notre interrogation sur la portée de ces conflits en termes de construction de la citoyenneté, dont la pertinence peut être pensée ailleurs également.

Par ailleurs, je participe à un projet collectif, qui engage une vingtaine de chercheurs de diverses disciplines, et s'inscrit au croisement de l'analyse des transformations de l'action collective et de l'action publique et de la mise en questions du « développement » comme cadre de référence et d'action disputé entre acteurs locaux et acteurs internationaux, entre « profanes », « politiques » et « savants ». En effet, le développement (le plus souvent adjectivé en social, durable, local, participatif, urbain, rural, etc.) demeure une matrice de justification et de mobilisation des interventions internationales et de l'action publique ou privée, qui subsume parfois l'intervention à caractère social. A partir de terrains arabes (au Liban, en Syrie, Jordanie, Palestine, Egypte, Tunisie et Maroc) construits de façon comparative par des approches sectorielles où sont mises à l'épreuve des paradigmes à vocation universaliste, ce programme appréhende les projets, programmes et politiques de « développement » comme creusets des transformations de l'action publique au niveau local aussi bien qu'au niveau national et en lien avec les agences internationales de développement. L'accent est mis sur la période des deux dernières décennies caractérisées par la promotion « d'ajustements structurel », la « globalisation » des recettes après l'effondrement de l'empire soviétique, la réanimation du « développement » sous les étendards de la « durabilité », de la lutte contre la pauvreté, de la « bonne gouvernance » et du « développement humain ». Sur les terrains proche-orientaux, la problématique se greffe au cours de cette période sur celle de la

(re)construction physique et politique post-conflits. Ma contribution porte sur une lecture des processus de marchandisation à l'œuvre dans différents projets d'intervention sociale.

Sous un angle macro-social, comparatif et empirique, finalement, j'explorerai, avec Bruno Lautier et divers chercheurs, la cohérence entre systèmes de droits et systèmes institutionnels de protection sociale et de réduction de vulnérabilité dans le domaine de la santé, dans un certain nombre de pays du « Sud ». C'est la construction et la puissance effective du Droit social que nous souhaitons analyser, au prisme d'études de cas. Consolidé par le juridisme ambiant, dilaté par l'incorporation des nouvelles formes d'assistance, décrié par les tenants du libéralisme de marché, dématérialisé par son identification avec les Droits humains, quelles sont les formes du Droit social en cette ère de « nouveau consensus » ? Un demi-siècle après T.H. Marshall, en des lieux éloignés de l'Europe occidentale, quelles relations le Droit social entretient-il avec les droits civiques et avec les droits politiques ? Alors que le consensus installe du « post-politique » et de la « post-démocratie » (Rancière 1995, Crouch 2004), le « nouveau Droit social » en a-t-il fini avec les luttes et le politique, pour ne plus relever que du civique et de l'humanitaire ?

Production scientifique de l'auteur par ordre chronologique

Note : Les communications dans des colloques non publiées sont mentionnées comme telles. Lorsqu'elles ont été publiées, seule est mentionnée la référence de publication.

2007-2008 et à paraître

[110]- DESTREMAU Blandine, 2009, « Les droits sociaux à l'épreuve des droits humains : les limites de la solidarité internationale » Publication en cours dans *Penser le politique*, sous la direction de Bruno Lautier, Ricardo Penafiel et Ania Tizzani, à paraître.

[109]- DESTREMAU Blandine, 2008, « Les droits humains, des droits sociaux pour les plus pauvres des pays en développement? », in *Au-delà des droits économiques et des droits politiques, les droits sociaux ?*, sous la direction de Jean-Paul Domin, l'Harmattan, Association d'Economie Sociale, pp.109-124.

[108]- DESTREMAU Blandine, 2008, « La protection sociale en Tunisie : nature et cohérence de l'intervention publique » in M. Catusse et B. Destremau (eds.), rapport des projets de recherche « *L'Action publique face aux « débordements » du social au Maghreb : réguler le moins d'Etat* », programme FSP, et « *La protection sociale dans les pays du Maghreb* », Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du Logement, Ministère de la Santé et de la Solidarité, DREES/MiRe, à paraître dans un ouvrage collectif.

[107]- DESTREMAU Blandine et CATUSSE, Myriam (eds.), 2008, « La protection sociale dans les pays du Maghreb », rapport du programme de recherche « *La protection sociale dans les pays du Maghreb* », DREES/MiRe, à paraître sous forme d'ouvrage.

[106]- DESTREMAU Blandine, 2008, « L'accès aux soins en Afrique du Sud : un révélateur des inégalités », *Revue Sociologie Santé*, dossier « Regards croisés sur les inégalités sociales de santé aujourd'hui », n°28, juin, pp. 295-314.

[105]- DESTREMAU Blandine, 2008, « Les enjeux de la protection sociale dans les pays de la méditerranée méridionale et orientale », in « *Où va la protection sociale ?* » sous la direction d'Anne-Marie Guillemard, collection Lien social, PUF, 2008, pp. 203-221.

[104]- DESTREMAU Blandine, 2008, « Compagnon d'Emmaüs : fin du parcours, ou début d'une autre vie ? », contribution présentée au colloque « *L'Etat social à l'épreuve des parcours de vie* », éditions Academia Bruylant, collection "Intellection", à paraître.

[103]- DESTREMAU Blandine, 2008, « Etat social, dynamiques des marchés du travail et protection sociale au Moyen-Orient », Contribution à l'ouvrage *Emploi et protection sociale : de nouvelles relations ?*, 2009, à paraître sous la direction de Philippe Auvergnon, Presses universitaires de Bordeaux.

[102]- DESTREMAU Blandine et MESSU Michel, 2008, « Le droit à l'assistance sociale à l'épreuve du local » (avec Michel Messu) in *Revue française de Science politique*, vol 58 n°5, octobre, pp. 713-742.

[101]- DESTREMAU Blandine et ABI YAGHI Marie-Noëlle, 2008, « The social protection challenge: How can informal workers enjoy social rights in Arab countries? A

regional gendered perspective » in Esim, Simel and Pozzan, Emanuela (eds.): *Gender and Rights in the Informal Economies of Arab States*, ILO Regional Office for Arab States (ROAS) and the Center for Arab Women Training and Research (CAWTAR), 64p. A paraître.

[100]- DESTREMAU Blandine, 2007, « La démarche anthropologique comme médiation : le rôle d'un chercheur dans un projet d'accès aux soins au Yémen », article publié dans la revue *Humanitaire « Anthropologues et ONG : des liaisons fructueuses ? »*, Hors série n° 4 coordonné par Laetitia Atlani-Duault, automne-hiver 2007, pp. 46-54.

[99]- DESTREMAU Blandine, 2007, « The dynamics of the globalised migrant domestic labour market in the Mediterranean countries », document présenté au colloque, organisé par l'Amsterdam School for Social-science Research (ASSR), janvier 2007 (non publié).

[98]- DESTREMAU Blandine et LAUTIER Bruno, 2007, « Régimes de protection sociale et régimes de droits sociaux dans les pays en développement: une exploration méthodologique vers une construction typologique », communication présentée pour la Annual Conference of the Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy (RC19), International Sociological Association: "*Social Policy in a Globalizing World : Developing a North-South Dialogue*", University of Florence, Italy, Political and Social Science Department, September 6-8, (non publié).

[97]- DESTREMAU Blandine et LAUTIER Bruno, 2007, « Social protection and social rights regimes in developing countries: towards the construction of a typology », paper presented at the RC19 conference "*Social Policy in a Globalizing World: Developing a North-South Dialogue*", Florence, Septembre (non publié).

[96]- DESTREMAU Blandine et TANGUY Philippe, 2007, « Les opérations de régularisation dans les quartiers périphériques de Nouakchott : malentendus, contradictions, ou instrumentalisation de l'opacité ? » in *Etudes Foncières*, n° 125, janvier-février 2007, pp. 35-39.

2003-2006

[95]- DESTREMAU Blandine, 2006, « La extensión de la protección social en Túnez : lecciones de un éxito », *Crecimiento, equidad y ciudadanía, hacia un nuevo sistema de protección social*, colección Estudios sobre protección social, tomo 2, Universidad Nacional de Colombia, 2006, pp. 628-656.

[94]- DESTREMAU Blandine et LAUTIER Bruno, 2006, « Analyse et comparaison des systèmes de protection sociale du monde en développement. Eléments de typologie de méthode », étude réalisée pour le réseau IMPACT, mai, disponible en ligne http://s196227231.onlinehome.fr/IMG/pdf/Analyse_des_systemes_de_protection_sociale.pdf

[93]- DESTREMAU Blandine, 2006, « Déni de protection sociale ? Dynamique de construction de l'informalité et de la vulnérabilité : une perspective méditerranéenne sur l'emploi domestique », communication présentée au 2ème Congrès de l'AFS – Bordeaux, 5-9 Septembre 2006, Réseau Thématique 6 : Protection sociale, Politiques sociales et Solidarités (non publié).

- [92]- DESTREMAU Blandine, 2006, « The constructed vulnerability of domestic workers », *Frontiers of poverty research, Comparative Research Programme on Poverty Newsletter*, vol. 13, n° 2, May 2006.
- [91]- DESTREMAU Blandine, 2006, « Décentralisation, solidarité communautaire et assistance publique : réflexions sur une étude de cas au Yémen » in *Affaires locales. De l'espace social communautaire à l'espace public politique*, sous la dir. de Michèle Leclerc Olive, Karthala – Gemdev, Paris, pp. 181-196.
- [90]- DESTREMAU Blandine et TANGUY Philippe, 2006, « Projets de régularisation et création d'un marché foncier à Nouakchott, Mauritanie: que sont les pauvres devenus? », numéro spécial « Mauritanie : le devenir d'un Etat-charnière » de la revue *Maghreb-Machrek*, sous la direction de Ali Bensaad, n° 189, automne, pp. 111-124.
- [89]- DESTREMAU Blandine, 2005, « Emploi domestique, vulnérabilité, pauvreté », in *Revue Quart Monde*, « Vivre en sécurité », n° 195, n°3.
- [88]- DESTREMAU Blandine, 2005, « Etat des lieux de la protection sociale dans la Méditerranée méridionale et orientale » in *Sécurité Sociale : facteur de cohésion sociale*, actes de la conférence euroméditerranéenne, Limassol (Chypre), 27-28 mai 2004, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, pp. 9-47.
- [87]- DESTREMAU Blandine, 2005, « Synthèse des débats » in *Sécurité Sociale : facteur de cohésion sociale*, actes de la conférence euro-méditerranéenne, Limassol (Chypre), 27-28 mai 2004, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, pp. 187-192.
- [86]- LONGUENESSE Elisabeth, CATUSSE Myriam et DESTREMAU Blandine (eds.), 2005, *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen Orient*, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMMM), numéro double 105-106, 2005, Edisud, Aix en Provence.
- [85]- DESTREMAU Blandine, 2005, « Les migrations féminines au Yémen et la constitution d'un marché de l'emploi domestique », communication aux Journées de rencontres internationales *Mobilités au féminin*, organisées par le Laboratoire méditerranéen de sociologie (MMSH, Aix-en-Provence), Tanger, 16-19 novembre (non publié).
- [84]- DESTREMAU Blandine, 2004, *National Strategy for Women Employment in Yemen 2001-2011* (Ministry of Labour and Vocational Training Manpower Division, Working Women Department, UNIFEM, ILO, EU), Rapport au BIT; Regional Office for the Arab States, Beyrouth, (non publié).
- [83]- DESTREMAU Blandine, 2004, « ESCWA: Striving for Regional Integration » in *Unity and Diversity in Development Ideas: Perspectives from the UN Regional Commissions*, coordonné par Yves Berthelot, United Nations Intellectual History Project Series, Indiana University Press, pp. 307-357
- [82]- DESTREMAU Blandine, 2004, « L'exemption du coût des soins et l'accès des plus pauvres à la santé dans le cadre de la réforme du secteur de santé au Yémen » in S. Chiffolleau (dir.), *Politiques de santé sous influence internationale. Afrique, Moyen-Orient*, Paris/Lyon, Maisonneuve et Larose/Maison de l'Orient et de la Méditerranée, pp. 237-264.
- [81]- DESTREMAU Blandine, 2004, « Restructuring the welfare States in the Arab Mediterranean countries: a crucial social and political stake », *International Sociological*

Association, Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy (RC19) Annual Conference : *Welfare state restructuring: processes and social outcomes*, Paris, France, September 2- 4.

[80]- DESTREMAU Blandine, 2004, « Le système d'allègement de la pauvreté et le rôle des associations au Yémen », in Ben Néfissa S., Abd al-Fattah N., Hanafi S. et Milani C. (eds.), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Karthala / Cedej, pp.369-400.

[79]- DESTREMAU Blandine, 2004, « The Poverty Alleviation System and the role of Associations in Yemen » in Ben Néfissa S., Abd al-Fattah N., Hanafi S. et Milani C., *NGOs and Governance in the Arab Countries*, UNESCO (MOST), CEDEJ, IRD, Paris, Le Caire.

[78]- DESTREMAU Blandine, et TANGUY Philippe, 2004, « L'entre-deux des politiques d'habitat social: la Mauritanie » in *L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*. Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie, Rapport de synthèse pour le Programme de Recherches Urbaines pour le Développement, CNRS, CITERES, Equipe EMAM (Ex- Laboratoire URBAMA), Tours, pp. 114-153 (A paraître chez Karthala).

[77]- DESTREMAU, Blandine et MESSU Michel, 2004, « Les 'recalculés' : l'invention d'un nouveau statut ou les aléas de la contractualisation de l'insertion » in *Les politiques sociales "Articuler Travail et Famille"* Québec, n° 3 et 4, pp. 62-71.

[76]- DESTREMAU Blandine, DEBOULET Agnès et IRETON François (eds.), 2004, *Dynamiques de la pauvreté au Moyen Orient et au Maghreb*, édition URBAMA - Karthala, Paris.

[75]- DESTREMAU Blandine, 2004, « De la pauvreté à l'exclusion: discours et enjeux. Contribution à la construction d'un discours sur l'exclusion au Moyen-Orient » in Blandine Destremau, Agnès Deboulet et François Ireton, (eds.), *Dynamiques de la pauvreté au Moyen Orient et au Maghreb*, édition URBAMA - Karthala, Paris, 2004, pp. 81 -120.

[74]- DESTREMAU Blandine, 2003, « Solidarité et accès à la santé pour les plus pauvres : une étude au Yémen » in Jean-Luc Dubois, Jean-Pierre Lachaud, Jean-Marc Montaud, André Pouille (dir.), *Pauvreté et développement socialement durable*, Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 99-115.

[73]- DESTREMAU Blandine, 2003, « La pauvreté », Interview pour l'*Humanité Hebdo*, publié dans la série 'Comment vit-on en France ?' 11-12 janvier.

[72]- DESTREMAU Blandine et LETOURMY Alain, 2003, *Solidarité et protection sociale dans les pays en voie de développement*, rapport de synthèse du symposium international organisé par le Ministère des Affaires Etrangères et le BIT à Turin, Italie, 23-25 avril, (disponible sur <http://training.itcilo.it/esp/symposium/>)

[71]- DESTREMAU Blandine et LAUTIER Bruno (eds.), 2003, *Providence ou prévoyance ? La protection sociale*, dossier spécial de la *Revue Tiers Monde* vol. XLIV, n° 175, Juillet-Septembre, PUF, Paris.

[70]- DESTREMAU Blandine, 2003, « Introduction » in: Destremau, B. et Lautier, B., eds. *Providence ou prévoyance ? La protection sociale*, dossier de la *Revue Tiers Monde*, n°175, juillet-septembre, PUF, Paris, pp.489-499.

[69]- DESTREMAU Blandine, 2003, « Consequences of conflict: refugee marginalization and vulnerability », communication à la seconde conférence européenne de la Middle East Economic Association *The Economics of Conflict and Co-operation in the Middle east and North Africa Region*, organisée par le C3ED de l'université de Versailles-Saint Quentin, 2-3 juin (non publié).

1999-2002

[68]- DESTREMAU Blandine, 2002, « How can we estimate poverty ? » in: *Environment and Poverty times*, Special issue for the Johannesburg Summit, UNEP & GRID Arendal, n°1, août.

[67]- DESTREMAU Blandine, 2002, « Comment mesurer la pauvreté », revue *Humanitaire. Enjeux, pratiques, débats*, Numéro 5 – Printemps/Été.

[66]- DESTREMAU Blandine, 2002, « L'émergence d'un marché du travail domestique au Yémen » in: Destremau, B. et Lautier, B (eds) : *Femmes en domesticité (les domestiques du Sud, au Sud et au Nord)*, dossier de la *Revue Tiers Monde*, n° 170, avril-juin, pp. 327-351, PUF, Paris.

[65]- DESTREMAU Blandine, 2002, « Yemen, globalisation and the Poverty Alleviation System » in *Yemen and the World*, CEFAS - Centre for Prospective Studies, Sana'a, (en Arabe, traduction de l'anglais).

[64]- DESTREMAU Blandine, 2002, « La prise en charge sanitaire des plus pauvres du Yémen: les limites du système d'exemption et de la solidarité caritative », Rapport d'une mission de consultance (2000-2002) pour MSF-France (non publié).

[63]- DESTREMAU Blandine et LAUTIER Bruno (eds.), 2002, *Femmes en domesticité (les domestiques du Sud, au Sud et au Nord)*, dossier de la *Revue Tiers Monde*, n° 170, avril-juin, PUF, Paris.

[62]- DESTREMAU Blandine et SALAMA Pierre, 2002, *Mesures et démesure de la pauvreté*, Presses Universitaires de France, Paris, 163 p.

[61]- DESTREMAU Blandine, 2001, « *Baladiyya!* De l'informalité à l'illégalité: les brouettes de Sana'a » in *Chroniques Yéménites*, revue du Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales de Sanaa (CEFAS), Sana'a, pp.117-132.

[60]- DESTREMAU Blandine, 2001, « Poverty discourse and State Power. A case study of Morocco » in: Francis Wilson, Nazneen Kanji et Einar Braathen (eds): *Poverty Reduction: What Role for the State in Today's Globalized Economy?* Comparative Research on Poverty Program (CROP; University of Bergen / University of Capetown) et Zed Books, Afrique du Sud, pp. 129-163.

[59]- DESTREMAU Blandine, 2001, « Pauvreté et droits au Yémen » in *Chroniques Yéménites*, Revue du Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales de Sanaa (CEFAS), pp. 68-74.

[58]- DESTREMAU Blandine, 2001, « Le Yémen. Toujours plus de pauvreté » in *Microscoop*, revue de la Délégation CNRS Centre Auvergne Limousin, n° 39, octobre.

[57]- DESTREMAU Blandine, 2000, « Pauvreté et droits au Yémen », Contribution pour le numéro spécial de la revue régionale du CICR *Al Insani* sur le Yémen, Sana'a (en arabe).

[56]- DESTREMAU Blandine, 2000, « Poverty, exclusion and the changing role of the State in the Middle East » in “Social exclusion in global context”, numéro spécial de la *Social Policy Review*, n° 12, édité par Hartley Dean, Robert Sykes et Roberta Woods, juillet 2000, Londres, pp. 295-325.

[55]- DESTREMAU Blandine (ed.), 2000, *Formes et mutations des économies rentières au Moyen-Orient: Egypte, Jordanie, Palestine, Yémen*, numéro spécial de la *Revue Tiers Monde*, n°163, PUF, Paris, juillet - septembre.

[54]- DESTREMAU, Blandine, 2000, « Introduction » in: *Formes et mutations des économies rentières au Moyen-Orient: Egypte, Jordanie, Palestine, Yémen*, numéro spécial de la *Revue Tiers Monde*, co-ordonné par Blandine Destremau, tome XLI, n°163, Paris, juillet - septembre, PUF, Paris, pp. 489-500.

[53]- DESTREMAU Blandine, 2000, « Revenus exogènes, logiques endogènes : développement et dépendance au Yémen » in *Formes et mutations des économies rentières au Moyen-Orient: Egypte, Jordanie, Palestine, Yémen*, numéro spécial de la *Revue Tiers Monde*, co-ordonné par Blandine Destremau, tome XLI, n°163, juillet - septembre, PUF, Paris, pp. 573-595.

[52]- DESTREMAU Blandine, 1999, « Il diritto ai servizi. La colonizzazione israeliana dei Territori Palestinesi » in *La città legale et la città illegale. Traiettorie di sviluppo urbano. Dalla città di diritto al diritto alla città nel sud des mondo* (coordonné par Rafalele Cattedra, Maurizio Memoli & Dario Spagnulio), *Nord e Sud*, anno XLVI, janvier – février, pp. 53 – 68.

[51]- DESTREMAU Blandine, 1999, « Fragmentation territoriale et problème d'intégration : le cas palestinien » in Joël Bonnemaïson, Luc Cambrezy et Laurence Quinty-Bourgeois (eds.): *La nation et le territoire. Le territoire, lien ou frontière?* (tome 2), Série “Fondements de la géographie culturelle”, Collection “Géographie et Cultures”, Editions l’Harmattan, Paris, 1999, pp. 61-72.

[50]- DESTREMAU Blandine, 1999, « Poverty and the State in the Middle East: Proposal for an analytical Framework », communication au colloque *The Role of the State in Poverty Alleviation III*, organisé par le Comparative Research Program on Poverty (CROP) novembre, Amman, Jordanie (non publié).

[49]- DESTREMAU Blandine, 1999, « The Systemic Relations of the State and Poverty », Background paper for the symposium *The Role of the State in Poverty Alleviation III*, Amman 1999, paru sur le site web du Comparative Research Program on Poverty (CROP), Université de Bergen, Norvège.

[48]- DESTREMAU Blandine et NEDELEC Serge, 1999, *La Commission Économique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (1974-1999). Vingt-cinq ans au service du développement de la région*, United Nations Economic and Social Commission on Western Asia, Beyrouth, (en anglais et en français), 137 p.

1995-1998

[47]- DESTREMAU Blandine, 1998, « Beyond the Focus of Unemployment : for a more Comprehensive Analysis of the relationship between Poverty and Labour in the MENA Region », communication au colloque *Earnings Inequality, Unemployment and Poverty*

in the Middle East and North Africa, organisée par la Lebanese-American University, Byblos, Liban, 5-7 novembre (non publié).

[46]- DESTREMAU Blandine, 1998, « Poverty, Impoverishment and the Changing Role of the State in the Middle East », communication au colloque *The Role of the State in Poverty Alleviation (II)*, organisé par le Comparative Research Program on Poverty (CROP), 18-22 septembre, le Cap, Afrique du Sud (non publié).

[45]- DESTREMAU Blandine, 1998, « Pauvreté et appauvrissement en Afrique du Nord - Moyen-Orient : quelques repères » in "Crise et contestation au Maghreb et au Moyen-Orient. Algérie, Maroc, Egypte, Soudan, Jordanie, Iraq", *Les Cahiers du GREMAMO* n° 15, Laboratoire Sociétés en Développement dans l'Espace et dans le Temps - Université Paris VII, 1998, pp. 55 - 69.

[44]- DESTREMAU Blandine, 1998, « A la porte de Dieu? Profil de la pauvreté et de l'appauvrissement en Afrique du Nord - Moyen-Orient » in P. Salama et R. Poulin (ed.) : *L'insoutenable misère du monde : le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Editions Vents d'Ouest, collection "l'Alternative", Hull (Québec), 1998, pp. 213-254.

[43]- DESTREMAU Blandine, 1998, « Les indicateurs de pauvreté dans les approches de la Banque Mondiale et du PNUD : une analyse critique » in P. Salama et R. Poulin (ed.) : *L'insoutenable misère du monde : le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Editions Vents d'Ouest, collection "l'Alternative", Hull (Québec), 1998, pp. 65-90.

[42]- DESTREMAU Blandine, 1998, « Comment définir la pauvreté? » in P. Salama et R. Poulin (ed.) : *L'insoutenable misère du monde : le retour en force des inégalités et de la pauvreté*, Editions Vents d'Ouest, collection "l'Alternative", Hull (Québec), 1998, pp. 27-34.

[41]- DESTREMAU Blandine, 1998, « The restructuring of the Israeli apparel industry : articulating internationalisation and regionalisation » , in *Impact of the Peace Process on selected economic sectors*, United Nations Economic and Social Commission on Western Asia, Amman, pp. 257-289.

[40]- DESTREMAU Blandine, 1998, « Poverty and Impoverishment in the Arab World : towards a critical approach », communication au colloque *Poverty alleviation as a strategy for Social Development in the Mediterranean Area*, organisé par le Comparative Programme on Poverty et l'INSEA, Rabat, 27-28 février (non publié).

[39]- DESTREMAU Blandine, 1997, « Pauvres et pauvreté en Afrique du Nord - Moyen-Orient. Essai de balisage d'une problématique de recherche en Sciences sociales » in *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 13, pp. 7-60.

[38]- DESTREMAU Blandine, 1997, « Diaspora et dimensions de la territorialité: le cas palestinien » in *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, Espaces du Monde Arabe, n° 1, mars, pp. 25-35.

[37]- DESTREMAU Blandine, 1997, « Pauvreté et instabilité au Moyen-Orient: quelles régulations? » in *Actes du Colloque: "Crise et contestation au Maghreb et au Moyen-Orient"*, GREMAMO - Laboratoire Sociétés en Développement dans l'Espace et dans le Temps - Université Paris VII.

[36]- DESTREMAU Blandine, 1997, « Fragmentation territoriale et problème d'intégration : le cas palestinien » in Actes du Colloque « Le territoire lien ou frontière? », ORSTOM, sur CD ROM.

- [35]- DESTREMAU Blandine, 1997, « Palestine : reproduction de la dépendance économique » in *Pour la Palestine*, Journal de l'Association Médicale Franco-Palestinienne, juin.
- [34]- DESTREMAU Blandine, 1997, « Palestine : quelle viabilité économique? » in *M Mensuel Marxisme Mouvement*, juin-juillet.
- [33]- DESTREMAU Blandine, 1997, « Stratégie des entrepreneurs et ressources socio-spatiales : le cas de la branche palestinienne de la confection » in Riccardo Bocco, Jean Hannoyer & Blandine Destremau (eds.): *Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires*, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), Beyrouth, pp. 145-158.
- [32]- BOCCO Riccardo, DESTREMAU Blandine et HANNOYER Jean (eds.), 1997, *Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires*, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), Beyrouth.
- [31]- DESTREMAU Blandine et MANSOUR Antoine, 1997, *Palestine-Israel : Subcontracting Relations in the Garment Industry*, Palestine Economic Policy Research Institute, Jérusalem (en anglais et en arabe), 162 p.
- [30]- DESTREMAU Blandine, 1996 et 1997, « La formation d'un royaume. De 1921 à nos jours » in *La Jordanie*, Guide Bleu, Hachette, 1996, pp. 99-112 (remise à jour en 1997).
- [29]- DESTREMAU Blandine, 1996, « Les camps de réfugiés et la ville de Amman: entre enclave et quartier » in Hannoyer, Jean et Shami, Seteney (eds.) *Amman, ville et société*, CERMOC, pp. 527 - 552.
- [28]- DESTREMAU Blandine, 1995, « Sous-traitance et perspectives de développement : le cas palestinien » in *Histoires de Développement*, n° 31/32, décembre.
- [27]- DESTREMAU Blandine, 1995, « Les camps de réfugiés ou la double identité territoriale : le cas d'Amman » in *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 11, pp. 5-56.
- [26]- DESTREMAU Blandine, 1995 : « Israël-Palestine : l'espace en miettes, ou l'appropriation identitaire du territoire » in *Monde Arabe Maghreb Machrek*, n° 150, oct.-déc., pp. 3-18.
- [25]- DESTREMAU Blandine, 1995, « Formes de mobilisation du travail et petite industrie dans les Territoires Palestiniens Occupés : le cas de la sous-traitance » in *L'Économie de la paix au Proche Orient*, sous la direction de L. Blin et Ph. Fargues, Maisonneuve et Larose, CEDEJ, pp. 101-116.
- [24]- DESTREMAU Blandine, 1995, « Perspectives des relations économiques israélo-palestiniennes et division industrielle du travail » in *Cahiers du GREMAMO* n° 13, pp. 111-128.
- [23]- DESTREMAU Blandine et SIGNOLES Pierre, 1995, « Le difficile ajustement d'économies différenciées en rapide mutation » in André Gamblin (sous la direction de) : *Maghreb Moyen-Orient Mutations, Dossiers et Images Économiques du Monde* : Dossier 17, SEDES, Paris, pp. 5-88.
- [22]- DESTREMAU Blandine et COULAND Jacques (eds.), 1995, *Israël - Palestine. Quelle paix pour quel nouvel ordre régional ?*, Cahiers du GREMAMO, n° 13.

Avant 1995

- [21]- DESTREMAU Blandine, 1994, « Deux camps de réfugiés à Amman » in *Revue d'Études Palestiniennes*, n° 52, été.
- [20]- DESTREMAU Blandine, 1994, « L'espace du camp et la reproduction du provisoire : les camps de réfugiés palestiniens de Wihdat et de Jabal Hussein à Amman » in Riccardo Bocco et Mohammed Reza Djalili (eds.): *Moyen Orient : Migrations, Démocratisation, Médiations*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 83-99.
- [19]- DESTREMAU Blandine, 1993, « Tendances et perspectives de l'économie yéménite » in *Yémen, passé et présent de l'unité, Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 67, n°1, pp.109-119.
- [18]- DESTREMAU Blandine, 1993, « L'économie du qât au Yémen » in Jacques Couland et Blandine Destremau (eds.): *La transition en Arabie du Sud : Economie, Société, Culture, Cahiers du GREMAMO* n° 11, décembre, pp. 85-96.
- [17]- DESTREMAU Blandine et COULAND Jacques (eds.), 1993, *La transition en Arabie du Sud : Economie, Société, Culture, Cahiers du GREMAMO* n° 11, décembre.
- [16]- DESTREMAU Blandine, 1993, « L'économie du Yémen : quelle sortie de la crise ? » in Jacques Couland et Blandine Destremau (eds.): *La transition en Arabie du Sud : Economie, Société, Culture, Cahiers du GREMAMO* n° 11, décembre, pp.129-148.
- [15]- DESTREMAU Blandine, 1993, « Le statut juridique des Palestiniens vivant au Proche Orient » in *Revue d'Etudes Palestiniennes*, n°48, été.
- [14]- DESTREMAU Blandine, 1992 et 1993: « Yémen, Oman et Territoires Occupés » in *Economie du Monde Arabe et Musulman*, Editions EMAM.
- [13]- DESTREMAU Blandine, 1992, « Liban : La drogue contre l'État de Droit » in *Inter-Dépendances*, n°8, mai.
- [12]- DESTREMAU Blandine, 1992, « Les enjeux du qat au Yémen » in *Revue Tiers-Monde*, t. XXXIII, n° 131, juillet-septembre, PUF, Paris, pp.611-621.
- [11]- DESTREMAU Blandine, 1991, « Politique commerciale et Développement : Problèmes d'analyse (Le cas du Nord Yémen Républicain) » in Jacques Couland et Blandine Destremau (eds.): *Arabie du Sud : le commerce comme facteur dynamisant des changements économiques et sociaux, Cahiers du GREMAMO* n° 10, pp. 1-21.
- [10]- DESTREMAU Blandine et COULAND Jacques (eds.), 1991, *Arabie du Sud : le commerce comme facteur dynamisant des changements économiques et sociaux, Cahiers du GREMAMO* n° 10.
- [9]- DESTREMAU Blandine, 1990, *Femmes du Yémen*, Editions Peuples du Monde, Paris, 304 p.
- [8]- DESTREMAU Blandine, 1990, « Le qat et la 'narcotisation' de l'économie yéménite » in *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n°55-56, n°1/2, pp.267-284.
- [7]- DESTREMAU Blandine, 1990, « Le Yémen du Nord : Evolution économique récente » in *Revue Tiers-Monde*, t. XXXI, n° 122, avril-juin, PUF, Paris, pp.461-474.
- [6]- DESTREMAU, Blandine, 1990, « Le qat, planche de salut ou cancer de l'économie yéménite ? » in *Etudes Rurales*, n° 117, janvier-mars, pp.179-190.

[5]- DESTREMAU Blandine, 1989, « République Arabe du Yémen : Quel développement ? » in *Les Cahiers de l'Orient*, n°15, 3ème trimestre, pp.103-116.

[4]- DESTREMAU Blandine, 1989, « La République Arabe du Yémen entre l'Or Vert et l'Or Noir - Etude sur un système agraire », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques (nouveau régime institué par l'arrêté du 5/7/1984), sous la direction de Monsieur Pierre Salama, Professeur d'Economie, et de Monsieur Marcel Mazoyer, directeur de la Chaire d'Agriculture Comparée de l'Institut National Agronomique, soutenue le 10 février 1989 à l'Université d'Amiens Picardie avec la mention très bien et les félicitations du jury à l'unanimité.

[3]- DESTREMAU Blandine, 1988, « L'or vert du Yémen » in *Les Cahiers de l'Orient*, n°8, 1er trimestre, pp.253-275.

[2]- DESTREMAU Blandine, 1986, « Yémen du Nord : sur la voie du développement ? » in *Maghreb-Mashreq*, n°114, 4ème trimestre, pp. 73-83.

[1]- DESTREMAU Blandine, 1985, « Migrations et mobilité internationale de la force de travail : le cas de la République Arabe du Yémen », Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies en Socio-Economie du Développement (option Economie), obtenu en mai 1985 à l'Université Paris I (IEDES).

Références bibliographiques -autres auteurs- citées et consultées¹⁷⁷

1- Travaux théoriques ou comparatifs portant sur la dimension globale ou le monde en développement

ABRAHMSON Peter, 2007, « International organisations recommendations and the prospects for social citizenship: the case of Central America », communication présentée pour la Annual Conference of the Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy (RC19), International Sociological Association: “*Social Policy in a Globalizing World: Developing a North-South Dialogue*”, University of Florence, Italy, Political and Social Science Department, September 6-8, 2007, roneoed.

AGIER Michel, 2006, « Le gouvernement humanitaire et la politique des réfugiés » in Cornu Laurence et Vermeren Patrice (dir.), *La philosophie déplacée. Autour de Jacques Rancière, colloque de Cerisy*, Paris, Horlieu Editions.

AGIER Michel, 2006, « Le gouvernement humanitaire et la politique des réfugiés » in Cornu Laurence et Vermeren Patrice (dir.), *La philosophie déplacée. Autour de Jacques Rancière, colloque de Cerisy*, Paris, Horlieu Editions.

AISS (Association Internationale de Sécurité Sociale), 2002, *Social security programs throughout the world: Asia and Pacific*; Social Security Administration, AISS, USA

AISS (Association Internationale de Sécurité Sociale), 2003, *Social security programs throughout the world: Africa*; Social Security Administration, AISS, USA

ALBURO Florian, ABELLA Danilo, 2002, « Skilled labour migration from developing countries: study on the Philippines », in *International migration papers n° 51*, International migration programme, ILO, Geneva.

ANKER R., 1998, *Gender and Jobs: Sex segregation of occupations in the world*, International Labour Office, Geneva.

ARENDT Hanna, 1961 (rééd. 1997), *Condition de l'Homme moderne*, Pocket.

ATKINSON A. B. et BOURGUIGNON François, 1999 « Poverty and Inclusion from a World Perspective » communication présentée à la Conférence ABCDE pour l'Europe, Banque Mondiale, CEA, Ministère des Finances, Paris.

ATLANI-DUAULT Laetitia, 2005, *Au bonheur des autres. Anthropologie de l'aide humanitaire*, Recherches thématiques 8, Société d'ethnologie, Nanterre

BAGAYOKO-PENONE Niagalé et HOURS Bernard (dir.), 2005, *Etats, ONG et production des normes sécuritaires dans les pays du Sud*, collection Questions contemporaines, L'Harmattan, Paris

BANQUE MONDIALE, 1990, *Rapport sur le développement dans le monde 1990 : la pauvreté*, The World Bank, Washington DC.

¹⁷⁷ Cette liste n'est pas la somme des listes de références exhaustives des travaux mentionnés dans ce mémoire. Elle se compose d'une part des travaux explicitement cités ou référencés dans ce mémoire de synthèse, et d'autre part de ceux que j'ai consultés particulièrement pour sa rédaction.

BANQUE MONDIALE, 2006, *Equité et Développement, Rapport sur le Développement dans le Monde*, The World Bank, Washington DC.

BARBIER Jean-Claude, 2002, « Marchés du travail et systèmes de protection sociale : pour une comparaison internationale approfondie », in *Sociétés Contemporaines* n° 45-46.

BEATTIE Roger, 2000, « Social Protection for all: But how? » in *International Labour Review*, vol. 139, n° 2, pp. 129-148.

BEC Colette, 1994, *Assistance et République*, Paris, Éditions de l'Atelier.

BEC Colette, 1998, *L'Assistance en démocratie*, Paris, Éditions Belin.

BEC Colette, 2007, *De l'Etat social à l'Etat des Droits de l'Homme*, Presses Universitaires de Rennes, collection « Res Publica ».

BEC Colette, PROCACCI Giovanna (dir.), 2003, *Retour d'une illusion. Responsabilité et solidarité dans les politiques sociales*, Editions Syllepse.

BENOIST Alain de, 2004, *Au-delà des droits de l'homme : défendre les libertés*, Editions Krisis, Paris.

BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.P., OLIVIER DE SARDAN J.P. (dir.), 2000, *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris : APAD-Karthala.

BORGETTO Michel, 2003, « Logique assistancielle et logique assurantielle dans le système français de protection sociale : les nouveaux avatars d'un vieux débat », in *Droit Social*, n° 1, janvier, pp. 115-124.

BORGETTO Michel, LAFORE Robert, 2002, « Droit de l'aide et de l'action sociale », in *Montchrestien*, 4^{ème} édition, n° 148 (cité par Prétot 2004).

BOSNIAK Linda, 2006, *The Citizen and the Alien. Dilemmas of Contemporary Citizenship*, Princeton University Press, Princeton and Oxford.

BURCHELL Graham, GORDON Colin et MILLER Peter (eds.), 1991, *The Foucault Effect, Studies in Governmentality*, The University of Chicago Press, Chicago.

CAMPBELL B., LOSCH B., 2002, « Les pauvres, bénéficiaires ou otages des stratégies de réduction de la pauvreté ? Tout changer pour aller plus loin » in *Politique africaine*, n°87, octobre, pp. 175-184.

CAPELLE Marguerite, KOUMARE Madani et SISSOUMA Issa, 2005, « Lutte contre la pauvreté et Droits de l'Homme. Une approche de l'extension de la protection sociale en termes de droits économiques, sociaux et culturels », Rapport de mission *Le droit à la protection sociale au Mali*, étude menée conjointement par le Réseau Impact, Terres des Hommes France, la FIDH et le HCCI, Juin.

CASTEL Robert, 2001, « L'individu 'problématique' » in De Singly François (dir.), *Etre soi parmi les autres. Famille et individualisation*, tome 1, L'Harmattan, Logiques Sociales, chap. 1, pp. 15-23.

CASTEL Robert, 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* La République des idées, Seuil, Paris.

CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 490 p.

CEBALLOS Marco, LAUTIER Bruno, 2007, « Les politiques de transfert conditionnel de revenu en Amérique latine : « Ciblage large », ou émergence d'un droit à l'assistance ? » in Couffignal G. (Dir.), *Amérique latine 2007*, La Documentation Française.

CHAMPETIER Ch., 2000, « Réflexions sur les droits de l'homme », Groupement de Recherche et d'Études pour la Civilisation Européenne
http://www.grece-fr.net/textes/_txtWeb.php?idArt=299

CHAMPETIER Charles, 2000, « Réflexions sur les droits de l'homme », Groupement de Recherche et d'Études pour la Civilisation Européenne
http://www.grece-fr.net/textes/_txtWeb.php?idArt=299

CHANT S., 2002, *Gender and Migration in Developing Countries*, Belhaven, New York.

CHARMES Jacques, 2000, « Size, trends and productivity of women's work in the informal sector and in new and old forms of informal employment », paper presented at the *International Association for Feminist Economics Conference*, Istanbul, August 15-17.

CHARMES Jacques, 1999, *Informal Sector, Poverty and Gender: A review of Empirical Evidence*, Background paper for the World Development Report 2001, The World Bank, Washington DC.

CHARMES Jacques, 1995, « Emploi, informalisation, marginalisation: l'Afrique dans la crise et sous l'ajustement (1975-1995) », ORSTOM, Séminaire de Royaumont, 22-24 mai.

CHEN Marta, VANEK Joann et HEINTZ James, 2006, « Informality, Gender and Poverty. A global picture » in *Economic and Political Weekly*, May 27th, pp. 2131- 2139.

CHEN, Marta, VANEK, Joann, LUND, Francie, HEINTZ, James, en collaboration avec JHABVALA, Renana et BONNER, Christine, 2005 : *Progress of the world's women 2005 : Women, work & poverty*, New York : UNIFEM

CHEN Marta, 2004, « Rethinking the Informal Economy: Linkages with the Formal Economy and the Formal Regulatory Environment », Paper presented for presentation at the EGDI-WIDER Conference *Unleashing Human Potential: linking the Informal and Formal Sectors*, Helsinki, Finland, September 17-18.

CLING J.P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2002, « La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : tout changer pour que tout reste pareil ? » in *Politique africaine*, n°87, octobre, pp. 164-174.

CLING J.P., COGNEAU D., LOUP J., NAUDET J.D., RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F., 2005, « Le développement, une question de chances ? A propos du Rapport sur le Développement dans le monde 2006 'Équité et Développement' » - Document de travail DT/2005-15, DIAL, IRD et AFD :
http://www.dial.prd.fr/dial_publications/PDF/Doc_travail/2005-15.pdf

COHEN R., SHAUL Y., 1998, « Social Protection in Israel and Sixteen European Countries : Comparative analysis of wage replacing benefits », Paper presented at the 2nd International Research Conference on Social Security, Jerusalem, 25-28 January
www.issa.int/pdf/jeru98/theme3/3-6d.pdf

COHEUR, JACQUIER, SCHMITT-DIABATE, SCHREMMER, 2007, *Articulations entre les régimes légaux de sécurité sociale et les mécanismes de protection sociale à base communautaire: une nouvelle approche prometteuse*, BIT/AISS/AIM.

COURTIS Ch., 2001, « Social rights as rights », Seminario en Latinoamérica de Teoría Constitucional y Política (SELA), Fundamental Rights, Iquique, Chile, June 7-10, 2001, http://www.law.yale.edu/documents/pdf/Courtis_Social_Rights_as_Rights.pdf

COURTIS Ch., 2007, « The right to Social Security: Can it be brought to Court? », Social Watch, *In dignity and rights. Making the universal right to social security a reality*, Coordinated by Social Watch Research Team, Instituto del Tercer Mundo, Montevideo, Uruguay, pp. 35-40 et sur internet : <http://www.socialwatch.org/en/informesTematicos/121.html>

COX Robert Henry, 1998, « The consequences of Welfare reforms: how conceptions of social rights are changing », in *Journal of Social Policy*, 27:1-16, Cambridge University Press.

CROUCH Colin, 2004, *Post-Democracy*, Polity Press, Cambridge.

D'HONT Olivier, 1985, *Les kebba de Nouakchott. Contribution à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain des populations nomades sinistrées*, Thèse d'Anthropologie de 3^{ème} cycle, 346 p.

DE HAAN Arjan, 2007, « Reclaiming Social Policy: Social Spending in low Income countries », communication présentée pour la Annual Conference of the Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy (RC19), International Sociological Association: "Social Policy in a Globalizing World : Developing a North-South Dialogue", University of Florence, Italy, Political and Social Science Department, September 6-8, 2007, roneoed.

DE MUNCK Jean, ZIMMERMANN Bénédicte, 2008, *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Editions de l'EHESS, Collection Raisons Pratiques.

DE SWAAN Abram, 1995, trad franç, *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris, PUF.

DEACON Bob, (with HULSE Michelle and STUBBS Paul), 1997, *Global social policy – International organizations and the future of Welfare*, Sage Publications, Londres.

DEACON Bob, 1999, « Towards a Socially Responsible Globalization : international actors and discourses », GASPP (Globalism and Social Policy Programme) Occasional papers 1/1999.

DEACON Bob, 2001, « The social dimension of regionalism: a constructive alternative to neo-liberal globalisation? », Globalism and Social Policy Programme (GASPP) Occasional paper n° 8/2001.

DEACON Bob, 2007, *Global Social Policy and Governance*, London, Sage Publications.

DEACON Bob (ed.), DISNEY Julian, STUBBS Paul, WEDEL Janine, WOOD Angela, 2000, « Civil Society, NGOs and Global Governance », Globalism and Social Policy Programme (GASPP) Occasional paper n° 7/2000.

DEAN Hartley, 1998, « Undermining social citizenship: the counterproductive effects of behavioural controls in social security administration », texte présenté à la seconde

conférence internationale de recherche sur la sécurité sociale de l'AISS, Jérusalem, 25-28 janvier, ronéo.

DEZALAY Yves, 2004, « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 151-152, pp. 5-35.

DIAS Malsiri, JAYASUNDERE Ramani, 2001, « Good Practices to Prevent Women Migrant Workers from Going into Exploitative Forms of Labour », Sri Lanka Case Study, Gender Promotion Programme, GENPROM Working Paper n° 9, Series on Women and Migration, ILO Office, Geneva.

DONZELOT Jacques, 1984, *L'invention du social*, ed. Fayard, Paris.

DONZELOT Jacques, 1994, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, collection Essais, éditions du Seuil, Paris.

DORON A., 2003, « Social Security in Israel at the beginning of the 21st century: Adaptation or dismantlement? », 4th International Research Conference on Social Security, Antwerp, 5-7 May 2003, *Social security in a long life society*, www.issa.int/pdf/anvers03/topic1/2doron.pdf

DRAIBE Sônia Miriam, RIESCO Manuel, 2006, « Estado de bienestar, desarrollo económico y ciudadanía, algunas lecciones de la literatura contemporánea. » Serie *Estudios y Perspectivas* N° 55, Unidad de Desarrollo Social Cepal Sub Sede en México, Agosto, 6

DUVIGNAUD Jean, 1986, *La solidarité. Liens de sang et liens de raison*, Fayard, Idées-forces.

DWYER Peter, 2000, *Welfare rights and responsibilities, contesting social citizenship*, The Policy Press, England

EIDE A., 1989, « Economic, Social and Cultural rights as Human rights » in Eide A., Krause C. and Rosas A (eds.) *Economic, Social and Cultural Right*, Dordrecht, Boston, Londres (cité par Courtis 2001).

ERICKSON Lynda, 2003, « The mass politics of social citizenship », paper prepared for the Canadian Political Science Association Annual Meeting, May 30th – June 1st, Halifax, NS.

ESPING Andersen, 1990, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge Polity Press.

FOUCAULT Michel, 1991, « Politics and the Study of Discourse », in GORDON Colin and MILLER Peter (eds.), *The Foucault Effect, Studies in Governmentality*, The University of Chicago Press, Chicago, pp. 53-72 (première parution dans *Esprit*, n° 371, Mai 1968, pp. 850-874°.

GAL John, 2007, « Immigration and the Categorical Welfare State in Israel », communication présentée pour la Annual Conference of the Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy (RC19), International Sociological Association: "Social Policy in a Globalizing World: Developing a North-South Dialogue", University of Florence, Italy, Political and Social Science Department, September 6-8, 2007, roneoed.

GAUCHET Marcel, 2000), « Quand les droits de l'homme deviennent une politique », in *Le Débat* n° 110, mai-août.

GAUCHET Marcel (entretien de Joël Roman avec), 1991, « La société d'insécurité – Les effets sociaux de l'individualisme de masse », in Jacques Donzelot (Ed.), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Éditions Esprit.

GAUCHET Marcel, 2000, « Quand les droits de l'homme deviennent une politique », in *Le Débat* n° 110, mai-août.

GAUCHET Marcel, 2003, « A la charnière de l'individuel et du collectif », in Bec Colette et Procacci Gionvanna (dir.), *Retour d'une illusion. Responsabilité et solidarité dans les politiques sociales*, Editions Syllepse.

GILLION C., TURNER J., BAILEY C., LATULIPPE D. (eds.), 2000, *Social Security Pensions. Development and Reform*, International Labour Office, Geneva.

GORDON David, SPICKER Paul (ed.), 1999, *The international glossary on poverty*. CROP, Zed Books, Londres.

GORDON Colin, 1991, « Governmental Rationality: An Introduction », in BURCHELL Graham, GORDON Colin and MILLER Peter (eds.), *The Foucault Effect, Studies in Governmentality*, The University of Chicago Press, Chicago, pp. 1-52.

GORE Charles (with contributions of FIGUEIREDO José B., and RODGERS Gerry), 1995, « Introduction: Markets, citizenship and social exclusion », in RODGERS Gerry, GORE Charles, FIGUEIREDO José B. (eds.), *Social Exclusion: Rhetoric, Reality, Responses*, International Institute for Labour Studies, United Nations Development Programme, A contribution to the World Summit for Social Development, pp. 1-40.

GOUGH Ian, 1979, *The Political Economy of the Welfare State*, Macmillan Press Ltd, London, pp xii+196 [reprinted 1979, 1980 (twice), 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1988, 1989, 1992].

GOUGH Ian, WOOD Geof, with BARRIENTOS Armando, BEVAN Philippa, DAVIS Peter and ROOM Graham, 2004, *Insecurity and Welfare Regimes in Asia, Africa and Latin America. Social Policy in Development Context*, Cambridge University Press.

GUILHOT Nicolas, 2001, « Les professionnels de la démocratie. Logiques militantes et logiques savantes dans le nouvel internationalisme américain », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n° 139, pp. 53-65.

HACKING Ian, 2001, *Entre Science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, La Découverte, collection Textes à l'appui/ anthropologie des sciences et des techniques, Paris.

HARRISS-WHITE Barbara, (ed.), 2002, *Globalization and Insecurity: Political, Economic and Physical Challenges*, Palgrave.

HARRISS-WHITE Barbara, 2005, « Poverty and Capitalism », Working paper n° 134, Queen Elizabeth House Working Papers Series, QEHWPS134, Oxford University, unpublished.

HARRISS-WHITE Barbara, 2007, « Wellbeing, Globalisation and Insecurity », paper presented at the Wellbeing in International Development Conference, ESRC Research Group on Wellbeing in Developing Countries, University of Bath, June 28th – 30th, roneoed.

HENRY C.M., SPRINGBORG R., 2001, *Globalization and the Politics of Development in the Middle East*, Cambridge University Press, U.K.

HERRERA Carlos M., 2006, « Etat social et droits sociaux fondamentaux », communication présentée au colloque international *Etat et régulation sociale. Comment penser la cohérence de l'intervention publique?*, CNRS, MATISSE, Université Paris I, Paris 11-13 septembre, ronéo.

HIRSCHMAN Albert O., 1991, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Fayard, L'espace du politique, Paris.

HOLZMANN R., SHERBURNE-BENZ Lynne, TESLIUC Emil, 2003, « Gestion du risque social : la Banque mondiale et la protection sociale dans un monde en voie de mondialisation. » in *Revue Tiers Monde*, Vol.N° 175,

HORTA Korinna, 2002, « Rhetoric and Reality: Human Rights and the World Bank », in *Harvard Human Rights Journal*, Volume 15, Spring:
http://edf.org/documents/2051_HarvardHumanRightsJournal_Horta.pdf

HOURS Bernard, 1998, *L'idéologie humanitaire, ou le spectacle de l'altérité perdue*, L'Harmattan, Paris.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, 2000, *World Labour Report 2000 : Income security and social protection in a changing world*, ILO, Geneva.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, 2003, *Global Employment Trends*, Geneva.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, 2006, *Social protection and inclusion: Experiences and policy issues* / ed. par. Geneva, ILO - International Labour Office.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE 2005, *Economically active population estimates and projections*, Geneva, <http://laboursta.ilo.org>

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, 2002, *Women and Men in the Informal Economy. A statistical Picture*, Employment Sector, Geneva.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, 2007, *The "Informal Economy", note for debate and guidance*, GB. 298/ESP/4, Committee on Employment and Social Policy, Geneva.

INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS (date?), *The Justiciability of Economic, Social and Cultural Rights: national, regional and international experiences*, <http://www.icj.org/IMG/pdf/3.pdf>

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, 2000, *World Labour Report 2000: Income security and social protection in a changing world*, ILO, Geneva.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, 2006, *Social Protection and inclusion: experiences and policy issues*, International Labour Office, Geneva

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, SOCIAL SECURITY DEPARTMENT, 2006, « Social security for all: Investing in global social and economic development », Issues in Social Protection, Discussion paper 16, Global Campaign on Social Security and Coverage for all.

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION (ISSA), 2002, *Social security programs throughout the world: Asia and Pacific*; Social Security Administration, ISSA, USA.

JENSON Jane, 2007, « Redesigning citizenship regimes after neoliberalism. Ideas about social investment », communication présentée pour la Annual Conference of the Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy (RC19), International Sociological Association: “Social Policy in a Globalizing World : Developing a North-South Dialogue”, University of Florence, Italy, Political and Social Science Department, September 6-8, 2007, ronéo.

JENSON Jane, 2008, « Redesigning citizenship regimes after neoliberalism: Convergence around the idea of social investment », Document présenté à la réunion du groupe CINEFOGO sur *Social policies and Citizenship Rights: Change and continuité in Europe*, Paris, MSH, 14-16 février, ronéo.

JOHANSSON Hakan, HVINDEN Bjorn, 2008, « Duties, Choice and participation? Searching for a post-Marshallian Framework for the Analysis of Social Citizenship », Paper presented at the CINEFO Workshop *Social Policy and Social Citizenship Rights: Change and Continuity in Europe*, 14-16 February, Paris.

JORGENSEN S.L., DOMELEN J.V., 1999, « Helping the Poor manage Risks Better : the Role of Social Funds », Social Protection Discussion Paper Series n° 9934, Social Protection Unit, Human Development Network, The World Bank, <http://www.worldbank.org/sp>

JOSE A.V., 2003, « An ILO approach to Establishing a Social Floor of the Global Economy », paper prepared for a Conference on *Globalisation, Decent Work and the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work*, 24-25 February 2003, Kolkata, India.

JOUMARD Isabelle, KONGSRUD Per Mathis, 2003, « Les relations financières entre l’Etat et les collectivités locales », in *Revue économique de l’OCDE*, 2003-1, n° 36, p. 170.

JÜTTING Johannes, 2000, « Social Security Systems in low-income countries: concepts, constraints and the need for cooperation », ISSR, vol. 53, 4/2000, pp. 3-61.

KARSHENAS M., 1997, « Economic Liberalization, Competitiveness and Women's Employment in the Middle East and North Africa », ERF Working Papers WP 9705, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.

KARSHENAS Massoud, 1994, « Structural Adjustment and employment in the Middle East and North Africa », ERF Working Papers WP 9420, Cairo: Economic Research Forum.

KOIVUSALO Meri, 1999, « World Trade Organisation and Trade-Creep in Health and Social Policies », Globalism and Social Policy Programme (GASPP) Occasional paper n°4/1999.

KULKE Ursula, 2006, « The role of social security in protecting migrant workers: the ILO approach », ISSA Regional Conference for Asia and the Pacific, New Delhi, India, 21-23 November 2006.

LAFORE Robert, 2003, « Le contrat dans la protection sociale », *Droit Social*, n° 1, janvier, pp. 105-114.

LAFORE Robert, 2004, « La décentralisation de l’action sociale. L’irrésistible ascension du «département providence», in « Acteurs locaux et décentralisation. Processus à

l'œuvre dans les domaines social et sanitaire », *Revue Française des Affaires Sociales*, La Documentation Française, Paris, n° 4, octobre-décembre, pp. 19-34.

LALLEMENT M., SPURK J. (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*. CNRS Editions.

LAUTIER B., 2006a, « Mondialisation, travail et genre : une dialectique qui s'épuise », in *Travail et mondialisation. Confrontations Nord/ Sud*, Coordonné par Jules Falquet, Helena Hirata et Bruno Lautier, *Cahiers du Genre* n° 40, janvier-mars.

LAUTIER Bruno, 1993, « L'État-providence en Amérique latine: utopie légitimatrice ou moteur du développement ? » in B. Marques Pereira (Coord.), *L'Amérique latine: vers la démocratie?* Editions Complexe, oct.

LAUTIER Bruno, 1995, « L'Etat et le social », in B. Théret (sous la dir. de), *L'Etat, la finance et le social - Souveraineté nationale et construction européenne*, (27 p.), Editions la Découverte.

LAUTIER Bruno, 1998, *Représentations et régulations étatiques de la pauvreté en Amérique latine. L'insoutenable misère du monde. Économie et sociologie de la pauvreté* / ed. par R. e. P. S. Poulin. Québec, Vents d'Ouest.

LAUTIER Bruno, 1999, « Les politiques sociales en Amérique latine. Propositions de méthode pour analyser un éclatement en cours », in *Cahiers des Amériques Latines*, Vol.I, n°39, Paris.

LAUTIER Bruno, 2006, « Towards universal social security and protection of the 'most vulnerable' », in *Social Protection and inclusion: experiences and policy issues*, International Labour Office, Geneva

LAUTIER Bruno, 2009, « Gouvernement moral des pauvres et dépolitisation des politiques publiques en Amérique latine » Publication en cours dans *Penser le politique*, sous la direction de Bruno Lautier, Ricardo Penafiel et Ania Tizzani, à paraître.

LAUTIER Bruno, 1995, *Citoyenneté et politiques d'ajustement. La citoyenneté sociale en Amérique latine* / ed. par B. Marques-Pereira et I. Bizberg. Paris, L'Harmattan

LE BONNIEC Yves, 2003, « Colombie: un pari encore incertain », in *Revue Tiers Monde*, Dossier « Providence ou prévoyance ? La protection sociale », vol. XLIV, n° 175, juil.-sept. 2003, p. 583-602

LETOURMY A., 2005, « L'enjeu socio-politique de la contractualisation », in Perrot J., de Roodenbeke E. (eds), *La contractualisation dans les systèmes de santé*, Karthala, Paris, pp.519-531

LETOURMY A., PAVY-LETOURMY A., 2005, *La micro-assurance de santé dans les pays à faible revenu*, Agence Française de Développement, Notes et documents n°26, décembre, 217p.

LETOURMY A., PERROT J., 2005, « Assurance maladie et contractualisation avec l'offre de soins dans les pays en développement », in Perrot J., de Roodenbeke E. (éds), *La contractualisation dans les systèmes de santé*, Karthala, Paris, pp 373-421

LEWIS Jane, 1992, « Gender and the development of welfare state regime », in *Journal of European social policy*, vol. 2, n°3.

LEWIS Jane, 1997, « Gender and welfare regimes, further thoughts », in *Social politics*, vol.4, n° 2

LIMA Léa, STEFFEN Monika, 2004, « Comparaisons internationales en politiques publiques : stratégies de recherche, méthodes et interprétation », in *Revue internationale de politique comparée*, n° 2004-3 vol. 11.

LOEWE Markus, 2002a, « Linking Informal to Formal Social Protection Systems. The partner-agent model of micro-insurance », working paper, German Development Institute, Bonn.

LOEWE Markus, 2002b, « The Third Way in Social Protection. Group-based schemes and the potential of micro-insurance », Paper presented at a Seminar of the Interamerican Development Bank and the Asian Development Bank on *Social Protection for the Poor in Asia and Latin-America: Concepts and Experiences*, organised by the Asian Development Bank Institute, ADB headquarters, Manila, Philippines, 21 - 25 October.

LUCKHAUS Linda, 2000, « Equal treatment, social protection and income security for women », in *International Labour Review*, vol. 139, n° 2, pp. 149-178.

LUND Frances, SRINIVAS Smita, 2000, *Learning from Experience. A gendered approach to social protection for workers in the informal economy*”, Step and Wiego, Geneva / Cambridge.

MADSEN Mikael Rask, 2004, « Make law, not war. Les sociétés ‘impériales’ confrontées à l’institutionnalisation internationale des droits de l’homme », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 151-152, pp. 96-106.

MAMDANI Mahmood, 1996, *Citizens and Subjects. Contemporary Africa and the legacy of late colonialism*, Fountain Publishers, Kampala, Ouganda.

MARSHALL T.H., BOTTOMORE Tom, 1992, *Citizenship and social class*, Pluto Classic. (reprise du texte MARSHALL, T. H. (1950). *Citizenship and social class and other essays*. Cambridge: CUP).

MENÉNDEZ Agustín José, 2003, « The rights’ foundations of solidarity: Social and economic rights in the Charter of Fundamental Rights of the European Union », in *ARENA Working Papers WP 03/1*, University of Oslo

MERRIEN François-Xavier, PARCHET Raphaël, KERNEN Antoine, 2005, *L’État social. Une perspective internationale*. Paris, Armand Colin.

MESSU Michel, 2003, « Solidarité – responsabilité ou comment faire vivre ensemble ? », in Bec Colette et Procacci Giovanna (dir.), *Retour d’une illusion. Responsabilité et solidarité dans les politiques sociales*, Editions Syllepse.

MESSU Michel, 2006, « Variations sur le thème de la responsabilité et de la solidarité familiales », communication au colloque *Responsabilité, justice et exclusion sociale: Quel système de santé pour quelles finalités ?* 1^{er}, 2 et 3 novembre 2006, U. Laval, Québec.

MESSU Michel, 1997a, *La société protectrice*, Paris, CNRS Éditions.

MESSU Michel, 1997b, « L’exclusion: une catégorisation sans objet », in *Genèses*, 27, juin, pp. 147-161.

MESSU Michel, 2003, *La pauvreté cachée. Une analyse bachelardienne du concept de pauvreté*, Editions de l’Aube, Paris.

MORAND Charles-Albert, 1991, « La contractualisation du droit dans l'Etat Providence », in F. Chazel et J. Commaille (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, LGDJ, Paris, p.139-158

MUNDLACK Guy, 2007, « Industrial citizenship, social citizenship, corporate citizenship: I just want my wages », *Theoretical Inquiries in Law*, vol. 8, n° 2, article 14.

MUNDLACK Guy, 2005, « Between intimacy and alienage: how legal rules construct domestic work ». Tel Aviv University – Faculty of Law & Department of Labor Studies, Paper presented at the International Conference *Migration and Domestic Work in a Global Perspective* NIAS, The Netherlands, May

MWALE S., 2006, « Can we afford Economic, Social and Cultural Rights in the Constitution? », Paper Presented at the Alliance Francaise, Jesuit Center for Theological Reflection, *Promoting Faith and Justice*, Lusaka, Zambia

NEW YORK UNIVERSITY SCHOOL OF LAW, JEAN MONNET CENTER, 2007, « Indivisibility and Justiciability of Freedom and other Human Rights in UN Law? Towards Global Freedom? » <http://www.jeanmonnetprogram.org/papers/01/012301-07.html>

OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS, 1966, *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*, Adopted and opened for signature, ratification and accession by General Assembly - Resolution 2200A (XXI) of 16 December 1966, http://www.unhchr.ch/html/menu3/b/a_ceschr.htm

OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS, THE COMMITTEE ON ECONOMIC, SOCIAL AND CULTURAL RIGHTS, 1993, Vienna Declaration and Programme of Action (Part 1, para. 5), adopted by the World Conference on Human Rights, Vienna, 25 June 1993 (A/CONF. 157/24 (Part 1), chap. III), Fact Sheet No.16 (Rev.1), <http://www.unhchr.ch/html/menu6/2/fs16.htm>

OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS, THE COMMITTEE ON ECONOMIC, SOCIAL AND CULTURAL RIGHTS, 2000, The right to the highest attainable standard of health (article 12 of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights), Substantive issues arising in the implementation of the International Covenant of Economic, Social and Cultural Rights, Twenty-second session, E/C.12/2000/4, *CESCR General comment 14*, Geneva, 25 April-12 May 2000, Agenda item 3, <http://hei.unige.ch/~clapham/hrdoc/docs/cescrgencom14.html>

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, 1998, « L'industrie du textile-habillement en Tunisie: les besoins des chefs d'entreprise et les conditions de travail des femmes dans les PME », Service des activités industrielles, Document de travail, SAP 2.77/WP.136, <http://www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/papers/textile/136e3.htm#3>

ØYEN Else (ed.), 1985, *Comparing Welfare States and Their Futures*, Gower Pub Co.

ØYEN Else (ed.), 1990, *Comparative Methodology, Theory and practice in international research*, ISA, SAGE

ØYEN Else, YEN Else, 2002, *Best Practices In Poverty Reduction: An Analytical Framework*, Zed Books, Londres.

- PALIER Bruno, 1997, « Les transformations des systèmes de protection sociale en Europe, une perspective institutionnelle comparée », *Pouvoirs*, n°82 pp.147-166.
- PALIER Bruno, BONOLI Giuliano, 1999, « Phénomènes de path dependence et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue Française de Science politique*, vol. 49, n°3, juin, pp. 399-420.
- PAUGAM Serge (dir.), 2007, *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Le lien social, PUF, Paris, 2007.
- PAUGAM Serge, 1996, « Introduction: la construction d'un paradigme », in Serge Paugam (ed.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, collection textes à l'appui, éditions la Découverte, Paris, pp. 7-19.
- PAUGAM Serge, 1998, « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique » in *Genèses*, 31, juin, pp. 138-159.
- PENG Ito, WONG Joseph, 2004, « Growing out of the Developmental State: East Asian Welfare Reforms in the 1990's », Paper presented at the RC19 conference, 2-4 September 2004, Paris, France.
- POINSOT ERIC, 2004, « Vers une lecture économique et sociale des droits humains : l'évolution d'Amnesty International », *Revue Française de Sciences Politiques*, vol. 54, n° 3, juin, pp. 399-420.
- POLANYI K., 1983, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Bibliothèque des Sciences Humaines, nrf, Gallimard pour la traduction française (titre original: *The Great Transformation: The Political and Economic Origins of Our Time*, 1944).
- POLET F. (coord.), 2008, *Etat des résistances dans le Sud. Points de vue du Sud*, Alternatives Sud 2008, volume 14-2007/4, Centre Tricontinental, Editions Syllepse.
- PORTER Doug, CRAIG David, 2004, « Third way for the third world: Poverty reduction, social inclusion and the rise of 'inclusive' liberalism », *Review of International Political Economy*, vol 11, n° 2, May, pp. 387-423, Routledge.
- POURSAT Christine, 2003, « Quelles articulations entre politique de santé et micro-assurance ? Réflexions à partir du projet de micro-assurance santé du Gret au Cambodge ». GRET, 2003
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD), diverses années: *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, Economica, Paris.
- RANCIERE Jacques, 1995, *La Mésentente. Politique et philosophie*, Editions Galilée, Paris.
- REYNAUD Emmanuel, 2002, « The extension of social Security coverage: the approach of the International Labour Office », ESS paper n°3, ILO, Genève
- ROBINSON M. (2002), *From Rhetoric to Reality: Making Human Rights Work*, London School of Economics and Political Science, 23 October, lecture
http://www.lse.ac.uk/collections/humanRights/articlesAndTranscripts/Mary_Robinson.pdf
- ROCHA Sonia, 1997, « On Statistical Mapping of Poverty: Social Reality, Concepts and Measurements », Background paper prepared for the Expert Group meeting on Poverty Statistics, Santiago, Chile.

- RODGERS Gerry, GORE Charles, FIGUEIREDO José B. (eds.), 1995, *Social Exclusion: Rhetoric, Reality, Responses*, International Institute for Labour Studies, United Nations Development Programme, A contribution to the World Summit for Social Development.
- SAINT CLAIR Asunción, 1999, « Ethical Tensions in the Human Development Report 1998 », communication présentée au séminaire *Poverty and Social Justice in Latin America* (CROP, ITESM and UIA), Mexico, 18 -20 mars.
- SALAMA Pierre et VALIER Jacques, 1995, « Mesures des pauvretés et de l'appauvrissement », in *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVI, n° 142, IEDES, PUF, pp. 257-278.
- SALOMON Margot E., 2007, « International Economic Governance and Human Rights Accountability », LSE Law, Society and Economy Working papers 9/2007, London School of Economics and Political Science, Law Department, <http://www.lse.ac.uk/collections/law/wps/wps.htm>
- SANE P., 2005, « Reducing Poverty: how human rights can help », *Conférence publique à la London School of Economics and Political Science (LSE)*, 20 janvier.
- SAUNDERS Peter (with XIAOYUAN Shang), 2001, « Social Security Reform in China's Transition to a Market Economy », in *Social Policy & Administration*, Vol. 35, pp. 274-89.
- SAUNDERS Peter, 2006, « The Role of State and Family in the Living Conditions of Older People in Urban China: Changing Attitudes and Outcomes », in *Social Policy and Society*, Vol. 5, N°3, pp. 359-72.
- SEEKINGS Jeremy, NATRASS Nicoli, 2005, « Class, race and inequality in South Africa », Yale University Press.
- SEN Amartya, 1988, *Hunger and Entitlements*, Research for Action, World Institute for Development Economics Research, United Nations University.
- SEN Amartya, 1997a, « Human rights and Asian Values », *The new Republic*, July 14 – July 21.
- SEN Amartya, 1997b, « Editorial: Human capital and Human capability », in *World Development*, vol. 25, n°12; pp. 1959-1961.
- SEN Amartya, 1998, « Universal Truths: Human Rights and the Westernizing Illusion », *Harvard International Review*, Vol. 20, n° 3 (Summer), pp. 40-43.
- SENETT Richard, 2003, *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'indignité*, Albin Michel, collection « idées », Paris.
- SHKLAR Judith, 1995, « Justice et citoyenneté », in *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties*, sous la dir. de Joëlle Affichard et Jean-Baptiste de Foucauld, Commissariat Général du Plan, collection société, Editions Esprit, Paris, pp. 85-102.
- SILVER Hilary, 1995, « Reconceptualizing social disadvantage: Three paradigms of social exclusion » in RODGERS Gerry, GORE Charles, FIGUEIREDO José B. (eds.), *Social Exclusion: Rhetoric, Reality, Responses*, International Institute for Labour Studies, United Nations Development Programme, A contribution to the World Summit for Social Development, pp. 57-80.

SOCIAL WATCH, 2006, *The right not to be poor. Poverty as a violation of human rights*, Coordinated by Social Watch Research Team, Instituto del Tercer Mundo, Montevideo, Uruguay.

SOCIAL WATCH, 2007, *In dignity and rights. Making the universal right to social security a reality*, Coordinated by Social Watch Research Team, Instituto del Tercer Mundo, Montevideo, Uruguay.

STANDING Guy, 2002, *Beyond the new paternalism: basic security as equality*, Verso, London

SUPIOT Alain (coord.), 2006, *Protection sociale et travail décent. Nouvelles perspectives pour les normes internationales du travail*, Travaux conduits à l'initiative du BIT, Semaine Sociale de Lamy, Supplément n° 1272, 4 septembre.

TAYLOR-GOOBY Peter (ed.), 2001, « Welfare States Under Pressure », Londres, Sage.

THERET Bruno, 2003, « Responsabilité et solidarité dans la protection sociale : une approche en termes de dette », in Bec Colette et Procacci Giovanna (dir.), *Retour d'une illusion. Responsabilité et solidarité dans les politiques sociales*, Editions Syllepse.

THERET Bruno, 1996, « De la comparabilité des systèmes nationaux de protection sociale dans les sociétés salariales : essai d'analyse structurale », in MIRE – *Comparer les systèmes de protection sociale en Europe – volume 2 : rencontres de Berlin*, p.439-504, Imprimerie Nationale, Paris.

TOMASEVSKI K., 1997, *Between Sanctions and Elections: Aid Donors and their Human Rights Performance*, London, Pinter.

TOWNSEND Peter, 1970, « Measures and Explanations of poverty in High Income and Low Income countries: The Problems of Operationalizing the concepts of Development, Class and poverty », in TOWNSEND Peter (ed.), *The Concept of Poverty. Working papers on Methods of Investigation and Life-Styles of the Poor in Different Countries*, Heineman, London, pp. 1-45.

TREBILCOCK Anne, 2004, « Decent Work and the Informal Economy », EDI-WIDER Conference on Unlocking Human Potential: linking the formal and the informal sectors (Helsinki, 17-18 Sept. 2004).

UNFPA 2006, *State of World Population 2006. A Passage to hope. Women and International Migration*.

UNNI Jeemol, RANI Uma, 2003, « Regional Overview of Social Protection of Informal Workers in Asia: Insecurities, Instruments and Institutional Arrangements », Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, Gender and Development Discussion Paper Series n° 14, paper prepared for the Workshop on Social Protection Scheme for Women in the Informal Sector, UNESCAP, Gender and Development Section, Bangkok, September 2003, unpublished.

UNNI Jeemol, 2004, « Globalization and securing rights for Women Informal Workers in Asia », *Journal of Human Development*, vol. 5, n° 3, November 2004, pp. 335-354.

VALENCIA LOMELI Enrique, 2008, « La profundización de la segmentación de las políticas públicas: hacia una legitimidad restringida », communication au colloque *Le regain de légitimité des politiques publiques à l'ère libérale. Comparaisons*

internationales à partir du cas mexicain. IEDES-Paris 1, Nogent sur Marne, 13-14 mars 2008.

VAN GINNEKEN Wouter, 2007, « Social Security and the global social-economic floor: towards a human rights-based approach », communication présentée pour la Annual Conference of the Research Committee on Poverty, Social Welfare and Social Policy (RC19), International Sociological Association: “Social Policy in a Globalizing World : Developing a North-South Dialogue”, University of Florence, Italy, Political and Social Science Department, September 6-8, 2007, roneoed.

VIZARD P., 2005, « The Contributions of Professor Amartya Sen in the Field of Human Rights », CASE paper 91, Centre for Analysis of Social Exclusion, London School of Economics, <http://sticerd.lse.ac.uk/dps/case/cp/CASEpaper91.pdf>

VUARIN Robert, 2000, *Un système africain de protection sociale au temps de la mondialisation, ou venez m'aider à tuer mon lion*, l'Harmattan, Paris.

WEISS Thoams G., 1999, « International NGOs, Global Governance, and Social Policy in the UN System », Globalism and Social Policy Programme (GASPP) Occasional paper n° 3/1999

WHEELER N.J., 1996, « Guardian Angel or Gobal Gangster : a Review of the Ethical Claims of International Society », *Political Studies*, XLIV : 123- 35.

WICKRAMASEKERA Piyasiri, 2002, « Asian Labour Migration: Issues and Challenges in an Era of Globalization », *International Migration Papers* n° 57, International Migration Programme, ILO Geneva.

WIMAN Ronald, VOIPIO Timo et YLÖNEN Matti (eds.), 2007, *Comprehensive Social Policies for Development in a Globalizing World*, Report based on an Expterts' Meeting at Kellokoski, Finland, November 1-3, 2006, Ministry fir Foreign Affairs of Finland, in cooperation with the Ministry of Social Affairs and Health and STAKES, the National Research and Development Centre for Welfare and Health, Finland.

WOOD Geof, 2006, « Using Security to indicate Wellbeing », in Gough Ian and McGregor Allister (eds.), *Wellbeing in Developing Countries. From Theory to Research*, Cambridge University Press.

2- Références sur le monde arabe

ABBATE Francesco, 2002, « L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale: opportunités et défis », CNUCED et PNUD, réf. UNCTAD/EDM/misc 198.

ABDEL GADIR ALI Ali, 1996, « The behavior of poverty in the Arab countries », in UNDP & UNDDSMS: *Preventing and Eradicating Poverty*, Report on the experts' meeting on poverty alleviation and sustainable livelihoods in the Arab States, Damascus, Syrian Arab Republic, February 28-29, pp. 61-80.

ABU SHOKOR Abdelfattah, 1996, « Unemployment in the Occupied Palestinian Territories and the Required Employment Policies », ERF Working papers WP 9632, Cairo, Economic Research Forum.

AGENOR Pierre-Richard, NABLI Mustapha K., YOUSEF Tarik, JENSEN Henning T., 2003, « Labor Market Reforms, Growth and Unemployment in Labor-exporting MENA Countries », World Bank Working papers 20433, Washington DC.

ASSAD Ragui, ROUDI-FAHIMI Farzaneh, 2007, « Youth in the Middle East and North Africa: demographic opportunity of challenge? », Population Reference Bureau, <http://www.prb.org/pdf07/YouthinMENA.pdf>

BADIE Bertrand, 1986, *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 331 p.

BANQUE MONDIALE, 2004, Note stratégique. Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, <http://lnweb18.worldbank.org/mna/mena.nsf/All/B154D5429A9154A085256C6A00662360?OpenDocument>

BEAUGE Gilbert, 1985, « Le rôle de l'Etat dans les migrations de travailleurs et la "diversification" économique des pays de la Péninsule Arabique », in *Revue Tiers Monde*, t. XXVI, n° 103, juillet - septembre, pp. 597-620.

BEBLAWI H., LUCIANI G. (eds.), 1987, *The Rentier State*, London, Croomhelm.

BECHRI Mohammed Z., NACCACHE Sonia, 2003, «The Political Economy of Development Policy in Tunisia», ronéo.

BERAUD Philippe, 1990, « De l'économie de rente à l'économie de production: les difficultés de la période de transition dans les économies pétrolières du Moyen Orient et d'Afrique du Nord », in *Cahiers d'Economie Mondiale*, vol. 4, n°1, janvier - juin, pp. 28-54.

BESSIS Sophie, 2004, « Le précaire immobilisme tunisien », *Revue Esprit*, octobre, n° 308, pp. 115-124.

BLIN Louis et FARGUES Philippe (eds.), 1995, *L'Économie de la paix au Proche Orient*, Maisonneuve et Larose, CEDEJ.

BOCCO Riccardo, DESTREMAU Blandine et HANNOYER Jean (eds.), 1997, *Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires*, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), Beyrouth.

BOCCO Riccardo, et DJALILI Mohammed Reza (eds.), 1994, *Moyen-Orient: migrations, démocratisation, médiations*, Publications de l'Institut des Hautes Etudes Internationales (Genève), PUF, Paris.

BOISSIERE TH., 2005, « Précarisation économique et stratégies sociales en Syrie », in Longuenesse E., Catusse M. et Destremau B. (eds.), *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient*, special issue of the *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106

BONNER Michael, ENER Mine et SINGER Amy (eds.), 2003, *Poverty and Charity in Middle Eastern Contexts*. State University of New York Press, New York 2003.

CAMAU Michel, 2006, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », in Elizabeth Picard (ed.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, pp.29-54.

CATUSSE Myriam, 2006, « Ordonner, classer, penser la société : les pays arabes au prisme de l'économie politique », in Elizabeth Picard (ed.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, pp. 215-238.

CATUSSE M., 2005, « Les Réinventions du social dans le Maroc "ajusté" », in Longuenesse E., Catusse M. et Destremau B. (eds), *Le travail et la question sociale au*

Maghreb et au Moyen-Orient, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106.

CAWTAR, 2001, *Arab Women Development report*, Tunis.

CHAABANE M., 2002, « Towards the Universalisation of Social Security : the Experience of Tunisia », ESS paper n° 4, Social Security and Development Branch, ILO, Geneva.

CHAABANE Mohamed, 2003, « Vers l'universalisation de la sécurité sociale: l'expérience de la Tunisie », ESS Document no 4, Service Politiques et Développement de la Sécurité Sociale, BIT, Genève.

CHAABANE Mohammed, 1998, « Le droit à la sécurité sociale en Tunisie, Les droits de l'homme en Tunisie », Documents, <http://www.tunisieinfo.com/documents/sociale/>, Tunis.

CHARMES Jacques, 1981-82, « Principales tendances de la démographie tunisienne au cours des deux décennies 1960-1980 et perspectives pour la décennie 1980-1990 ; La diversité des sources, un dilemme pour le planificateur ? » ; *Cahiers de l'ORSTOM* ; Série Sciences Humaines, Volume XVIII ; no 3, pp. 341-356.

CHAUDHRY Kiren Aziz, 1997, *The Price of Wealth. Economies and Institutions in the Middle East*, Cornell University Press, Ithaca and London, 330 p.

CHERIF Mounir, ESSOUSSI Kamel, 2004, « L'extension de la sécurité sociale aux populations non couvertes. Rapport de la Tunisie », Association Internationale de la Sécurité Sociale,

Colloque des directeurs d'institutions de sécurité des pays francophones d'Afrique, Limbé, Cameroun, 28-30 janvier, ISSA/AFR/RM/CAMEROUN/04/2c

CHIFFOLEAU S. (dir.), 2005, *Politiques de santé sous influence, Afrique Moyen-Orient*, Paris, Maisonneuve et Larose

CHIFFOLEAU S., 2005, « La réforme du système de santé égyptien: un nouveau type de processus politique entre logique internationale et enjeux nationaux », in Chiffoleau S. (dir.), *Politiques de santé sous influence, Afrique Moyen-Orient*, Paris, Maisonneuve et Larose

CHIFFOLEAU S., CURMI B. (dir.), 1993, *Médecins et protection sociale dans le monde arabe, Les Cahiers du CERMOC*, Beyrouth/Amman/Paris, Cermoc/IRD.

CHIFFOLEAU Sylvia et MADOEUF Anna (dir.), 2005, *Les pèlerinages au Maghreb et au Moyen-Orient. Espaces publics, espaces du public*, Institut Français du Proche Orient, Beyrouth, 406 p.

CLEMENT F., 2007, « Résorber le déficit de l'assurance-santé en Egypte, Enquête sur un alibi », in Fintz Matthieu, Moulin Anne Marie et Radi Saadia (dir.), *Figures de la santé en Égypte, Egypte Monde Arabe*, n°4, 3e série, CEDEJ, Le Caire.

CRYSTALL Jill, 1990, *Oil and Politics in the Gulf: Rulers and merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge University Press, Cambridge.

CZICHOWSKI Frank, 1991, « Migrations internationales et répartition du revenu en Jordanie », in *Les migrations dans le Monde Arabe*, sous la direction de G. Beaugé et F. Buttner, CNRS, p. 317.

DAVIS Mike, 2007, *Le stade Dubaï du capitalisme*, Les prairies ordinaires, Collection « Penser/croiser », Paris.

DE BEL AIR F., 2005, « La migration comme 'acte politique', les politiques de travail en Jordanie 1975-2002 », in Jaber H., Metral F. (eds.), *Mondes en Mouvements. Migrants et migrations au Moyen Orient au tournant du XXIème siècle*, IFPO, Beirut.

D'HONT Olivier, 1985, *Les kebba de Nouakchott. Contribution à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain des populations nomades sinistrées*, Thèse d'Anthropologie de 3^{ème} cycle, 346 p.

ECONOMIC AND SOCIAL COMMISSION FOR WESTERN ASIA (ESCWA), 1996, *Poverty in Western Asia: a Social Perspective*, Eradicating Poverty Studies Series n° 1. New York: United Nations.

EL-GHONEMY M. Riad, 1998, *Affluence and Poverty in the Middle East*, Routledge, London, New York.

ERF (Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey), 1996, 2000 and 2002, *Economic Trends in the MENA Region*, Series ERF Indicators, the American University in Cairo Press, Cairo - New York.

ESIM Simel, SMITH Monica (eds.), 2004, *Gender and migration in the Arab States. The case of domestic workers*, ILO Regional Office for the Arab States, Beirut.

FARGUES Philippe, 2000, *Génération arabes. L'alchimie du nombre*. Fayard.

FARGUES Philippe, 2003, « La femme dans les pays arabes: vers une remise en cause du système patriarcal ? », *Populations et Sociétés*, Numéro 387 Février 2003, INED, Paris.

FEILER Gil, 1993, « Palestinian Employment Prospects », in *Middle East Journal*, vol. 47, n°4, automne 1993, p. 636.

GENELETTI Carlo, 1996, « Poverty in the Arab region: a synthesis of the main issues in the relevant literature », in UNDP & UNDDSMS *Preventing and Eradicating Poverty*, Report on the experts' meeting on poverty alleviation and sustainable livelihoods in the Arab States, Damascus, Syrian Arab Republic, February 28-29, pp. 49-60.

GUECIOUEUR Adda, 1996, « Social Safety Nets: Experience of Arab Countries », in UNDP & UNDDSMS *Preventing and Eradicating Poverty*, Report on the experts' meeting on poverty alleviation and sustainable livelihoods in the Arab States, Damascus, Syrian Arab Republic, February 28-29, pp. 164-174.

GUELMANI Abdelmajid, 1996, *La politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours*, l'Harmattan, Histoire et perspectives méditerranéennes, Paris.

HAENNI Patrick, 1997, « Gérer les normes extérieures: le penchant occidental de la bienfaisance islamique en Egypte », ronéo.

HAMZA N., 2005, *Impact de la mondialisation sur les marchés de l'emploi et plus particulièrement sur l'emploi des femmes, dans les pays arabes*. BIT, Bureau Régional. Beyrouth. Liban.

HAMZA Nabila, 2002, « Modèles de politique sociale: les enseignements de l'expérience tunisienne ». Série de politiques sociales n° 2, Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale, Nations Unies, New York, E/ESCWA/SD/2002/5

HAMZA Nabila, 2006, « Institutionnalisation du genre et mécanismes nationaux de promotion des femmes : Expériences et bilans ; le cas de la Tunisie ». Commission Européenne et British Council. Le Caire.

HANDOUSSA Heba et TZANNATOS Zafiris (eds.), 2002, *Employment Creation and Social Protection in the Middle East and North Africa*, an Economic Research Forum Edition, The American University of Cairo Press, Cairo, New York

HARIK I., SULLIVAN D.J., 1992, *Privatization and Liberalization in the Middle East*, Bloomington, IN, Indiana University Press.

HIBOU Béatrice, 1999a, « Tunisie: le coût d'un miracle », *Critique Internationale* n°4, été, pp. 48-56.

HIBOU Béatrice, 1999b, « Les marges de manoeuvre d'un 'bon élève' économique: la Tunisie de Ben Ali », in *Les Etudes du CERI* n° 60, décembre.

HIBOU Béatrice, 2006, *La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, Collection Textes à l'appui, Editions la Découverte, Paris.

HIJAB Nadia, 2003, « Les femmes sont aussi des citoyennes : Les lois de l'Etat, la vie des femmes », Bureau Régional pour les Etats Arabes, Programme de Développement des Nations Unies.

HILAL Jamil, 1998, « The Limits of Informal Social Support Systems in the West Bank and Gaza Strip », Economic Development and Poverty Reduction, Mediterranean Development Forum, September 3-6 1998, Morocco.

HILAL Jamil, 2004, « Pauvreté et systèmes d'assistance en Cisjordanie et dans la bande de Gaza », in DESTREMAU Blandine, DEBOULET Agnès et IRETON François (eds.), 2004, *Dynamiques de la pauvreté au Moyen Orient et au Maghreb*, édition URBAMA - Karthala, Paris, pp. 437-455.

HOPKINS Nicholas S. (ed.), 2001, *The New Arab Family*, Cairo papers in Social Science, vol. 24, n° 1/2, The American University in Cairo Press, Cairo, New York, Spring/Summer.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, 2000b, *Report to the Government of Egypt on Social Protection*, Social Security Department, ILO/UNDP/EGYPT/R.16, ILO, Geneva.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, Social Security Department, Regional Office for Arab States, Regional Office for Africa, 2008, « The future of Social Security in the Arab States in the Middle East and North Africa », Background note to the ILO address at the Inter-regional Tripartite Meeting on the Future of Social Security in Arab States, Amman, Jordan, 6-8 May, unpublished.

JABER H. et Metral F. (eds.), 2005, *Mondes en Mouvements. Migrants et migrations au Moyen Orient au tournant du XXIème siècle*, IFPO, Beirut.

JABER Hana, 2005, « Manille-Amman, une filière de l'emploi domestique. Parcours, dispositifs et relais de recrutement », in Jaber H. et Metral F. (eds.), *Mondes en Mouvements. Migrants et migrations au Moyen Orient au tournant du XXIème siècle*, IFPO, Beirut.

JALALI-NAINI Ahmad R., 2000, « The structure and volatility of fiscal revenue in MENA Countries », paper presented at MDF3, Cairo.

JUREIDINI Ray, MOUKARBEL Nayla, 2000, « Brief on Foreign Female Domestic Maids in Lebanon », Lebanese NGO Forum,

JUREIDINI Ray, MOUKARBEL Nayla, 2004, « Female Sri Lankan Domestic Workers in Lebanon: A case of ‘Contract Slavery’? », in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 30, n° 4, July, pp. 581-607

JUREIDINI Ray, 2002, « Women Migrant Domestic Workers in Lebanon », *International Migration papers* n° 48, International Migration Programme, ILO Geneva.

JUREIDINI Ray, 2004, « Women migrant Domestic Workers in Lebanon », in Esim S. and Smith M. (eds), *Gender and Migration in the Arab States : the Case of Domestic workers*, ILO Regional Office for Arab States, Beirut, pp.63-84.

KADDAR M., 1993, « Le financement des systèmes de santé dans le monde arabe, quelques affirmations pour introduire un débat de méthode », in Chiffolleau S., Curmi B. (dir.), *Médecins et protection sociale dans le monde arabe, Les Cahiers du CERMOC*, Beyrouth/Amman/Paris, Cermoc/IRD

KECHRID Mohammed Ridha, 2002, « Recent developments in health care. Health coverage in Tunisia: Present euphoria and future challenges », International Social Security Association, Fourteenth African Regional Conference (Tunis, Tunisia, 25-28 June), ISSA/AFR:RC:TUNIS : 02:1-TUNISIA.

KOCHUYT Thierry, 2004, « La misère au Liban: une population appauvrie, peu d’Etat et plusieurs solidarités souterraines », in *Revue Tiers Monde*, t. XLV, n° 179, juillet-septembre.

KORANI Bahgat, BRYNEN Rex et NOBLE Paul, (eds.), 1998, *Political Liberalization and Democratisation in the Arab World*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Colorado.

KORAYEM Karima, 2002, « How do the Poor Cope with the Increased Employment Inadequacy in Egypt? », *RSC No. 2002/39 Mediterranean Program Serie*. European University Institute, Firenze.

KOSSEIFI George F., 1996, « Poverty in Western Asia: a socio-political approach », in UNDP & UNDDSMS *Preventing and Eradicating Poverty*, Report on the experts' meeting on poverty alleviation and sustainable livelihoods in the Arab States, Damascus, Syrian Arab Republic, February 28-29, pp. 189-210.

LECA J., 1991, « La méthode comparative appliquée au monde arabe. De l’universalité dans l’étude de processus spécifiques, à la spécificité dans l’étude de processus globaux », *Dossiers du CEDEJ, Etudes politiques du monde arabe*, CEDEJ, Le Caire.

LOEWE M., OCHTROP J., PETER C., ROTH A., 2001, *Improving the Social Protection of the Urban Poor and Near – Poor in Jordan, The Potential of Microinsurance*, Reports and Working Paper, Bonn, German Development Institute , 17p.

LOEWE Markus, 2000a, « Social Security in Egypt ». *Economic Research Forum*. Cairo, <http://www.erf.org.eg/uploadpath/pdf/2024.pdf> .

LOEWE Markus, 2000b, « Protecting the old in a young economy: Old age insurance in the West Bank and Gaza Strip ». *International social security review*, Vol. 53. No. 3. Geneva.

LOEWE Markus, 2004, « New avenues to be opened for social protection in the Arab World: the case of Egypt » in *International Journal of Social Welfare*, 13:3:14. Paris

- LONGUENESSE E. (ed.), 1992, « Systèmes de santé et systèmes de protection sociale dans le monde arabe », Dossiers et documents in *Monde Arabe Maghreb Machrek*, n° 138, octobre – décembre.
- LONGUENESSE E., 1993, « Médecins et protection sociale en Syrie », in Chiffolleau S., Curmi B. (dir.), *Médecins et protection sociale dans le monde arabe, Les Cahiers du CERMOC*, Beyrouth/Amman/Paris, Cermoc/IRD
- LONGUENESSE Elisabeth, CATUSSE Myriam, DESTREMAU Blandine (eds.), 2005, *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen Orient*, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMMM), numéro double 105-106, Edisud, Aix-en-Provence.
- LUCIANI Giacomo, 1994, « Rente pétrolière, crise fiscale de l'Etat et démocratisation », in *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Fayard, pp. 199-232.
- MALLAT Hyam, 2004, « La politique de protection sociale au Liban. Evolution, situation et perspectives », www.issa.int/pdf/initiative/reports/1Liban.pdf
- MELKI Roger, 2000, « La protection sociale au Liban: entre réflexe d'assistance et logique d'assurance », UNDP Conference on *Economic and Social Growth in Lebanon, Development linking*, January 2000, Beirut, <http://www.undp.org.lb/communication/publications/linking/Session8.pdf>
- MERANI H., 2005, « Les cadres des entreprises publiques en Algérie. D'une position de privilèges à une situation de crise », in Longuenesse Elisabeth, Catusse Myriam and Destremau Blandine (eds.) *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient*, special issue of the *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106.
- MOGHADAM Valentine, 2002, « Enhancing Women's economic participation in the MENA Region », in H. Handoussa and Z. Tzannatos (eds.), *Employment creation and social protection in the Middle East and North Africa*, Cairo: The American University in Cairo Press.
- MORENO-FONTES Chammartin Gloria, 2004, « Women migrant Workers' Protection in Arab League States », in Esim Simel and Smith Monica (eds.) *Gender and Migration in the Arab States: the Case of Domestic workers*, ILO Regional Office for Arab States, Beirut, pp. 7-23.
- NAKHLEH Emile A., 1977, « Labor markets and Citizenship in Bahrayn and Qatar », in *The Middle East Journal*, vol. 31, n° 2, pp. 143-156.
- NATIONS UNIES 2001, « Bilan Commun de Pays », la Tunisie.
- NATIONS UNIES, 2004, « Stratégie de réduction de la pauvreté. Etude du phénomène de pauvreté en Tunisie », Bureau du coordinateur résident en Tunisie, Tunis.
- NAVEZ-BOUCHANINE, Françoise, 2004, « L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales ; Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie », in *Gouverner les villes du Sud. Défis pour la recherche et pour l'action*, Coordonné par Charles Goldblum, Annik Osmond et Isabel Diaz, MAE, DGCID, 296p.
- PICARD Elizabeth (ed.), 2006, *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris.

- PICARD Elizabeth, 2001, « Les Syriens, l'envers du décor », in J. Tabet (dir.), *Beyrouth, La brûlure des rêves*, Ed. Autrement, 2001 (92-102).
- PICARD Elizabeth, 2006a, « Le monde arabe, un ensemble construit par les représentations et structure par les contraintes », in Elizabeth Picard (ed.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, pp. 11-28.
- PICARD Elizabeth, 2006b, « Les liens primordiaux, vecteurs de dynamiques politiques », in Elizabeth Picard (ed.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, pp. 55-78.
- REPUBLIQUE TUNISIENNE et PNUD, 2002, *Rapport 2001 sur le Développement Humain en Tunisie*, Tunis (HDR 2001).
- RICHARDS A., WATERBURY J., 1998, *A political Economy of the Middle East*, Second Edition, Boulder Co., Westview Press.
- ROBALINO David A. 2005, *Pensions in the Middle East and North Africa Time for change*. The World Bank, Washington D.C.
http://siteresources.worldbank.org/INTMENAMENA/Resources/1_MENAMENA_Pension_Reform_Complete.pdf
- ROUDI-FAHIMI Farzaneh, MEDERIOS KENT Mary, 2008, « Fertility declining in the Middle East and North Africa », Population Reference Bureau, avril.
- RUPPERT BULMER E., 2002, *The Public sector as a Dominant Employer in MENA*, World Bank Working Paper, The World Bank, Washington DC.
- SAFAR-ZITOUN Madani, 2008, « La protection sociale en Algérie. Evolution fonctionnement et tendances actuelles », rapport de recherches rédigé dans le cadre du projet MiRE *La protection sociale dans les pays du Maghreb*, Alger, à paraître.
- SAFI HAMZA Aicha, 2007, « L'encadrement juridique et social des travailleurs de l'économie informelle, une approche de genre. Le cas de la Tunisie », rapport présenté à l'atelier organisé par le BIT et CAWTAR sur *Gender and rights in the Informal Economy of Arab States*, Tunis, 2-6 avril 2007, ronéo.
- SAID M., 1996, « Public Sector Employment and labor markets in Arab Countries: Recent Developments and Policy Implications », ERF Working papers WP 9630, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.
- SALAMÉ Ghassan, 1990, *The Foundations of the Arab State*, Londres, Croom Helm.
- SAQOUR Mohammed, 1999, « Poverty Policy Framework for Yemen. A Strategic paper », National poverty Alleviation and Employment Generation Program, UNDP, Sana'a, Yemen.
- SHABAN Radwan A., ASSAAD Ragui & AL-QUDSI Sulayman, 1994, « Employment Experience in the Middle East and North Africa », ERF Working Papers WP 9401, Cairo, Economic Research Forum.
- SID AHMED Abdelkader, 1983, *Développement sans croissance. L'expérience des économies pétrolières du Tiers Monde*, Publisud, Aix-en-Provence.
- STOLLEIS Friederike, 2007, « L'emprunt au féminin: réseaux de femmes et associations d'épargne à Damas », *La Syrie au quotidien. Cultures et pratiques du changement*, REMMM n° 115,116, Edisud, p. 59-75.

- TANGUY Philippe, 1998, *Ville et Pauvretés. Le cas de Nouakchott - Mauritanie*. D.E.A. "Espaces, Villes et Société dans le Monde arabe", Rapport de Recherches, Université François-Rabelais, U.F.R. de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales, Tours.
- TANGUY Philippe, 2004, « L'urbanisation irrégulière à Nouakchott : 1960-2000. L'institution de la norme légal/illégal », 19 p., *Insaniyat*, n°22.
- TANGUY Philippe, 2008, « État, ONG et gouvernance en Mauritanie. Notes sur une gouvernance urbaine implicite », 13 p., *Mode de gouvernement des villes et territoires*, Signoles Pierre (éd.), Paris, Publisud, à paraître.
- TARRAF S., 2004, « Travail et déni de travail : les Palestiniens au Liban », à paraître in Longuenesse E., Catusse M. et Destremau B. (eds.) *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient*, numéro thématique de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*.
- THE WORLD BANK, 1994, *Hashemite Kingdom of Jordan. Poverty Assessment*, Report n° 12675 - JO, The World Bank.
- THE WORLD BANK, 1995a, *Claiming the Future. Choosing prosperity in the Middle East and North Africa*, The World Bank, Washington DC.
- THE WORLD BANK, 1995b, *Will Arab workers prosper or be left out in the twenty-first century?*, Regional Perspectives on World Development Report, The World Bank, Washington, D.C.
- THE WORLD BANK, 1996, *Republic of Yemen – Poverty Assessment*, The World Bank.
- THE WORLD BANK, 2000, *Reducing vulnerability and increasing opportunity: A strategy for Social Protection in the Middle East and North Africa*, Social Protection Group, Human Development Department, MENA Region, The World Bank.
- THE WORLD BANK, 2002, *Reducing vulnerability and increasing opportunity : Social protection in Middle East and North Africa*, June, Orientations in Development Series.
- THE WORLD BANK, 2004, *Unlocking the Employment Potential in the Middle East and North Africa: Towards a New Social Contract*, MENA Development Report Washington, D.C.: The World Bank.
- THE WORLD BANK, 2007, *MNA Region. 2007 Economic Development and Prospects. Job Creation in an area of high growth*, Wahington DC.
- TOURNE K., 2005, « Diplômés chômeurs : l'expérience de l'infortune sociale ou les nouveaux dispositifs de l'insertion en Égypte », in Longuenesse E., Catusse M. and Destremau B. (eds.), *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient*, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106.
- TZANNATOS Zafiris, 2000, « Social protection in the Middle East and North Africa: a Review », paper presented at the Mediterranean Development Forum, Cairo.
- UNDP, 2002, *Arab Human Development Report*, New York, United Nations.
- UNDP, 2003, *Arab Human Development Report. Building a Knowledge Society*, New York, United Nations.
- VAN AKEN M., 2003, *Facing home. Palestinian belonging in a Valley of doubt*, Shaker Publishing, 299 p.

VAN AKEN M., 2005, « Values at work: a case of agribusiness in Jordan », in Longuenesse E., Catusse M. et Destremau B. (eds), *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient*, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106.

VAN EEGHEN Willem, 1995, *Poverty in the Middle East and North Africa*, Background paper prepared as part of the 1995 World Bank study on the MENA region.

ZOUARI-BOUATTOUR Salma & JALLOULI Kamel, 2001, « Inequality of expenses: the Tunisian Case », ERF working papers series, n° 0118, The Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.